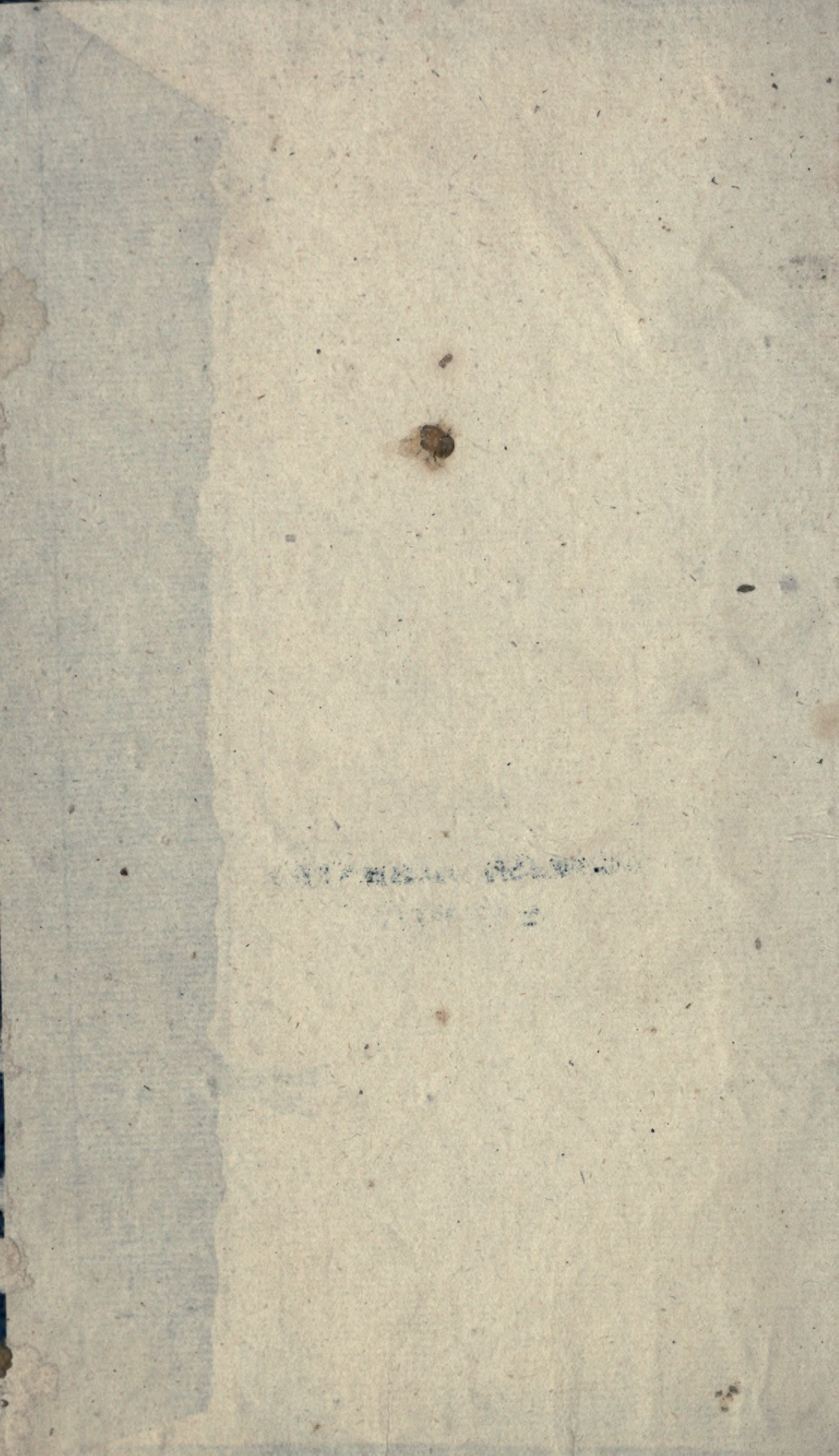

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00496616 4



HISTOIRE

DE

TOURAINE,

DEPUIS LA CONQUÊTE DES GAULES PAR LES ROMAINS,
JUSQU'A L'ANNÉE 1790;

SUIVIE

DU DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

DE TOUS LES HOMMES CÉLÈBRES NÉS DANS CETTE PROVINCE.

PAR J.-L. CHALMEL.

TOME II.

PARIS,
CHEZ H. FOURNIER Je, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, No 14.
A TOURS,
CHEZ A. MAME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE;
ET CHEZ MOISY, LIBRAIRE.

MDCCCXXVIII.



HISTOIRE DE TOURAINE.

LIVRE SIXIÈME.

DE 1129 A 1204.

GEOFFROY-LE-BEL, comte de Touraine. Ses démêlés avec Thibaut IV, comte de Blois. Guerre entre lui et son frère Hélie, qui est battu et fait prisonnier. Les vassaux de Geoffroy se révoltent. Il s'empare de leurs châteaux, assiège et prend Mirebeau et l'Ile-Bouchard. Châteauneuf s'érige en commune. Guerre entre Hugues de Chaumont et Maurice Escarpel. Tournoi de Geoffroy. Mort de Henri Ier. Thibaut IV s'empare de la Normandie. Il en est chassé par Geoffroy. Sulpice d'Amboise fait la guerre à ses voisins. Il bat et fait prisonnier Bouchard de Saint-Aignan ainsi que Geoffroy-grise-Gonnelle, deuxième du nom. Il porte la guerre sur les domaines du comte de Tours, qui le range dans le devoir et lui pardonne. Il attaque ensuite Thibaut IV. Perfidie de celui-ci, qui le fait prisonnier et le fait mourir dans les tourmens. Nouvelle révolte des barons contre Geoffroy, qui les met à la raison. Guerre entre Fuel et Acharie. Luce II prononce sur l'affaire de Dol. Mort de

Geoffroy-le-Bel. Son testament. Geoffroy, son second fils, lui succède. Il se met en possession des trois provinces. Henri prend Montsoreau et fait sa paix avec Geoffroy. Il est fait prisonnier par le comte de Blois. Chaumont est pris et repris. Henri monte sur le trône d'Angleterre. Geoffroy réclame ses trois provinces et ne peut les obtenir. Il est dépouillé de toutes ses possessions, excepté de Loudun. Les Nantais le choisissent pour leur comte. Il meurt à Nantes. Le pape Alexandre III vient à Tours. Concile de 1163. Guerre entre Louis VII et Henri II. La cathédrale de Tours est brûlée. Révolte des fils de Henri II. Ils se retirent à la cour de Louis, qui fait la guerre à Henri. Paix conclue à Mont-Louis. Richard se jette sur les terres du comte de Toulouse. Philippe-Auguste marche contre lui. Ils se réconcilient et s'emparent de la ville de Tours. Paix conclue à Colombiers. Mort de Henri II. Ses fondations en Touraine. Conférence entre Philippe et Richard. Celui-ci prend à Tours le bourdon pour aller à la Terre-Sainte. Jacquelin de Maillé. Retour de Richard-Cœur-de-Lion. Sa prison. Jean-sans-Terre s'empare de ses états. Il cède à Philippe-Auguste une partie de la Touraine. Les deux frères se réconcilient. Richard reprend la ville de Tours et chasse les chanoines de Saint-Martin. Artus de Bretagne, comte de Touraine. Mort de Richard. Jean-sans-Terre occupe Angers et le Mans. Artus est reconnu à Tours. Conspiration pour l'enlever. Il se rend maître de Chinon, et Philippe-Auguste de la ville du Mans. Jean revient en France. Conférence avec Philippe. Ils ne peuvent s'accorder. Jean enlève et épouse la femme de Hugues-le-Roux, comte de la Marche, dont Philippe prend le parti. Jean est cité à la cour des pairs. Il ne comparaît pas. La guerre recommence. Artus est investi des trois comtés. Il vient à Tours, de là va assiéger Mirebeau. Il est pris et fait prisonnier. Jean revient sur Tours, dont il s'empare. Philippe l'en chasse. Jean le reprend à son tour. Incendie de

la ville et du château. Jean assassine son neveu Artus. La ville de Châteauneuf fait de nouveaux efforts pour s'affranchir.

Le mariage de Geoffroy avec l'héritière d'Angleterre et de Normandie est l'époque la plus importante de notre histoire. Cette alliance fut la véritable source de la grandeur et de l'élévation de la maison d'Anjou. Bientôt elle jouera sur le théâtre de l'Europe un rôle aussi brillant qu'inattendu. Ce ne seront plus désormais de simples comtes d'Anjou et de Touraine, dont la politique, bornée à l'étendue de leurs états, n'avait d'autres vues que de se maintenir dans la possession de leur patrimoine, et de se garantir des entreprises de leurs voisins ; mais des monarques riches et puissans qui, sans négliger les soins nécessaires à la conservation de leur ancien domaine, vont donner un plus libre essor à leur ambition, et se proposeront d'envahir toutes les provinces françaises qui seront à leur bienséance. Au milieu de l'abondance et de la variété d'événemens dont leurs règnes sont remplis, nous n'oublirons pas que nous écrivons l'histoire particulière d'une province. Nous aurons soin de démêler les faits qui la concernent spécialement, et si quelquefois nous semblons nous écarter de cet objet, ce sera, ou parce que nous y serons forcés pour la suite et l'intelligence de ce que nous aurons à dire, ou pour répandre dans notre

narration quelques courtes digressions qui la varient et la soutiennent.

L'historien des Gestes des comtes d'Anjou nous a laissé de Geoffroy-le-Bel le portrait le plus brillant, tant au physique qu'au moral. Il le peint avec des traits si réguliers et si agréables, qu'il en reçut le surnom de Bel. Sa complexion était robuste, et son agilité le rendait propre à toutes sortes d'exercices. Les qualités de l'ame répondaient à celles du corps, de manière que peu de princes de son temps pouvaient lui être comparés. Il avait l'esprit vif et pénétrant, le cœur grand et généreux. Il aimait ses sujets et leur rendait la justice lui-même. Il était doux, civil, méprisait le luxe et la mollesse, oubliait facilement les offenses, méprisait les injures, et portait si loin la bonté, que ses ennemis étaient aussi souvent vaincus par ses manières nobles et engageantes que par sa valeur.

1129.

Tel était, à quelque exagération près, le prince auquel Foulques-le-Jeune laissa ses états en partant pour Jérusalem. A peine s'était-il mis en route, que quelques princes voisins, et même des seigneurs de ses vassaux, méprisant la jeunesse de Geoffroy, se disposèrent à lui ravir quelques portions de ses états. Thibaut, comte de Blois, fut le premier qui parut sur la scène. Pour l'intelligence du différend qui s'éleva entre ces deux princes, il faut se rappeler ce que nous avons dit dans l'histoire de Thibaut III, alors comte de Touraine et de Blois. En cédant la Touraine à Geoffroy-Martel, Thibaut s'était obligé à ne fortifier

aucune place dans la province, à la distance de sept lieues de Tours. Thibaut IV, son petit-fils, ayant fortifié le château de Montault, qui n'est aujourd'hui qu'un bourg, à trois lieues au-dessus d'Amboise, et à une lieue de Chaumont, de l'autre côté de la rivière, Geoffroy lui envoya demander raison de cette infraction. Sur le refus que fit Thibaut de répondre, Geoffroy lui déclara la guerre. A cette nouvelle, le comte de Blois prit ses mesures pour se mettre en état de soutenir ses prétentions. Il entra le premier en campagne, s'avança jusqu'à Cangy, qui est sur la même côte, à une lieue de Montault, brûla le château et le ruina entièrement. Geoffroy, qui avait assigné le rendez-vous de ses troupes à Tours, s'empressa d'en ramasser ce qu'il put pour arrêter la marche de Thibaut. Heureusement des amis communs étant intervenus, la paix se fit sous la condition première, que Thibaut ne pourrait plus à l'avenir fortifier aucune place sur les deux côteaux de la Loire, entre Blois et Chaumont. 1130.

Dans la même année 1131, Hélie, frère de Geoffroy, mécontent du partage que son père lui avait laissé en partant pour la Terre-Sainte, leva une armée pour s'emparer de la province du Maine, dont il se disait déjà comte. Rotrou, son beau-père, comte du Perche, s'unit à lui pour le seconder dans cette entreprise; mais Geoffroy-le-Bel, craignant que ce parti ne vînt à se grossir davantage, alla au-devant de lui, le vainquit, et, l'ayant fait prisonnier, l'envoya au château de Tours, où il fut étroitement gardé, 1131.

1131: et où, après une longue captivité, il mourut de chagrin en 1151.

La guerre qui lui causa le plus d'embarras fut celle qu'il eut à soutenir contre ses propres vassaux. Les seigneurs de Parthenay, de Mirebeau et de Thouars, furent les premiers qui levèrent contre lui l'étendard de la révolte. Ils attirèrent dans leur parti les seigneurs de Laval, d'Amboise, de l'Ile-Bouchard, de Sablé, et plusieurs barons de Touraine, d'Anjou et du Maine, ainsi que la plus grande partie de la noblesse de ces trois provinces. Si les grands vassaux osaient quelquefois déclarer la guerre au monarque, on voit que les vassaux subalternes n'étaient pas plus réservés envers leurs suzerains. Dès que Geoffroy eut avis que ces seigneurs s'étaient assemblés secrètement, et avaient arrêté de lui faire la guerre, il ramassa promptement ses troupes, et, pour intimider la conjuration, il entra le premier en campagne. Il assiégea d'abord le château de *Meslais*, ou *Meslé*, appartenant à Guy-de-Laval, l'un des plus riches seigneurs du Maine. Il s'en empara, et de suite, sans donner à ses ennemis le temps de se reconnaître, il réduisit sous son obéissance les châteaux de Thouars, de Parthenay, de Blazon, et marcha ensuite vers Mirebeau, qu'il lui fallut assiéger.

Tandis que Geoffroy s'occupait de pousser vivement ce siège, les principaux conjurés, parmi lesquels étaient entre autres Peloquin, seigneur de l'Ile-Bouchard, et Liziard, seigneur de Sablé, avaient eu le temps de lever des troupes; mais pour donner un

prétexte plausible à leur révolte, avant que de faire aucun acte d'hostilité, ils se rendirent dans le camp du comte pour lui demander justice et réparation de certains dommages qu'ils prétendaient leur avoir été faits. Le comte promit de les satisfaire après la fin du siège. Ces deux seigneurs, feignant alors de témoigner un grand mécontentement du délai que Geoffroy apportait à leur demande, se plaignirent hautement d'un déni de justice, et se jetèrent à l'improviste sur ses domaines, dont ils emmenèrent les habitans prisonniers, après avoir ravagé les bourgs et la campagne.

1131.

Cependant le château de Mirebeau se rendit à composition en 1132. Après que Geoffroy y eut laissé une garnison sufisante pour le défendre en cas d'attaque, il marcha contre ces deux seigneurs pour les châtier de leur rébellion. Il commença par le siège du château de l'Ile-Bouchard, où Peloquin s'était retiré avec ses chevaliers, et quelques autres gentilshommes de ses vassaux et de ses voisins. D'abord les faubourgs de Saint-Léonard et de Saint-Gilles furent emportés, et le comte ayant ensuite fait passer la Vienne à son armée, sur les ponts de Chinon, à trois lieues au-dessous de l'Ile-Bouchard, il assiégea la ville de l'autre côté, brûla le faubourg de Saint-Gilles, s'empara des ponts, força les retranchemens, et contraignit les assiégés à se retirer dans l'intérieur du château, qui était au milieu de la Vienne; mais comme la saison avançait, et qu'il était à craindre que le siège ne traînât trop en longueur, Geoffroy se servit d'une ruse assez commune dans la guerre, et à la-

1132.

1132. quelle pourtant les assiégés se laissèrent prendre. Il plaça pendant la nuit cinq cents hommes en embuscade derrière quelques masures qui étaient restées du faubourg Saint-Gilles, et dès le matin, il feignit de lever le siège et d'embarquer son armée à la vue des ennemis. Aussitôt, Peloquin sort à la tête de presque toute la garnison, pour reprendre ce poste, et pour harceler l'arrière-garde du comte : mais les soldats mis en embuscade le chargèrent si brusquement, que Peloquin et tout son détachement furent faits prisonniers. Geoffroy revint sur ses pas, et s'empara sans obstacle du château resté sans défenseurs. N'ayant plus rien à espérer, Peloquin se mit à la discrétion du comte, qui eut la générosité de lui pardonner, et qui, quelques années après, lui rendit son château de l'Ile-Bouchard, à condition qu'il lui serait désormais plus fidèle. Les habitans des deux faubourgs, et surtout de celui de Saint-Gilles, furent seuls les victimes de l'échauffourée de leur seigneur.

Celui de Sablé ne fut pas plus heureux que son allié; car le comte, s'étant porté de suite en Anjou, prit les châteaux de Briolé et de la Suze, qui appartenaient à Lisiard; mais ce ne fut que pour les rendre à son fils Robert, deuxième du nom, seigneur de Sablé. Après cette expédition, Geoffroy revint à Tours pour y recevoir le pape Innocent II.

La vigueur et l'activité qu'il avait déployées pour se faire rendre l'obéissance qui lui était due, et l'indulgence qu'il montra envers ceux qu'il avait vaincus, mirent fin promptement à ces sortes de guerres intes-

tines, dont on chercherait vainement la cause ailleurs que dans l'esprit d'indépendance qui, depuis le commencement de ce siècle, était descendu des plus hautes classes jusqu'aux rangs mitoyens de la société; car, c'était précisément l'époque où les communes revendiquaient, soit par l'insurrection, soit à prix d'argent, le libre exercice de leurs droits dont elles avaient été dépouillées par la tyrannie féodale. 1132.

Le bourg de Châteauneuf, excité par l'exemple de plusieurs autres villes, voulut aussi s'affranchir de la dépendance dans laquelle le tenait le chapitre de Saint-Martin. Ses habitans s'assemblèrent, et se choisirent entre eux des magistrats auxquels ils conférent l'administration de leurs affaires, c'est-à-dire qu'ils s'investirent eux-mêmes du droit de commune; mais ils négligèrent de s'assurer la protection du roi Louis-le-Gros, qui ne refusait point de confirmer ce droit à ceux qui consentaient à le lui payer. Le chapitre annula tout ce qu'avaient fait les habitans; mais ceux-ci, plus forts et plus nombreux, n'en continuèrent pas moins de se régir par eux-mêmes. Les chanoines, de leur côté, ne voulurent pas se désister de leurs prétentions. Il en résulta une guerre domestique, qui ne fut appaisée pour le moment que par l'incendie d'une partie de la ville de Châteauneuf, dans lequel fut comprise l'église de Saint-Martin, dont une grande partie fut consumée le 3 septembre 1122. Ce désastre ralentit l'ardeur des habitans; mais nous la verrons se réveiller à plusieurs reprises jusqu'à l'établissement définitif de la commune.

1132. Tandis que ces choses se passaient dans l'intérieur de la capitale de la Touraine, ses environs étaient désolés par une guerre d'une autre espèce. Un gentilhomme nommé Maurice Escarpel, ayant à se plaindre de Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont, prit les armes contre lui, et faisant une irruption sur ses domaines, dévasta toute la vallée de l'Amasse, jusqu'à Amboise, ainsi que toutes les rives du Cher jusque vis-à-vis Mont-Louis. Hugues de Chaumont, irrité contre ceux de ses vassaux qui avaient grossi le parti de Maurice, fit crever les yeux et couper les jarrets à tous ceux qui furent pris les armes à la main. Maurice, de son côté, fit subir le même traitement à tous ceux du parti de Hugues qui tombèrent en son pouvoir. Des traits de cette nature suffisent seuls pour peindre les mœurs du temps.

Nous avons laissé Geoffroy-le-Bel tranquille dans ses états par la soumission de tous ceux qui avaient tenté de les troubler. Il crut donc pouvoir s'en éloigner sans crainte pour aller faire briller sa valeur et son adresse dans le célèbre tournoi qui eut lieu au mont Saint-Michel en 1132. Ces exercices militaires, qui dégénéraient quelquefois en jeux sanglans, étaient dus en partie à Geoffroy II, seigneur de Preuilly, qui le premier, dit-on, les assujettit à des règles positives. L'auteur de la vie de Geoffroy-le-Bel nous a laissé une description de celui du mont Saint-Michel, dont notre comte eut toute la gloire; ainsi nous ne nous écarterons pas trop de notre sujet en reproduisant son

récit, ne fût-ce que pour donner une idée de ces amusemens chevaleresques. 1132.

« A ce tournoi, dit-il, se trouvèrent du côté des « Normands Guillaume, comte de Flandre, Thibaut, « comte de Blois, et Étienne, comte de Mortain, tous « trois neveux du roi d'Angleterre, avec une suite « nombreuse de nobles et de chevaliers. Les Bretons « parurent de l'autre côté égaux en courage et en « adresse, mais inférieurs en nombre. Geoffroy, qui « s'aperçut de cette inégalité, ne balança pas à prendre « le parti du plus faible, et se rangea du côté des Bre-« tons. Le tournoi commence. Les assaillans et les te-« nans se mêlent les uns et les autres ; tout le camp « retentit du cliquetis des armes, du son des clairons « et des trompettes, du hennissement des chevaux. Le « mont Saint-Michel paraît tout en feu, grace à l'éclat « que jettent les écus et les boucliers dorés qui réflé-« chissent les rayons du soleil. Cependant le combat « s'échauffe : des éclats de lance volent en l'air ; les « épées se brisent, et les chevaux, échappés à leurs « maîtres, s'emportent et parcourent librement la « carrière. Au milieu du champ de bataille, Geoffroy, « tel qu'un lion, tombe sur les Normands, et, courant « de tous côtés pour ranimer les Bretons, renverse « les uns de sa lance, et à coups redoublés de son épée « terrasse les autres et les laisse sans mouvement ou « sans vie. Les Bretons alors reprennent courage ; ils le « suivent, et, à son exemple, ne font aucun quartier à « leurs adversaires. Les Normands épouvantés pren-

1132. « nent la fuite et rentrent dans leur camp. Cependant « après s'être remis de leur premier trouble, et hon« teux de leur défaite, ils veulent réparer leur hon« neur. Ils défient donc les Bretons au combat d'homme « à homme; et d'abord il se présente de leur part un « chevalier étranger qui était venu les joindre à la « nouvelle de ce tournoi. Ce chevalier, d'une taille « gigantesque, annonçait la force d'un Samson. Il se « place sur une éminence pour se rendre encore plus « redoutable, et, défiant les Bretons, il leur reproche à « haute voix leur faiblesse et leur lâcheté. A ce cri, « tous pâlissent de frayeur; le courage manque aux « plus vaillans, et personne n'ose attaquer ce colosse. « Geoffroy frémit de dépit de la pusillanimité des « siens; et, sensible aux reproches sanglans faits aux « Bretons, il monte à cheval, saisit sa lance et marche « droit au chevalier. Le choc fut rude; car l'étranger, « étant d'une taille et d'une force extraordinaires, se « servait, en guise de lance, d'une grosse pièce de bois « ferrée par le bout, dont il perça le bouclier et froissa « la cotte d'armes de Geoffroy. Le comte en fut légè« rement blessé à la cuisse; mais sans en être ébranlé « et se tenant ferme sur ses étriers, il ajuste son coup « de lance avec tant de justesse et de bonheur, qu'il « perce son ennemi de part en part, le renverse et lui « coupe la tête : puis prenant le cheval du vaincu par « la bride comme trophée de sa victoire, il retourne « glorieux dans son camp à la honte des Normands et « et à la gloire des Bretons. »

Ainsi la valeur de Geoffroy ne restait point oisive.

1132.

Quand il n'avait pas d'ennemis à combattre, il allait chercher les occasions de l'exercer dans les jeux que la barbarie de ces temps avait inventés, et que la civilisation, plus encore que les décrets des conciles, a fini par abolir. Mais la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre, lui procura bientôt d'autres occasions plus dignes de son courage. Mathilde sa femme, fille unique de Henri Ier, devenait par sa mort héritière de la couronne d'Angleterre et du duché de Normandie. Il songea donc à recueillir la succession de son beau-père. Mathilde se hâta de passer en Angleterre, où Étienne de Blois, neveu du feu roi, s'était déjà fait couronner, tandis que Geoffroy restait en France pour s'assurer la province de Normandie. Il ne put cependant s'en rendre maître que par la force des armes; car il eut à combattre un concurrent redoutable en Thibaut, comte de Blois et frère d'Étienne qui s'était emparé du sceptre d'Angleterre. En effet les Normands avaient député vers Thibaut Hugues, archevêque de Rouen, et les principaux seigneurs du pays pour lui offrir le duché de Normandie, dont il prit sur-le-champ possession. Mais il traita si durement les peuples de cette province, tant par les impôts dont il les surchargea que par la licence dans laquelle il laissa vivre ses troupes, qu'étant devenu odieux à tous les Normands, il fut obligé de se retirer et d'abandonner le duché à Geoffroy. Orderic Vitalis dit que ce fut à condition que ce dernier lui céderait la ville de Tours. Mais cette clause du traité est plus que douteuse, puisque jamais elle ne fut exécutée, et que

1132. d'ailleurs aucun autre historien n'en a parlé. Après cet accord, tout étant pacifié dans la province, le comte en prit possession et fut couronné à Rouen l'an 1143, avec l'assentiment général des grands et du peuple.

1143. Dans le temps que Geoffroy était occupé de la conquête de la Normandie, quelques seigneurs de Touraine et d'Anjou s'étaient de nouveau révoltés et avaient rallumé la guerre, qui semblait éteinte. Le comte, plus puissant que jamais, se mit bientôt en mesure de les punir de leur rébellion. Sulpice II, seigneur d'Amboise et de Chaumont, avait été du nombre de ceux qui avaient pris parti dans la révolte des seigneurs de Parthenay, de Mirebeau et de Thouars, dont nous avons parlé, et, comme les autres confédérés, il avait été heureux de recourir à la clémence de Geoffroy; mais depuis qu'il était rentré en grace avec le comte, il n'avait cessé d'être en guerre ouverte avec la plupart de ses voisins, enhardi par les différens succès qu'il avait obtenus. Il défit Bouchard de Saint-Amand, sénéchal de Vendôme, auprès de Cangy, à deux lieues d'Amboise, et le fit prisonnier avec sept chevaliers. Il remporta une autre victoire sur Geoffroy-grise-Gonnelle, second du nom, comte de Vendôme, qu'il fit également prisonnier, après avoir mis en déroute son armée composée de sept mille hommes. Il battit dans une autre rencontre, auprès de Villechauve, Jean, comte de Vendôme, fils de Geoffroy-grise-Gonnelle, et le conduisit aussi prisonnier dans son château de Chaumont. Enflé de tant

de succès, il oublia les bienfaits de Geoffroy-le-Bel, porta la guerre sur ses domaines, et enleva les bourgeois de Châteauneuf, qui allaient, suivant la coutume, lui rendre hommage au nom de tous les habitans, et réclamer la continuation de leurs privilèges. Le comte marcha contre lui avec la ferme résolution de le réduire à un état où il ne pourrait plus l'inquiéter. Sulpice, qui vit l'orage prêt à fondre sur lui, donna quelques marques de repentir, et le comte fut encore assez généreux pour lui accorder un second pardon. Cet acte de clémence ne le rendit pas plus sage. Il aima mieux s'exposer à une guerre avec le comte de Blois que de lui rendre l'hommage pour les châteaux de Chaumont et des Montils, qui relevaient de lui; et pour ne pas faire une démarche qui coûtait trop à sa vanité, il donna ces deux seigneuries à Hugues, son fils aîné. Thibaut se trouva tellement offensé d'une disposition faite sans son consentement, qu'il suborna Crispin de Mindray, principal confident de Sulpice, qui s'obligea de lui livrer ce dernier. Celui-ci, ayant été averti du complot et voulant s'en venger, se saisit du château de Mindray, où il mit une forte garnison. Le comte de Blois marcha aussitôt vers Mindray pour le reprendre et le restituer à Crispin. Sulpice se disposait à le défendre, lorsque Thibaut, feignant de vouloir en venir à un accommodement avec lui, l'attira sous prétexte d'une entrevue auprès du château des Montils; mais tandis qu'on discutait les conditions, les gens du comte passèrent le Beuvron et s'emparèrent du château de Mindray. On en donna sur-le-

1143.

1143. champ avis à Thibaut, qui, rompant la conférence, alla rejoindre ses troupes, et coupant le chemin à Sulpice qui allait se réunir aux siens, il le fit prisonnier, ainsi que quelques chevaliers qui l'accompagnaient. Jaquelin de Maillé, Thibaut des Roches, seigneur de Roche-Corbon, et le seigneur de Rillé se sauvèrent dans le château de Chaumont, où ils arrivèrent assez promptement pour repousser les gens du comte, qui étaient venus jusque dans le faubourg pour enlever le bétail. Ils en firent environ deux cents prisonniers, et reprirent tout le butin dont ils s'étaient emparés. Sulpice n'en fut pas moins conduit à Châteaudun, où il périt misérablement en 1153. Thibaut, pour prix de sa liberté, voulait le forcer à lui céder le château de Chaumont; mais Sulpice n'y voulant pas consentir, on le soumettait chaque jour à cette espèce de torture nommée *catasta*. En conséquence il était placé sur un lit de fer au-dessus d'un brasier, et n'en était retiré que lorsqu'il ne lui était plus possible de l'endurer sans risque de la vie. A force de tourmens, Sulpice consentit enfin à la cession; mais il expira bientôt après. Thibaut cependant ne recueillit pas les fruits d'une action si atroce; car les vassaux de Chaumont refusèrent de rendre le château, qui ne cessa pas d'appartenir à la maison d'Amboise.

Les barons angevins qui, pour se révolter, avaient profité de l'absence du comte, n'attendirent pas long-
1146. temps le châtiment de leur rébellion. En 1146 et 1147, Geoffroy les fit tous rentrer dans le devoir. Il fit démolir les châteaux de Doué et de Blazon; bientôt

après il investit Montreuil-Beslay par quatre petits forts qu'il fit élever autour de cette place. Louis VII, roi de France et alors comte de Poitou par sa femme Éléonore de Guienne, se sentant offensé de cette entreprise, en témoigna son mécontentement au comte, qui ne fit aucun cas des plaintes du roi. Après trois ans de siège en 1149, il emporta la place d'assaut et fit le seigneur de Montreuil prisonnier. Mais Geoffroy, ayant fait sa paix avec Louis VII, obtint la liberté et la restitution de tous ses biens, à condition que ni lui ni ses successeurs ne pourraient fortifier Montreuil, ni aucune autre place dans les états du comte d'Anjou.

1146.

1149.

Le comte, satisfait sans doute d'avoir fait rentrer les barons dans le devoir, ne fit aucune attention à la petite guerre qui éclata, dans cette même année 1149, entre différens seigneurs de la Touraine et des environs. Acharie, seigneur de Marmande, avait pris les armes contre le vicomte de Chatellerault; mais celui-ci avait mis dans son parti Aimery, seigneur de Faye-la-Vineuse, et Fuel, seigneur de l'Ile-Bouchard. Acharie dut alors se repentir de sa provocation; car il se vit bientôt accablé par les forces de ces trois seigneurs réunis contre lui. Ils dévastèrent tous ses domaines, détruisirent son château de fond en comble, et renversèrent même jusqu'à la roche sur laquelle il avait été élevé. Dépouillé de tous ses biens, Acharie se réfugia au château de Nouâtre, qui par sa force et sa position lui offrait une retraite assurée. De là il ne

1149. cessait d'inquiéter les terres de ses trois ennemis, sur lesquelles il faisait de fréquentes incursions.

Dans cet intervalle Peloquin, fils d'Archambaud Borrel, s'empara du château de l'Ile-Bouchard. Acharie, son ami, vint se réunir à lui et s'établir dans le château dont Peloquin s'était rendu maître. Alors épousant ses intérêts, il se trouva l'ennemi du seigneur de Nouâtre, qui lui avait si généreusement donné asile pendant son infortune, et dirigea alternativement les troupes que lui fournissait Peloquin contre Nouâtre et Chatellerault; mais ces troupes, selon toute apparence, n'étaient pas fort nombreuses, puisqu'elles ne sortaient que la nuit. Ayant eu avis qu'un parti ennemi s'était retiré dans la maison d'un paysan aux monts de Grizay, il vint les y envelopper; mais ceux-ci s'étant sauvés dans une caverne pratiquée sous la roche voisine, Acharie eut la cruauté d'y faire allumer un si grand feu, que tous y furent étouffés. Tandis qu'il s'applaudissait de ce barbare avantage, son neveu, qui était à sa poursuite, le surprit, se saisit de sa personne et le conduisit au château de Nouâtre, où il resta quelque temps prisonnier. Cependant à la sollicitation de Bernier, abbé de Noyers, il obtint sa liberté à des conditions très-modérées. Acharie, par reconnaissance, donna aux moines de Noyers la moitié du port situé vis-à-vis le bourg de Ports, au-dessus de l'abbaye de Noyers, à la charge de cent messes pour le repos des ames de ceux qu'il avait fait mourir aux monts de Grizay.

Le roi Louis VII, dit le Jeune, avait épousé dès 1149. l'année 1137 Éléonore, fille et unique héritière de Guillaume, comte de Poitou et dernier duc de Guienne. Hugues d'Étampes, archevêque de Tours, l'avait accompagné à Bordeaux, où il était allé pour la cérémonie de son mariage. Ce prélat, après la mort d'Hildebert, fut élu à la pluralité des suffrages, malgré la recommandation de Louis-le-Gros, qui avait écrit en faveur de Philippe, doyen de l'église de Tours et neveu de l'archevêque Gillebert. Ce dernier, qui n'avait eu que la minorité des voix, envoya vers l'anti-pape Anaclet pour faire confirmer son élection; mais tandis qu'il attendait ses bulles, Hugues se fit sacrer et prit possession de son siège, en se faisant porter depuis l'église de Saint-Martin jusqu'à la cathédrale. Cette cérémonie devait son origine au pape Étienne II, qui, après son exaltation, se fit porter sur les épaules du peuple jusqu'au temple de Constantin. Ses successeurs ont continué d'en agir de même, et, à leur exemple, quelques prélats de France donnèrent des fiefs de leurs églises aux principaux seigneurs de leurs diocèses, à condition qu'ils les serviraient le jour de leur entrée.

Les archevêques de Tours furent de ce nombre. Mais on ne sait pas précisément en quel temps ils introduisirent l'usage de se faire porter par les huit barons de Touraine le jour de leur intronisation (1).

(1) Le seigneur d'Amboise, baron de la Maison-Fort, faisait l'office de maître-d'hôtel, et avait droit, en cette qualité, à toute la vaisselle d'argent servie sur la table de l'archevêque. Le baron de

1149. Ces barons étaient les seigneurs d'Amboise, de Marmande, de La Haye, de Preuilly, de l'Ile-Bouchard, de Sainte-Maure, du Breuil-Doré et de Miré. Le prévôt de Larçay était chargé de garder la première porte donnant sur l'escalier de l'archevêché. Nous parlerons ailleurs (1) des cérémonies qui s'observaient à l'entrée des archevêques : mais il est à présumer qu'elles n'eurent pas lieu lors de la prise de possession de Hugues II; car son élection ne fut pas assez tranquille pour que l'on songeât à s'en occuper. Quoi qu'il en soit, voulant prendre l'avance sur son compétiteur, il fit le voyage de Rome pour obtenir du pape Innocent II ses bulles de confirmation. Il tomba malade en chemin au prieuré de la Charité-sur-Loire, et se voyant en danger de mourir, il prit l'habit de Cluny, résolu de passer le reste de ses jours dans ce monastère et de renoncer à son archevêché. Le retour de sa santé ne changea rien à sa détermination. Le chapitre de Tours, en ayant été instruit, députa vers lui Pierre, grand-archidiacre de la cathédrale, et Hugues, abbé de Noyers, pour le supplier de revenir prendre les

Marmande, en qualité de queux, avait les ustensiles de cuisine. Le baron de La Haye, comme échanson, gardait la coupe et le reste des vins qu'on avait servis. Le baron de Preuilly prenait la nappe et les serviettes en sa qualité de pannetier. Le baron de l'Ile-Bouchard, qui donnait à laver, avait pour lui l'anneau. La mule ou le cheval appartenait au baron de Sainte-Maure comme grand-écuyer. Le baron du Breuil-Doré, comme capitaine des gardes, présentant l'eau à boire, avait pour lui l'aiguière. Enfin le baron de Miré, qui faisait l'office d'écuyer tranchant, réclamait les couteaux et les fourchettes.

(1) Voir au chapitre des Archevêques, tom. 3.

rênes de son diocèse. Mais le prélat ne se rendit point à leurs instances, et protesta qu'il ne quitterait pas sa retraite sans un ordre exprès du pape. Les députés se rendirent donc auprès d'Innocent II, qui prescrivit à Hugues de retourner dans son diocèse. 1149.

Ce fut lui qui, en 1138, érigea en abbaye le prieuré de Bois-Aubry, et qui fonda celle de Gatines dans le cours de la même année. Il fut aussi le premier qui établit des écoles publiques à Chinon pour l'instruction de la jeunesse. Il en confia la direction au chevecier et aux chanoines de l'église de Saint-Mexme, qui depuis peu, d'abbaye qu'elle était auparavant, était devenue une collégiale, et dont la dignité d'abbé avait été convertie en celle de chefecier ou chevecier.

En obéissant au pape, Hugues lui avait en quelque sorte imposé la condition de terminer le procès pendant entre les archevêques de Tours et l'église de Dol. Le saint-père le lui avait promis; mais étant mort ainsi que son successeur Célestin II, ce fut Luce II qui prononça la sentence. Elle était conçue en ces termes, inscrits sur un rouleau de bois recouvert d'une lame de plomb, que l'on conservait précieusement dans les archives de la cathédrale:

ANNO INCARNAONIS DNICÆ MCXLIIII LVCIVS PAPA II. INVESTIVIT ROMÆ IVDICIO SANCTÆ APLICÆ SEDIS CVM BACVLO ISTO LIGNEO ECCSIAM TVRONENSEM DE SVBJECTIONE DOLENSIS ECCSIÆ ET TREGORENSIS ET BRIOCENSIS PER MANVM DOM. HVGONIS TVRONENSIS ARCHIEPI.

1151. Quelque solennel que pût être ce jugement, il ne produisit pas plus d'effet sur les évêques bretons que toutes les décisions qui l'avaient précédé.

A son retour de la Terre-Sainte, en 1149, Geoffroy-le-Bel avait cédé le duché de Normandie à Henri son fils aîné, qui fut depuis roi d'Angleterre sous le nom de Henri II. Vivant en paix avec tous ses voisins, il ne s'occupait plus que du gouvernement de ses trois comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine, lorsqu'il mourut au Château-du-Loir le 7 septembre 1151, âgé seulement de trente-huit ans. Il eut sa sépulture dans l'église de Saint-Julien du Mans, où on lisait son épitaphe. Il laissa de Mahaut ou Mathilde d'Angleterre trois enfans: 1° Henri, né au Mans le 5 mai 1133; 2° Geoffroy, né à Rouen le 3 juin 1134; 3° Guillaume, surnommé Longue-Épée, né le 22 juillet 1136, mort sans postérité. Il eut aussi une fille naturelle nommée Emme, que Henri II maria comme sa propre sœur. Il ordonna par son testament que les comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine appartiendraient à Geoffroy son second fils, et que Guillaume aurait le comté de Mortain; mais parce que la couronne d'Angleterre était encore en litige, et qu'on ne pouvait pas prévoir quel en serait le résultat, « J'entends et je veux, ajoutait-il, que lorsque Henri sera paisible possesseur de l'héritage de sa mère, c'est-à-dire de l'Angleterre et de la Normandie, il laisse tous les droits paternels à son frère Geoffroy, qui se contentera en attendant des châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau. » Craignant cependant que ce partage ne fût pas fidè-

lement exécuté par Henri son fils aîné, qui était ab- 1151.
sent, il conjura les prélats et seigneurs de sa cour de ne point lui rendre les devoirs de la sépulture, jusqu'à ce que son fils eût juré d'observer de point en point ses dernières volontés. Henri, étant arrivé peu de temps après, fut tout surpris d'entendre parler d'un testament dont il ne pouvait connaître le contenu, qu'il n'eût auparavant juré d'en observer les conditions. D'abord il refusa de prêter le serment qu'on exigeait de lui; mais enfin se voyant pressé par les prélats et les seigneurs, il jura publiquement d'exécuter le testament de son père. Alors on lui en fit la lecture, qu'il entendit sans donner le moindre signe d'étonnement ni de mécontentement. Il dissimula si bien ses intentions, qu'on n'en put rien soupçonner ni sur ses traits, ni dans ses paroles.

Geoffroy cependant ne se fia point aux apparences. Il n'attendit pas que son frère Henri fût en possession de la couronne d'Angleterre pour se rendre maître de l'héritage paternel que son père lui avait légué; il chercha au contraire les moyens de le prévenir, craignant avec raison qu'une fois maître de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, Henri ne retînt ces provinces par le droit du plus fort, même après être parvenu à la couronne d'Angleterre. L'événement lui prouva depuis qu'il ne s'était pas trompé dans ses conjectures. La guerre, qui s'alluma presque en même temps entre Louis-le-Jeune et Henri, parut à Geoffroy une circonstance favorable à ses desseins. Louis, offensé de ce que Henri avait épousé la reine Éléonore

1151. de Guienne, qu'il avait répudiée par une faute irréparable, et en outre de ce qu'il avait pris possession de la Normandie ainsi que des autres pays qu'il possédait en France, sans lui en avoir demandé l'investiture et sans lui en rendre hommage, voulut s'en venger en lui déclarant la guerre. Les principaux seigneurs du royaume, jaloux de la puissance de Henri, se joignirent volontiers au roi. Dans ce nombre se trouvaient Eustache, fils aîné d'Étienne roi d'Angleterre; Thibaut, comte de Blois et de Chartres, surnommé le Bon, grand-sénéchal de France, petit-fils de Thibaut III, comte de Touraine; Henri Ier, comte de Champagne, son frère aîné; Robert, comte du Perche, et notre Geoffroy portant aussi le surnom de Plantagenet. On voit par cette énumération à quoi se réduisaient alors les forces des rois de France quand ils étaient privés de celles des grands vassaux.

On résolut d'attaquer Henri par deux endroits. Le roi d'un côté, accompagné des principaux seigneurs du royaume, marcha vers la Normandie, ravagea la campagne et s'empara de Marché-Neuf au mois de

1152. juillet 1152. D'un autre côté, Geoffroy, à la tête des troupes que le roi avait mises sous ses ordres, se dirigea sur la Touraine, fortifia les châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau, que son père lui avait donnés par provision, et ayant attiré dans son parti la principale noblesse de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, se mit en état de s'assurer la possession de ces trois provinces, accoutumées d'ailleurs à être gouvernées par des comtes particuliers. Henri, qui

n'était encore que duc de Normandie, n'eut pas plus tôt appris cette nouvelle, qu'il se mit à la tête de l'élite de ses troupes, après avoir distribué le surplus dans les diverses places fortes de son duché. Il abandonna la campagne au roi et s'avança précipitamment sur l'Anjou, où il arriva au mois d'août de la même année. Cette apparition subite obligea Geoffroy de se retirer à Chinon avec une partie de ses gens. Le reste se jeta dans Montsoreau, petite ville sur la Loire au-dessus de Saumur, dans laquelle il y avait un château dont était seigneur Guillaume II, fils de Gaultier et de Grœcia de Montreuil. Henri assiégea cette place avec tant de vigueur, qu'elle fut obligée de se rendre à discrétion; mais ce prince, voulant s'acquérir des créatures par des procédés généreux, pardonna à Guillaume de Montsoreau et à tous les gentilshommes qui avaient suivi le parti de son frère, à condition qu'ils lui rendraient hommage, et qu'ils s'obligeraient par serment de ne plus porter les armes contre lui. 1152.

Geoffroy, se voyant ainsi abandonné d'une partie de la noblesse, fut forcé de faire la paix avec son frère, qui lui accorda la jouissance des châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau, comme le portait le testament de leur père; et même peu de temps après il l'accompagna dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Thibaut, comte de Blois, au commencement de l'année 1154. Cette nouvelle guerre eut pour cause le château de Fretteval dans le Vendômois, dont Thibaut s'était emparé. Henri fit marcher des 1154.

1154. troupes pour reprendre cette place; et comme il en pressait le siège, les ennemis firent une si vigoureuse sortie sur les assiégeans et les attaquèrent si brusquement, qu'ils les mirent en fuite. S'étant trouvé dans la mêlée, combattant à la tête des troupes, Geoffroy fut fait prisonnier avec plusieurs chevaliers, en sorte que Henri, pour rendre à la liberté Geoffroy et ses compagnons d'armes, se hâta de conclure la paix avec Thibaut.

Au nombre des prisonniers étaient Hugues II, seigneur d'Amboise, de Chaumont, de Montrichard, et Hervé son frère. La liberté ne leur fut accordée par le même traité de paix qu'à la condition que le château de Chaumont serait démoli. Quelque temps après Thibaut surprit le château d'Amboise; mais au mois de décembre il fut obligé de le rendre à Henri, qui le fit fortifier et y mit une bonne garnison.

Depuis la mort d'Étienne en 1154, ce même Henri régnait sur l'Angleterre. Louis-le-Jeune, toujours disposé à s'armer contre lui, excita les trois frères Henri, comte de Champagne, Thibaut V, comte de Blois, et Étienne de Sancerre à s'emparer du château de Chaumont, où ils se hâtèrent de construire un nouveau fort. Henri, qui dans cette même année était venu en France, accourut promptement avec ce qu'il put rassembler de troupes, attaqua le château et l'emporta d'assaut. Il le remit à Hugues d'Amboise, qui depuis ce moment, pour venger la mort de Sulpice son père, ne cessa de harceler le comte de Blois, jusqu'à ce qu'enfin la paix fût faite entre eux par le mariage de

Sulpice III, fils aîné de Hugues, avec Isabelle, fille aînée du comte de Blois. 1154.

Henri ne fut pas plus tôt couronné roi d'Angleterre, que Geoffroy, qui l'avait accompagné dans son voyage, lui demanda la restitution des trois provinces que, par son testament, leur père lui avait laissées en partage : mais quelque juste que fût cette demande, Henri déclara nettement qu'il entendait les conserver pour accroître d'autant sa prépondérance en France, où sa puissance se trouverait trop affaiblie par la cession de trois provinces aussi importantes. Dans la crainte d'aigrir son frère, Geoffroy n'osa pas se plaindre ouvertement, et tenta de recourir à quelques mesures conciliatrices. Il se rendit donc en Flandre, sous prétexte d'aller visiter Sibylle, sa tante maternelle, mariée à Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Il lui exposa la légitimité de sa demande, et la pria de l'appuyer de son intercession auprès du roi, son frère. Le comte et la comtesse lui promirent de faire leurs efforts auprès de leur neveu, pour qu'il se relâchât de ses prétentions, par respect pour les dernières volontés de leur père. En effet, Henri étant alors à Rouen, ils allèrent l'y trouver, et plaidèrent chaudement la cause de Geoffroy : mais tous leurs efforts furent vains. Henri répondit qu'il ne pouvait accorder à son frère d'autres places que celles dont il jouissait avant son avènement à la couronne d'Angleterre. Il ajouta que son père n'avait pas eu le droit de le dépouiller de son patrimoine, et que, s'étant plaint au pape du serment qu'on lui avait extorqué avant que de lui

1154. avoir fait lecture du testament, il en avait obtenu l'absolution du saint-père, en sorte qu'il n'était pas tenu d'exécuter une promesse à laquelle il avait été contraint. Après une réponse aussi positive, pour ôter toute espérance à son frère, il se hâta d'aller à Paris, pour y rendre au roi Louis foi et hommage des trois comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine.

1156. Irrité et indigné de ce refus, Geoffroy se retira en Anjou. Henri, qui prévoyait ses desseins, l'y suivit bientôt avec de bonnes troupes, et sans lui laisser le temps de se reconnaître, il assiégea et prit le château de Mirebeau. De là, il marcha sur Chinon, qui ne se rendit qu'après un très-long siège. Il ne restait plus à l'infortuné Geoffroy que la ville de Loudun; encore fut-il obligé, pour avoir la paix, de l'abandonner moyennant mille livres sterling, et deux mille livres, monnaie d'Anjou, que Henri promit de lui faire payer tous les ans dans la ville de Londres. Ce traité fut passé au mois de juillet 1156, selon quelques historiens. D'autres, au contraire; tel que l'auteur de la chronique de Saint-Aubin d'Angers, prétendent que Loudun fut rendu sans aucune condition.

Dépouillé de tout par l'ambition de son frère, Geoffroy reçut peu de temps après une nouvelle propre à adoucir le sentiment de son infortune. Les habitans de Nantes, ne pouvant plus supporter la tyrannie de Hoël, leur comte, se révoltèrent contre lui, et appelèrent à leur secours Geoffroy Plantagenet. Ce prince accepta avec empressement l'offre qui lui était faite. Il partit, et se rendit à Nantes, où il fut proclamé comte,

avec l'assentiment universel. L'an 1156, Hoël même y consentit d'abord, moyennant une pension que Geoffroy s'obligea de lui payer sa vie durant. Mais ayant faussé sa parole, il surprit la ville de Nantes, qu'il ne conserva cependant que l'espace de quarante jours; car les Nantais, l'ayant une seconde fois chassé de leur ville, y rappelèrent Geoffroy avant même qu'il eût pu se mettre en état d'y rentrer à force ouverte.

1156.

Ce prince ne jouit pas long-temps de sa nouvelle fortune. Il mourut à Nantes, le 27 juillet 1158, âgé de vingt-quatre ans. Il ne fut véritable comte de Touraine que par le droit éventuel que lui avait transmis son père; car Henri ne cessa pas de l'être de droit et de fait avant son avènement au trône d'Angleterre, et par usurpation sur Geoffroy, aussitôt qu'il y fut parvenu. Geoffroy put avoir de la bravoure et des qualités aimables; mais en examinant de près sa conduite, on ne peut s'empêcher d'y remarquer de l'irrésolution et une espèce de pusillanimité. En vain on voudrait en accuser sa jeunesse; Henri son frère, qui ne comptait qu'un an de plus que lui, se montra constamment supérieur à toutes les difficultés qu'il eut à vaincre, soit dans ses guerres avec le roi de France ou d'autres rivaux puissans, soit dans ses démêlés avec ses propres vassaux.

1158.

Geoffroy ne fut point marié. L'auteur de la Chronique de Tours s'est trompé en lui donnant pour femme Constance, fille de Conan, duc de Bretagne. Il a confondu l'oncle avec le neveu. Il avait bien eu

1158. le projet d'épouser Éléonore, après que Louis-le-Jeune l'eut répudiée, et malgré l'opposition du roi, exprimée assez fièrement, il s'était proposé de l'enlever au Port-de-Piles, où elle devait passer pour aller en Poitou : mais Éléonore, avertie du projet qui se tramait contre elle, prit une autre route, et arriva dans ses états sans avoir couru aucun danger. Nous avons vu que depuis cet événement elle avait épousé Henri, à qui elle apporta en dot la Guienne et le Poitou, ce qui, avec la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Touraine, le rendait presque aussi puissant en France que le roi lui-même : aussi ces provinces lui durent-elles plusieurs entreprises utiles, au nombre desquelles on doit placer d'abord les travaux qu'il fit exécuter pour exhausser et élargir ces longues et belles chaussées qui encaissent la Loire, et dont nous avons vu les premiers fondemens jetés sous le règne de Louis-le-Débonnaire. C'est à ces digues protectrices que la Touraine et l'Anjou sont redevables de la conservation de leurs terrains les plus fertiles. Il fit de même construire plusieurs ponts, tels que ceux de Saint-Lazare, de Saint-Avertin, et de Saint-Sauveur, auprès de Tours, mais surtout celui de Chinon, connu sous le nom de pont de l'Annone, ou de l'Annonain, parce qu'il était destiné à faciliter les approvisionnemens de la ville, entravés souvent par les débordemens de la Vienne, qui n'était alors contenue par aucune digue. Nous parlerons bientôt du château de Tours, qui fut également son ouvrage. Mais pour suivre l'ordre des temps, nous dirons un

mot du schisme qui désolait alors l'Église, schisme qui conduisit à Tours le pape Alexandre III. Ce souverain pontife avait été obligé d'abandonner la ville de Rome et l'Italie, pour éviter la persécution de l'empereur Frédéric Barbe-Rousse, qui favorisait ouvertement l'anti-pape Victor. Il vint en France, où il était reconnu pour le seul et légitime pontife par Louis-le-Jeune, et par Henri roi d'Angleterre. Il séjourna d'abord à Clermont en Auvergne, puis à Bourg-Dieu, et de là il vint à Tours, où il arriva le dimanche 29 septembre 1162. Il consacra à Marmoutier la chapelle de Saint-Benoît, qui se voyait dans les jardins de l'abbaye, et il y donna une bulle en faveur de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches. Au commencement du carême suivant, il alla à Paris pour conférer avec le roi; ensuite il revint à Tours célébrer le concile qu'il avait indiqué en cette ville pour l'octave de la Pentecôte, qui, cette année 1163, tombait le 10 de mai. L'assemblée se tint dans l'église cathédrale de Saint-Maurice, aujourd'hui Saint-Gatien. On y compta dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques et même de seigneurs. Cette affluence de monde rendit les logemens si rares, et par conséquent si chers, que le roi Louis, informé de la difficulté qu'on éprouvait à se loger, écrivit au trésorier de Saint-Martin et aux habitans de Châteauneuf, pour leur prescrire de faire en sorte que les logemens n'excédassent pas le prix de six livres, somme exorbitante pour le temps, parce

1158.

1162.

1162. qu'il est à présumer, quoique la lettre du roi ne le spécifie pas, qu'il s'agissait de six livres par jour, représentant soixante-quatre livres de notre monnaie.

Parmi les prélats qui assistèrent au concile, on remarqua surtout Thomas Beket, évêque de Cantorbery en Angleterre, qui fut l'objet particulier des attentions du pape. Tous les cardinaux, par son ordre, allèrent au-devant de lui jusqu'au-dehors de la ville. Arnoul, évêque de Lisieux, un des plus savans prélats de son siècle, y parut aussi avec distinction. Ce fut lui qui fit l'ouverture du concile; après son discours, la pape rendit compte de l'invasion du saint-siège par le cardinal Octavien, qu'on nommait l'anti-pape Victor. Il fut déposé dans ce concile, et excommunié, ainsi que l'empereur Frédéric et leurs adhérens. Avant la clôture, on vit arriver Conrad, archevêque de Mayence et cousin de l'empereur, qui, ne voulant pas reconnaître Victor, venait à Tours pour faire confirmer son élection.

On dressa dans ce concile plusieurs canons pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Le concile terminé, le pape resta encore à Tours jusqu'au mois de juin de la même année, et d'après les offres que lui firent les rois de France et d'Angleterre de choisir la ville de leurs états dans laquelle il souhaitait de se retirer, il alla à Sens, où il demeura jusqu'en 1165, époque où il rentra dans Rome, l'anti-pape Victor étant mort l'année précédente. Le concile de 1163 et le séjour que le pape fit à Tours jetèrent un grand éclat sur cette ville, à laquelle

quelques-uns donnèrent la qualification de seconde Rome. 1162.

Ce fut vers ce temps qu'on vit paraître pour la première fois en Touraine un prêtre écossais nommé Avertin, célèbre par sa grande piété, et surtout par son attachement à l'archevêque de Cantorbéry, qu'il avait accompagné au concile, et qu'il ne quitta jamais pendant tout le temps de son exil. La catastrophe qui termina les jours du prélat dont il était devenu le diacre, lui fit prendre la résolution de passer le reste de sa vie dans la solitude. Revenu en Touraine, il choisit un lieu qui lui sembla propre à l'exécution de son dessein; c'était le bois de Cangé. Mais les habitans du village voisin, qui s'appelait alors Saint-Pierre de Vançay, l'invitèrent à venir demeurer parmi eux pour instruire et édifier leurs enfans. Il ne put se refuser à leurs sollicitations, et exerca son pieux ministère jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1180. Il eut sa sépulture dans l'église de Vançay, où il fut depuis honoré comme un saint; en sorte que le village perdit son premier nom, et prit celui de Saint-Avertin. On l'invoquait ordinairement contre les maux de tête et les vertiges; mais, selon toute apparence, une pareille dévotion n'était fondée que sur l'analogie des mots Avertin et vertige, ainsi qu'on invoque saint Clair pour la vue, saint Genou pour la goutte, et saint Mathurin pour les fous, du mot italien *matto*.

La dévotion à Saint-Avertin était si grande autrefois, que toutes les maisons de ce bourg n'étaient

1162. que des hôtelleries pour recevoir les pèlerins qui y affluaient de tous côtés, surtout le mardi de Pâques et le 5 mai, jour de la fête du saint. La nef de l'église est fort ancienne; le reste est plus moderne, ayant été bâti par la famille écossaise de Conighan, dont on voit encore les armes (1) sur la clef des voûtes de l'église. Jean de Conighan avait acheté cette terre, le 4 juin 1489, des seigneurs de Saint-Nectaire et de Mommorin, la somme de trente-sept mille quatre cents livres.

Le siège de Tours était alors occupé par l'archevêque Joscion, prélat difficultueux, et tellement processif qu'il se ruina à plaider, et qu'il ne laissa pas en mourant de quoi fournir aux frais de ses funérailles. Heureux encore si cette passion n'eût été nuisible qu'à lui seul; mais son esprit de chicane fut la source d'une guerre qui s'éleva entre Louis VII et le roi d'Angleterre. Outre les grandes provinces que ce dernier possédait en France, il avait jugé à propos, après la mort de son frère Geoffroy, de se porter pour son héritier, et à ce titre de s'emparer du comté de Nantes. Une ambition si démesurée ne pouvait que donner de l'ombrage aux princes voisins, et surtout à Louis VII, qui, par une impolitique et funeste inconséquence, en répudiant la reine Éléonore, avait perdu deux belles provinces, faute capitale dont il ne sentit l'importance que quand il ne fut plus temps d'y remédier, et d'où découlèrent les guerres et les mal-

(1) D'argent au pairle de sable, écartelé d'azur à trois fermeaux d'or.

heurs qui désolèrent la France pendant près de deux siècles. Le moindre prétexte suffisait pour faire prendre les armes aux deux puissances rivales. Effectivement il ne pouvait y en avoir de plus léger que celui de la guerre dont nous avons dit que Joscion fut l'auteur : en voici l'origine que n'ont pas bien connue les historiens qui en ont parlé.

1162.

Le roi Louis, ne pouvant aller en personne secourir les chrétiens de la Terre-Sainte, imposa sur tous ses sujets la taxe du dixième de leurs revenus. A son exemple, Henri convoqua au Mans, le 17 mai 1166, les prélats et les seigneurs de ses états d'outre-mer, et de leur avis, il ordonna une imposition générale payable en cinq ans; le premier terme à raison de deux deniers par livre de tous les revenus et effets mobiliers, et les quatre autres à raison d'un denier seulement. Pour aller au-devant de fausses déclarations qui pourraient facilement être faites, il voulut que chaque particulier allât à sa paroisse déclarer par serment tout ce qu'il possédait de biens. Il y avait dans toutes les églises un tronc destiné à recevoir les sommes qu'on apporterait. Elles devaient être réunies dans la cathédrale de chaque diocèse, et de là transférées dans l'église qui aurait été indiquée par le roi. La recette générale faite dans les deux états fut mise en dépôt dans la cathédrale de Tours, du consentement du roi Henri. L'archevêque Joscion, qui avait assisté à l'assemblée du Mans, prétendit que, comme patron et fondateur de cette église, il avait le droit de faire porter ces deniers à la Terre-Sainte par ses com-

1166.

1166. missaires. Henri soutint au contraire que les sommes prélevées sur ses sujets devaient être remises entre les mains de ses officiers, pour être par eux portées à leur destination. On ne pouvait raisonnablement rien opposer à la justice d'une pareille proposition. Malgré cela l'archevêque ne voulut point se départir de ses prétentions. Louis eut la faiblesse de se ranger de son parti. Henri était trop fier et trop fort pour céder. La querelle s'échauffa, et il fallut en venir aux armes. La ville de Tours, comme lieu du dépôt, devait être et fut en effet la première à se ressentir des effets funestes de cette guerre. Elle fut en partie détruite par les flammes, et la cathédrale fut au nombre des édifices qui en devinrent la proie. Enfin le différend fut accommodé entre les deux rois, et l'on présume même qu'une partie de l'argent destiné pour les croisés fut employée à la reconstruction de la cathédrale.

Mais que peuvent les traités de paix, et même les alliances les plus intimes sur des princes dévorés d'ambition et de jalousie! Henri, en 1172, avait fait un voyage en France, et visité tour à tour la Bretagne, la Normandie, la Touraine, et avait passé les fêtes de Noël dans la ville de Chinon. Il ne fut pas plus tôt de retour en Angleterre qu'il trouva la division établie au sein de sa famille. Les conseils de la reine Éléonore avaient beaucoup de part au mécontentement de ses enfans. Elle fomentait leur rébellion pour se venger des infidélités du roi son mari, dont elle avait effectivement sujet de se plaindre, mais non pas au point d'exciter les fils à s'armer contre leur père. Les jeunes

1166.

princes, selon le témoignage de la plupart des historiens, furent encore animés par l'instigation de Hugues, seigneur de Sainte-Maure, et de Raoul de Faye, oncle de la reine; mais celui qui contribua le plus à leur révolte, parce qu'il y avait le plus d'intérêt, fut le roi de France. Ce prince, qui avait donné au jeune Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, sa fille Marguerite en mariage, conseilla à son gendre de demander la Normandie ou les trois provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, pour y faire sa résidence avec la princesse Marguerite. Non-seulement le roi son père rejeta durement sa proposition; mais, pour lui montrer qu'il était maître de disposer à son gré de ses états, il voulut donner Chinon, Loudun et Mirebeau à Jean, son quatrième fils. Le jeune Henri ne put contenir son ressentiment à la nouvelle d'une pareille disposition. Il s'y opposa fortement, sortit fort mécontent de l'Angleterre, et se réfugia à la cour de Louis, son beau-père, où il fut bientôt suivi de deux autres de ses frères, Richard et Geoffroy.

Rien ne pouvait être plus agréable à Louis qu'une pareille division dans la famille de son ennemi naturel; aussi reçut-il les jeunes princes avec tous les témoignages de la plus haute distinction. Il assembla les grands de son royaume pour avoir leur avis sur la marche qu'il convenait de suivre dans la conjoncture présente. Le prince Henri assista à cette assemblée. Il y fut résolu que le roi le protégerait et l'aiderait de ses forces. Robert, comte de Dreux, frère du roi; Philippe, comte de Flandres; Mathieu, comte de

1166. Boulogne; Henri, comte de Champagne et de Brie; Thibaut, comte de Blois et de Chartres; Etienne, comte de Sancerre; enfin les principaux seigneurs qui avaient été rassemblés, tous s'engagèrent à lui fournir des troupes. Le prince Henri, de son côté, protesta publiquement qu'il ne ferait jamais la paix sans le consentement du roi de France et de ses barons. En même temps il reçut l'hommage des principaux seigneurs d'Anjou, de Touraine et du Maine, auxquels il promit, en reconnaissance de leur dévouement, de donner des places ou des pensions; entre autres à Thibaut, comte de Blois, deux cents livres de rente en Anjou, la ville d'Amboise, et tout ce qu'il prétendait en Touraine, avec l'hommage de Château-Renault, dont il avait déjà la propriété par Sibylle de Château-Renault, sa femme; et pour ne laisser aucune incertitude sur ces dons, le prince lui en donna ses lettres scellées du sceau que le roi son beau-père lui avait fait faire : mais toutes ces promesses et ces protestations s'évanouirent bientôt en fumée, ainsi qu'on va le voir.

1173. La retraite du prince Henri et de ses frères fut immédiatement suivie de la révolte des principaux seigneurs d'Angleterre, qui se joignirent à Guillaume, roi d'Écosse, et à David son frère pour faire la guerre au roi Henri. On ne laissa pas cependant de faire quelques propositions d'accommodement entre la France et l'Angleterre. Les deux rois s'abouchèrent à Gisors le 24 août de la même année 1173. Mais n'ayant pu s'entendre, les hostilités commencèrent,

1173.

ou plutôt continuèrent de part et d'autre. Le roi de France envoya du secours aux rebelles d'Angleterre sous la conduite de Hugues, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe en Touraine, et de Robert de Leicester. Ces deux généraux furent battus et faits prisonniers. D'un autre côté Henri vint en Touraine pour punir ceux d'entre la noblesse qui avaient embrassé le parti de son fils. Renaud, seigneur de La Haye, et Pierre dit Montrabel, seigneur de Preuilly, n'attendirent pas que leurs châteaux fussent assiégés. Ils se rendirent et se mirent à la discrétion du roi d'Angleterre. Le seigneur de Champigny en Touraine, accompagné d'un grand nombre de nobles du pays avec leurs gens de guerre, eut l'audace de soutenir le siège. Il se défendit dans son château avec beaucoup de courage; mais il fut emporté d'assaut. Il en coûta la vie à plusieurs gentilshommes, et la liberté à quelques autres, parmi lesquels on remarque Émery de Blo ou de Blé, frère de Robert, seigneur de Champigny, Baudouin de Brisay, Hugues de la Loc, Hugues de Denars, Hugues de la Motte, Guillaume de Rujan, Simon de Brenezay, Jean de Mornou, Hubert de Roussevaux, Guillaume Mingot, Jean de Champenu, Gautier de Pons, Brice de Seaux, Geoffroy de Chaumain, Geoffroy Carré, Robert Langlois, Payen Lejuge et Guillaume Bugon.

Cependant les deux rois ayant eu l'année suivante une nouvelle conférence à Mont-Louis, entre Tours et Amboise, le 30 septembre 1174, la paix fut conclue, et les enfans réconciliés avec leur père, par l'entre-

1174.

1174. mise du roi de France. On croit avec raison que ce fut depuis cette époque que le lieu de l'entrevue, qui se nommait auparavant Mont-Loé, *mons laudatus*, fut appelé Mont-Louis. Quatre ans auparavant une pareille conférence avait eu lieu dans ce même bourg entre les deux monarques. Celui de France y obtint la réintégration de Thomas Beket sur son siège de Cantorbéry. Il s'y rendit en effet; mais il y fut assassiné le 29 décembre 1170 par quatre gentilshommes qui avaient entendu dire à Henri : Est-il possible qu'aucun de ceux que j'ai comblés de bienfaits ne me délivrera d'un prêtre qui porte le trouble dans mon royaume? Les châteaux de Preuilly, de La Haye, de Champigny, et tous les autres furent rétablis dans l'état où ils étaient avant la guerre, et rendus aux seigneurs auxquels ils appartenaient. Par ce traité, le jeune Henri consentit que Jean son frère fût pourvu d'un château en Touraine, d'un autre en Anjou, et d'un troisième dans le Maine, tels qu'il conviendrait au roi son père de les désigner. Adèle de France, fille du roi, fut aussi, par le même traité, promise en mariage au prince Richard, et donnée en garde au roi Henri.

La paix, qui venait d'être conclue tant entre les deux rois qu'entre Henri II et ses enfans, ne fut point troublée tant que vécut Louis VII, dit le Jeune, et même pendant les premières années du règne de Philippe-Auguste son fils; mais une invasion de Richard rompit cette bonne intelligence. Ce prince, qui n'avait point assisté au traité de Mont-Louis, et qui était

1187.

devenu l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre en 1183, par la mort de Henri-au-court-Mantel, son frère aîné, se jeta à l'improviste sur les terres de Raymond, comte de Toulouse, et lui enleva plusieurs places vers l'an 1187 ou 1188. Le roi Philippe-Auguste arma aussitôt pour la défense du comte, et prit en chemin plusieurs châteaux du Berri appartenant à Richard, et de là entra en Touraine, se rendit maître de Busançais, et mit le siège devant Montrichard, qui fut enlevé d'assaut. Il y eut quarante-deux chevaliers et trois cents soldats faits prisonniers. Le château fut presque ruiné : « car, dit la Chronique de « Tours, rien ne pouvait résister au roi. Il avait parmi « ses troupes des gens qui fouissaient la terre comme « des taupes, pénétrant jusqu'aux fondemens des murs, « qu'ils renversaient avec de grands instrumens de fer. » Rigord, moine de Saint-Denis, dit que le roi brûla la ville, et qu'ensuite il prit Palluau et Montrésor. Guillaume de Nangis rapporte que la sécheresse fut si grande cette année, que les puits, les fontaines et les rivières tarirént en beaucoup de lieux, et que plusieurs villes furent brûlées, entre autres la capitale de la Touraine. La Chronique de Tours, qui fait mention de ces embrasemens, ne parle que de celui de Châteauneuf, qu'on a bien pu confondre avec la ville de Tours.

L'irruption réciproque dont nous venons de parler donna lieu à plusieurs conférences entre les ambassadeurs des deux rois, qui se réunirent à Gisors et à Bonmoulins, mais sans aucun succès. Enfin Richard,

1189. seul moteur de cette guerre, ayant appris que le roi Henri voulait faire couronner à son préjudice Jean, son frère, quitta la cour d'Angleterre et vint se joindre à Philippe-Auguste, donnant pour prétexte de son mécontentement que Henri refusait de lui rendre Alix ou Adèle, sœur de Philippe, qui lui avait été accordée en mariage. Le roi reçut fort bien le prince, et ayant formé ensemble un corps d'armée considérable, ils entrèrent en campagne, prirent la Ferté-Bernard, Montfort, Malestable, aujourd'hui nommé Bonnétable, et Baslon. De là ils allèrent assiéger la ville du Mans, où le roi Henri était enfermé. Ce prince, hors d'état de se défendre contre les assiégeans, résolut d'abandonner la ville, quoiqu'elle fût le lieu de sa naissance, pour se retirer à Saumur ou à Chinon, où il croyait être plus en sûreté. Avant que de sortir, il donna ordre à Étienne de Tours, son sénéchal, de mettre le feu aux faubourgs. Le vent poussa avec tant d'impétuosité les flammes du côté de la ville, qu'elles en brûlèrent les portes. S'étant ainsi ouvert un passage, elles s'attachèrent aux maisons, dont la plus grande partie fut réduite en cendres, la veille de Saint-Barnabé ou 10 juin 1189. Les Français, à la faveur de cet incendie, essayèrent de passer le pont pour s'emparer de la ville; mais les Anglais, qui y étaient accourus, soutinrent l'attaque avec tant de courage, que de part et d'autre il se fit des prodiges de valeur. Enfin les Anglais, avertis que leur roi s'était retiré, firent leur retraite et abandonnèrent la ville aux Français. Le roi Philippe et Richard y entrèrent aussitôt, et pour-

suivirent Henri jusqu'à deux lieues au-delà sans avoir 1189.
pu l'atteindre, de sorte qu'ils revinrent sur leurs pas, et assiégèrent le château du Mans, qui se rendit le troisième jour par composition.

Après des succès si rapides, les princes marchèrent sur la Touraine et prirent en passant le Château-du-Loir, la Châtre, Tro, Montoire, les Roches-l'Évêque, et quelques autres petites places sur le Loir; d'où, étant descendus vers la Loire, ils s'emparèrent de Chaumont, d'Amboise, de Roche-Corbon, et allèrent ensuite, le lendemain de la fête de Saint-Pierre, passer la rivière à Saint-Cyr, un peu au-dessous de Tours. Le roi jugea à propos d'attaquer la ville de ce côté, tant parce qu'il espérait se rendre plus facilement le maître de Châteauneuf, où il avait des intelligences avec des chanoines de Saint-Martin et quelques habitans, que parce que c'était véritablement l'endroit le plus faible. D'ailleurs comme Tours pouvait de ce côté être secouru par Henri, qui était à Chinon avec des troupes, il se flattait de le combattre, ou tout au moins de lui fermer le passage, pour l'empêcher d'entrer dans la ville. Cependant Philippe-Auguste trouva à l'exécution de son projet un obstacle auquel il ne s'était pas attendu. La Loire, qui d'ailleurs est ordinairement fort rapide et fort large en cet endroit, était de plus tellement grossie par les pluies continuelles qui étaient tombées depuis plusieurs jours, qu'il y avait un extrême danger à vouloir la passer. Les officiers de l'armée étaient d'avis qu'il fallait attendre que les eaux fussent écoulées, ce qui, dans

1189. cette saison, ne pouvait être long; mais le roi, dont l'intrépidité en cette occasion a été célébrée par tous les historiens, voulut qu'on traversât le fleuve sans aucun retardement. Il se mit à la tête des ribauds, qui étaient alors tout ce qu'il y avait de plus déterminé parmi les gens de guerre, comme sont aujourd'hui les grenadiers. Il entra le premier dans l'eau, et sondant le gué avec une pique, il traça lui-même le passage à ses troupes, qui, à son exemple, traversèrent heureusement la rivière sans perdre un seul homme. Cette action étonna tellement les Anglais, qu'ils abandonnèrent aussitôt Châteauneuf. Le roi y entra deux jours après, y prit ses logemens, et dès le lendemain fit attaquer la ville du côté de la rivière. Il y fit donner par escalade un si rude assaut, qu'elle fut emportée le lundi 3 juillet 1189, environ sur les neuf heures du matin. Une partie de la garnison fut passée au fil de l'épée, et le reste, au nombre de soixante-dix chevaliers et de trois cents gens d'armes, s'étant retirés dans le château avec Gilbert qui en était gouverneur, furent enfin contraints de se rendre à discrétion.

Ce Gilbert est le premier gouverneur de la ville et du château de Tours dont l'histoire nous ait conservé la connaissance. D'abord on appela ceux qui étaient pourvus de cet emploi connétables, c'est-à-dire chefs ou capitaines au fait d'armes et pour la garde de la ville; puis on les nomma châtelains, ensuite capitaines, qui est le titre le plus ordinaire dont ils aient été revêtus, et enfin gouverneurs. Il y a quelque apparence que ce Gilbert a été le premier qui ait porté le titre

de gouverneur. On croit de même que c'est Henri II 1189.
qui a fait bâtir le château ; car il n'y avait auparavant qu'une tour appelée la Tour du Comte, et qu'on nomma depuis la tour Feu-Hugon, parce qu'elle avait été bâtie par le comte Hugues.

On se servit pour les fondemens de ce château des anciens murs de la ville; ce qu'on distinguait aisément parce qu'ils étaient faits de petites pierres de trois pouces en carré, tandis que le reste de l'ouvrage est bâti en grandes pierres longues d'un pied et demi. Le carré qui composait le château était irrégulier et flanqué de tours à chacun de ses angles. Au-dessus de la porte du château on voyait une grande pierre sur laquelle étaient représentées trois figures en bas-relief, d'une sculpture assez correcte. L'une représentait un architecte habillé à la romaine, tenant à la main une équerre dont l'angle était obtus, ce qui convenait à l'irrégularité des angles de l'édifice. Les deux autres figures étaient celles de deux femmes, l'une toute nue, l'autre vêtue à la romaine, appuyant toutes deux leurs mains sur chacune des épaules de l'architecte. Au bas du château et au-dessus d'une fausse porte ou poterne par laquelle on descendait à la rivière, on remarquait une pierre antique haute de deux pieds et demi, et longue de quatre pieds quatre pouces. Sur cette pierre appelée vulgairement le tombeau de Turnus, on voit un vase sculpté en bas-relief, d'où sortent à droite et à gauche des Rainceaux ou feuillages avec deux oiseaux. A coup sûr, on ne voit là rien qui indique un tombeau. C'est tout simplement

1189. un fragment de quelque frise qui avait appartenu à un édifice d'ordre corinthien. Cette pierre est aujourd'hui le seul morceau de ce genre qui ait été conservé.

Le château, construit par Henri II, fut ensuite rebâti par Philippe-le-Hardi. Louis, duc d'Orléans, et Louis, duc d'Anjou, contribuèrent à son embellissement. On y a vu long-temps leurs armes sculptées en plusieurs endroits, ainsi que la chapelle royale où Charles VII et Louis XI furent mariés. Elle existait encore lorsque le duc de Guise, fils du Balafré, se sauva en 1591 de la tour qui porte encore son nom.

Tandis que Philippe-Auguste assiégeait la ville de Tours, Guillaume, archevêque de Reims, Hugues, duc de Bourgogne, et Philippe, comte de Flandres, travaillaient à concilier les deux monarques. Ils les disposèrent à une entrevue qui eut lieu le mardi 4 juillet 1189 au château de Colombiers sur le Cher, maintenant appelé Villandry, à trois lieues de Tours. La paix y fut conclue, et il fut arrêté que les rois Philippe et Richard retiendraient en otage les villes de Tours et du Mans, avec les châteaux de Tro et du Château-du-Loir, jusqu'à ce que le traité fût entièrement accompli, et qu'en outre Henri paierait pour les frais de la guerre vingt mille marcs sterling (1).

Après ce traité que la nécessité lui fit conclure, le roi Henri retourna à Chinon, accablé de douleur de la rébellion de ses enfans, qui l'avaient réduit à signer une paix en quelque façon déshonorante pour lui.

(1) Ou vingt-cinq millions de notre monnaie.

Mais le coup le plus terrible qui lui fut porté dans 1189. cette circonstance fut de voir au nombre des rebelles le nom de son fils Jean, pour lequel il avait une tendresse aveugle, et qu'il avait même destiné à lui succéder au préjudice de Richard son aîné. Il succomba à tant d'accablement, et mourut à Chinon le 6 juillet 1189, âgé de cinquante-six ans et quatre mois. Il eut sa sépulture dans l'abbaye de Fontevrault, et Barthélemi, archevêque de Tours, présida à ses obsèques en présence de Richard son successeur.

Ainsi mourut Henri II, dit le Roux, le plus puissant monarque qui eût encore régné sur l'Angleterre, et qui eût été constamment heureux s'il n'eût pas eu de fils. Mais sa dureté envers eux et son ambition démesurée furent la source des querelles qui divisèrent sa famille et qui le conduisirent lui-même au tombeau. Dans ses derniers momens il dut regretter la cruauté dont il avait usé envers son frère Geoffroy, qu'il dépouilla injustement de la portion d'héritage qui lui avait été assurée par son père. Cependant malgré les erreurs et même les vices qu'on lui reproche, on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui des qualités et des vertus dignes d'un grand roi. Sans parler de son courage, de sa fermeté et de sa promptitude dans l'exécution de ses desseins, on ne peut pas oublier que, pendant une disette dont la Touraine et l'Anjou eurent à souffrir en 1176, il fit distribuer, depuis le 1er avril jusqu'à la récolte, de quoi nourrir dix mille personnes par jour en blé et en vin, sans y comprendre ce qu'il donna aux communautés religieuses. Il paraît même

1189. qu'il n'était pas étranger aux belles-lettres. On a de lui un livre de lois et d'ordonnances, ainsi que plusieurs épîtres adressées aux papes Adrien IV et Alexandre III, à saint Bernard, à Jean de Salisbéry, évêque de Chartres, et à plusieurs autres grands personnages de son temps.

Henri II, comme on l'a vu, avait épousé Éléonore de Guienne, répudiée par Louis VII, dit le Jeune. Il en eut neuf enfans : 1° Guillaume, mort en bas âge; 2° Henri-au-court-Mantel, mort le 18 mai 1183, à la Roche-Martel, près Loudun, sans enfans de son mariage avec Marguerite, fille de Louis VII; 3° Richard dit Cœur-de-Lion, né le 13 septembre 1157, qui lui succéda, et qui fut comme lui comte de Touraine; 4° Geoffroy, duc de Bretagne, et comte de Richemont, né le 7 août 1158. Guillaume de Nangis le nomme Plantagenet. En 1182, il épousa Constance, fille de Conan, duc de Bretagne, et mourut à Paris, le 17 août 1186, en sortant d'un tournoi, où il fut foulé aux pieds des chevaux. Il laissa sa femme grosse d'un fils qui vint au monde huit mois après : ce fut cet Artus, duc de Bretagne, comte d'Anjou et de Touraine, dont nous aurons bientôt occasion de parler. 5° Jean, surnommé Sans-Terre, comte de Glocester et de Mortain, roi d'Irlande, et depuis roi d'Angleterre; il était né à Angers, en 1166. 6° Mathilde, l'aînée de ses quatre filles, fut mariée à Henri, duc de Saxe. 7° Éléonore épousa Alphonse VIII, roi de Castille. 8° Jeanne, mariée d'abord à Guillaume II, roi de Sicile, ensuite à Raymond VI, comte de Tou-

louse. 9° Enfin, Julienne, religieuse à Fontevrault. 1189.

L'histoire de la fameuse Rosemonde, maîtresse de Henri II, est assez connue, et serait d'ailleurs étrangère à notre sujet, aussi bien que sa passion pour Alix, fille de Louis VII, fiancée à Richard Cœur-de-Lion, mais qu'il retint dans son palais jusqu'à sa mort, sans vouloir laisser consommer le mariage.

Quels que fussent envers lui les torts du fougueux Thomas Becket, instrument de la cour de Rome et de son esprit d'envahissement, la mort de ce prélat qu'il avait plutôt désirée qu'ordonnée, n'en fut pas moins une tache à sa mémoire. Il chercha à l'expier par la fondation de la Chartreuse du Liget, auprès de Loches, dont l'origine était indiquée dans ces deux vers qu'on lisait au-dessus de la porte du monastère :

Anglorum Henricus rex, Thomæ cæde cruentus,
Ligeticos fundat carthusiæ monachos.

Meurtrier de Thomas, Henri, roi d'Angleterre,
Des chartreux du Liget fonda le monastère.

Cette fondation ne fut pas la seule dont la Touraine lui fut redevable; il faut y ajouter celle des abbayes d'Aigues-Vives et de Baugerais dont nous parlerons à l'article des abbayes, et celle des prieurés de Notre-Dame de Bois-Rahier, de Villiers et de Pommiers-Aigres, sur lesquels nous entrerons ici dans quelques détails, parce qu'ils ne trouveraient pas leur place ailleurs.

Le prieuré de Notre-Dame de Bois-Rahier, de l'ordre de Grammont en Limousin, était situé à une

1189. petite lieue de la ville de Tours, au sud, sur le côteau qui est à la gauche du Cher. Il paraît par les lettres patentes de Henri II, données à Northampton, en 1177, que ce prince accorda aux moines le lieu de Bois-Rahier avec les terres, bois et tout ce qui en dépendait, exempts de toute espèce de droits; il leur donna aussi par les mêmes lettres les bois existant depuis les ponts de Vançay aujourd'hui Saint-Avertin, avec un usage dans les forêts de Loches, de Chinon et de Bréchesnay, et la permission d'y prendre tout le bois dont ils auraient besoin pour bâtir leur église et leur monastère. A ces libéralités il ajouta encore trois cents livres de rente, monnaie d'Anjou, sur les afforages de Loches, et quelques autres rentes qui lui étaient dues au Château-du-Loir.

Ce prieuré, nommé communément Grammont, fut supprimé en 1771, la mense en fut annexée à l'archevêché de Tours, et les autres revenus en furent affectés, en 1773, au grand séminaire.

L'ordre de Grammont était, sous Henri II, dans sa première ferveur; c'est pourquoi ce prince ne se borna pas à cet établissement. Il en fonda encore deux autres, l'un auprès de Chinon, appelé le prieuré de Pommiers-Aigres, situé dans la paroisse de Lacmort, dont les lettres patentes sont également de l'an 1177; et le troisième, connu sous le nom de prieuré de Villiers, dans la paroisse de Coulangé, paraît avoir été fondé par le même prince dès l'année 1170.

Lorsque Richard eut rendu les derniers devoirs au roi son père, il partit pour Rouen, où il se fit recon-

naître duc de Normandie; mais avant que de passer 1189.
en Angleterre, il voulut pourvoir à la sûreté des états qu'il avait en France. A cet effet il envoya des ambassadeurs à Philippe-Auguste pour l'inviter à une entrevue, afin de régler leurs différends. Philippe accepta la proposition, et la conférence eut lieu auprès de Gisors, le samedi jour de la Madelaine 1189, et là ils conclurent la paix. Philippe rendit à Richard les villes de Tours, du Mans, de Tro, de Montoire, et du Château-du-Loir qu'il avait eues en otage, et Richard remit à Philippe Cressac et toutes ses prétentions en Berri, s'obligeant en outre de lui payer pour les frais de la guerre 4,000 marcs sterling, indépendamment des 20,000 que le roi son père s'était engagé de payer par le traité de Colombiers.

Aussitôt que cet accommodement fut conclu, Richard passa en Angleterre, où il fut couronné le 3 septembre de la même année, après quoi il s'occupa uniquement des préparatifs de son voyage pour la Terre-Sainte. Étant ensuite revenu en France, il renouvela, le 30 décembre, à Nonancourt, son traité 1190.
avec Philippe-Auguste. Dans cette entrevue, les deux princes qui s'étaient croisés convinrent du jour de leur départ, qui fut fixé à la Saint-Jean prochaine. En attendant, Richard fit un voyage à Tours, où il reçut dans la cathédrale les insignes de croisé, des mains de l'archevêque Barthélemi. Ces marques étaient le bourdon et l'écharpe de pèlerin. Mais le bourdon sur lequel Richard s'appuyait à la procession s'étant rompu par le milieu, on en tira un mauvais augure

1190. pour le voyage de ces deux princes. On y en ajouta un autre plus sinistre encore selon l'esprit superstitieux du temps. Ce fut la mort de la reine de France, arrivée le 13 mars 1190. Mais Richard ne se laissa pas décourager par les présages tirés de deux événemens qui n'avaient rien que de fort naturel. Il continua ses préparatifs, et ayant assemblé au château de Chinon ses principaux officiers, il rendit une ordonnance par laquelle il imposait des peines très-sévères contre ceux de son armée qui auraient des querelles particulières. Enfin, les deux rois se réunirent à Tours, lieu du rendez-vous qu'ils s'étaient donné. Ils visitèrent le tombeau de Saint-Martin, et partirent sur la fin de juillet 1190. Philippe prit la route de Gênes, et Richard celle de Marseille, où il s'embarqua avec ses troupes.

Saladin régnait en Égypte lorsque ces deux monarques arrivèrent à la Terre-Sainte. La guerre était alors plus que jamais animée entre les chrétiens et les infidèles. Une des plus mémorables actions que nous offrent les guerres des croisades, est sans contredit celle de Jaquelin de Maillé, chevalier de l'ordre des templiers, de l'illustre et ancienne maison de Maillé en Touraine. Voici comme elle est racontée par un historien d'autant plus digne de foi, qu'il fut témoins oculaire de ce qui se passa en cette occasion. L'an 1187, Saladin mit un détachement de sept mille hommes sous la conduite de Manafaradin, l'un de ses généraux, pour ravager et piller la campagne autour de la ville de Tybériade. Comme ils marchaient

sur les bords du lac de Genézareth, ils rencontrèrent un gros de cinq cents chevaliers chrétiens, commandés par Girard de Bidefort, grand-maître de la milice du Temple, et par Roger Desmoulins, grand-maître des hospitaliers. On combattit d'abord face à face; mais les chrétiens ayant été enveloppés et accablés par le nombre, Girard de Bidefort se sauva avec quelques chevaliers seulement; tous les autres furent tués ou faits prisonniers. Jaquelin de Maillé osa seul faire tête à l'ennemi. Il soutint long-temps les efforts des barbares, et se défendit avec un courage si héroïque qu'ils en furent frappés d'admiration, et qu'ils lui promirent, s'il voulait se rendre, de le renvoyer sans rançon : mais ce brave chevalier, préférant la mort à la honte de devoir la vie aux ennemis du nom chrétien, ne leur répondit qu'en immolant tout ce qui se trouvait sur son passage. A la fin cependant, couvert de blessures, il lui fallut succomber, et il mourut glorieusement, plutôt accablé que vaincu. Sa mort répandit la joie parmi les infidèles, qui se vantèrent d'avoir tué le saint George des chrétiens. Dans cette pensée ils ramassèrent soigneusement la poussière qui était détrempée de son sang, et ils en mirent sur leurs têtes, persuadés qu'elle leur communiquerait une partie de la valeur dont ils venaient d'être témoins.

Le séjour de Richard dans la Palestine fut plus long que celui de Philippe, qui repassa en France l'année suivante. Richard ne partit pour s'en retourner qu'au commencement du mois d'octobre 1192. La

1192. crainte des armes et des projets de Philippe-Auguste lui fit avancer son retour où l'attendaient les revers, car il fut assailli par une si violente tempête, qu'elle le jeta dans le golfe de Venise, et l'obligea d'aborder en Dalmatie, et de traverser l'Allemagne, accompagné seulement de trois personnes de sa suite; mais ayant été reconnu, il fut arrêté et conduit vers l'empereur Henri VI, qui le retint prisonnier jusqu'au mois de janvier 1194.

On croit communément que Richard s'était déguisé en templier, dans l'espoir de n'être pas reconnu sous cet habit. Mais il est une autre version peu connue, que nous croyons devoir rapporter ici à cause de sa singularité, sans pourtant y ajouter trop de foi; car nous avons déjà dit que l'on ne doit pas avoir une confiance aveugle dans les anecdotes qui nous sont transmises par nos vieux chroniqueurs. Après avoir raconté fidèlement les circonstances qui conduisirent Richard sur les états de Léopold, duc d'Autriche, l'auteur du récit (1) ajoute que le monarque, pressé par la faim, entra dans une auberge de Vienne, et que pour donner le change il voulut lui-même préparer et faire cuire les viandes destinées à son repas. Mais il avait oublié de cacher un anneau fort brillant qu'il portait au doigt. L'un des gens du duc qui le connaissait pour l'avoir vu chez les Accaronites (dans la Palestine), étant entré par hasard dans l'hôtellerie, trouva le royal cuisinier à l'ouvrage. L'anneau l'ayant frappé d'abord, et ayant considéré attentivement celui qui

(1) Otto de sancto Blasio, cap. 38.

le portait, il ne douta plus que ce fût le roi d'Angleterre. Il se hâta donc d'en aller informer son maître, qui accourut sur-le-champ, avec un certain nombre de cavaliers, et s'empara de Richard, qui tenait encore à la main un morceau de viande qu'il allait mettre sur le gril. 1192.

La nouvelle de la détention de Richard étant venue en France, Jean-sans-Terre, comte de Mortain, son frère, résolut de profiter de son absence pour s'emparer de ses états. N'ayant pas trouvé les seigneurs d'Angleterre disposés à le seconder, il lui fallut se contenter de quelques places dont il se rendit maître, et qu'il fortifia à la hâte. Il passa ensuite en France, pour s'entendre avec le roi Philippe, qui lui faisait espérer de lui donner sa sœur Alix en mariage. Ces deux princes firent, au mois de janvier 1193, un traité par lequel Jean cédait au roi une partie de la Normandie, et une partie de la Touraine, c'est-à-dire la ville de Tours avec ses dépendances, jusqu'à Azay, les hommages de Montrichard et d'Amboise, et les seigneuries de Montbazon, de Loches et de Châtillon-sur-Indre. Philippe-Auguste s'engagea de son côté à lui fournir des troupes pour le rendre maître du royaume d'Angleterre. Guillaume, qui en était chancelier, Guillaume des Roches, et les principaux officiers de Richard, ne négligèrent aucun moyen pour empêcher l'exécution de ce traité. Ils firent des observations au roi Philippe, et vinrent enfin à bout de lui persuader d'abandonner Jean-sans-Terre. Ils conclurent avec Philippe un traité qu'ils s'obligèrent

1192 de faire ratifier par Richard, lorsqu'il serait de retour, et par ce même traité, ils promirent, entre autres choses, de payer au roi tous les mois, par les mains de Guillaume des Roches, la somme de 2,000 livres, monnaie d'Anjou, et de fournir par avance aussi, de mois en mois, des provisions de bouche et de guerre dans les châteaux de Loches et de Châtillon, pour l'entretien des garnisons que le roi mettrait dans ces deux places. Il fut stipulé encore que la garnison de Loches serait composée de onze chevaliers et de cent quarante archers, et celle de Châtillon, de quatre chevaliers et de quarante archers.

1194. Tandis que ces choses se passaient en France, Richard, au moyen d'une forte rançon, se délivra de la prison où le retenait injustement l'empereur Henri VI. Il arriva en Angleterre au commencement du mois de mars 1194, et, repassant aussitôt la mer, il vint en France pour défendre les états qu'il y possédait. Jean, son frère, se hâta de conjurer l'orage qui le menaçait. Il alla le trouver à Budes en Normandie, et s'étant jeté à ses pieds, il obtint, par l'entremise d'Éléonore leur mère, le pardon et l'oubli de tout ce qui s'était passé. Son repentir fut sincère, car il le servit depuis fort utilement.

Si l'on en croit Henri Knighton, il y eut en ce même temps dans la ville de Tours, malgré les défenses du pape, plusieurs tournois très-brillans. Le peuple, qui n'était pas accoutumé à ces sortes de spectacles, considéra ces jeux comme des présages de la guerre, qui en effet se déclara bientôt entre les deux rois. Richard

commença la rupture en assiégeant et en prenant les villes de Vernon et d'Évreux en Normandie. De là, étant entré en Touraine au commencement du mois de juin, il s'empara de la ville de Tours, fit payer deux mille marcs d'argent aux habitans de Châteauneuf, par forme de don gratuit, chassa le 11 du même mois les chanoines de l'église de Saint-Martin, en haine de l'attachement qu'ils avaient ouvertement témoigné à Philippe-Auguste, et confisqua tous leurs biens. Quelques-uns se retirèrent à Paris, auprès du roi, et les autres se réfugièrent à Suèvres, prévôté que le chapitre avait auprès de Blois, où ils continuèrent de célébrer l'office divin de la même manière qu'ils avaient coutume de faire dans l'église de Saint-Martin. De son côté, Philippe-Auguste, par droit de représailles, fit aussi saisir tous les revenus que les églises d'Angleterre avaient dans ses états, et chassa pareillement hors de son royaume tous les ecclésiastiques anglais. Mais l'année d'après, à la prière du légat, Richard ayant rétabli les chanoines de Saint-Martin et restitué leurs biens, le roi de France, à son exemple, rappela tous les ecclésiastiques anglais, auxquels leurs biens furent pareillement rendus.

1194.

Lorsque Richard eut pris la ville de Tours, comme nous venons de le dire, il fit porter ses troupes sur le château de Loches, où commandait Guy-de-Laval. La garnison était composée de vingt chevaliers et de quatre-vingts archers. Le gouverneur se défendit d'abord avec assez de résolution; mais lorsque Richard fut arrivé au camp, il fit attaquer la place avec tant

1195. de vigueur, qu'il l'emporta d'assaut le lundi 14 juin, et fit prisonnier le gouverneur avec cinq chevaliers et vingt-quatre archers. Polydore Virgile rapporte que ce prince en fit abattre les fortifications, mais que, n'ayant pas tardé à s'en repentir, il les fit reconstruire la même année.

Ces hostilités furent bientôt suivies des persécutions auxquelles le jeune et infortuné Artus ne cessa d'être en butte jusqu'à la fin de sa courte carrière. Il était fils de Geoffroy, quatrième fils de Henri II, roi d'Angleterre, et de Constance, duchesse de Bretagne. Né après la mort de son père, le 29 mars 1186, ou la nuit de Pâques, 12 avril, suivant Roger de Hoveden, Henri son aïeul avait voulu qu'on lui donnât son nom; mais les Bretons, par acclamation publique, le nommèrent Artus, sans doute en mémoire du prétendu roi de la Grande-Bretagne, Artus ou Arthur, que les romanciers ont rendu si célèbre. Ce jeune prince fut élevé par Guidenoc, évêque de Vannes, personnage d'un rare mérite. Quand il eut atteint l'âge de neuf à dix ans, Richard, son oncle, voulut le faire instruire auprès de lui, et prendre l'administration de ses états jusqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner par lui-même; mais la duchesse Constance, sa mère, le fit enlever secrètement de Rennes par Robert de Vitré, l'un des plus puissans seigneurs du pays, qui l'emmena au fond de la Bretagne, et le mit en sûreté contre les entreprises de son oncle.

Richard, piqué de la méfiance qu'on avait de lui, dissimula son ressentiment. Quelque temps après,

ayant invité la duchesse à le venir trouver à Rouen, 1195.
sous prétexte de lui communiquer quelque affaire importante, il la fit arrêter par Ranulphe, comte de Chester, son mari, comme elle passait à Pontoise, l'an 1196, et la fit conduire au château de Saint-Jacques de Beuvron, où on la retint enfermée. La nouvelle de cet emprisonnement affligea vivement le jeune Artus. Indigné de l'insulte faite à sa mère, il implora l'assistance de Philippe-Auguste, et prit les armes sous la conduite de Robert de Vitré, son gouverneur, pour essayer de la délivrer de sa captivité. N'ayant pu pénétrer jusqu'à Saint-Jacques de Beuvron, il se vengea sur les terres de Richard, ravagea la campagne, et laissa partout où il passa des marques de son ressentiment. L'année suivante Richard eut sa revanche. Il entra en Bretagne, défit les troupes d'Artus, commandées par Robert de Vitré, et saccagea la province; car alors on ne connaissait pas d'autre manière de faire la guerre. Dans cette extrémité, les Bretons, pour sauver leur jeune prince, le firent passer en France, et le mirent sous la protection du roi.

Deux ans après, Richard mourut des suites d'une blessure qu'il reçut au siège de Chalus en Limousin. Les historiens disent que la cause de ce siège fut un trésor que Vicmar, vicomte de Limoges, avait trouvé dans son château. Ils rapportent que c'était la statue d'un empereur assis à table avec ses enfans, le tout d'or massif. Richard, se sentant blessé mortellement, fit appeler Jean, son frère, et le déclara son héritier,

1195. en présence des principaux officiers de son armée, ordonnant qu'aussitôt qu'il ne serait plus, on lui remît tous les châteaux et toutes les forteresses de ses états, avec les trois quarts de ses richesses, voulant que l'autre quart fût distribué aux pauvres. Il expira le 1199. douzième jour après sa blessure, 6 avril 1199, âgé de quarante-deux ans, et eut sa sépulture à Fontevrault, auprès du roi son père, et son cœur fut porté à la cathédrale de Rouen. Son mariage avec Alix de France, avec laquelle il avait été fiancé, n'ayant pu avoir lieu, il épousa Berengaire, fille de Sanche VI, roi de Navarre, dont il n'eut point d'enfans. Il ne laissa qu'un fils naturel nommé Philippe, à qui il légua la seigneurie de Cognac.

La mort prématurée de Richard fit naître dans les provinces de France, sous la domination anglaise, une guerre opiniâtre entre l'oncle et le neveu, c'est-à-dire entre Jean-sans-Terre et le jeune Artus, guerre à laquelle le roi Philippe-Auguste prit beaucoup de part. Nous en suspendrons un instant le récit pour arriver enfin au terme du long procès qui divisait les églises de Tours et de Dol. Quoique ces débats se fussent renouvelés avec plus ou moins de chaleur sous tous les archevêques successivement, nous avons jugé inutile de les reproduire, parce qu'ils n'auraient présenté que les mêmes faits et les mêmes résultats, c'est-à-dire des décisions illusoires, ou des réponses évasives tendant à éterniser le procès. Le pape Innocent III sentit pourtant la nécessité de mettre fin à cette scandaleuse affaire. Jean IV, dit Lisannet,

ayant été élu archevêque de Dol en 1198, se rendit à Rome pour solliciter le *pallium*. Le pape, après plusieurs remises, appela auprès de lui toutes les parties en 1199. L'archevêque de Tours ne put s'y rendre, parce qu'il était dangereusement malade; mais il y envoya Geoffroy, chancelier de son église, avec trois chanoines. Jean dit de la Mouche, qui avait été élu au siège de Dol au commencement de cette année, y comparut en personne accompagné des députés de son église. Il fut deux fois mandé au consistoire pour y déclarer s'il avait des preuves à opposer à l'accusation de dol et de fraude imputés à Geoffroy, successeur de Baldric, lorsque le différend fut jugé par le pape Luce II. L'évêque Jean avoua qu'il ne pouvait produire aucunes preuves, parce que ceux qui accompagnaient alors Geoffroy l'avaient suivi à Capoue, d'où ils n'étaient pas revenus. Ayant donc déclaré qu'il n'avait point d'autres moyens à alléguer, après que les avocats des parties eurent été entendus, le pape Innocent III, de l'avis des évêques d'Ostie, de Porto, d'Albano, et de dix-huit cardinaux, prononça publiquement, le 1er juin 1199, la sentence par laquelle, en confirmant celles déjà rendues par ses prédécesseurs, il ordonna que l'église de Dol serait pleinement soumise à celle de Tours, comme sa métropole, et qu'aucun évêque de Dol ne pourrait à l'avenir ni prétendre au *pallium*, ni prendre le titre d'archevêque; et pour empêcher que cette même cause ne fût agitée de nouveau, il annula tous les actes qui

1199.

1199. pouvaient se trouver en faveur de l'église de Dol. La sentence commence par ces mots : *Doleat Dolensis, et gaudeat Turonensis ecclesia, etc.*, comme on peut le voir dans Matthieu, Paris, f° 139.

L'évêque de Dol, ayant pressenti le jugement qui allait être prononcé, voulut, avant qu'il fût rendu, se démettre entre les mains du pape. Roger de Hoveden dit que ce ne fut qu'après; mais Innocent III lui répondit qu'il avait épousé son église, qui avait besoin de son ministère, et qu'en vertu de l'obéissance filiale qu'il lui devait, il lui enjoignait de se rendre auprès de l'archevêque de Tours dans les quarante jours du mandement qu'il recevrait de lui, afin de le reconnaître en qualité de métropolitain.

C'était ce qu'il aurait fallu faire dès le principe.

Cette sentence définitive fut enfin exécutée et religieusement observée par les évêques de Dol, sans qu'aucun d'eux eût tenté depuis d'y porter la moindre atteinte. Il ne leur était resté aucune marque du titre qu'ils avaient si long-temps débattu que la croix qu'ils faisaient porter devant eux dans leur diocèse, par concession du pape Alexandre VI, excepté quand l'archevêque de Tours était présent.

Ainsi finit cette discussion, dont la procédure se compose de plus de trois cents pièces, sans compter celles qui ne sont pas venues jusqu'à nous; qui dura trois cent cinquante-quatre ans depuis que Noménoé eut défendu aux évêques bretons de reconnaître la juridiction des archevêques de Tours, et dont les frais

s'élevèrent, dit-on, à plus de trois millions de notre monnaie, qui tournèrent en grande partie au profit de l'Italie. 1199.

Après le jugement, le pape Innocent III écrivit à Philippe-Auguste, à la duchesse Constance, au prince Artus et à tous les seigneurs de Bretagne, pour les exhorter à tenir la main à l'exécution de sa sentence. Il adressa des brefs au clergé et au peuple de Dol pour leur ordonner de reconnaître l'église de Tours pour leur métropole, et il défendit à l'archevêque de Rouen ainsi qu'à ses suffragans de fournir le chrême et d'ordonner des prêtres du diocèse de Dol; mais le clergé et les habitans de cette ville, mécontens de la soumission de leur évêque, le chassèrent de son siège, sur lequel cependant il fut bientôt rétabli par les ordres d'Artus.

Ce jeune prince, malgré les dispositions que Richard son oncle avait faites en mourant en faveur de Jean-sans-Terre, se porta pour héritier de tous ses états. En effet ils lui appartenaient légitimement, tant par droit de représentation de Geoffroy son père, frère aîné de Jean, que par la disposition particulière de Richard lui-même, lorsque, traitant du mariage de son neveu avec la fille de Tancrède, roi de Sicile, au mois de novembre 1191, il le reconnut pour son héritier présomptif, et le déclara solennellement son successeur en cas de décès sans enfans. En vertu de ce double droit, Artus commença par se rendre maître des états voisins de la Bretagne. Il vint en Anjou, où la principale noblesse de cette province, de la Tou-

1199. raine et du Maine le reconnut et lui rendit hommage comme à son légitime souverain. Thomas de Turne, nommé par d'autres de Turnay, neveu de Robert de Turneham, sénéchal des trois provinces, lui livra la ville d'Angers dont il était gouverneur, et les villes de Tours et du Mans ne tardèrent pas à se déclarer en sa faveur.

D'un autre côté, Jean-sans-Terre, prince à la fleur de son âge, fort aimé des gens de guerre, trouva moyen de gagner les principaux officiers de l'armée. Il s'en alla à Chinon, où était le trésor du roi Richard, que Robert de Turneham, suivant les dernières volontés du feu roi, lui remit avec les châteaux de Chinon et de Saumur, dont il avait le gouvernement. Il envoya en même temps en Angleterre Hubert, archevêque de Cantorbéry, Guillaume, maréchal d'Angleterre, et Geoffroy, comte d'Essex, grand-justicier du royaume, pour s'assurer du peuple et de la noblesse. La reine Éléonore sa mère se joignit aux députés, et, animée d'une secrète jalousie contre la duchesse Constance, mère d'Artus, par la crainte qu'elle avait qu'elle ne lui fût préférée pour le gouvernement de l'état si ce jeune prince parvenait à la couronne, elle prit le parti de Jean, plutôt par ambition que par tendresse pour son fils. Elle leva même fort à propos un corps de gens de guerre, qu'elle amena elle-même en France à son secours. Avec ces troupes et celles que Jean avait eu soin de rassembler, il assiégea d'abord la ville du Mans, qui s'était volontairement donnée à Artus; et, s'en étant rendu maître, il fit emprisonner

les principaux habitans, leur ôta tous leurs privilèges, fit raser les murs, les tours et le château, et afin qu'il ne parût plus aucun vestige de ville, il en fit démolir toutes les maisons. De là il se dirigea sur Beaufort en Vallée, où il arriva le jour de Pâques 18 avril 1199. Ayant laissé le commandement de ses troupes à sa mère et à Marcadec, qui avait été général d'armée sous le roi Richard, il alla prendre possession du duché de Normandie, et passa de suite en Angleterre, où il fut couronné le jour de l'Ascension de la même année. 1199.

Guillaume-le-Breton rapporte que, Jean-sans-Terre étant occupé au siège du Mans, le prince Artus parut tout à coup avec des troupes, qui chargèrent si brusquement l'armée de son oncle qu'ils la mirent en déroute. Mais cet auteur se trompe; car il est certain que, lors de la prise du Mans, Artus était dans le bas Anjou, et qu'il passa les fêtes de Pâques à Angers. Il est vrai que le jeune prince fut à peine sorti de cette ville que la reine Éléonore et le général Marcadec la reprirent le lendemain des fêtes, abandonnèrent la ville au pillage, et emmenèrent les principaux habitans prisonniers pour les punir de ce qu'ils avaient favorisé Artus.

En quittant Angers, ce jeune prince se rendit à Tours, où il fut reçu d'un commun consentement par tous les ordres de la ville. On le conduisit dans l'église de Saint-Martin, et s'étant revêtu d'un surplis et d'une aumusse, il fut reçu chanoine honoraire de cette église en qualité de comte d'Anjou, et installé au chœur se-

1199. lon la coutume, dans la forme du doyen (1). Tandis qu'il était à Tours, on entreprit de l'enlever, et l'on choisit pour cela le dimanche de l'octave de l'Ascension, qui était le 23 mai. On devait se saisir de sa personne au moment où il irait entendre la messe dans l'église de Saint-Martin, éloignée du château qu'il habitait d'environ cinq cents pas. Les chefs de cette entreprise étaient principalement Aimery, vicomte de Thouars, sénéchal de Touraine, d'Anjou et du Maine pour le roi Jean, Hugues-le-Brun, comte de la Marche, et Geoffroy de Lusignan. Mais Artus, ayant été averti à temps de la conspiration, ne sortit point ce jour-là du château. Ainsi les conjurés manquèrent leur coup, et dans le chagrin de n'avoir pas réussi, ils mirent le feu aux faubourgs, d'où ils se retirèrent avec précipitation, craignant d'être surpris par les troupes que le roi Philippe-Auguste envoyait au secours d'Artus, sous le commandement de Guillaume Desbarres, le plus renommé des capitaines de son temps. Ce général, qui n'arriva pas assez tôt pour les combattre, leur donna la chasse et les poursuivit jusqu'à Poitiers sans pouvoir les atteindre; en sorte qu'il revint à Tours sans avoir trouvé l'occasion de se mesurer. Artus, voulant mettre à profit la présence de ces troupes, les dirigea sur Chinon. Jean-sans-Terre avait donné le

(1) L'auteur de la Chronique de Tours, qui rapporte cette cérémonie, la place vers les fêtes de Pâques de l'an 1200; mais ce qu'il ajoute en disant que cela se passa dans le temps que Jean-sans-Terre était allé en Angleterre pour se faire couronner, est une preuve qu'il s'est trompé d'un an, et qu'il faut placer cet événement sur la fin du mois d'avril de l'année 1199.

gouvernement de ce château à Girard d'Athée, qui 1200.
sans doute le défendit bien faiblement; car Artus parvint à s'en emparer après quelques jours de siège.

Tandis que ces choses se passaient en Touraine, Philippe-Auguste poursuivait ses conquêtes en Normandie. Il prit la ville d'Évreux, les châteaux de l'Aigle, d'Aurilly et quelques autres, et après avoir ravagé le pays, il s'achemina vers le Maine pour rejoindre le prince Artus, qui venait au-devant de lui avec sa mère lui demander sa protection et lui rendre hommage des comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine, dont il jouissait maintenant. Ce monarque entra dans la ville du Mans, où il établit pour gouverneur Guillaume Desroches, qu'Artus avait fait sénéchal des trois provinces. La nouvelle de l'occupation de la ville du Mans obligea le roi Jean de repasser promptement en France. Il arriva le 20 juin, suivi de la plus grande partie de la noblesse d'Angleterre, qui alors lui était fort attachée. Mais soit qu'il se défiât de ses forces, soit qu'il fût las d'une guerre qui le troublait dans ses plaisirs, il ne fut pas plus tôt à Rouen, qu'il envoya des ambassadeurs pour traiter de la paix avec le roi. On convint d'abord d'une suspension d'armes jusqu'au 15 août. Philippe profita de ces momens de relâche pour venir à Tours visiter le tombeau de Saint-Martin. Ce fut dans cette ville qu'il reçut l'hommage que la reine Éléonore, veuve de Henri II, vint lui rendre pour le duché de Guienne et le comté de Poitou, hommage qui lui rappela douloureusement la faute de Louis VII son père. Il partit

1200. quelques jours après pour retourner à Paris, où Artus l'accompagna.

La trève étant près d'expirer, les ambassadeurs des deux monarques se réunirent entre Boutavant et Gaillon au diocèse d'Évreux. Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre s'y trouvèrent ensuite en personne. Ayant fait retirer de part et d'autre leurs officiers, ils s'entretinrent près d'une heure en particulier. On sut depuis, selon que le rapporte Mathieu Paris, que Philippe avait demandé au roi d'Angleterre: premièrement, qu'il lui abandonnât la propriété du comté de Vexin, que son aïeul Geoffroy-le-Bel avait cédé à Louis-le-Gros pour l'indemniser des secours qu'il lui avait donnés contre Étienne de Blois, qui avait envahi à son préjudice la couronne d'Angleterre; secondement, qu'il cédât à son neveu Artus, qui d'ailleurs en était légitime héritier, le duché de Normandie, les comtés de Touraine, d'Anjou, du Maine et du Poitou, moyennant quoi le prince Artus renoncerait à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur la couronne d'Angleterre, ainsi que sur le duché de Guienne; mais que Jean-sans-Terre n'ayant voulu consentir à aucune de ces propositions, les deux rois avaient rompu la conférence très-mécontens l'un de l'autre.

La guerre recommença donc tout de nouveau. Philippe-Auguste se servant du prétexte que le roi Jean avait pris possession du duché de Normandie et des autres états qu'il avait en France, sans lui en demander l'investiture et lui en rendre foi et hommage, se

jeta en Normandie, prit le château de Conches, et de là vint dans le Maine avec le prince Artus pour recouvrer quelques places de cette province dont Jean s'était saisi. Il assiégea au commencement du mois d'octobre le château de Balon, où commandait Geoffroy de Bourelin, et, l'ayant pris d'assaut, il en fit raser les murs jusqu'aux fondemens. Guillaume des Roches, sénéchal d'Artus, se plaignit hautement au roi de cette démolition, alléguant qu'on n'avait pu détruire les fortifications de cette place sans blesser les conventions faites avec le duc son maître ; mais Philippe-Auguste ayant déclaré qu'il n'entendait pas que le prince Artus l'empêchât de disposer de ses conquêtes à sa volonté, ce seigneur, indigné de la réponse du roi, craignant qu'il ne fît démantèler ainsi toutes les autres places qu'il prendrait, et qu'il n'affaiblît d'autant les états du jeune duc, traita secrètement avec le roi Jean. Son accord fait, il enleva le prince Artus de la cour de France, le remit dans les bonnes graces de son oncle, et lui rendit la ville du Mans, dont Philippe-Auguste et Artus lui avaient donné le gouvernement.

1200.

Artus ne fit pas un long séjour à la cour d'Angleterre. Il fut averti qu'on voulait le faire arrêter. Soit que cet avis eût quelque fondement, soit qu'il fût semé à dessein par ceux des courtisans intéressés à entretenir la division entre l'oncle et le neveu, Artus, dans son incertitude, trouva qu'il était plus prudent de s'évader. Il partit pendant la nuit avec la duchesse sa mère, et s'en alla à Angers, où il fut bientôt suivi

1200. par Aimery de Thouars, par Guy de Thouars, son frère, et par plusieurs autres seigneurs mécontens du roi d'Angleterre. Cet Aimery de Thouars était un des plus puissans seigneurs du Poitou, tant par sa naissance que par ses grands biens, et par l'autorité qu'il exerçait sur tout le pays; mais il était en même temps l'homme du monde le plus inconstant. Après la mort de Richard, il suivit le parti du roi Jean, qui lui donna la sénéchaussée de Touraine, d'Anjou et du Maine, avec le gouvernement du château de Chinon. Cependant ayant été soupçonné d'intelligence avec les Français, il fut privé dans la même année de ses dignités et de ses gouvernemens. Il se joignit depuis en 1202 à Hugues-le-Roux, comte de la Marche, et à d'autres seigneurs qui se mirent sous la protection du roi Philippe-Auguste. Il changea presque aussitôt de parti, ayant repris celui du roi Jean-sans-Terre. Depuis il fit la paix avec Philippe-Auguste par l'entremise du duc de Bourgogne, et le roi lui donna la ville de Loudun avec la sénéchaussée du Poitou. Mais toujours inquiet, toujours inconstant, il manqua bientôt de parole, et retourna au service d'Angleterre. Quant à Guy de Thouars, son frère, c'est lui qui épousa depuis la duchesse Constance, du vivant du comte de Chester, son second mari, qu'elle avait abandonné.

La retraite précipitée du comte Artus déconcerta visiblement les projets du roi Jean. Il crut que dans cette circonstance il n'avait rien de mieux à faire que de renouer avec la cour de France les négociations

pour la paix qu'il avait rompue assez légèrement. 1200.
Pierre, cardinal de Capoue, légat du pape, interposa sa médiation. Il obtint des deux couronnes une suspension d'armes, jusqu'à la fête de Saint-Hilaire, ou 14 janvier 1200. La trève expirée, les deux rois s'abouchèrent encore au même lieu, c'est-à-dire entre Gaillon et Boutavant, et la paix s'y conclut le 21 mai suivant. Par ce traité il fut décidé que le prince Artus rendrait hommage du duché de Bretagne au roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, qui lui-même rendrait hommage du duché de Normandie au roi de France, auquel il paierait en outre vingt mille livres sterling, ou trois mille marcs d'argent, selon Roger de Hoveden, tant pour le rachat de cette province, que pour dédommagement des frais de la guerre ; enfin, que le roi d'Angleterre relèverait du roi de France, pour tous les fiefs qui avaient appartenu à Henri II et à Richard. On ne sait comment Philippe-Auguste put consentir à un pareil traité, dont les conditions étaient si différentes de celles qu'il avait précédemment voulu imposer. Tout, à l'exception d'une misérable somme d'argent, était à l'avantage de Richard. Le malheureux Artus fut ainsi, non-seulement frustré de toutes ses espérances, mais encore il se vit dépouillé des états qu'il avait pour ainsi dire conquis, et dont il avait été, un an auparavant, investi par Philippe-Auguste lui-même, à qui il en avait rendu foi et hommage.

En conséquence de ce funeste traité, Artus, sans force pour s'y opposer, rendit dès le lendemain hommage au roi Jean de son duché de Bretagne. Mais

1200. ayant tout sujet de se méfier de la bonne foi de son oncle, au lieu de le suivre, il aima mieux encore s'en retourner en France avec Philippe-Auguste, moins redoutable pour lui, quoiqu'il eût abandonné ou même trahi ses intérêts. Si Louis VII avait commis la faute de rendre les rois d'Angleterre maîtres de la Guienne et du Poitou, son fils perdait ici l'occasion d'arracher de leurs mains l'Anjou, la Touraine et le Maine, et il ne fallut rien moins qu'un crime de Jean-sans-Terre pour que la France acquît ces trois belles provinces.

Immédiatement après ce traité le roi d'Angleterre alla visiter les places de ses nouveaux états. Ce fut dans cette tournée qu'il s'éprit des charmes d'Isabeau d'Angoulême, fille d'Aymar I[er], comte d'Angoulême, et d'Alix de Courtenay. Sans se mettre en peine du premier mariage que cette princesse avait contracté avec Hugues-le-Brun, comte de la Marche, il l'épousa et l'emmena en Angleterre pour la faire couronner. Ce mariage fut la principale cause des troubles qui s'élevèrent en Poitou. Outré d'un pareil affront, Hugues de la Marche, seigneur très-puissant et allié des familles les plus considérables parmi la noblesse du pays, anima sourdement les principaux seigneurs de la province, qui, déjà très-mécontens du roi Jean, prirent les armes et assiégèrent plusieurs de ses places. A la nouvelle de cette révolte, Jean revint en France, où il arriva au mois de mars 1201; mais avant que de rien entreprendre, il demanda une entrevue au roi Philippe, pour conférer ensemble sur quelques articles du traité qui lui paraissaient obscurs. Les

deux rois convinrent d'une entrevue près de Saint- 1200.
Jean-d'Angely. Ils s'entretinrent seuls pendant quelque temps, et se séparèrent en se donnant tous les témoignages apparens de la meilleure intelligence. Trois jours après le roi Jean s'en alla à Paris, où on lui rendit les plus grands honneurs. On lui fit une entrée magnifique, et il fut traité, avec tous ceux de sa suite, aux dépens du roi. Le lendemain il reçut de la cour des pairs l'investiture des comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine. Il vint ensuite à Chinon, où il séjourna quelques jours pour apaiser les tumultes du Poitou. Il y accorda à la reine Bérengaire, veuve du roi Richard, pour son douaire, plusieurs places, entre autres celles de Loches et de Montbazon en Touraine, avec leurs domaines et dépendances; et, ayant laissé en Poitou Robert de Turneham, sénéchal de cette province, avec des troupes pour contenir les rebelles, il s'en retourna en Angleterre.

Hugues-le-Brun s'était mis à la tête des mécontens de Poitou. Robert de Turneham les fit citer pour rendre compte de leur conduite; ils refusèrent de répondre aux sommations des officiers du roi d'Angleterre, et prétendirent qu'ils ne pouvaient être jugés que par la cour des pairs de France; c'est pourquoi ils s'adressèrent à Philippe-Auguste, comme à leur véritable souverain. Le roi les reçut sous sa protection, et promit de leur rendre justice. Mais pour procéder avec des apparences d'équité, avant que d'en venir à une rupture ouverte, Phlippe-Auguste fit sommer, par son procureur-général, le roi Jean de venir lui

1201. rendre la foi et hommage qu'il lui devait pour le duché de Guienne, et le comté de Poitou que la reine Éléonore venait de lui abandonner en se retirant à l'abbaye de Fontevrault. Jean n'ayant rien répondu à cette sommation, Philippe entra avec une puissante armée en Normandie, il réduisit une grande partie de la province, et s'en serait totalement rendu maître s'il n'avait été arrêté par une nouvelle trève, faite entre les deux rois à Vernon, près l'île d'Andely. Par ce traité, le roi d'Angleterre s'obligea de se trouver à Paris dans la quinzaine pour y rendre la foi et hommage du duché de Guienne et du comté de Poitou, de satisfaire à toutes les autres demandes du procureur-général, et de donner en attendant, pour otages, les châteaux de Tilliers et de Boutavant. Les quinze jours se passèrent sans que le roi Jean parût. Alors Philippe fit assembler la cour des pairs, et Jean fut condamné par contumace. Après le jugement on le fit encore sommer de remettre les deux places qu'il avait promis de donner en otage : mais n'ayant encore rien répondu à cette seconde sommation, le roi Philippe se mit en mesure de faire exécuter le jugement des pairs. Il entra à main armée en Normandie, prit les châteaux de Boutavant et de Mortemer, et assiégea ensuite Gournay, place forte, située sur une petite rivière qui se jette dans l'Aisne.

1202. Le prince Artus se distingua à ce siège par sa valeur. Philippe-Auguste, en reconnaissance, le fit chevalier, lui promit en mariage Marie, sa fille unique, âgée de six ans, et le reçut à foi et hommage pour le

duché de Bretagne, ainsi que pour les comtés d'Anjou, de Touraine, et du Maine, dont il se trouva investi pour la seconde fois. Ce monarque s'engagea même à lui donner l'investiture du comté de Poitou, soit qu'il en fît la conquête, soit que le jeune prince fût assez heureux pour s'en rendre maître. Au reste il lui promit de l'assister pour le recouvrement de toutes ces provinces, ne se réservant que les châteaux et les terres dont il était en possession avant la guerre, avec tout ce qu'il avait conquis en Normandie, et ce qu'il espérait y conquérir encore. Artus, pour donner de son côté des preuves de sa bonne foi, convint avec le roi, que dans le cas où il cesserait de lui être fidèle, la noblesse de Touraine, d'Anjou et du Maine ne pourrait lui rendre foi et hommage sans prêter en même temps au roi le même serment de fidélité.

En conséquence de ce traité conclu au mois de juillet 1202, le roi donna au jeune duc deux cents lanciers à cheval, qui l'accompagnèrent à Tours où les comtes d'Eu et de la Marche, Geoffroy de Lusignan, Guillaume et Savary de Mauléon, et plusieurs autres seigneurs du Poitou, vinrent le rejoindre avec leurs vassaux et leurs troupes. Comme il était encore à Tours, il apprit que le roi son oncle s'était emparé de plusieurs places en Bretagne, et qu'il venait à grandes journées du côté du Poitou avec une puissante armée. Cette fâcheuse nouvelle fut suivie en même temps de deux autres qui le consolèrent en quelque façon; l'une, que les troupes dont il avait ordonné la levée en Bretagne étaient en marche pour venir à son

1202. secours, au nombre de cinq cents chevaux et de quatre mille hommes de pied, et qu'elles étaient déjà arrivées à Nantes; l'autre, que les gens de guerre que le roi Philippe lui envoyait sous la conduite de Hervé de Nevers, de Hugues de-Dampierre et de Hubert de Beaujeu, étaient auprès d'Orléans, et qu'elles ne tarderaient pas à le rejoindre. N'osant se fier à son inexpérience, aussitôt qu'il eut reçu ces avis, il assembla les seigneurs et les chefs de son armée pour délibérer avec eux sur le parti qu'il convenait de prendre dans l'état présent des affaires; mais les Poitevins, qui avaient déjà arrêté leur projet, opinèrent que, sans attendre les secours, il fallait marcher droit sur Mirebeau, où la reine Éléonore s'était jetée au premier bruit de l'armement, et assiéger cette place, dont infailliblement on se rendrait maître avant que le roi Jean fût arrivé pour la secourir. Guillaume-le-Breton fait faire à ce sujet une harangue à Artus pour exposer les raisons qui devaient engager à attendre les secours de France et de Bretagne, et à retarder le siège dont on eût dit qu'il prévoyait le funeste résultat. Si cette harangue, comme il est à présumer, est de l'invention de l'auteur, il n'en est pas moins vrai que tout autre parti était le comble de l'imprudence ou de la perfidie. Les seigneurs poitevins, animés par le comte de la Marche qui voulait se venger de la reine Éléonore qu'il accusait d'avoir négocié le mariage du roi d'Angleterre avec Isabelle d'Angoulême, s'écrièrent tous qu'il ne fallait pas différer d'un moment de se saisir de Mirebeau; de sorte que le prince Artus,

entraîné par leur passion et par le malheur de sa destinée, fit marcher l'armée sur Mirebeau, et se rendit maître de la ville malgré la présence de la reine Éléonore, son aïeule, qui fut obligée de se retirer au château. Mais la nuit suivante le roi Jean, étant arrivé avec son armée, le 1er août 1202, surprit dans leurs lits le prince et la plupart des seigneurs de son parti. Il les fit prisonniers ainsi qu'une partie de l'armée. Le reste se sauva avec peine à la faveur de la nuit, et Artus fut conduit au château de Falaise. 1202.

Le roi Jean, voulant profiter d'un succès aussi inespéré, se mit en devoir de reprendre les places qui avaient été conquises par le prince son neveu. Une occasion favorable lui procura le moyen d'exécuter ce dessein sur la ville de Tours. Amelin de Roorte, qui en était gouverneur, sortit de la ville avec sa garnison aussitôt qu'il eut appris le désastre d'Artus, et que Guillaume des Roches, sénéchal des trois provinces, qui lui avait procuré le gouvernement de cette place, s'était sauvé pour se soustraire au ressentiment des habitans, auxquels il s'était rendu odieux par ses vexations. Ainsi le roi d'Angleterre, ne trouvant point de résistance, entra facilement dans la ville de Tours, trois jours après la prise de Mirebeau. Dès qu'il en fut maître, il fit travailler aux fortifications, et, après l'avoir mise en état de défense, il y mit pour gouverneur Brandinellis-Cottereau, vieux officier très-expérimenté qui avait servi sous les rois Henri II et Richard Cœur-de-Lion. Il avait rendu son nom si re-

1202. doutable par les brigandages et les profanations que ses soldats, la plupart gens sans aveu, exerçaient partout où ils passaient, que le pape Alexandre III avait jugé nécessaire de les excommunier dans un concile tenu tout exprès en 1179.

Philippe-Auguste faisait le siège de la ville d'Arques en Normandie, quand il eut connaissance de ce qui s'était passé à Mirebeau et de la prise de la ville de Tours. Aussitôt il leva le siège, et marcha avec son armée vers la Touraine; il se présenta devant Tours. Le gouverneur soutint d'abord les premières attaques de l'armée française avec beaucoup de courage; mais enfin ayant perdu un grand nombre des siens, et après avoir fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un brave officier, le 20 août 1202, il rendit la place par capitulation, et il en sortit ainsi que sa garnison avec armes et bagages. Le roi, à la recommandation de Guillaume des Roches, sénéchal des trois provinces, en donna le gouvernement à son cousin Geoffroy des Roches, seigneur de Roche-Corbon, et prit aussitôt la route de la Normandie.

L'armée française avait à peine quitté la Touraine, que le roi Jean, ayant reçu un nouveau secours d'Angleterre, rentra dans cette province, et, le 29 août, commença le siège de la ville de Tours. La ville proprement dite n'était pas encore très-grande à cette époque; mais elle était fortifiée et passait pour une des cités les plus importantes d'alors, tant par le nombre de ses habitans que par leurs richesses. Elle était séparée et indépendante de Châteauneuf. Outre

les bonnes murailles qui la renfermaient et qui de distance en distance étaient flanquées de fortes tours, il y avait encore un retranchement qu'on nommait le bourg de la Trésorerie, qui s'étendait depuis l'archevêché vers le couchant jusqu'à une tour placée dans le lieu où est maintenant le portail de la Chancellerie. Châteauneuf était une autre petite ville bâtie autour de l'église de Saint-Martin, et renfermée de murs avec des fossés faits à fond de cuve toujours pleins d'eau. Il n'y avait entre ces deux villes que des jardins, des vignobles et des maisons de plaisance sans défense aucune. Jean assiégea les deux places en même temps. Il les fit attaquer simultanément par les machines de guerre alors en usage. Les assiégés n'oublièrent rien de ce qui pouvait concourir à leur défense; mais Algard, qui commandait les cottereaux, s'étant aperçu que les habitans de Châteauneuf n'étaient pas sur leurs gardes, fit monter à l'escalade si à propos, qu'il entra dans la place sans aucune résistance, et, passant au fil de l'épée tout ce qui se rencontrait sur son passage, s'en rendit maître le 31 août.

1202.

L'auteur de la Chronique de Tours, témoin de cet événement, rapporte qu'on ne saurait exprimer les cruautés que commirent ces brigands. Il se jetèrent dans les églises, où ils massacrèrent indifféremment les prêtres, les hommes, les vieillards, les enfans, renversèrent les autels, les images des saints, et commirent autant de cruautés que d'impiétés. Enfin après avoir pillé tout ce qu'ils trouvèrent de plus précieux dans les églises et dans les maisons, ils y mirent le feu.

1202. Toute la ville de Châteauneuf fut brûlée. Les flammes gagnèrent les faubourgs, et tout ce qui se trouvait entre les paroisses de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-la-Riche fut consumé. Cet incendie fut immédiatement suivi de la prise de la ville de Tours; elle fut emportée d'assaut le 1er septembre et la garnison faite prisonnière. Le roi en donna le commandement à Girard d'Athée, homme de basse naissance, et si peu connu, qu'il avait pris le nom du village où il était né, à quatre lieues de Tours; mais du reste brave de sa personne, loyal et plein de fidélité pour le service de son maître, qualités bien au-dessus de la noblesse de beaucoup d'autres qui, se jouant de leurs promesses, servaient alternativement les différens partis qui offraient le plus de chances à leur intérêt ou à leur ambition.

Philippe-Auguste était trop occupé en Normandie pour donner une attention sérieuse à ce qui se passait en Touraine. Cependant il ordonna à Sulpice d'Amboise de mettre tout en œuvre pour s'opposer aux courses des Anglais qui tenaient garnison à Tours. Sulpice avait quitté depuis peu le service du roi Jean, dont il avait reçu quelque mécontentement, et s'était rangé du côté du roi de France, qui lui envoya un petit corps d'armée pour être sous ses ordres. Aux troupes du roi il joignit les siennes et celles de ses amis et de ses vassaux, et graces aux intelligences qu'il s'était ménagées avec les habitans de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin, qui avaient échappé à la fureur des cottereaux, il trouva moyen de s'emparer de Châteauneuf vers la fête de Saint-

Martin, c'est-à-dire le 10 ou 11 novembre. Il y mit une forte garnison capable de s'opposer aux courses des Anglais, et de défendre le pays de leurs insultes. 1203.

Tandis que la garnison anglaise de Tours et celle de Châteauneuf se livraient en hiver de petits combats où la victoire penchait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, la nouvelle de la mort d'Artus se répandit en Touraine. Ce prince, comme nous l'avons dit, fut conduit au château de Falaise, où son oncle tenta tous les moyens possibles de s'en défaire, sans qu'on pût cependant l'accuser de ce crime. Il essaya de corrompre le capitaine du château; mais ce brave officier, nommé Guillaume de la Braye, aima mieux se retirer et vivre sans emploi que de consentir à une action aussi lâche. Il eut le courage de dire au roi qu'il était gentilhomme et non pas bourreau. Jean, craignant de s'exposer à d'autres refus, ne rougit point de commettre de ses propres mains un crime dont personne ne voulait se souiller. Les historiens anglais décèlent tout leur embarras lorsqu'ils essaient de vouloir disculper leur prince de ce lâche assassinat. Mathieu Paris, pour préparer les esprits à une catastrophe aussi tragique, raconte un long entretien entre l'oncle et le neveu. Il dit que le roi Jean, étant allé un jour au château de Falaise, fit venir le prince Artus, et qu'après lui avoir fait toutes les caresses imaginables, il l'exhorta à renoncer à l'alliance du roi Philippe-Auguste et à rentrer à sa cour, où il recevrait tous les honneurs qui lui étaient dus comme premier prince du sang; mais qu'Artus, le regardant fièrement,

1203. lui répondit qu'il ne pouvait ni ne voulait écouter aucune proposition de sa part qu'il ne lui eût préalablement restitué la couronne d'Angleterre et tous les autres états qui avaient appartenu à Richard son oncle, dont il était le légitime héritier; et que cette réponse avait tellement irrité le roi Jean, qu'il l'envoya prisonnier à la citadelle de Rouen, où il donna ordre qu'on le gardât étroitement. Cet auteur ajoute ensuite qu'on ignorait ce qu'était devenu ce prince, et qu'il avait disparu tout à coup. Il serait difficile d'imaginer un récit plus ridicule et de plus mauvaise foi. Un prince tel qu'Artus, enfermé dans une citadelle par ordre du souverain, étroitement gardé, et disparaissant tout-à-coup sans qu'on ait jamais entendu parler de lui, est une de ces absurdités qu'on aurait peine à pardonner à nos vieux et crédules auteurs de chroniques, mais que la partialité n'a pas craint d'offrir aux yeux des lecteurs. Tous les autres historiens s'accordent à dire que le jeudi saint, 3 avril, de grand matin, le roi Jean fit sortir Artus du château où il était renfermé, sous prétexte de l'entretenir d'affaires importantes; que l'ayant fait entrer dans un bateau, il le perça par derrière d'un coup de lance, et qu'ensuite il le précipita dans la rivière pour ne point laisser de traces de son crime, s'étant bien assuré de la discrétion de ceux qui conduisaient la barque.

Hume rapporte un fait aussi honorable pour son auteur que celui de Guillaume de la Braye : il dit qu'un assassin ayant été envoyé avec des ordres précis vers Hubert-du-Bourg, gouverneur du château de

Falaise, celui-ci, feignant de vouloir exécuter les ordres lui-même, renvoya l'assassin, fit répandre le bruit de la mort d'Artus, et fit publiquement la cérémonie de sa pompe funèbre; mais voyant ensuite la noblesse et le peuple breton déterminés à venger la mort de leur prince, il jugea nécessaire de déclarer que le duc vivait encore, et n'avait pas cessé d'être sous sa garde; découverte, ajoute-t-il, qui fut fatale au jeune prince, puisqu'elle porta le roi à l'assassiner de sa propre main. 1203.

Telle fut la fin funeste de l'infortuné Artus, duc de Bretagne, et dernier comte héréditaire de Touraine, mort à peine à la fleur de son âge, n'ayant pas encore seize ans accomplis. Il servit, tant qu'il vécut, de prétexte à presque toutes les guerres qui eurent lieu entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, et fut en même temps la victime que ces deux princes immolèrent à leurs intérêts autant de fois qu'ils firent ensemble des traités.

Artus ne fut point marié, quoique Richard son oncle, dès l'année 1190, l'eût fiancé avec la fille de Tancrède, roi de Sicile, et que Philippe-Auguste, en 1202, lui eût promis Marie de France sa fille.

Nous avons dit au commencement de ce livre que les habitans de Châteauneuf, en 1120, avaient suivi l'impulsion donnée par plusieurs villes, qui, à force d'argent ou de résistances, étaient parvenues à s'affranchir du joug de leurs seigneurs, et à jouir de ce qu'on appelait le droit de commune, c'est-à-dire, des

1203. bienfaits du régime municipal. Le mauvais succès de cette première tentative ne les découragea pas; mais ce fut sous le nom de confrérie de Saint-Éloi qu'ils déguisèrent leur commune, et qu'ils continuèrent de s'assembler pour se choisir entre eux des espèces d'officiers et de magistrats. Les chanoines de Saint-Martin tentèrent en vain de s'y opposer; les bourgeois ne tinrent aucun compte de leurs défenses, et comme ces derniers avaient, ainsi que le chapitre, la prétention de ne ressortir que de la cour de Rome, l'affaire, en 1183, fut portée devant le pape Luce III, qui, pour en connaître, envoya ses pleins-pouvois au cardinal Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, ancien trésorier de Saint-Martin, et à Hervé de Villepreux, abbé de Marmoutier. Les deux commissaires, ainsi qu'il était facile de le prévoir, cassèrent la confrérie ou commune, avec menace d'excommunication contre ceux qui refuseraient de se soumettre à leur sentence, qu'ils firent sans peine approuver par le pape et même par Philippe-Auguste.

L'esprit d'indépendance civile avait dans le cours de ce siècle fait trop de progrès en France pour que les habitans de Châteauneuf fussent abattus par ce nouvel échec. La dispersion des chanoines de Saint-Martin par Richard Cœur-de-Lion, en 1194, leur parut une occasion favorable d'arriver à leur but. Le dévouement qu'ils n'avaient cessé de montrer à la cause de Philippe-Auguste semblait leur promettre les faveurs de ce monarque; mais ils furent encore une

fois trompés dans leurs espérances. Philippe, avec une apparence d'impartialité, ne voulant pas prononcer par lui-même, remit la décision de l'affaire au jugement de l'abbé de Saint-Julien, ce qui n'était pas d'un heureux augure pour les habitans d'après ce qui s'était passé onze ans auparavant. En effet, ils furent contraints de souscrire une transaction par laquelle leurs espérances furent sinon détruites, du moins ajournées. Ils obtinrent à la vérité quelques légères concessions, telles que le droit de se garder, de se clore, de s'imposer, sous l'autorisation toutefois du chapitre; mais le premier article de cet accord forcé, qui fut ratifié par le roi, supprimait formellement leur commune, et leur défendait d'en établir d'autres à l'avenir. Le peu qu'on leur avait accordé suffisait pour leur donner l'espoir qu'avec de la persévérance ils en obtiendraient davantage. Ils luttèrent encore pendant l'espace d'environ quarante ans avant que de voir leurs efforts couronnés par le succès; mais nous n'anticiperons point sur les événemens, et nous terminerons ce livre avec le douzième siècle, si fécond en résultats heureux pour la civilisation, qui fit dans cette période de temps plus de progrès qu'elle n'en avait fait depuis l'établissement de la monarchie. Quelque intérêt personnel qu'eurent à l'affranchissement des communes Louis-le-Gros et ses deux successeurs, elles ne leur en sont pas moins redevables de ce bienfait, qui eût hâté la prospérité de la France, et dont elle eût joui sans mélange, si elle n'eût eu

1203.

continuellement à repousser les attaques et l'ambition d'un ennemi jaloux, qui malheureusement possédait une partie de son territoire, dont il ne fut chassé qu'après de longs et sanglans déchiremens.

FIN DU SIXIÈME LIVRE.

LIVRE SEPTIÈME.

DE 1204 A 1390.

Jean-sans-Terre est cité à la cour des pairs au sujet de l'assassinat d'Artus. Il refuse deux fois de comparaître. Il est condamné à mort. Toutes ses possessions en France sont confisquées. La Touraine est réunie à la couronne. Philippe-Auguste entre à Tours. Les villes de Loches et de Chinon résistent. Elles sont emportées. Guillaume des Roches est nommé sénéchal héréditaire. Sur les baillis. Jean-sans-Terre négocie. Il attaque l'Anjou. Louis, fils de Philippe, reprend cette province. Jean se retire. Trève. Chevaliers bannerets. Mort de Jean-sans-Terre. Henri III lui succède. Il réclame ses provinces de France. Jacobins. Cordeliers. Mort de Philippe-Auguste. Louis VIII. Il s'empare des provinces que possédait encore l'Angleterre. Sa mort. Louis IX ou saint Louis. Premier parlement de Loudun. Henri III vient à Paris. Traité impolitique de saint Louis. Renaud de Pressigny. La commune de Châteauneuf est reconnue. Saint Louis meurt. Philippe-le-Hardi. Il rassemble son armée à Tours et va prendre possession de Toulouse. Pierre de Brosse ou Labrosse. Simon de Brion, pape. Templiers. Abolition de la charge de sénéchal héréditaire. Philippe de Valois. Édouard tente de reprendre ses provinces. Guerre de quatre ans. Paix. Création des gouvernemens. Le roi Jean. La ville de Tours demande à se réunir à celle de Châteauneuf. Bataille de Poitiers. Traité de Brétigny. Philippe d'Orléans a le duché de Tours en

apanage. Il s'en démet. Les Anglais se cantonnent à Marmoutier. Les bourgeois de Tours, pour les en chasser, veulent brûler l'abbaye. Louis, duc d'Anjou, obtient la Touraine en augmentation d'apanage. Les seigneurs de Touraine se liguent pour chasser les Anglais. Jehan de Saintré. Boucicaut. Le duc d'Anjou et de Touraine est couronné roi de Naples. Il meurt. Malgré la clause de retour il institue son fils héritier des trois provinces. Louis II, duc de Touraine. Elle passe à Louis, duc d'Orléans. Collèges Tourangeaux établis à Paris.

La nouvelle de la mort tragique d'Artus excita un cri général d'indignation contre l'auteur de ce lâche assassinat. Les états-généraux de Bretagne s'assemblèrent à Vannes, et arrêtèrent qu'il serait envoyé une députation au roi Philippe-Auguste pour lui demander justice et vengeance de la mort de leur prince. On choisit pour députés les deux premiers officiers du feu duc, savoir, Pierre, évêque de Vannes, son chancelier, et Richard, son grand-maréchal, auxquels se joignirent volontairement les principaux seigneurs de l'Anjou, de la Touraine et du Maine. Le roi les renvoya à la cour des pairs, qui s'assembla trois fois par son ordre; la première à Étampes, au commencement de l'année 1204. Il y fut ordonné que Jean-sans-Terre serait assigné à comparaître en personne à la seconde assemblée, qui lui fut indiquée à Chartres, tant pour se purger de l'accusation intentée contre lui par les états de Bretagne et par la noblesse des provinces, que pour répondre aux autres conclusions

1204.

du procureur-général. L'ajournement lui fut signifié par un chevalier breton nommé Molac, parent du feu duc Artus, et d'une des plus anciennes maisons de Bretagne. 1204.

Le roi Jean, craignant les suites de cette affaire, envoya demander au roi Philippe, par des ambassadeurs, un sauf-conduit pour aller lui-même défendre sa cause devant la cour des pairs. Philippe offrit bien de lui donner toute assurance pour qu'il pût sans danger se rendre à sa cour; mais il déclara en même temps qu'il ne pouvait lui accorder de sauf-conduit pour son retour sans le consentement des pairs, de sorte que les ambassadeurs s'en retournèrent sans avoir pu remplir entièrement l'objet de leur mission. D'après ce refus le roi Jean ne crut pas devoir s'exposer à venir en France, incertain s'il en pourrait sortir. Il ne se présenta donc point au jour qui lui avait été prescrit, et personne également ne comparut de sa part. Les pairs qui avaient indiqué leur seconde assemblée à Chartres, ordonnèrent que le roi Jean serait ajourné une seconde fois, et que, en attendant qu'il comparût, la Normandie, la Touraine, ainsi que toutes les autres provinces, villes, terres et seigneuries qu'il possédait en France, seraient saisies et mises en séquestre entre les mains du roi. Ce second ajournement lui fut encore signifié par le même chevalier Molac. Enfin, après avoir scrupuleusement observé toutes les formalités qu'exigeait une affaire de cette importance, le roi Jean ayant toujours refusé de comparaître, les pairs assemblés à Vendôme le jugèrent atteint et con-

1204. vaincu de félonie et de parricide, pour avoir fait la guerre au roi de France, son seigneur, et pour avoir assassiné le prince Artus dans ses états. Pour réparation de quoi ils le condamnèrent à mort, et déclarèrent toutes ses terres relevant du roi de France confisquées et réunies à la couronne.

Cet arrêt, l'un des plus solennels et des plus célèbres que nous offre l'histoire, ne fit pas, dans le temps qu'il fut rendu, autant de sensation à la cour de Rome, qu'il en fit depuis lorsque le roi Jean se fut humilié jusqu'à soumettre son royaume au saint-siège, et à s'en déclarer vassal. Le pape Honoré III, donnant audience aux ambassadeurs de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, que les Anglais avaient appelé pour régner sur eux, leur déclara qu'il était obligé de prendre les intérêts du roi Jean, attendu qu'il était vassal du saint-siège. Il soutint que le duc Artus avait pu être condamné à mort comme criminel et rebelle à son oncle, l'ayant reconnu pour son seigneur en lui rendant foi et hommage de ses terres; qu'il avait été fait prisonnier dans ses états, portant les armes contre lui; et qu'à l'égard du jugement prononcé contre le roi Jean, il n'avait pu, étant roi d'Angleterre, être jugé par les pairs de France ses inférieurs, parce qu'un inférieur ne pouvait juger son supérieur. Les ambassadeurs répondirent que le roi de France avait pleine et entière juridiction sur ses vassaux, et que Jean, quoiqu'il fût roi, n'en était pas moins, comme son vassal, soumis à sa juridiction; enfin, qu'en sa qualité de duc et de comte il avait été

légalement jugé par la cour des pairs. Ils ajoutèrent que quand même il n'aurait été ni duc, ni comte, ni vassal du roi, le crime dont il s'était rendu coupable ayant été commis dans le royaume de France, les pairs avaient été en droit de le condamner à mort. Enfin le pape, sur la fin de la conférence avec les ambassadeurs, se restreignit à dire qu'il n'entendait point parler de la féodalité dont il reconnaissait que le roi était juge, mais seulement du péché qui pourrait avoir été commis en contrevenant aux lois et aux coutumes des fiefs. Le pape Innocent III avait déjà fait la même déclaration dix ans auparavant dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet à l'abbé Casemare, son nonce en France. Quoi qu'il en soit, cet arrêt était fondé sur la loi générale des fiefs qui ordonne la réunion du fief-servant au fief-dominant, par la félonie du vassal; et comme tel il eut une pleine et entière exécution.

1204.

Dès que cette sentence eut été rendue, le roi Philippe-Auguste se mit en devoir de l'exécuter, et de se rendre maître des états qui avaient été confisqués au profit de sa couronne. Il commença par prendre plusieurs places en Normandie, et de là, étant venu en Touraine, il assiégea la ville de Tours, où commandait Guillaume de Batillé, qui lui remit la place à la première sommation. Le reste de la province suivit bientôt l'exemple de la capitale, et se soumit volontairement au roi. Il n'y eut que les châteaux de Loches et de Chinon qui se défendirent avec opiniâtreté. Il est vrai de dire qu'ils étaient commandés par des officiers ou anglais, ou au service du roi d'Angleterre,

1204. devenu en horreur à tout ce qui était Français. Gérard d'Athée, dont nous avons déjà parlé, commandait à Loches. Le roi l'assiégea en 1204, et resta près d'un an devant la place sans pouvoir s'en rendre maître. Mais enfin, manquant de vivres et de munitions, elle fut emportée d'assaut. Le brave gouverneur fut fait prisonnier et conduit à Chartres sur sa parole. Il se racheta depuis moyennant une assez forte rançon, et se retira avec toute sa famille en Angleterre, d'où cependant il fut contraint de sortir quelque temps après, en vertu d'un traité fait entre le roi Jean et les barons anglais. Lorsque le roi se fut emparé de cette ville, il la donna en récompense à Dreux de Mello, connétable de France, qui s'était rendu célèbre par un grand nombre d'exploits militaires, tant en France qu'aux guerres de la Terre-Sainte, où il avait suivi le roi Philippe. Loches appartenait en ce temps à la reine Bérengaire, veuve de Richard Cœur-de-Lion, qui en jouissait pour une portion de son douaire. La libéralité de Philippe-Auguste l'engagea, contre Dreux de Mello, dans un procès qui dura plusieurs années; mais le roi étant intervenu dans la cause, la reine Bérengaire donna, au mois de janvier 1214, sa déclaration qu'elle n'entendait point contester au roi l'hommage et la souveraineté, mais seulement le domaine, qu'elle était décidée à défendre contre qui que ce fût.

Le château de Chinon ne se défendit pas moins courageusement que celui de Loches, et soutint pareillement un siège de plus d'un an, grace à la bravoure de son gouverneur. C'était Roger de Lascy,

seigneur anglais qui avait servi sous le roi Richard, et qui l'avait accompagné dans son voyage de la Terre-Sainte. Ce gouverneur, informé des projets du roi sur le château de Chinon, n'avait rien négligé pour fortifier cette place, et pour la munir de toutes les provisions nécessaires à une longue défense. L'événement justifia sa prévoyance; car le siège fut long et meurtrier. Philippe-Auguste, dans plusieurs assauts infructueux, perdit beaucoup de monde; mais il pouvait facilement réparer ses pertes par de nouvelles troupes. Les assiégés au contraire voyaient chaque jour diminuer leur nombre par les attaques réitérées dirigées contre eux. Enfin ils commencèrent à désespérer de pouvoir plus long-temps conserver la place où les vivres étaient sur le point de manquer; plusieurs soldats de la garnison se laissèrent même couler du haut des murs jusque dans les fossés, et se rendirent volontairement aux assiégeans. Le gouverneur cependant, malgré sa situation critique, ne voulut jamais consentir à capituler, quelques offres avantageuses qu'on pût lui faire de la part du roi. Il attendait à chaque instant que le roi Jean envoyât des troupes pour le secourir en faisant quelque diversion; mais ce prince insouciant se livrait aux plaisirs dans la capitale de la Normandie, seul point à peu près de cette province qui lui restât encore, avec autant d'abandon que s'il n'eût eu rien à redouter pour ses possessions. Le gouverneur se défendit donc jusqu'à la dernière extrémité; mais épuisé d'hommes et de vivres, il ne put résister à l'assaut général qui fut donné le jour de

1204.

1204.

1205. Saint-Jean 1205. La place fut emportée, et Lascy fut fait prisonnier ainsi que tous les Anglais qui se trouvaient avec lui. La Touraine fut ainsi annexée sans retour à la couronne de France, après en avoir été distraite pendant environ deux cent soixante ans. Elle avait été réunie de droit en 1204 par l'arrêt de la cour des pairs; mais elle le fut de fait en 1205 par la prise des villes et châteaux de Loches et de Chinon.

Au reste celui qui contribua le plus à cette réunion de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, fut Guillaume des Roches, seigneur de Roche-Corbon, qui avait été nommé par Artus sénéchal de ces trois provinces. Il était un des plus riches et des plus puissans seigneurs du royaume; il possédait les seigneuries du Château-du-Loir, de Sablé, de Baugé, de Moliherne, de Briolé, de Pressigné, de Châteauneuf-sur-Sarthe, et quelques autres encore. Après la mort du roi Richard, il embrassa le parti d'Artus, et ce prince, par reconnaissance, l'avait nommé sénéchal de ses trois comtés, en y joignant le don de la seigneurie de Mahiet avec la forêt de Berlay. Il se sauva heureusement à l'affaire de Mirebeau, et ayant gagné la noblesse de son gouvernement, ainsi que les habitans des villes, il servit puissamment Philippe-Auguste pour le recouvrement de ces trois provinces, dont le roi lui donna la sénéchaussée à titre héréditaire, d'amovible qu'elle avait été jusque-là. Il en prêta serment de fidélité au mois d'août 1204. Cette dignité était la plus considérable des trois provinces; mais le roi Philippe, dans sa politique prévoyante, retrancha

1205.

une partie des droits qui étaient attachés à cette charge. Il se réserva la nomination aux gouvernemens des places et des forteresses, nominations qui étaient auparavant dans les attributions des sénéchaux. Son autorité ne laissa pas d'être fort grande, car il avait l'inspection sur tous les gouverneurs, le tiers de toutes les amendes, et le centième denier de tout ce que le roi levait dans les trois provinces. Il connaissait de toutes les causes, excepté des cas royaux qui relevaient des baillis que le roi nommait dans chaque province.

On trouve l'établissement des baillis dans le testament que fit le roi Philippe en 1191, avant que de partir pour la Terre-Sainte. Ils avaient également le gouvernement des armes, de la justice et des finances. Ils faisaient la recette du domaine de leurs bailliages, dont ils rendaient compte de six mois en six mois à la chambre aux deniers. On les nommait aussi quelquefois sénéchaux, ce qui s'observait encore dans les provinces qui avaient appartenu aux Anglais, excepté en Touraine, où le titre de bailli avait prévalu. Dans les premiers temps de leur établissement, les baillis de Touraine rendaient eux-mêmes la justice et prononçaient les jugemens; mais on leur retrancha depuis cette prérogative, comme nous le dirons dans la suite.

La Touraine ayant donc été incorporée à la couronne de France, cette province fut entièrement perdue pour le roi Jean. La faiblesse de ce prince et la haine que lui portaient ses propres sujets lui enlevèrent tous les moyens qu'il aurait eus de se rétablir, et d'empêcher l'exécution de l'arrêt de la cour des

1205. pairs. En conséquence il eut recours à la voie des négociations. Il conclut à Thouars, au mois d'octobre 1206, un traité par lequel il fut arrêté que les deux rois, leurs sujets et leurs alliés, retiendraient ce qu'ils possédaient, avant la trève, en Normandie, en Touraine, dans le Maine et en Anjou, au-delà de la rivière de Loire du côté d'Angers, où le roi Philippe ne pourrait avoir ni terres ni sujets. Un pareil traité n'assurait aucun avantage au roi d'Angleterre, et le mettait seulement à même, en suspendant les hostilités en France, de diriger ses forces vers son propre pays, où il avait à défendre sa couronne contre des barons et les exigences de la cour de Rome.

Il ne faut pas croire cependant que ces trèves fussent si fidèlement observées que les provinces voisines des lieux qu'occupaient les garnisons anglaises n'eussent rien à redouter de leurs excursions. Accoutumées à se jouer de la foi des traités, ces troupes se répandaient par bandes dans les campagnes, qu'elles pillaient et qu'elles dévastaient, et quelquefois même se présentaient en assez grand nombre pour jeter l'alarme jusque dans les villes. Celle de Tours se trouva dans ce cas au mois de janvier 1211. Un parti d'Anglais venu du Poitou s'avança assez près pour que le bailli de Touraine, Jean de Vaucelles, se vît dans la nécessité de faire rompre les ponts de Vançay et ceux de Saint-Sauveur, afin de leur interdire les approches de la ville de Tours, où il savait, disait-il, qu'ils avaient des affidés disposés à la leur livrer.

Cependant, en 1213, Jean-sans-Terre voulut tenter

quelques efforts pour reconquérir les états dont il avait 1213.
été dépouillé. Après avoir fait rentrer dans ses intérêts les principaux seigneurs du Poitou, il descendit à la Rochelle avec une armée nombreuse, s'avança jusqu'en Anjou, dont il prit quelques places, et se rendit maître d'Angers, dont il fit relever les fortifications. Philippe-Auguste, pour empêcher ses progrès et couvrir la Touraine, se hâta de rappeler de Flandres Louis son fils, qui vint établir son quartier-général à Chinon, où le rejoignirent les troupes de la Bretagne, commandées par Pierre de Dreux, qui venait d'épouser Alix, sœur unique d'Artus, et par conséquent héritière du duché de Bretagne.

Tandis que Louis travaillait à grossir son armée et à la mettre en état de combattre avec avantage, les Anglais faisaient des courses jusqu'aux faubourgs de Nantes, et s'occupaient surtout d'enfermer de murailles la partie d'Angers qui est au-delà de la Maine. Pendant ce temps le roi Jean assiégeait le château de la Roche-au-Moine, situé sur la Loire, entre Angers et Nantes. Louis jugea le moment favorable; il partit de Chinon, et marcha droit sur le roi Jean, qui était loin de s'attendre à une irruption aussi subite. Trop faible sans doute pour s'exposer aux hasards d'une bataille, il repassa si précipitamment la rivière, qu'il abandonna tous ses bagages, ses machines de guerre, et même une partie de ses troupes, qui furent tuées ou noyées dans la retraite. Tout l'Anjou retomba au pouvoir de l'armée française, et les fortifications d'Angers furent démolies avant d'avoir été entière-

1213. ment terminées. A la suite de cette défaite, il y eut un traité fait à Chinon, le 9 octobre 1214. C'était une espèce de trève pour cinq années. Il y fut stipulé que s'il survenait quelques difficultés sur son exécution, les parties intéressées s'en rapporteraient aux conservateurs du traité nommés de part et d'autres; savoir: de la part de la France, Pierre Savary, Guy Turpin, Hugues de Roche-Corbon, abbé de Marmoutier, et l'archidiacre de Tours; et de la part de l'Angleterre, Hubert, frère du sénéchal de Poitou, Renaud de Pons, l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, et le doyen de Saintes. Ce traité fut conclu après la célèbre bataille de Bovines, à la sollicitation du légat du pape, sans lequel le roi Jean, qui était alors enfermé dans Parthenay, eût été pris infailliblement. Heureux de s'en être sauvé à de si douces conditions, il se hâta de repasser en Angleterre, où il mourut en 1216, après avoir été déposé, et avoir vu sa couronne passer momentanément sur la tête de ce même Louis, devant lequel il avait fui si honteusement deux ans auparavant. Nous ne l'avons point compris au nombre des comtes de Touraine, quoiqu'il l'ait été de fait par l'hommage que le duc Artus fut forcé de lui faire, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Tranquille possesseur de l'Anjou, de la Touraine et du Maine, Philippe-Auguste voulut s'en attacher la noblesse par quelques distinctions semblables à celles dont jouissait la noblesse de ses autres états; en conséquence il nomma cinquante-cinq chevaliers bannerets, indépendamment de ceux désignés pour

l'Anjou. On sait que ces chevaliers avaient le droit de faire porter leur bannière dans l'armée du roi; mais ils étaient obligés d'y amener à leur suite cinquante lanciers au moins, pris parmi leurs vassaux, sans y comprendre les archers et les arbalétriers. André Duchesne s'est borné à nous transmettre les noms, souvent fautifs, de ces chevaliers bannerets, sans aucune espèce d'éclaircissemens; nous allons y suppléer par les détails suivans:

1213.

1° Le seigneur d'Amboise. C'était, à cette époque de 1213, Sulpice, troisième du nom, fils de Hugues II, qui tous les deux ont figuré dans le cours de cette histoire.

2° Le seigneur de Montbazon. Pierre Savary, deuxième du nom, seigneur de Montbazon et de Colombiers, aujourd'hui Villandry. Il porta sa bannière à la bataille de Bovines. L'année précédente il avait épousé Fémo, fille de Gautier, comte de Montsoreau.

3° Guillaume de Pressigny. Son père, Guillaume II de Sainte-Maure, ayant épousé Avoise de Pressigny, qui lui apporta cette terre en dot, le fils en porta le nom jusqu'à la mort de son père.

4° Barthélemi Payen, fils de Renaud, qui vivait encore en 1190, et frère de Geoffroy, surnommé le Chien, seigneur de Bossay.

5° Barthélemi de l'Ile, seigneur de l'Ile-Bouchard, de Rivarennes et de Rochefort, était frère puîné de Bouchard IV, mort sans enfans, auquel il succéda. Il

1213. assista aussi à la bataille de Bovines, où il porta sa bannière.

6° Hémery, fils d'Ives de l'Ile, oncle de Peloquin, seigneur de l'Ile-Bouchard. Cet Hémery était de la branche cadette, ainsi que le précédent était de la branche aînée.

7° Hugues de Bauçay ou Baucé. Cette famille était alors et fut encore depuis l'une des plus illustres de la Touraine, car la fille unique de Hugues IV, seigneur de Bauçay, épousa Charles d'Artois, prince du sang, qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers.

8° Josselin de Blo ou de Blé, seigneur de Champigny, fils de Robert, et petit-fils d'un autre Robert, qui fut l'un des cinq seigneurs de Touraine chargés d'accompagner à Rouen Geoffroy-le-Bel, lors de son mariage. Il porta sa bannière dans les guerres de Philippe-Auguste contre l'empereur Othon, contre le roi d'Angleterre et le duc de Flandre.

9° Névellon de Freteval. Il avait épousé la fille de Geoffroy, troisième fils de Bouchard IV, comte de Vendôme de la branche de Preuilly.

10° Jean d'Alais ou d'Aluys, deuxième du nom, baron de Saint-Christophe et de Château, aujourd'hui Château-la-Vallière, fils de Hugues d'Alais, troisième du nom. Il avait son tombeau dans l'abbaye de la Clarté-Dieu.

11° Robert de Perrenay, aujourd'hui Pernay, deuxième du nom, baron de Semblançay. Nous voyons par l'enquête sur l'usage du comté de Tou-

raine, que n'ayant point eu d'enfans mâles, sa fille aînée porta la baronnie de Semblançay à Herbert Turpin-Crissé. « Et messires Roberts de Perrenay ot « deux filles desquelles messires Herbertz Turpin ot « laisnée o toute la baronnie de Samblançay. » 1213.

12° Le seigneur de Montsoreau. C'était à cette époque Gautier, comte de Montsoreau, qui avait épousé Marguerite de Loudun, dont la fille Fémo fut mariée à Pierre Savari, deuxième du nom.

13° Le seigneur de Roche-Corbon, Robert de Brenne, qui succéda dans cette seigneurie à Geoffroy des Roches. On croit qu'il était fils de Robert de France, comte de Dreux et de Brenne. Il avait épousé d'abord Mahaud de Bourgogne, et en second lieu Iolande, fille de Raoul, premier sire de Coucy.

14° Le seigneur de La Haye. Hugues, seigneur de La Haye, étant très-avancé en âge en 1213, il est probable que celui dont il s'agit ici est Philippe son fils, qui avait épousé Isabelle de Passavant.

15° Guy Sénébaud. Dans le traité signé à Thouars en 1206, entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, son nom est écrit Sonnebauth, terminaison tout-à-fait anglaise, qui dénature le vrai nom de Sennebaud.

16° Garnier de Donjon. On présume qu'il était fils de Baudouin de Donjon, comte de Corbeil, qui, en 1185, avait épousé Amicie de Chatillon.

17° Gaudin de Ramefort. Peut-être faudrait-il lire Guy au lieu de Gaudin, car nous voyons figurer un Guy de Ramefort dans le serment de fidélité que Guy de Chatillon prêta en 1202 à Jean-sans-Terre. Il y

1213. avait encore en Touraine, dans le seizième siècle, une famille de Ramefort.

18° Hugues de Fontaines, fils d'Aleaume, mort en Palestine en 1205. Hugues fut fait prisonnier à la bataille de Bovines où il portait sa bannière. La souche de cette maison était de Picardie. Ceux établis en Touraine étaient seigneurs de Rouziers.

19. Le vicomte de Brosse. C'était Bernard, troisième du nom. Il fut un des signataires de la trève de Thouars en 1206.

20° Le seigneur de Cluys. Cluys était une baronnie du Berry, dont le dernier seigneur fut probablement celui-ci, qui mourut en 1246. Nous voyons cependant qu'en 1408 il existait une Alix de Cluys, qui épousa Jean de Voyer, premier du nom, famille déjà illustre à cette époque.

21° Roger de Palluau. Il était fils de Pierre, et frère de Geoffroy, dont le nom se trouve également parmi les chevaliers bannerets de l'Anjou.

22° L'héritier de Chauvigny ou Chavigny. Il y avait alors deux personnages de ce nom : André, à qui Éléonore, veuve de Henri II, donna le fief de Sancerre en 1199, et Guillaume de Châteauroux. Ce dernier, figurant parmi ceux qui parurent au parlement tenu à Paris en 1223, on ne pouvait pas encore parler de son héritier en 1213. Par conséquent le chevalier banneret dont il s'agit ici devait être fils et héritier d'André.

23° Le seigneur de Château-Méliand. Nous n'avons pu jusqu'ici découvrir le nom de ce banneret. Châ-

teau-Méliand est une petite ville et une châtellerie du Berri. 1213.

24° Guillaume de Marmande, premier du nom, portait sa bannière à la bataille de Bovines. Il avait épousé Béatrix, seconde fille de Gautier, comte de Montsoreau. La baronnie de Marmande fut fondue dans la maison de Sancerre par le mariage de Marguerite de Marmande avec Jean III, comte de Sancerre.

25° Guillaume de Montlion ou de Montléon. Il était seigneur de Touffou, et avait épousé Marguerite de Bauçay.

26° Guillaume Turpin. Après la bataille de Bovines, où il portait sa bannière, Philippe-Auguste lui donna cent livres de rente, et quelques autres sommes à prendre sur les péages de Tours et de Semblançay.

27° Le seigneur de Preuilly. C'était alors Eschivard II, baron de Preuilly, seigneur de la Roche-Posay. Il était fils de Pierre de Montreveau, et avait épousé Marille, dont il eut Geoffroy, troisième du nom.

28° Le vicomte de Chatellerault. Nous voyons par la trêve de Thouars, en 1206, que c'était à cette époque Hugues, dont la fille Clémence épousa Geoffroy de Lusignan.

29° René du Perray. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était seigneur de Jallanges, dans la commune de Vouvray, auprès de Tours.

30° Le comte d'Angé. C'est le même qui vint à Tours, en 1202, se réunir à Artus avec plusieurs

1213. autres seigneurs de Touraine, et auquel il amena quarante cavaliers. Cette seigneurie prenait son nom d'un village de Touraine dont Chilpéric donna l'église, ainsi que celle de Mareuil, à l'abbaye de Saint-Eusice, en Berri.

31° Le comte de la Marche. Hugues X de Lusignan, ou, comme on écrivait alors, de Lézignhem. Il succéda à son père dans ce comté, en 1208, et mourut en 1249, au retour de la croisade où il avait accompagné saint Louis.

32° Geoffroy de Lusignan. Il a déjà été parlé de lui au n° 28. Il était surnommé Geoffroy-à-la-Grand-Dent. Il était fils d'un autre Geoffroy qui se signala en 1191 au siège de Saint-Jean-d'Acre.

33° Jean Chasteignier, premier du nom, seigneur de la Chasteigneraie. Il était petit-fils de Thibaut Ier, seigneur du même lieu, qui vivait encore en 1140. Cette maison est une de celles dont André Duchesne a écrit la généalogie.

34° Guillaume de Mauléon. Guillaume et Savary de Mauléon se rangèrent dans le parti d'Artus, comte de Touraine, et lui amenèrent à Tours, en 1202, trente gentilshommes et plusieurs soldats. Mauléon était une baronnie d'Anjou dans la famille des vicomtes de Thouars.

35° Guillaume d'Apremont. Apremont était une baronnie considérable en Lorraine; mais il est probable que quelques membres de cette famille s'étaient établis dans plusieurs provinces de France, car on

voit un d'Apremont parmi les bannerets de Champagne. Il y eut un Gobert d'Apremont qui accompagna saint Louis à la Terre-Sainte. 1213.

36° Guillaume de Souday. Cette famille tirait son nom d'un bourg situé dans le Maine. En 1070, il y eut un Achard de Souday qui fit don à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans de ce qu'il possédait dans le prieuré de Souday.

37° Herbert Turpin, seigneur de Semblançay, fils de Guillaume, premier du nom. Il a été parlé de son mariage au n° 11. En 1204 Philippe-Auguste lui donna un moulin, à la charge de le tenir de lui à foi et hommage, suivant la coutume d'Anjou. Il était frère de Guillaume, mentionné au n° 26.

38° Savary d'Anthenoise, aujourd'hui Anthenaise; on prononçait autrefois Hautenoise. Ce Savary fut père d'Hamelin, troisième du nom, qui, en 1239, donna à Hamelin-le-Franc, son neveu, la forteresse de Beaulieu et celle de Ruillé-le-Gravelais. La souche de cette maison était de Normandie; mais il en existait une branche en Touraine.

39° Rogon de Couhé, fils de Jean, troisième du nom, et de Marie Turpin. Il épousa en 1235 Jeanne de Couhé, sa cousine, dont il eut Zémon de Couhé, qui testa et mourut en 1284.

40° Roland de Montreveau. Cette maison, suivant quelques généalogistes, était une branche de celle de Sablé. Raoul de Beaumont, vicomte du Mans, seigneur de Montreveau, en 1050, était frère aîné de Geoffroy de Sablé. La terre de Montreveau passa à

1213. Ponce de Chatillon, qui vivait encore en 1251, par son mariage avec Alexie, fille de ce Roland.

41° Pierre Achard, seigneur de Pommiers, près Chinon, se trouvait à la bataille de Bovines, où il perdit sa bannière. Il était fils de Pierre Achard, gouverneur de Poitiers.

42° Geoffroy de la Ferté, fils de Foulques, baron de la Ferté-Bernard. Il paraît qu'il était mort en 1220; car, en cette année, Ada ou Adenette de Brains se qualifie de veuve de Geoffroy de la Ferté.

43° Thibaut de Mathefelon, premier du nom, premier baron d'Anjou. Il portait sa bannière dans la guerre de Poitou, en 1214, ainsi qu'à la prise de Moncontour, d'Angers et de Beaufort. En 1080, Hubert de Champagne ayant épousé l'héritière de Mathefelon, il fut stipulé, par le contrat de mariage, que les aînés prendraient le nom de Mathefelon, et que les cadets conserveraient celui de Champagne. Jean Larchevêque vendit les seigneuries de Parthenay et de Mathefelon à Charles VII, qui les réunit à la couronne.

44° Geoffroy Godeschal. Nous ne trouvons aucun autre personnage de ce nom dans notre Histoire, ni même dans celle des provinces environnantes, si ce n'est un Godescalchus qui fut abbé de Marmoutier au commencement du neuvième siècle.

45° Patrice de Chaorce. C'était une famille considérable du Maine, tirant son nom de la terre de Chourches ou Choarces d'Anthenaise. On trouve dans le catalogue des gentilshommes du Maine qui se

croisèrent en 1158 un Paganus Caorsus, Payen de Chaorce; et en 1246, un autre Payen de Chaorce signa à Orléans l'ordonnance de saint Louis touchant les droits de bail et de rachat. 1213.

46° Le seigneur de Saint-Michel. C'était une ancienne baronnie à une lieue au-dessus de Langeais. La série de ces barons n'est pas venue jusqu'à nous, et notre Histoire ne fait mention que d'un Ebbon de Saint-Michel, qui signa une charte de Foulques-Réchin en 1073.

47° Hugues Rideau ou Ridel, seigneur d'Azay et de Remay. C'est le premier seigneur d'Azay dont nous ayons connaissance, et c'est de son nom que la ville d'Azay a pris celui d'Azay-le-Rideau. Il avait un frère nommé Geoffroy, et un parent du nom de Gaultier-Rideau.

48° Guillaume d'Ercé, ou plutôt Dercé, car il y avait alors en Touraine une famille de Dercé dans la commune de ce nom.

49° Simon de Samau. C'est ainsi que ce nom est indiqué dans les Historiens de France de Duchesne, et *Simon de Simau* dans les Historiens de Normandie. Il est difficile d'après cela de savoir de quel personnage il s'agit, puisque ce nom n'est ici qu'en abrégé. Il est à croire qu'il faut lire Simon de Sammaura ou de Sancta-Maura. Il serait en effet étonnant qu'une des plus illustres familles de la Touraine n'eût donné aucun chevalier banneret à Philippe-Auguste.

50° Guillaume de Méré. Il y a en Touraine une commune du nom de Méré, dont les seigneurs, selon

1213. toute apparence, étaient sortis d'une famille assez illustre du Poitou, du nom de Méré.

51° Simon Meingot, fils de Guillaume, seigneur de Surgères. Il fut un des signataires de la trève de Thouars en 1206.

52° Raoul de Mortemer. Famille de Normandie, divisée en plusieurs branches, dont l'une s'établit en Angleterre. Son fils, Robert de Mortemer, connétable de Normandie, mourut en 1277.

53° Le seigneur de Montmorillon. C'était à cette époque Guillaume, deuxième du nom. Montmorillon est une petite ville du Poitou sur la Gartempe.

54° Guillaume d'Azay. Il faut qu'il s'agisse ici d'Azay-sur-Cher, ou plutôt d'Azay-le-Chétif, puisqu'on a vu plus haut que Hugues Ridel était alors seigneur d'Azay-le-Rideau. Le Guillaume dont il s'agit ici fut le premier bailli de Touraine, qualité qu'il prend dans un titre de 1213.

55° Le seigneur de Loches, Dreux de Mello, à qui, comme nous l'avons dit précédemment, Philippe-Auguste avait donné la seigneurie de Loches, quoiqu'elle formât alors le douaire de Bérengaire, veuve de Richard Cœur-de-Lion.

Nous remarquons encore un Josselin de Champ-Chévrier, *Joscelinus de Campo Caprario*, parmi les bannerets d'Anjou, quoique la terre de Champ-Chévrier soit en Touraine. Il est vrai qu'elle relevait de Sablé, et qu'elle était du ressort de Baugé. C'est elle qui avait donné le nom à cette ancienne famille que nous voyons figurer dès le onzième siècle; car nous

trouvons, par un titre de 1197, qu'Éblo de Champ-Chévrier était déjà chevalier. En 1109 vivaient Pierre et Josselin Ier, son frère; Hugues Ier, en 1214; Josselin II, notre chevalier banneret, dans ce même temps; Simon et Hugues II, en 1250. Enfin, vers 1380, Jean Ier, qui épousa Isabeau d'Anvers, dont il eut Jean II et Pierre.

1213.

Nous avons cru devoir à notre pays de rappeler ici les noms de ces bannerets qui, presque tous, partagèrent avec Philippe-Auguste les lauriers cueillis dans les champs de Bovines, bataille dont le succès imprima une sorte de terreur dans l'esprit du monarque anglais.

Henri III, son fils, âgé seulement de neuf ans, lui avait succédé en 1216, sous la régence du comte de Pembrok. A peine fut-il monté sur le trône qu'il envoya des ambassadeurs au roi Philippe pour lui demander la restitution des provinces de Normandie, d'Anjou, de Touraine et du Maine. Philippe, dédaignant les menaces dont cette demande était accompagnée, se borna, pour toute réponse, à envoyer l'arrêt de confiscation prononcé par la cour des pairs. Ce prince savait très-bien que l'Angleterre était dans l'impuissance de tenter aucune expédition; aussi se trouva-t-elle heureuse d'accepter une trève de cinq ans aux mêmes conditions que celles du traité fait à Chinon en 1209.

Ce fut dans ces temps si malheureusement célèbres par les massacres des Albigeois qu'on vit arriver à Tours les religieux de Saint-Dominique et de Saint-

1215. François. La règle des premiers fut approuvée en 1215 par le pape Innocent III. On les nomma Jacobins, parce que leur premier établissement en France eut lieu dans la rue Saint-Jacques, à l'hôpital des pèlerins, que leur donna l'Anglais Jean de Saint-Alban, médecin du roi. On les nomma aussi depuis frères prêcheurs, parce qu'ils furent chargés par le pape Alexandre IV de prêcher dans tout le royaume une croisade générale contre les malheureux Albigeois. Ils furent établis à Tours par Philippe-Auguste, qui leur donna deux arpens de terre, joignant d'un côté les murs de la ville et de l'autre la rivière de Loire. Ayant reçu beaucoup d'aumônes de la part de plusieurs bourgeois de la ville, et surtout de Guillaume Grosse-Tête et de Mathée sa femme, qui leur donnèrent des maisons et des prés, ils bâtirent sur ce terrain un hospice et une chapelle. Quelques années après le roi saint Louis, à la considération de son confesseur qui était jacobin, leur fit bâtir en 1259 l'église et le couvent dont on voit encore les restes.

Les franciscains, autrement nommés cordeliers à cause de la ceinture de corde qu'ils portaient, furent reçus à Tours peu de temps après les jacobins. Payen Hermenard, riche bourgeois de la ville, leur donna de quoi bâtir un couvent et une église dont Jean de Faye, archevêque de Tours, posa la première pierre en 1224. Cet ordre fut fondé par saint François-d'Assise en 1209 et approuvé par le pape Innocent III en 1215. Ces religieux prirent le nom de frères mineurs à cause de la pauvreté dont ils faisaient profes-

sion. De cet ordre étaient sorties différentes branches, telles que les capucins, les récollets et les picpus. Nous observerons que ces deux établissemens étaient alors situés hors l'enceinte de la ville. 1215.

La paix dont jouissait la Touraine ranima la ferveur des pèlerins, qui pendant la guerre avaient discontinué de visiter le tombeau de Saint-Martin. Dans ce nombre nous remarquons Jean, roi de Jérusalem, qui vint deux fois à Tours : la première pour y prendre le bâton de pèlerin de Saint-Jacques en Galice, et la seconde pour le déposer en revenant d'Espagne. Au retour d'un pareil pèlerinage, l'archevêque de Ninive, accompagné de plusieurs évêques de la petite Arménie et de quelques-uns de leurs diocésains, vinrent également à Tours uniquement par dévotion envers saint Martin. Ce furent eux qui apportèrent en France la fable du Juif errant, qui n'est pas encore détruite au fond des campagnes où l'instruction n'a pas pénétré.

1223. La fondation de l'abbaye de Moncé date de cette même année 1223, remarquable surtout par la mort de Philippe-Auguste le 14 juillet. Son fils Louis VIII lui succéda. A peine eut-il pris les rênes du royaume, que, voyant la trève expirée, il rassembla à Tours une armée formidable qui fut en état d'entrer en campagne vers la Saint-Jean 1224. Alors il passa la Loire, s'empara des villes de Niort, de Saint-Jean-d'Angely et de la Rochelle en moins de deux mois, soumit le Limousin, le Périgord et généralement tout ce qui appartenait aux Anglais. Il eût porté plus loin ses

1223. conquêtes sans l'intervention de la cour de Rome, qui lui fit conclure avec les Anglais une nouvelle trève à laquelle il se décida peut-être d'autant plus facilement que, suivant la Chronique de Tours, cette année 1225 fut signalée par une sécheresse si grande et si générale, que tous les grains et les fruits furent brûlés et en quelque sorte réduits en poussière.

La mort arrêta Louis VIII dans la carrière qu'il avait si glorieusement commencée en montant sur le trône de France, qu'il laissa à son fils Louis IX, âgé de onze ans, mais heureusement sous la tutelle et la régence de la reine Blanche de Castille sa mère. Elle travailla d'abord à apaiser les troubles causés par la conspiration du duc de Bretagne, des comtes de Champagne, de la Marche et de quelques autres grands seigneurs. Lorsque le calme fut rétabli, le roi et sa mère vinrent à Tours accompagnés de Romain, légat du pape, de Philippe comte de Boulogne, de Robert comte de Dreux et de beaucoup d'autres gens de guerre. 1226. Après avoir visité le tombeau de saint Martin, il fut reçu solennellement dans la cathédrale le 20 février 1226. Ensuite il se rendit à Chinon, et de là à Loudun, où pendant vingt jours consécutifs il tint un parlement dans une place ou carrefour qui est sur le chemin de Coursay. Il y expédia les affaires de l'État, jugea les causes des particuliers, et reçut avec de grandes caresses Thibaut, comte de Champagne, qui avait abandonné le parti du duc de Bretagne et du comte de la Marche. Ces deux derniers avaient été comme lui sommés de la part du roi de se trouver à

ce parlement : mais n'ayant point comparu à ceux qui furent tenus successivement à Chinon et à Tours, ils se présentèrent enfin à celui de Vendôme, où le roi les reçut de même avec de grandes marques de bienveillance, qui furent suivies de leur pardon.

1241.

Ce même comte de la Marche, Hugues X de Lusignan eut en 1241 un démêlé beaucoup plus sérieux avec Louis IX, qui venait d'instituer son frère Alphonse comte de Poitiers. Hugues, ainsi que les autres vassaux du Poitou, était venu rendre foi et hommage à son nouveau suzerain ; mais sa femme l'ayant fait repentir de cette démarche, il osa insulter Alphonse publiquement. Le roi, indigné de ce procédé, enjoignit à tous les grands vassaux de se trouver à Chinon le lendemain de l'octave de Pâques 1241, pour aller faire la guerre au comte de la Marche sous la conduite du sire de Preuilly. Les seigneurs s'étant rendus à l'appel du roi, l'armée partit de Chinon, se porta sur les terres du comte qu'elle ravagea, s'empara de ses meilleures places et battit le roi d'Angleterre, qu'il avait appelé à son secours. Hugues se trouva heureux d'implorer la clémence de saint Louis, qui, pour satisfaction de son injure, l'obligea, ainsi que sa femme, à venir demander pardon au comte de Poitiers, et à se soumettre *haut et bas* à toutes les conditions qu'il lui plairait de lui imposer.

Cependant Henri III, roi d'Angleterre, faisait de temps en temps des tentatives pour recouvrer les provinces françaises qu'il avait perdues. Après avoir été complètement battu dans une bataille sanglante donnée

1242. auprès de Saintes le 24 juillet 1242, Henri s'enfuit jusqu'à Blayes. Là, ayant appris que Louis était tombé malade, il profita de cette circonstance pour demander une trève de cinq ans. Louis y consentit. Mais pour s'assurer la possession de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou, que cependant Henri n'était pas en mesure de lui enlever, il commit la faute impardonnable de céder au roi d'Angleterre le Périgord, le Limousin, l'Agénois, le Quercy et la Saintonge. Ces conditions, dont nos historiens ont sans doute craint de parler, furent en quelque façon modifiées par le traité de paix conclu en 1256. Henri était venu à Paris avec le comte de Glocester et plusieurs autres seigneurs et prélats d'Angleterre. Ils y furent reçus magnifiquement par le monarque français. Après plusieurs conférences au sujet de l'arrêt de réunion prononcé par la cour des pairs, on signa le traité dont nous venons de parler, par lequel le roi d'Angleterre renonça pleinement à tous les droits et prétentions que lui et ses successeurs pouvaient avoir sur le duché de Normandie, ainsi que sur les comtés de Poitou, d'Anjou, de Touraine et du Maine, et généralement sur tous les fiefs et seigneuries en dépendant, moyennant quoi le roi Henri serait reconnu pair de France en qualité de duc de Guienne. En effet il en rendit de suite foi et hommage à Louis IX. Ce traité fut ratifié la même année par les enfans du monarque anglais, par Richard, roi des Romains, son frère, par Éléonore sa sœur, et par son mari Simon, comte de Leicester. Depuis ce temps seulement les rois d'An-

gleterre retranchèrent de leurs titres ceux de duc de Normandie et de comtes de Poitou, d'Anjou, de Touraine et du Maine. 1242.

Ce traité fut conclu un peu avant le second voyage que saint Louis fit dans la Palestine, dont aurait dû le détourner la captivité qu'il y avait éprouvée, heureux d'avoir racheté sa liberté au prix de la ville de Damiette, qui avait été sa première conquête. Nous ne devons pas oublier ici qu'un gentilhomme tourangeau eut la plus grande part à la victoire que saint Louis, à peine débarqué, remporta le 4 juillet 1249. Nicolas de Menou, grand-maître des arbalétriers de France, commandait l'arrière-garde de l'armée. Deux fois il enfonça les bataillons ennemis si à propos et avec tant de vigueur, qu'il décida ou du moins hâta le gain de la bataille. En 1235, ce même Nicolas de Menou avait donné vingt livres de rente au chapitre de Saint-Martin de Tours, en exécution des dernières volontés de son père Nicolas de Menou, qui lui avait recommandé de fonder dans cette église un chapelain chargé spécialement de prier Dieu pour lui et pour Blanche de Bretagne, son épouse. 1249.

Saint Louis, s'étant donc croisé une seconde fois pour aller au secours des chrétiens de la Terre-Sainte, termina ses jours sur les côtes de Barbarie. Il avait amené avec lui l'élite de ses plus braves guerriers, au nombre desquels Renaud de Pressigny tenait un des premiers rangs par sa valeur et par la dignité de maréchal de France, dont le roi l'avait revêtu. Il était né en Touraine au château qui porte son nom.

1249. Après la mort du roi, les chrétiens ayant fait une descente au port de Tunis, les Sarrasins sortirent en grand nombre de leurs retranchemens, et marchèrent en bataille en poussant, suivant leur coutume, des cris épouvantables, en sorte que les Français furent obligés de combattre, quoiqu'ils n'y fussent aucunement préparés. Renaud de Pressigny, Hugues de Bauçay et Guy son frère, tous les deux également nés en Touraine, se jetèrent à travers les ennemis, firent plier tout ce qu'ils attaquèrent, et immolèrent un grand nombre de Sarrasins; mais, s'étant trop avancés, ils furent enveloppés et faits prisonniers.

Jamais la Touraine n'avait joui d'autant de tranquillité que depuis sa réunion à la couronne. Les entreprises constamment heureuses de Philippe-Auguste et de Louis VIII, son fils, avaient bien amené des armées dans son sein, mais sans aucun des excès et des désordres qui accompagnent toujours la présence de troupes ennemies. Le règne de saint Louis ne fit qu'affermir cette prospérité naissante par l'attention du monarque à établir de sages lois, et à rectifier celles qui se trouvaient en opposition avec des mœurs moins grossières et une civilisation toujours croissante. C'est ainsi que le pieux monarque, corrigeant son propre ouvrage, fit disparaître l'art. 29 de ses établissemens, qui consacrait un usage barbare puisé dans les coutumes de Touraine. Voici cet article : « On représenta au seigneur roi qu'il existait dans le « bailliage de Touraine une coutume odieuse, savoir « que quand un homme ou une femme avait volé dans

« la maison de son maître un pain, une poule ou un « pot de vin, si le voleur était convaincu, il perdait « pour cela quelqu'un de ses membres. Le seigneur roi « abolit cette coutume (1). »

1249.

Ce fut à saint Louis que la ville de Châteauneuf dut le bienfait du droit de commune, qu'elle avait depuis si long-temps tenté d'arracher au chapitre de Saint-Martin. Nous avons vu qu'elle avait échoué plusieurs fois dans les efforts qu'elle avait faits pour y parvenir. Elle les renouvela en 1230 ; mais au lieu de recourir à la justice de Louis IX et de se borner à une démarche légitime, les habitans voulurent en même temps se venger de l'oppression sous laquelle ils avaient été courbés. Onze d'entre eux, à la faveur de la nuit, s'introduisirent dans l'intérieur du cloître, forcèrent la maison du trésorier et enlevèrent tout ce qu'ils purent emporter. Ce trésorier était alors Pierre-Charles, autrement Charlot, fils naturel de Philippe-Auguste, légitimé en 1217 par le pape Honorius III, précisément pour qu'il pût posséder cette dignité, dont ne pouvait être pourvu aucun enfant illégitime. Il porta l'affaire au conseil du roi : mais les bourgeois,

(1) Non ne intimatum fuit domino regi quod in bailliva Turonensi erat prava quædam consuetudo, videlicet quod quando aliquis homo, vel quædam fœmina furabatur domino suo de cujus familia erat, unum panem, unam gallinam, vel unum potum vini, si posset inde convinci, aliquod membrum propter hoc amittebat. Dominus rex amovit illam consuetudinem.

Cependant l'article que Ducange a inséré dans son histoire de saint Louis diffère peu de celui-ci : « qui emble soc de charrue et « qui emble autres choses, robbes, deniers, menues choses, il doit « perdre l'oreille, et si remise ne fait, il perdra la main. »

1249. mal conseillés sans doute, déclinèrent cette juridiction, se fondant sur le privilège que leur accordait une bulle du pape Luce III, en vertu de laquelle ils ne pouvait être mis en cause hors de leur ville. Ils offrirent de prouver par le duel la légitimité de leurs droits, et nommèrent en conséquence leur champion. Le chapitre de son côté sembla y consentir, puisqu'il avait choisi Renault Duplessis pour prouver la négative, en vertu de quoi les gages du combat avaient été donnés de part et d'autre : mais on n'eut égard ni au privilège qu'invoquaient les bourgeois de Châteauneuf, ni à la voie du duel qu'ils avaient réclamée. Tandis que cette question s'agitait au conseil, Gaultier, archevêque de Sens, avec un Jean de Beaumont, s'offrirent pour médiateurs. Leur proposition fut acceptée par les deux parties. D'après leur décision arbitrale du mois de janvier 1231, la ville de Châteauneuf fut condamnée à payer trois cents marcs d'argent au poids de Troyes et cent livres tournois pour indemnité des excès commis chez le trésorier. Mais d'un autre côté le chapitre fut obligé de reconnaître le droit de commune et les libertés de Châteauneuf, que, par serment du 12 juillet suivant, il promit de respecter à l'avenir. Cet accord fut sanctionné par des lettres patentes de saint Louis données à Vincennes au mois de janvier de la même année. Les bourgeois à leur tour jurèrent dans l'église de Saint-Martin de porter honneur et respect au chapitre, et de défendre ses droits et ses privilèges. L'on convint en outre, pour assurer la durée de cette union, que la cérémo-

nie de ce serment serait renouvelée tous les cinq ans. 1258.

Cependant, malgré le serment des deux parties, l'accord fait entre elles ne semblait pas encore aux habitans de Châteauneuf un titre assez solide ni assez authentique. Ils s'adressèrent donc directement au roi, qui acheva l'œuvre si long-temps désirée de leur affranchissement, par ses lettres patentes du 16 juin 1258. Il y dit formellement qu'il leur accorde leurs coutumes, et qu'il ne permettra pas que qui que ce soit entreprenne de les violer (1). Nous verrons que malgré cela ils eurent encore des obstacles à surmonter avant que de se rendre tout-à-fait indépendans du chapitre.

Ce fut vers 1264 ou 1265 que saint Louis fit frapper la plus grosse monnaie d'argent qui eût encore paru en France. Elle ne fut fabriquée qu'à Tours, et c'est pour ce double motif qu'on lui donna le nom de gros-tournois, *grossus turonensis*, portant d'un 1265. côté pour légende *Turonus civis*, abréviation de *civitas*. Le mot tournois à la vérité était connu long-temps auparavant; mais c'est de cette époque seulement que datent les gros-tournois. Ils étaient à onze deniers douze grains de fin, et pesaient un gros sept grains, représentant douze deniers tournois. Par conséquent il y en avait cinquante-huit au marc, qui valait alors cinquante-quatre sous sept deniers tournois.

Plusieurs savans s'accordent à dire que le château et les deux tours dont il est flanqué, que l'on remarque

(1) Consuetudines vestras justas et bonas universitati vestræ concedimus, et, si quis eas violare nitetur, non pateremur.

1265. sur les tournois d'argent de saint Louis, n'y ont été placés que pour indiquer qu'ils avaient été fabriqués à Tours, et non parce que la mère de ce monarque était de la maison de Castille; car si c'eût été là le véritable motif, cette empreinte n'eût pas survécu à sa cause et n'eût pas continué d'être en usage jusqu'au règne de Charles V.

Louis IX mourut en 1270. Nous avons vu qu'en 1242 il avait impolitiquement cédé à l'Anglais diverses provinces; mais la France retenait toujours l'Agénois et le Quercy. Henri III somma Philippe-le-Hardi de les lui rendre. Le monarque français ne se pressa point de répondre à cette sommation. Peu de temps après le comté de Toulouse lui étant échu par la mort d'Alphonse son oncle, et Roger-Bernard III, comte de Foix, s'étant rendu coupable de félonie en osant assiéger Girard, seigneur de Casaubon, dans un château situé sur le domaine royal, Philippe assembla une armée à Tours, tant pour châtier son vassal rebelle que pour se mettre en mesure de prendre possession du comté de Toulouse. Tous les vassaux français eurent ordre de s'y trouver au plus tard le 8 mai 1272. Ils s'y rendirent en très-grand nombre et avant le délai fixé. On remarqua dans ce nombre les évêques de Paris, de Troyes, de Beauvais, de Nevers, de Châlons, de Coutances, d'Avranches, ainsi que l'archevêque de Sens; et parmi les grands seigneurs les comtes de Bretagne, de Flandres, de Boulogne, de Rhodez, de Ponthieu, de Blois et le duc de Bourgogne, tous accompagnés de l'élite de leur noblesse. L'armée

partit de Tours immédiatement, et Philippe, qui la précédait, fit sans obstacle son entrée à Toulouse le 25 du même mois, d'où il se porta contre le comte de Foix, qui fut obligé de se rendre à discrétion. 1278.

Nous voyons en ce temps paraître sur la scène un homme qui avait vu le jour en Touraine. Pierre Debrosse ou de Labrosse était né à Langeais de Pierre de Labrosse, sergent à masse de saint Louis. Il avait commencé par être barbier de ce monarque, et s'était tellement avancé dans la faveur de Philippe son fils, que ce prince l'avait fait grand-chambellan et ensuite son premier ministre. Peut-être ce haut degré de fortune lui avait-il inspiré ces sentimens d'orgueil qu'on rencontre assez communément dans les favoris de cette espèce : mais ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il l'avait rendu odieux à toute la cour et surtout à la reine Marie de Brabant. En 1276 Philippe perdit Louis son fils aîné. On assure que Debrosse, pour se venger des mépris de la reine, inspira au roi des soupçons sur cette princesse; car Louis, né du premier lit, avait eu pour mère Isabelle, fille de Jacques Ier, roi d'Aragon. Philippe fut profondément affligé de cette perte, et le soupçon était d'autant plus de nature à trouver place dans son esprit, qu'il paraît certain que le jeune prince avait réellement été empoisonné; en sorte que la reine se trouvait sous une accusation capitale. Les lumières n'avaient pas encore fait assez de progrès, même à la cour, pour en chasser la superstition, compagne ordinaire de la crédulité. Au nombre de trois imposteurs qui se mêlaient alors de prédire, était une bé-

1278. guine de Nivelle, que le roi eut la simplicité de vouloir consulter pour connaître l'auteur de la mort de son fils. Il dépêcha donc vers elle Mathieu, abbé de Vendôme, et Pierre de Benais, évêque de Bayeux. Or ce Pierre, né à Benais en Touraine, était non-seulement compatriote, mais encore beau-frère de Debrosse, qui avait épousé sa sœur. Il devança donc l'abbé de Vendôme, et se concerta avec la béguine, qu'il entendit ou feignit d'entendre en confession, et se hâta de revenir à Paris. Lorsque l'abbé se présenta devant la béguine, il ne put en obtenir aucune réponse, sinon qu'elle avait tout dit à l'évêque de Bayeux. Celui-ci, de son côté, déclara au roi qu'il ne pouvait rien révéler de ce qu'il avait reçu sous le secret de la confession. Philippe s'emporta, dit-on, contre l'évêque, en lui observant qu'il l'avait envoyé pour interroger et non pour confesser la béguine. Indigné de ce procédé, il fit choix de deux autres personnes, savoir : Thibaut, évêque de Dol, et un chevalier du Temple, nommé Arnaud de Visemale, qui, rapportant au roi les propres paroles de la béguine, dirent que la reine était innocente du crime qu'on lui imputait, et qu'il pouvait compter sur son attachement, tant pour lui que pour les siens. En effet Philippe ayant encore trois enfans mâles, il eût été difficile que la reine Marie eût pu concevoir le projet de les faire périr pour assurer le trône à son fils.

Quoique cette aventure eût fort ébranlé le crédit de Debrosse, peut-être fût-il parvenu à le relever sans un événement qui accéléra sa perte. Un jacobin de

Mirepoix remit un jour au roi une petite boîte qu'il 1278. dit lui avoir été confiée par un homme qui était mort dans son couvent, et qui lui avait recommandé de ne la remettre qu'au roi lui-même. On a dit que cette boîte renfermait une correspondance de Debrosse avec le roi de Castille, auquel il rendait compte de tout ce qui se préparait contre lui. Quoi qu'il en soit, Debrosse fut arrêté et conduit au château de Janville, d'où il fut bientôt ramené et pendu aux fourches publiques en 1278, comme coupable de trahison envers l'État. Les ducs de Bretagne et de Brabant, ainsi que Robert, comte d'Artois, dernier fils de Philippe, voulurent être présens à l'exécution. L'évêque de Beauvais se retira à Rome. Le fils de Debrosse, nommé Pierre comme lui, avait été fiancé avec Isabelle de Parthenay; mais la catastrophe de son père rompit cette alliance.

Quelques auteurs ont pensé peut-être avec raison que Debrosse ne fut victime que de la haine qu'il avait inspirée à la reine et surtout aux trois princes que nous venons de nommer, et que ses crimes ne furent qu'imaginaires (1). Le seul qui ne le fût pas fut l'as-

(1) Un auteur contemporain exprime les mêmes doutes, et même laisse à entendre que Debrosse fut condamné contre la volonté du roi, et seulement par l'intrigue des princes. Voici ce qu'on lit dans les fabliaux de Barbazan, tom. 2, p. 228 :

L'an mil deux cent septante et huit
S'accordèrent li barons tuit (tous)
A Pierre de la Brosse pendre.
Pendu fust sans réançon prendre.
Contre la volonté le roy
Fu-il pendu, si com je croy.
Mien encient qu'il fu desfet (mon avis est)
Plus par envie que par fet.

1278. cendant qu'il avait pris sur l'esprit du monarque, et l'autorité absolue qu'il exerçait sur toutes les affaires du royaume, ce qui supposerait que Debrosse n'était pas un homme d'un mérite ordinaire, quoique pourtant il ne soit pas sans exemple que des favoris dépourvus de talens aient élevé leur fortune aussi haut que la sienne.

Tandis que ces choses se passaient à la cour du roi Philippe, un autre personnage, également né en Touraine, brillait en France d'un éclat bien différent. C'était Simon de Brion que Louis IX avait nommé chancelier en 1260. Élevé au cardinalat en 1262 par le pape Urbain IV, sous le titre de Sainte-Cécile, en 1264, le pape Clément IV l'envoya en France en qualité de légat pour offrir à Charles d'Anjou la couronne de Naples et de Sicile. Il y prêcha ensuite la croisade avec le plus grand succès, tint à Bourges, en 1277, un concile où il termina le différend qui existait entre la reine Marguerite, veuve de saint Louis, et Charles d'Anjou; enfin fut élu pape à Viterbe le 22 février 1281, après la mort de Nicolas III, sous le nom de Martin IV, en mémoire de l'église de Saint-Martin de Tours dont il était encore trésorier. Il mourut à Péruse après quatre ans de siège (1), le 28 mars 1285. Les historiens varient sur la conduite qu'il tint à la trop célèbre époque des vêpres siciliennes. Les uns lui attribuent cette sanglante catastrophe, ainsi qu'à Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. D'autres prétendent que, pour venger le sang français autant

1281.

(1) Voy. son article au quatrième vol. de cet ouvrage.

qu'il était en son pouvoir, il excommunia tous les habitans de Palerme. Ce qu'on peut dire de plus raisonnable à cet égard, c'est que l'imprudence et l'ambition de ces deux souverains nés Français, et surtout l'excès de leur imprévoyance accélérèrent un malheur qu'ils auraient pu prévenir. 1281.

Six mois après Philippe III termina sa carrière et eut pour successeur Philippe dit le Bel, son fils. Ses célèbres démêlés avec le pape Boniface VIII sont hors de notre sujet : mais nous ne pouvons nous dispenser de parler de ce qui se passa en Touraine relativement au procès des Templiers. Cependant pour ne pas intervertir l'ordre des temps, nous rapporterons en peu de mots le nouvel échec qu'éprouva en 1305 la commune de Châteauneuf. Nous ignorons si les bourgeois abusèrent de leur liberté, ou si les chanoines regrettèrent l'autorité qu'ils avaient perdue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'ensuivit de graves excès, dont nécessairement durent être victimes les chanoines, qui n'étaient ni les plus nombreux ni les plus forts. Ils en portèrent leur plainte à Philippe-le-Bel, qui, sans égard pour les lettres patentes de saint Louis du 16 juin 1258, par de nouvelles lettres données à Vernon le jeudi après la fête de Saint-Mathias 1305, cassa la commune de Châteauneuf, et condamna la totalité des habitans à une amende de dix mille livres tournois, dont les deux tiers à son profit et l'autre tiers au profit du chapitre. Nous ne voyons pas qu'il se soit passé rien d'important sur ce même sujet pendant les quarante années qui suivirent, 1285. 1305.

1305. c'est-à-dire jusqu'à la réunion des deux villes en une.

Philippe-le-Bel et la reine de Navarre son épouse, dans le cours d'un de leurs voyages, étaient venus en Touraine au mois d'août 1301. Nous voyons par les tablettes d'Antoine Cocchi (1) que le 10 ils avaient passé à Montrichard et visité successivement Villeloin, Loches, Bléré, Marmoutier, Maillé et Rillé. L'an 1207 le roi y fit un second voyage en allant voir à Poitiers le pape Clément V, relativement à l'affaire des Templiers. Il séjourna huit jours à Loches et deux ou trois jours à La Haye, où l'on voit, d'après les tablettes de Saint-Germain (2), une dépense de quatre-vingt-seize sous tournois pour les frais de trois envoyés qui lui avaient amené, de la part de la reine d'Angleterre, sa sœur, un gerfaut et quatre chiens.

A peine le roi fut-il rendu à Poitiers, qu'il y fit commencer les procédures contre l'ordre des Templiers. On sait qu'il avait été institué pendant les premières croisades, vers l'an 1118, pour la garde du temple de Jérusalem, et que de cette fonction ces religieux militaires furent appelés Templiers. Les richesses immenses que, par la libéralité des fidèles, ils avaient acquises pendant l'espace de quatre-vingt-dix ans, furent aux yeux du pape et du roi de France un crime qu'ils ne purent leur pardonner. Deux scélérats, l'un de Béziers, nommé Squin de Floriant, et l'autre Templier apostat, furent gagnés pour

(1) On en trouve un extrait dans le nouveau Traité de diplomatique, tom. 1, p. 460.

(2) Voy. le même vol., p. 463, pl. 2.

imputer aux chevaliers tous les crimes que peut inventer la plus basse et la plus noire calomnie. Philippe-le-Bel, comme s'il en eût été convaincu, en informa à son tour Clément V, qui consentit qu'on fît saisir les Templiers, dans le cas où ils seraient reconnus coupables, et que leur ordre fût aboli, pour ses biens être employés aux besoins de la Terre-Sainte. Leur condamnation était tout entière dans cette dernière disposition. Fort de ce consentement, le roi prit si bien ses mesures, que tous les Templiers furent arrêtés le même jour 13 octobre 1307. Cette exécution avait été précédée d'une consultation de la faculté de théologie de Paris, qui avait répondu que, quoique le juge séculier eût le droit, en cas de nécessité, de se saisir d'une personne coupable d'hérésie, il n'avait pas cependant le pouvoir de lui faire son procès, à moins qu'il n'en fût requis par l'Église. C'est pourquoi Philippe-le-Bel, voulant conférer de cette affaire avec le pape qui était alors à Poitiers, avant que de se rendre en cette ville, s'arrêta à Tours, où il avait indiqué un parlement pour le mois de mai 1308. Il y arriva accompagné des princes ses enfans et de ses frères ainsi que de son conseil. Il s'y trouva un grand nombre de prélats, de nobles et de députés de toutes les villes du royaume, ce qui ressemblait en quelque sorte à des états-généraux. On y lut les informations faites contre les Templiers, et les aveux que la torture leur avait arrachés. Sans les entendre, l'assemblée jugea qu'ils étaient coupables de tous les crimes dont ils étaient

1307.

1308. accusés, et qu'ils méritaient la mort. Malgré le poids d'une pareille décision, le roi ne voulut pourtant pas prendre une résolution dernière sans avoir l'avis de l'université de Paris. Sa réponse fut semblable à celle que la faculté de théologie avait faite précédemment. Elle décida qu'il n'appartenait qu'au saint-siège de juger des religieux coupables de crimes aussi énormes que ceux dont on accusait les Templiers. Muni de toutes ces pièces, le roi partit de Tours et se rendit à Poitiers avec toute sa suite. Là il fut arrêté en principe que les Templiers étaient criminels, qu'ils devaient être punis, et qu'en attendant qu'un concile prononçât sur le genre de peine à leur infliger, ils seraient détenus et gardés étroitement. On manda donc à Poitiers le grand-maître Jacques Molay et quelques autres chevaliers pour leur signifier la volonté du roi et du souverain pontife; mais le grand-maître, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, d'Aquitaine et de Normandie étant tombés malades à

1323. Chinon, on les enferma dans le château de cette ville avec quelques autres chevaliers qui y étaient déjà, et le pape donna ordre à trois cardinaux, Bérenger de Frédole, Étienne de Susi et Landulphe Brancaccio de les aller interroger dans leur prison. Nous ne pousserons pas plus loin les détails de cette affreuse procédure, qui dès ce moment devient étrangère à notre province. On sait d'ailleurs que, dans le concile tenu à Vienne en Dauphiné au mois de mars 1312, l'ordre des Templiers fut entièrement aboli, ses biens con-

fisqués et ses membres livrés au bras séculier, expiant, 1323.
dans les flammes et la torture, moins leurs crimes que ceux de la haine et de l'envie.

Philippe-le-Bel ne survécut que deux ans à cette catastrophe. Les règnes de ses successeurs Louis Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, peu fertiles en événemens importans, n'en offrent aucun qui se rattache à notre histoire, à moins que l'on ne considère comme tel le voyage que ce dernier fit à Tours en 1323 pour présider à la cérémonie de la séparation du chef de saint Martin, qui eut lieu le 1er décembre en présence des ducs de Bourbon et d'Anjou, des comtes du Maine et d'Artois, d'Alphonse, roi d'Espagne, et de la reine Jeanne. A cette occasion, le roi fit don au chapitre de deux châsses d'or massif, l'une pour y placer le chef du saint, et l'autre pour y déposer le reste de son corps. D'après le privilège qu'avait l'église de Saint-Martin de faire battre monnaie, on frappa en commémoration de cette cérémonie des pièces ou demi-deniers tournois d'argent, portant d'un côté CAPVT. SCI. MARTINI, et sur le revers TVRONIS CIVITAS (1).

Ce fut en cette même année que fut éteinte, relativement à la Touraine, la charge de sénéchal héréditaire. Amauri de Craon, septième du nom, la céda au roi, et ne se réserva que celle de l'Anjou et du Maine, qu'il ne conserva pourtant pas fort long-temps; car nous voyons par un acte passé à Paris au mois de

(1) On verra ces sortes de monnaies gravées dans les antiquités de l'église de Saint-Martin.

1328. mars 1530 (1331 n. st.), qu'il la vendit au roi Philippe de Valois moyennant une rente de 1,500 liv.

Philippe de Valois, ayant succédé à Charles-le-Bel en 1328, voulut donner à la reine son épouse un douaire convenable à sa dignité. En conséquence il lui assigna la Touraine avec le titre de duché, indépendamment de l'Anjou et du Maine. Mais malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver que les lettres patentes données à Arras au mois d'août 1328, dans lesquelles ce douaire est stipulé. Quant aux lettres d'érection de la Touraine en duché à cette époque, ni le trésor des chartres, ni la chambre des comptes de Paris, ni enfin nos divers historiens n'en offrent aucunes traces. Quoi qu'il en soit, Jeanne de Bourgogne ne jouit point de son douaire, et par conséquent ne fut point duchesse de Touraine, puisqu'elle mourut en 1348, deux ans avant le roi son mari.

Malgré le traité de paix fait à Paris en 1256 entre les rois saint Louis et Henri III, et la renonciation authentique de ce dernier au duché de Normandie, ainsi qu'aux comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine, les successeurs de Henri ne perdirent pas l'espérance de recouvrer ces provinces. Jusqu'au règne de Philippe de Valois, ils avaient fait diverses entreprises qui ne leur avaient pas réussi. Édouard III surtout se montra le plus opiniâtre : mais après une guerre de quatre ans, pendant laquelle la France eut beaucoup à souffrir des armes d'Édouard, la paix fut enfin signée en 1331, et parmi ceux qui la négocièrent, nous ne devons pas oublier Guillaume de Sainte-Maure, chancelier de

France, fils de Pierre de Sainte-Maure, seigneur de Mongoger en Touraine. 1328.

Cependant tous ces traités de paix ne pouvaient être considérés que comme des trêves momentanées; car l'Angleterre nourrissait toujours l'espérance de reconquérir tant de belles provinces, continuel objet de ses regrets. Aussi voyait-on ses rois attentifs à profiter de toutes les occasions favorables à leurs desseins. Philippe de Valois, pour défendre le pays de leurs insultes, jugea nécessaire d'établir des lieutenans-généraux chargés de veiller à la garde des provinces frontières. Ceux qui vinrent en cette qualité en Touraine avaient de plus dans leur département l'Anjou, le Maine, le Poitou, le pays d'Aunis, et quelquefois aussi le Limousin et la Saintonge. Leur commission, dans l'origine, ne durait qu'une année, et pour la continuer, il fallait qu'ils obtinssent de nouvelles lettres qui en prolongeassent le terme.

Cette nouvelle institution avait probablement pour but de remplacer les sénéchaux héréditaires. Charles-le-Bel, en 1323, avait déjà racheté d'Amaury III de Craon la sénéchaussée de Touraine, et en 1330 Philippe de Valois en avait fait de même pour celles de l'Anjou et du Maine. Ainsi cet Amaury fut le dernier sénéchal héréditaire des trois provinces dont Guillaume des Roches avait été le premier en 1204. Amaury III avait épousé en premières noces Isabelle de Sainte-Maure, qui possédait en outre Pressigny, Nouâtre, la Croix-de-Bléré, le Plessis, Chissé, Saint-Épain, Savonnières, Moncontour, Roche-Corbon, etc.

1328. Elle était considérée comme la plus riche héritière du royaume. Le roi, craignant qu'elle ne portât ses biens dans quelque maison du parti du duc de Bretagne son ennemi, chercha tous les moyens de s'assurer de sa personne; mais il ne put y parvenir, ni l'empêcher d'épouser Amaury de Craon, qui mourut en 1332. Isabelle avait cessé de vivre en 1310.

Le premier lieutenant-général qui soit venu en Touraine fut Guy, septième du nom, comte de Forest. Il y arriva en 1347. Outre la province, on lui donna la même autorité dans celles d'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Saintonge.

L'établissement de ces gouverneurs apportait peut-être quelque obstacle aux intrigues des rois d'Angleterre; mais il n'était pas pour les peuples une garantie suffisante contre leurs attaques à force armée. Les habitans de Tours, craignant pour leur ville, dont la situation avantageuse, au milieu de la France et sur la Loire, qui partage le royaume, pouvait inspirer aux Anglais l'envie de s'en rendre maîtres, afin d'avoir une communication plus libre de la Guienne à la Normandie, où ils conservaient des intelligences, demandèrent au roi Jean, qui avait, en 1350, succédé à Philippe de Valois son père, la permission de fortifier leur ville, et de la joindre à celle de Châteauneuf, qui alors n'en était plus séparée que de quelques centaines de pas. Leur demande leur ayant été accordée, ils firent faire entre les deux villes des lignes de communication, qu'ils fortifièrent de palissades et de fossés; mais ces fortifications ne suffisant

pas encore, ils obtinrent du roi Jean des lettres patentes par lesquelles il leur était permis de renfermer de murs cet espace de terrain, et de faire généralement tout ce qui serait nécessaire pour la sûreté et la défense de leur ville. Comme tous ces travaux étaient mis à la charge des habitans, le roi voulut néanmoins y contribuer en quelque chose, et il leur fit don de la coupe de dix arpens de bois de futaie à prendre dans la forêt de Teillay, aujourd'hui forêt de Chinon, dont la moitié appartenait à l'archevêché de Tours. 1354.

Par ces lettres patentes, qui sont datées de Beauvais, le 30 mars 1354 (1), il était ordonné d'élire tous les ans six bourgeois des plus notables de la ville, ou même un plus grand nombre, si on le jugeait à propos, pour avoir la direction de tous ces ouvrages. Ces élus avaient le pouvoir d'imposer et de lever sur les propriétaires des maisons de la ville, et même sur les paroisses voisines, toutes les sommes qui seraient nécessaires pour la perfection de ces travaux. Les habitans eurent encore la faculté de s'assembler en corps dans les cas de nécessité, en appelant à leurs assemblées les principaux officiers du bailliage, auxquels il fut enjoint de donner main-forte à l'exécution des ordonnances des élus. Tel est le principe du gouvernement communal des villes de Tours et de Châteauneuf, qui dès ce moment ne firent plus qu'une seule et même ville, et qui se maintint jusqu'au ré-

(1) C'est-à-dire 1355, Pâques tombant cette année le 5 avril.

1354. gime municipal institué par Louis XI, ainsi que nous le verrons en son lieu.

Après tant de traverses, parvenus enfin au but si long-temps désiré, les habitans de Châteauneuf s'unirent à ceux de Tours avec autant de zèle que de désintéressement pour faire de leur ville un rempart contre les progrès que l'ennemi aurait pu tenter dans l'intérieur de la France. Aussi, grace à cet heureux accord, les travaux ne furent ni longs ni dispendieux. Tous les citoyens, sans exception, furent divisés en différentes classes, à chacune desquelles on imposait pour tâche un certain nombre de toises de fortifications ou de fossés, et tous à l'envi y travaillaient sans aucune espèce de salaire.

Les corps de métiers, divisés en sept compagnies, étaient seuls préposés à la garde de la ville. Chaque compagnie avait son jour marqué dans la semaine, sous le commandement de seize bourgeois placés 1355. comme officiers à la tête de cette milice, qui ne manquait ni de zèle ni de patriotisme. Le défaut d'argent ralentissait seul l'achèvement de ces fortifications. Les campagnes étaient ravagées, et la ville de Tours était alors dans une position d'autant plus critique que l'ennemi était plus près de ses murailles; car, en cette même année 1355, la guerre se déclara entre la France et l'Angleterre.

Édouard III fit une descente à Calais, et ravagea le pays jusqu'à Hesdin, tandis que le prince de Galles, son fils aîné, était passé en Guienne, et pillait le Languedoc. A cette nouvelle, le roi Jean envoya dans

1355. toutes les provinces menacées par les Anglais des gouverneurs particuliers chargés de veiller à leur défense. Jacques Clermont, dit de Nesle, maréchal de France, vint en Touraine en cette qualité, au commencement de l'année 1356. Il visita les villes et les places de son gouvernement, et étant arrivé à Tours au mois de mai 1356, accompagné de la principale noblesse de la province, il ordonna de nouveaux ouvrages pour mettre la ville en sûreté contre les insultes du prince de Galles, qui, en 1358, avait envoyé des détachemens jusque dans les environs de Tours. Inquiétée par le voisinage de ces troupes, qui s'étaient cantonnées à Cormery et à Azay-le-Rideau, la ville de Tours, de concert avec le gouverneur, pensa que le moyen le plus sûr de les débusquer était d'incendier ces deux places. L'usage de la poudre était encore peu familier, et ne remontait guère qu'à une vingtaine d'années avant cette époque. On confia donc huit livres de poudre à deux artificiers nommés Pierre de Combet et Jehan Chastelain, avec mission d'aller mettre le feu d'abord à Azay, et ensuite à Cormery. La ville d'Azay fut en effet la proie des flammes, et reçut depuis ce temps la dénomination d'Azay-le-Brûlé. Elle eut le triste honneur d'être la première de la province à éprouver les effets destructeurs de cette nouvelle invention. Nous ne savons si l'Église en général condamnait alors l'emploi de la poudre; mais il est certain qu'aussitôt que le désastre d'Azay fut connu à Tours, l'officialité excommunia les deux officiers, qui réclamèrent l'appui de l'autorité dont ils avaient été

1355. les agens. Aussi leur absolution ne fut-elle pas difficile à obtenir, et tous deux en furent quitte, l'un pour un écu, et l'autre pour un demi-écu.

Le prince de Galles était parti de Bordeaux avec son armée. Après avoir couru le Berri et la Sologne, il avait pris la route de la Touraine pour retourner vers la Guienne. Le roi Jean abandonna alors la Normandie, où il avait porté le siège de la guerre qu'il faisait au roi de Navarre, son gendre. Il arriva à Loches avec ses troupes, passa par La Haye, et, le samedi 17 septembre 1356, joignit le prince de Galles dans la plaine de Maupertuis, à deux lieues de Poitiers. L'armée anglaise était au plus de douze mille hommes; mais elle se posta dans un lieu presque inaccessible, et coupé par des haies et des vignes qui en rendaient l'abord extrêmement difficile. Tout avantageuse qu'elle était, cette position ne l'aurait pourtant pas sauvée si le roi Jean eût été capable de suivre un conseil dicté par la prudence. Il n'y avait que deux partis à prendre : l'un, de détacher une partie de son armée pour aller s'emparer de Poitiers, seul endroit d'où les Anglais pouvaient tirer des vivres, ce qui les eût forcés à se rendre par famine; l'autre, d'accepter les propositions qui lui étaient faites par le cardinal de Périgord, légat du pape, au nom du prince de Galles, qui s'engageait à ne point porter les armes contre la France pendant sept ans, et à rendre tous les prisonniers qu'il avait faits, ainsi que toutes les places qu'il avait prises depuis qu'il était parti de Bordeaux; mais le roi, à la tête d'une armée de plus de cinquante

mille hommes, dans laquelle se trouvaient tous les princes de son sang, tout ce qu'il y avait de généraux expérimentés, et presque toute la noblesse française, n'écouta que son impétuosité naturelle, et se laissant aller à la douce illusion qu'il s'était faite que le prince de Galles ne pouvait lui échapper, il ordonna l'attaque contre l'armée anglaise. Elle eut lieu le lundi 19 septembre. On sait quel fut le résultat de cette malheureuse journée, et combien elle fut fatale à la France par l'imprudence de son roi, la lâcheté des princes ou plutôt de leurs alentours, l'inhabileté des généraux, et la fatale habitude qu'ont les Français de se débander au premier cri d'alarme réelle ou supposée. On ne peut lire sans un sentiment de douleur et d'indignation que cinquante mille hommes d'élite aient été battus par douze mille hommes, au point de faire leur roi prisonnier, et de moissonner une partie de ses plus braves gens. Il fallut cent ans de victoires pour effacer la honte d'une pareille défaite. Fier à juste titre d'un succès si inespéré, le vainqueur en usa envers son captif de la façon la plus généreuse, et le traita avec un respect et une magnificence qui relevaient encore l'éclat de sa victoire. Le roi fut conduit à Bordeaux, et de là dans la ville de Londres, où on lui donna la Tour pour prison.

1355.

Le roi d'Angleterre lui fit proposer, pour prix de sa rançon, de lui abandonner la Normandie, et les provinces d'Anjou, de Touraine, du Maine et du Poitou, telles qu'en avait joui Richard Cœur-de-Lion; en outre qu'il y ajoutât l'Agénois, le Quercy, la Gas-

1355. cogne et l'Angoumois, avec toutes leurs dépendances. Jean, préférant sa liberté à l'honneur et à l'intégralité de la France, eut la lâche condescendance de signer un pareil traité; mais le dauphin Charles, régent du royaume pendant la captivité de son père, se garda bien de souscrire à ces honteuses conditions. Ne voulant d'ailleurs rien prendre sur lui, il assembla les États pour avoir leur avis, et tous les articles du traité furent rejetés comme injurieux à la nation française.

1360. Enfin la paix fut signée à Bretigny, village situé auprès de Chartres, le 8 mai 1360, entre le dauphin Charles et Édouard, prince de Galles, et ratifiée ensuite par les deux rois. Il fut arrêté que les rois d'Angleterre renonceraient pour toujours à leurs prétentions sur la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le Maine, et que le roi d'Angleterre, au jour de la Chandeleur, évacuerait à ses frais toutes les places occupées par lui ou par ses sujets dans les provinces du royaume, entre autres en Touraine les forteresses de Busançais, de l'Ile-Bouchard, de la Roche-Posay, de Langeais et de Palluau, et au cas où, dans un mois, on ne lui remettrait pas le duché d'Angoulême, le roi Jean lui donnerait en otage quatorze chevaliers, parmi lesquels se trouvaient les seigneurs d'Amboise et de l'Ile-Bouchard, Jean de Montbazon, le sire de Maillé, et Jean Trousseau, seigneur de Verets. Ingelger d'Amboise avait été fait prisonnier à la bataille de Maupertuis, et avait été échangé. Il fut encore stipulé que le roi Jean, trois mois après qu'il

serait parti de Calais, enverrait dans cette ville quarante-deux bourgeois en otage, dont deux devaient être de la ville de Tours. 1360.

Nous voyons dans cette même année figurer comme duc de Touraine Philippe d'Orléans, fils puîné du roi Philippe de Valois. C'est le premier prince de la maison royale qui ait eu cette province en apanage avec le titre de duché, sans que l'on en puisse produire les lettres d'érection. Philippe de Valois se serait-il cru dispensé de cette formalité, en se reportant à ce qui s'était passé sous les rois de la première race? Nous avons vu en effet que, dans le cours du cinquième siècle, Ennodius et Ébérulfe furent créés ducs de Tours; mais depuis ce temps la Touraine, pendant l'espace de huit cents ans, avait toujours été gouvernée par des comtes, et le souvenir qu'elle avait autrefois eu le titre de duché devait être entièrement effacé. Aussi n'attacherons-nous pas une trop grande importance à cette conjecture, quoiqu'il soit sans exemple qu'un comté ait été érigé en duché sans la formalité des lettres patentes exigées en pareil cas.

Lorsque Philippe, duc d'Orléans, eut reçu du roi Jean, en augmentation d'apanage, le duché de Touraine avec plusieurs villes, châteaux, forteresses, et le domaine royal de Languedoil, Jean, duc de Normandie, son frère aîné, y donna en apparence son consentement par respect pour le roi son père; mais il protesta secrètement pardevant deux notaires. C'est ce qui donna depuis sujet à Michel Chotard, procureur-général du roi, de demander, dans une assem-

1360. blée générale dès grands du royaume, tenue à Paris en 1356, de restreindre l'apanage du duc d'Orléans. Nous ignorons si cette demande fut accueillie; ce qu'il y a de certain, c'est que du moins la Touraine fut conservée à Philippe; et l'on conjecture que ce fut en dédommagement du comté de Beaumont-le-Roger, et de quelques autres places de son apanage, que le roi Jean avait données à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, par le traité fait à Mantes, au mois de janvier 1353.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute, d'après le témoignage de Denis Godefroy et du P. Anselme, que Philippe d'Orléans était encore duc de Touraine, et ce qui vient à l'appui de leur opinion, c'est que dans les registres de la maison-de-ville de Tours, on trouve que les élus ayant ordonné une imposition d'un sou pour livre sur chaque denrée qui entrerait dans la ville, pour subvenir aux dépenses des fortifications, ils déclarèrent que c'était *sans préjudice des droits de monseigneur le duc*. Or, dans cette année 1357, il n'y avait d'autres princes du sang apanagés, que le dauphin Charles, qui était duc de Normandie, et notre Philippe, frère du roi Jean.

Il y a cependant un passage de Froissard qui présente quelque difficulté sur cette matière; car il dit dans l'exemplaire imprimé en lettres gothiques: « Quand la bataille du duc de Normandie vit appro-« cher si fièrement la bataille du prince, ils enten-« dirent presque tous à eux sauver, et les enfans du « roi, aussi le duc de Normandie, le comte de Poitiers

« et le *comte de Touraine qui étoit moult jeune*, 1360.
« crurent légèrement ceux qui les gouvernoient. » On ne peut savoir quel pouvait être ce comte de Touraine nommé après le comte de Poitiers. Le roi Jean avait quatre fils de Bonne de Luxembourg sa femme: Charles, duc de Normandie; Louis, comte, depuis duc d'Anjou; Jean, comte de Poitiers, depuis duc de Berri; et Philippe, qui fut d'abord duc de Touraine, et depuis duc de Bourgogne. Il est vrai que Louis, duc d'Anjou, qui était le second, eut ensuite la Touraine en apanage; mais ce ne fut que long-temps après la bataille de Poitiers, et sous le règne de son frère Charles V, qui s'était engagé par ses lettres du 18 mai 1364 à lui donner cette province en augmentation d'apanage, clause qui ne fut exécutée que par de nouvelles lettres du mois de mai 1370. Dans toutes ces lettres il n'est fait aucune mention que la Touraine eût été donnée auparavant ni à Louis, duc d'Anjou, ni à aucun de ses frères. D'ailleurs il est très-incertain qu'avant et au temps de la bataille de Poitiers Louis, comte d'Anjou, et Jean, comte de Poitiers, eussent obtenu des apanages. Si on leur donna des titres, ce ne fut que par provision, et en attendant qu'ils fussent apanagés; mais la façon dont Froissard s'exprime en d'autres endroits, lorsqu'il parle des enfans du roi Jean, fait encore douter qu'ils aient eu des titres, même provisoires. Il les nomme seulement par leurs noms de baptême, monsieur Louis, monsieur Jean, etc. Dans un autre endroit il parle de ces princes en ces termes : « Les quatre fils du roy y étoient moult jeunes,

1360. « le duc Charles de Normandie; monseigneur Louis, « qui fut depuis duc d'Anjou; monseigneur Jean, qui « fut depuis duc de Berry, et monseigneur Philippe le « mais né, qui fut depuis duc de Bourgogne. » Par ces deux derniers passages de Froissard, on est tenté de croire que ces mots, cités plus haut : *le comte de Poitiers et le comte de Touraine*, n'étaient dans le principe que des notes marginales qu'on aura ensuite insérées dans le texte, dénaturant ainsi le sens de l'historien, parce qu'il est plus naturel de dire : *les enfans du roy qui étoient moult jeunes crurent légèrement ceux qui les gouvernoient*, que d'y ajouter inutilement l'énumération de leurs titres, en supposant même qu'ils les eussent eus dans ce temps.

On nous pardonnera ces détails que nous avons crus nécessaires pour l'intelligence d'un fait qui appartient particulièrement à notre histoire. Il en résulte qu'au temps de la bataille de Poitiers aucun des enfans du roi Jean n'avait la Touraine en apanage; que Godefroy et le P. Anselme ont eu raison d'appeler Philippe d'Orléans, frère du roi, duc de Touraine, et qu'ainsi nous sommes fondés à suivre leur opinion à cet égard.

Ce prince qui mourut au mois de septembre 1375, sans enfans de Blanche, fille posthume de Charles-le-Bel, s'était démis quinze ans auparavant du duché de Touraine entre les mains du roi son frère, qui en pourvut Philippe, son quatrième fils, avec le titre de pairie. On n'en trouve également point les lettres d'érection, et on en ignore même la date; mais les

annales de France rapportent que le roi Jean donna à son fils Philippe le duché de Touraine en 1361, et ce fait est confirmé par deux traités (1) faits à Boulogne. C'était celui de ses enfans qu'il affectionnait le plus, tant à cause de la vivacité de son esprit qu'en reconnaissance du tendre intérêt que ce jeune prince témoigna à son père dans la journée de Maupertuis, n'ayant jamais voulu l'abandonner, quoique blessé, et ayant toujours combattu à ses côtés avec un courage héroïque. Ce fut à cette bataille qu'il acquit le surnom de Hardi qu'il conserva toujours. D'autres historiens le lui attribuent pour avoir pris séance au-dessus de Louis duc d'Anjou, son frère aîné, au sacre du roi Charles V, son frère, comme premier pair de France, en qualité de duc de Bourgogne, apanage que son père lui accorda à la place du duché de Touraine qu'il lui remit quelque temps après. Ce fut probablement dans cet intervalle qu'il fit frapper ces gros tournois où on lit d'un côté : PHILIPPVS DVX, et sur le revers, TVRONVS DVCIS. Cette monnaie, qui est la seule que l'on connaisse de nos ducs apanagistes de Touraine, ne peut avoir été frappée que

1360.

(1) Ces deux traités, portant la même date, sont du 2 octobre 1360. Ils furent faits à la suite du traité de paix de Brétigny. Par le premier, le roi Jean promet de faire jurer et ratifier le traité de Brétigny par ses enfans, le duc d'Anjou, le duc de Berri et d'Auvergne, le *duc de Touraine*, ainsi que par son frère le duc d'Orléans. Par le second, il annonce leur avoir fait jurer le traité. Ce qui prouve que Philippe, duc d'Orléans, avait déjà remis le duché de Touraine entre les mains du roi, qui le donna à Philippe, son fils, lorsqu'il fut de retour en France de l'Angleterre, où il avait été retenu comme l'un des otages.

1360. dans l'intervalle de 1360 à l'année 1363, époque où Philippe remit au roi ce duché en échange de celui de Bourgogne.

Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, consentit de bonne grace à cet arrangement; mais Philippe, duc d'Orléans, Charles, roi de Navarre, et Roger, duc de Bar, s'y opposèrent, prétendant que le roi n'avait pu réunir le duché de Bourgogne à la couronne de France par la mort de Philippe, dernier duc de Bourgogne, dont ils se disaient héritiers par représentation, savoir : Philippe, duc d'Orléans, par sa mère Jeanne de Bourgogne; Charles, roi de Navarre, par Jeanne sa mère, fille du roi Louis Hutin et de Marguerite de Bourgogne; enfin Robert, duc de Bar, par Marie de Bourgogne, son aïeule, toutes trois filles de Robert II de Bourgogne, bisaïeul de Philippe, dernier duc mort sans enfans. Les prétentions de ces trois princes n'étaient pas sans fondement; car, en supposant que le duché de Bourgogne fût venu par succession, le roi de Navarre, qui était petit-fils de Marguerite, l'aînée des filles de Robert II, semblait y avoir plus de droits que les autres selon les lois et les coutumes de France, où la représentation avait lieu à l'infini. Il paraissait donc d'autant mieux fondé, que le royaume de Navarre lui était échu par le même motif, à cause de Jeanne de France, sa mère, fille unique de Louis Hutin, et petite-fille de Robert II, duc de Bourgogne; mais le roi, se renfermant dans les termes de la coutume de Bourgogne qui dit que *le plus proche prend*, déclara par les lettres patentes

données en faveur de son fils Philippe, que le duché de Bourgogne lui était dévolu par droit de consanguinité, comme plus proche parent, et exclut par ce moyen le roi de Navarre ainsi que le duc de Bar, qui étaient plus éloignés d'un degré. 1360.

Cette décision ne ralentit pas les sollicitations des princes intéressés. Ils continuèrent, tant que vécut le roi Jean, à s'opposer à la réunion du duché de Bourgogne à la couronne, et après sa mort ils renouvelèrent leurs instances auprès du roi Charles V avec tant d'importunité, que Philippe, craignant de se trouver sans apanage, demanda le duché de Touraine qu'il avait déjà eu auparavant. Le roi non-seulement lui promit que, dans le cas où il serait évincé en tout ou partie du duché de Bourgogne, il lui accorderait le duché de Touraine en dédommagement : mais voulant lui donner des marques sensibles de son affection, jaloux d'ailleurs d'exécuter les ordres que le roi son père lui avait laissés en mourant, il confirma et renouvela en tant que de besoin la donation qui lui avait été faite, et ordonna que lui et ses successeurs, en qualité de ducs de Bourgogne, seraient reconnus premiers ducs et pairs de France. Philippe en prêta le serment de fidélité le même jour; de sorte que depuis ce temps il ne fut plus troublé dans la possession de cette province, qui passa à sa postérité. Il mourut à Halen en Hainaut en 1444.

Dans le cours de ces contestations au sujet du duché de Bourgogne, le roi Jean, voulant donner au dauphin Charles des témoignages de satisfaction pour la

1363. docilité avec laquelle il avait consenti à l'aliénation de ce duché, augmenta son apanage du duché de Touraine avec tous les droits de la pairie dans toute l'étendue de la province. Les lettres patentes en furent données à Amiens au mois de décembre 1363. Il se réserva seulement l'hommage et la souveraineté sur l'archevêché de Tours et l'église de Saint-Martin avec la collation des bénéfices, ordonnant néanmoins que le dauphin son fils serait reçu chanoine comme il l'était lui-même. Du reste la province demeura toujours dans le ressort du parlement de Paris.

Dans ces temps de calamités, la Touraine se trouvait souvent exposée aux insultes des Anglais par sa proximité du Poitou et de la Guienne dont ils étaient les maîtres. Ils faisaient des incursions quelquefois jusqu'aux portes de Tours; car ils s'étaient emparés de l'abbaye de Marmoutier où ils s'étaient retranchés, et de là ils inquiétaient et pillaient les campagnes environnantes. Le dégât qu'ils causaient et le préjudice qu'ils portaient au commerce furent tels, qu'en 1356 les bourgeois de Tours s'étaient réunis en armes sur la place de la cathédrale, résolus d'aller détruire l'abbaye qui servait de refuge à leurs ennemis. Il est probable qu'ils auraient exécuté leur dessein, s'ils n'en avaient été détournés par une touchante allocution de l'archevêque Philippe de Frétaud et de l'abbé de Marmoutier Pierre Dupuy, qui s'était réfugié à Tours.

Le roi Jean étant mort le 8 avril 1364, Charles V son successeur promit à Louis duc d'Anjou, son frère, de lui céder en augmentation d'apanage le duché de

Touraine pour lui et pour les siens. Ce prince, second fils du roi Jean, né le 23 juillet 1339, avait utilement servi l'état pendant la prison du roi son père. Charles son frère, alors dauphin, lui en donna le gouvernement en 1359. En 1360 le roi Jean, étant de retour en France, avait érigé en duché-pairie le comté d'Anjou, qu'il lui donna en apanage avec le comté du Maine et la seigneurie de Château-du-Loir. Le roi Charles V étant parvenu à la couronne, et voulant reconnaître les services de ce prince, lui avait promis, comme nous venons de le dire, d'augmenter son apanage de la province de Touraine; cependant cette promesse ne put être effectuée qu'au mois de mai 1370 par lettres patentes données à Vincennes aux conditions suivantes : 1° que le duché retournerait à la couronne après sa mort; 2° que le roi en conserverait la souveraineté et l'hommage; 3° qu'il aurait la faculté d'établir des officiers à Chinon pour connaître des droits royaux de la province et des pays circonvoisins. Ce prince possédait déjà dans la Touraine les châtellenies de Chinon et de Loudun, que le roi Charles V lui avait données, la première en 1364, et la seconde deux ans après comme dédommagement de Chantoceaux, qu'il avait cédé au duc de Bretagne. Il acheta ensuite de Jean de Bueil le péage de la ville de Tours et la maison de l'Ange, où se tenait autrefois la chambre aux deniers des comtes de Touraine (1). Il obtint aussi

1363.

1370.

(1) La maison de l'Ange-Gardien était située rue Mont-Fumier, et fut depuis donnée aux Carmélites pour y former leur établissement.

1370. du roi la permission de faire tenir les grands jours, soit à Paris, soit dans tout autre lieu qu'il lui plairait choisir, tant pour les duchés et comtés qu'il tenait en apanage, que pour les terres et seigneuries qu'il tenait de la duchesse sa femme.

Au reste le traité de Brétigny, en accordant de nouveau au roi la souveraineté des provinces de Touraine et d'Anjou, fut loin de rétablir le calme dans le pays. Autant le roi Jean avait mis de loyauté dans l'exécution du traité, autant Charles V se montrait jaloux de suivre les traces de son père, autant le monarque anglais y apportait de mauvaise foi et de mauvaise volonté. Il fallut toute la prudence et la sagesse de Charles V pour éviter les déchiremens dont le royaume était menacé par la perfidie britannique. Les Anglais, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, ne cessaient de commettre des actes d'hostilité, et la Touraine surtout, comme nous l'avons déjà vu, eut beaucoup à souffrir de leur dangereux voisinage. Ils s'étaient emparés des châteaux de Preuilly et de la Roche-Posay; mais enfin las de tant de brigandages, et craignant pour leurs propres manoirs, les seigneurs de la province s'assemblèrent, résolus de les chasser d'abord du château de Preuilly. Jean de Bueil fut le chef de cette entreprise.

Ce seigneur était né en Touraine, où il possédait les terres de Montrésor, de la Marchère et de Mirebeau. Il fut chambellan de Charles VI, capitaine de cent hommes d'armes d'ordonnance, sénéchal de Beaucaire, puis de Toulouse, enfin gouverneur de Guienne

en 1377. Son frère Pierre de Bueil fut aussi chambellan du même roi et bailli de Touraine. Ces deux frères signalèrent leur valeur dans les guerres contre les Anglais, et contribuèrent à la prise des villes de Bergerac, d'Aine et de Sauvenac. Ils défirent au combat de la Réole le capitaine Felleton, sénéchal de Bordeaux, l'un des meilleurs capitaines que l'Anglais eût alors à son service, et le firent prisonnier dans une embuscade où il avait cru les surprendre. Ils furent choisis l'un et l'autre en 1383 par Louis d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, pour être exécuteurs de son testament et pour aider, après sa mort, la reine sa femme à gouverner ses états. Jean de Bueil gagna la bataille de Lezignan, fit lever le siège de Château-Gonthier, et fut employé en diverses ambassades. Il mérita par sa valeur et ses services d'être honoré en 1396 de la dignité de grand-maître des arbalétriers de France, qui est la même que celle de grand-maître de l'artillerie. De sa femme Marguerite de Clermont, de la maison des dauphins d'Auvergne, il laissa plusieurs enfans, entre autres Jean de Bueil, amiral de France, dont il sera parlé, et Pierre de Bueil, seigneur de la Motte-Sonzay, d'où sont sortis les seigneurs de Fontaine et de Racan.

1370.

La réputation de Jean de Bueil était si grande, que Bertrand Duguesclin, qui fut depuis connétable, l'étant venu joindre avec ses troupes pour faire la guerre aux Anglais et les chasser de la Touraine, refusa l'honneur du commandement qui lui avait été déféré par tous les chefs de l'armée, pour combattre

1370. sous sa bannière. La ville et le château de Preuilly, où les Anglais s'étaient retranchés, furent emportés et rendus au baron de Preuilly, qui remit bientôt ces places en un meilleur état de défense. Sans perdre de temps, Jean de Bueil s'étant joint à Guillaume des Bordes, gouverneur de La Haye, et à deux autres capitaines, assiégea la Roche-Posay, l'an 1369, emporta d'assaut le château, et après l'avoir réparé et pourvu de munitions de bouche et de guerre, y laissa une forte garnison sous la conduite de Louis de Saint-Julien, officier de réputation, qui avait pour beaucoup contribué à la prise de cette place, dont la conquête délivra momentanément la Touraine de la présence des Anglais, qui se rejetèrent sur les provinces voisines; mais l'armée de Jean de Bueil ne fut pas plus tôt retirée qu'ils recommencèrent leurs brigandages. L'année suivante, 1370, le maréchal de Sancerre vint s'établir à La Haye avec quelques troupes d'élite, et parvint, comme son prédécesseur, à chasser de la province ces bandes de pillards qu'il battit dans toutes les rencontres.

Tandis que par d'éclatans services Jean de Bueil honorait en la défendant la province qui l'avait vu naître, elle avait à regretter la perte de deux hommes non moins célèbres, également nés dans son sein. Jean de Saintré, et Jean Boucicaut, premier du nom, venaient de finir leur carrière à quatre années de distance l'un de l'autre. Jean de Saintré, mort au Pont-Saint-Esprit, en 1368, le 25 octobre, s'était acquis par de hauts faits d'armes la réputation d'un des plus

braves et des plus loyaux chevaliers de son temps; mais la bataille de Poitiers mit un terme, sinon à ses services, du moins à ses exploits militaires. Couvert de blessures dans cette fatale journée, il en demeura estropié le reste de ses jours; ce qui pourtant ne l'empêcha pas, dans une circonstance critique, de s'unir à Bertrand Duguesclin, pour chasser les Anglais du château de Dissay en Poitou, qu'ils emportèrent d'assaut. Jusqu'à sa mort il commanda la Touraine en qualité de lieutenant-général pour le roi. 1370.

Jean le Mengre ou le Meingre de Boucicaut, se rendit plus illustre encore, tant par l'éclat de ses actions guerrières, qui l'élevèrent au grade de maréchal de France, que par son habileté dans les négociations. Ses talens en ce genre étaient si bien reconnus, qu'il participa à tous les traités de quelque importance qui furent faits de son temps. Il mourut à Dijon le 15 mars 1372. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces deux hommes justement célèbres, pour ne pas répéter ce que nous aurons à en dire dans la dernière partie de cet ouvrage.

Depuis Foulques-Nerra, Loudun avait été possédé par les comtes d'Anjou. Lorsqu'en 1366 Charles V régla l'apanage de son frère Louis, il y joignit la châtellenie de Loudun pour lui et ses héritiers. Louis, étant en même temps duc d'Anjou et de Touraine, donna, en 1376, des lettres portant acquiescement à la réunion de Loudun et du Loudunois à la province de Touraine, mais seulement après sa mort et celle de son fils aîné. C'est ainsi que Loudun, qui était du

1370. diocèse de Poitiers, fit partie du gouvernement civil de la Touraine, et forma une de ses élections. Cependant les Loudunois n'ont jamais cessé de se considérer comme Poitevins.

L'an 1382, Louis, duc d'Anjou et de Touraine, se 1382. rendit à Avignon, où il fut couronné roi de Naples et de Sicile par le pape Clément VII. Il avait été appelé à la succession de ces royaumes en 1380, par Jeanne, qui réunissait le comté de Provence à ces deux couronnes, dont la possession lui devint fatale; car après avoir épuisé pour s'y maintenir les trésors de Charles V, dont il s'était frauduleusement emparé pendant sa régence, sous la minorité de Charles VI, son neveu, il mourut le 21 septembre 1384, au château de Biselia auprès de Bari, dans la Pouille, âgé de quarante-cinq ans, d'une fièvre maligne, suivant les uns, et selon les autres du chagrin que lui causa le mauvais état de ses affaires.

On a dit que de toutes ses richesses il ne lui resta en mourant qu'un gobelet d'argent et une cotte d'armes de toile peinte. Cependant par son testament il ordonna qu'il serait distribué vingt mille livres aux pauvres des provinces d'Anjou, de Touraine et du Maine, en restitution des charges, subsides et tailles qu'il avait fait lever injustement sur eux, comme si de pareilles restitutions pouvaient jamais réparer la plus faible partie du mal causé par d'énormes exactions. Encore ne nous dit-on pas si cette clause du testament fut fidèlement exécutée. Il voulut en outre que ses entrailles fussent portées à Tours et inhumées dans

l'église de Saint-Martin, ce qui eut lieu l'année suivante par le ministère de Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il fonda de plus deux chapelles, chacune de cent livres de rente, l'une dans l'église de Saint-Martin et l'autre dans la cathédrale, pour y célébrer tous les ans son anniversaire. A l'égard de sa succession, quoiqu'il paraisse, par les lettres d'apanage du duché de Touraine, que cette province ne lui eût été accordée que pour en jouir pendant sa vie, néanmoins le roi Charles V, son frère, par des lettres données auparavant au château de Golet, lui avait promis le duché de Touraine pour lui et ses hoirs mâles. Il prétendit donc, en vertu de cette promesse, qu'il pouvait disposer de cette province. C'est pourquoi il ordonna que Louis, son fils aîné (1), aurait les duchés d'Anjou et de Touraine, ainsi que le comté du Maine; « afin, dit-il, que s'il avenoit besoin au royaume, monsieur le roi, de qui il tiendroit les duchés et comté susdits, lui fût plus enclin à lui aider, parce qu'il seroit son homme desdites terres, et aussi ses sujets desdits duché et comté. »

1382.

Louis Ier laissa de sa femme Marie de Châtillon, fille de Charles de Châtillon, comte de Blois, et de

(1) Bourdigné, les frères Sainte-Marthe, ainsi que deux titres de l'église de Saint-Martin de Tours, donnent à ce prince la qualité de duc d'Anjou et de Touraine, et de comte du Maine. Ces titres sont des années 1385 et 1386. Par eux nous voyons aussi qu'à cette époque Pierre d'Avoir, seigneur du Château-Formont, était qualifié de chambellan du roi notre sire, et de monseigneur le duc de Calabre, duc de Touraine et comte du Maine.

1384. Jeanne duchesse de Bretagne, deux fils et une fille : 1° Louis II d'Anjou, duc de Touraine ; 2° Charles d'Anjou, prince de Tarente ; 3° Marie d'Anjou, née en 1370.

Louis II, son fils et son successeur, n'eut pas moin de revers de fortune à essuyer. Ne voulant pas abandonner ses droits aux royaumes de Naples et de Sicile, il fut couronné en cette qualité à Avignon par le pape Clément VII le jour de la Toussaint 1390, et reçu à Naples en 1391 le, 15 août, avec les plus grandes démonstrations de joie : mais il n'y resta pas tranquille, et se vit enfin contraint d'abandonner le royaume par l'inconstance des Napolitains, qui prirent le parti de Ladislas son compétiteur. Il y retourna en 1411, et gagna, le 19 mai, sur Ladislas la bataille de Ponte-Corvo ou de Roche-Sèche, succès qui lui devint inutile ; car n'ayant pas su profiter de sa victoire, il fut une seconde fois contraint de renoncer au royaume de Naples, et se retira à Angers, où il mourut le 29 avril 1417, laissant d'Yoland d'Aragon sa femme, Louis III, roi de Sicile, duc de Touraine et d'Anjou, René, aussi roi de Sicile et duc d'Anjou, Charles, comte du Maine ; Marie d'Anjou, reine de France, femme du roi Charles VII, et Yoland d'Anjou, qui épousa François comte de Montfort, depuis duc de Bretagne.

Malgré la disposition que Louis Ier d'Anjou, roi de Naples, avait faite de la Touraine en faveur de Louis II, duc de Calabre, son fils aîné, fondé, comme nous l'avons dit, sur la promesse que le roi Charles V, son

frère, lui en avait faite au château de Golet, le roi Charles VI, prétendant au contraire que, selon les termes des lettres d'apanage, il ne devait jouir de cette province que durant sa vie, la donna à son frère Louis III, depuis duc d'Orléans. Ce prince, second fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, naquit à Paris le 13 mars 1371. Comme le roi son père ne lui laissa rien en mourant, il le recommanda à Charles VI son frère aîné, et lui prescrivit par son testament de lui faire un apanage convenable. Charles VI exécuta les ordres du roi son père avec une libéralité dont aucun de ses prédécesseurs n'avait encore donné l'exemple. Il composa son apanage du duché de Touraine, des comtés de Valois, de Beaumont-sur-Oise, d'Angoulême, de Périgord et de Dreux, de la seigneurie de Château-Thierry et des villes et châtellenies de Châtillon-sur-Marne, de Montargis, de Courtenay et de Crécy en Brie. Il y ajouta encore diverses confiscations qu'il lui abandonna. Ce prince n'avait que quatorze ans lorsque le roi lui donna, au mois de novembre 1386, la Touraine en apanage, pour en jouir, lui et ses hoirs, avec toutes les villes, châteaux, forteresses, et généralement tout ce qui en dépendait, même la collation des bénéfices, sous la réserve cependant de la foi et hommage-lige de la souveraineté et ressorts, de la garde de l'église cathédrale et des autres églises de fondation royale, ainsi que de tous les cas et droits royaux, pour la connaissance desquels le roi déclara qu'il établirait un bailli en Touraine, lequel serait nommé bailli des exemptions.

1386.

1386. Malgré la clause qui donnait à Louis III la Touraine en apanage pour lui et ses hoirs, le roi lui retira cette province pour la réunir à la couronne après la mort de Philippe duc d'Orléans, et lui donna en échange ce même duché d'Orléans pour apanage. La réunion de tant de faveurs furent la source de l'attachement que Louis ne cessa de témoigner au roi son frère, et ce monarque le paya si bien de retour, qu'il voulut qu'il eût le gouvernement de l'état pendant la trop longue aliénation de ses facultés morales. Il fut ensuite surintendant des finances, et cette dernière faveur fut celle qui excita le plus la jalousie des autres princes, surtout de Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne son grand-oncle, prince ambitieux qui lui contestait la principale autorité dans le royaume. Les épouses de ces princes fomentèrent encore cette haine, et de là naquirent tous les malheurs qui accablèrent la France sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

Dans l'espace de deux siècles, c'est-à-dire depuis l'affranchissement des communes, la France avait fait des pas rapides vers la civilisation. L'agriculture s'était améliorée; le commerce avait donné un peu plus d'étendue à ses relations, et les lumières commençaient à se répandre. Néanmoins nous ne voyons nulle part que, dans le cours de ce quatorzième siècle, il se fût formé en Touraine aucun établissement destiné à l'instruction publique dont le besoin se faisait déjà sentir: mais presque tous les établissemens de cette nature étaient encore concentrés dans la capitale. Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours, est le premier qui

paraisse s'être occupé de cet objet important; et s'il ne le fit qu'imparfaitement, on ne doit pas moins lui savoir gré de ses essais. En 1324 il jeta à Paris, rue Serpente, les fondemens d'un collège pour les étudians de son diocèse. Il fit les frais de six bourses, qu'on ne pouvait obtenir sans justifier qu'on était né en Touraine. Alors il était alloué trois sous par semaine pour l'entretien de chacun des six boursiers, ce qui peut donner une idée de la valeur des denrées à cette époque; mais en 1541 cette somme étant devenue insuffisante, on la porta à sept sous, et l'on accorda au principal dix sous six deniers. Il y eut une autre augmentation en 1563. Les boursiers furent portés à quinze sous et le principal à vingt-deux sous six deniers. Enfin peu de temps après celui-ci fut élevé à trente sous, et les écoliers à vingt. Ce collège fut réuni à l'université en 1763. On lisait cette inscription au-dessus de la porte d'entrée : *Stephanus de Burgolio, turonensis episcopus, hujus collegii fundator magnificus, obiit anno* 1336.

1386.

Quelques années auparavant, c'est-à-dire en 1329, un Tourangeau nommé Geoffroy-Duplessis, notaire du pape et secrétaire du roi Philippe-le-Long, donna quatre maisons qu'il possédait à Paris pour fonder un collège en faveur des élèves que l'abbaye de Marmoutier envoyait étudier aux écoles de la capitale. Ce collège, placé dans la rue Saint-Jacques, subsista jusqu'en 1367, qu'il fut envahi par les jésuites pour agrandir leur collège de Clermont.

FIN DU SEPTIÈME LIVRE.

LIVRE HUITIÈME.

DE 1391 A 1461.

Le duc de Bretagne ayant fait arrêter le connétable de Clisson, Charles VI le fait citer à comparaître. Le roi se rend à Tours, et le duc se soumet. Jean II de Boucicaut reçoit à Tours le bâton de maréchal. Folie de Charles VI. Assassinat du duc d'Orléans. Le roi est transféré en Touraine. Le duc de Bourgogne se réconcilie. Les Parisiens demandent que le roi revienne à Paris. Le duc de Bourgogne s'empare de Chinon. Gaucourt le reprend. Le dauphin meurt. Son frère Charles est dauphin et duc de Touraine après lui. Il fait son entrée à Tours. La reine Isabeau y est reléguée. Le duc de Bourgogne l'enlève et la conduit à Chartres. Massacres à Paris. Le roi défend aux Tourangeaux de recevoir le dauphin, qui n'en vient pas moins en Touraine, prend Azay-le-Rideau, d'où il vient à Tours. Traité entre lui et le duc de Bourgogne. Ce dernier est assassiné à Montereau. Mariage de Henri V avec Catherine, fille de Charles VI. Le dauphin est assigné à comparaître. Il est condamné à un exil perpétuel. Défaite des Anglais au Grand-Baugé. Archibald Douglas est créé duc de Touraine. Il fait son entrée. Il part pour l'armée où il est tué. Louis d'Anjou lui succède. Il prend possession par procureur, puis se démet. La ville de Tours demande la suppression de l'apanage. Le fils de Douglas réclame le duché de Touraine. On l'en dédommage. Les Anglais nomment un duc de Touraine. Henri est déclaré roi de France sous la régence du duc de Bedfort. Bataille

de Verneuil, où les Français sont défaits. Le connétable de Richemont. Triste situation de Charles VII. Violences du connétable. Il se retire de la cour. Agnès Sorel. Jeanne d'Arc. Ses victoires. Sa mort. Le connétable et autres projettent d'enlever La Trémouille. Louis d'Amboise et deux autres complices sont condamnés à mort. Le connétable reprend son projet d'enlèvement. La Trémouille est pris dans le château de Chinon et conduit à Montrésor. Il rachète sa liberté. Jean, sire de Bueil. Ses exploits. Le connétable rentre en grace. Mariage du dauphin Louis. Il se met à la tête des mécontens. Faction de la Praguerie. États-généraux à Tours. Mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou. Pas d'armes. Le dauphin conspire contre son père. Il se retire en Dauphiné. Hostilités des Anglais. Le roi prend la Normandie et la Guienne. Les ambassadeurs de Ladislas viennent à Tours demander Madeleine, fille de Charles VII. Cérémonie des fiançailles. On apprend la mort de Ladislas. Madeleine épouse à Tours Gaston de Foix, prince de Viane. Le duc de Bretagne fait hommage au roi à Montbazon. Charles VII, dans la crainte d'être empoisonné, se laisse mourir de faim. Fabriques de draperies. Rédaction des coutumes.

Charles VI était dans sa douzième année lorsqu'il parvint à la couronne. Son règne, qui commença le 16 septembre 1380, fut aussi long que malheureux. A juger cependant de la première action du jeune monarque, on pouvait concevoir l'espérance de trouver en lui une de ces volontés fermes, capables de maîtriser les factions, souvent plus funestes aux gouvernemens que les guerres étrangères. Il avait à peine rendu les derniers devoirs au roi son père, que, de

son propre mouvement et contre la volonté du duc d'Anjou son oncle, qui avait le titre de régent, il nomma le sire Olivier de Clisson à la dignité de connétable, vacante par la mort du célèbre Bertrand Duguesclin. L'élévation de ce seigneur breton ne tarda pas à inspirer de l'ombrage et de la jalousie au duc de Bretagne, qui avait pour lui une antipathie qu'il ne pouvait déguiser, et que le temps ni la raison ne purent éteindre. Cette haine fut telle, qu'oubliant tout sentiment de loyauté, il le fit arrêter au sortir d'un festin, où il ne l'avait invité que pour mieux s'assurer de sa personne et de celle de son gendre Jean de Bretagne, comte de Penthièvre. Informé de cet attentat commis sur le premier officier de sa couronne, dont le duc était vassal, le roi le fit citer à Orléans pour en rendre raison. En vain le duc crut-il qu'en rendant la liberté au connétable il désarmerait la colère du monarque français sans être obligé de quitter son pays. Il se trompa. Il lui fallut comparaître à Paris, et malgré le bon accueil qu'eurent le crédit de lui ménager les amis qu'il avait à la cour, il ne put éviter d'être condamné à rendre à Jean de Penthièvre les places qu'il l'avait contraint de lui céder pour prix de sa rançon et de celle de son beau-père, ainsi qu'à payer au sire de Clisson une somme d'argent en dédommagement des pertes qu'il avait essuyées par suite de son injuste détention.

Le duc, avant son départ de Paris, jura d'observer les conditions de la sentence; mais celui qui avait pu violer la foi de l'hospitalité, ne devait pas répugner

à un parjure. De retour en Bretagne, il refusa nettement d'exécuter la sentence. Comme il s'obstinait à garder les places qu'il devait restituer, le connétable, pour les reprendre par la force, assembla ses nombreux amis et lui déclara la guerre. Les choses en vinrent au point que bientôt toute la province se trouva en combustion. Alors le roi interposa son autorité. Il prescrivit aux deux partis de cesser tous les actes d'hostilité, et, pour les disposer à obéir, il vint lui-même à Tours en 1391, la veille de la Saint-Martin d'hiver. Il avait avec lui le duc d'Orléans son frère, auparavant duc de Touraine, et les ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le duc de Berri avait quitté la cour en chemin, et avait pris, par ordre du roi, la route de Nantes pour aller disposer le duc de Bretagne à un accommodement. Ce prince avait à sa suite plusieurs seigneurs avec le caractère d'ambassadeurs, parmi lesquels était Jean de Bueil, grand-maître de l'artillerie, dont nous avons parlé dans le livre précédent.

1391.

Tandis qu'on travaillait à Nantes à amener le duc de Bretagne à la raison, Jean le Meingre de Boucicaut, second du nom, seigneur de la Bourdaisière en Touraine et de Château-Neuf au diocèse de Langres, arriva à Tours, où le roi l'avait appelé pour recevoir le bâton de maréchal de France. Il était né dans cette ville en l'hôtel du maréchal son père, qui devint par la suite la maison des jésuites. C'était autrefois le palais que les rois habitaient lorsqu'ils venaient à Tours. En l'honorant de la dignité de maréchal de France, quoiqu'il ne fût alors âgé que de vingt-cinq ans, le

1391. roi lui dit : « Boucicaut, votre père, demeura en cette « ville, et fûtes né en cette chambre, si comme on « nous a dit. Si vous donnons au propre lieu où vous « naquistes l'office de votre père, et pour plus vous « honorer, le jour de Noël qui approche, après la « messe, nous vous baillerons le baston et ferons re- « cevoir de vous le serment, comme il est accoutumé.»

Plusieurs personnages distingués, tant par leur naissance que par leurs services, avaient sollicité avec instance cette place d'autant plus éminente, qu'il n'y avait alors qu'un seul maréchal : mais le roi tint ferme, et voulut que *son ami et son chevalier Boucicaut*, suivant sa manière de s'exprimer, en fût pourvu de préférence à tout autre.

Le duc de Bretagne, inquiet du voisinage du roi, qui attendait à Tours le résultat des négociations, prit le parti de dissimuler; il feignit d'être disposé à rendre justice au connétable de Clisson ainsi qu'au comte de Penthièvre, et tandis que par des fêtes il amusait le duc de Berri, il prenait des mesures pour faire arrêter les ambassadeurs de France venus à la suite de ce prince. Si le duc eût exécuté son dessein, il est très-probable qu'il se perdait sans retour; mais la duchesse sa femme, instruite de ce qui se tramait, se mit heureusement à la traverse. Aussitôt qu'elle en fut informée, elle se rendit tout éplorée à l'appartement du duc, accompagnée de ses enfans qu'elle tenait les uns par la main, et les autres pressés sur son sein. Elle lui représenta avec tant de force les conséquences de la démarche qu'il allait entreprendre, qu'elle le fit

changer de résolution. Il révoqua sur-le-champ les ordres qu'il avait déjà donnés, et déclara publiquement qu'il était prêt à obéir au roi et à se rendre en Touraine. Il partit en effet de Nantes suivi d'un cortège de plus de quatre cents gentilshommes de la principale noblesse de la province, et arriva à Tours, où le duc de Bourgogne le reçut au nom du roi avec de grandes marques de distinction.

1391.

Les premiers jours de son arrivée se passèrent en visites qu'il reçut de toute la cour : mais on lui fit entendre qu'il ne pourrait voir le roi que lorsque les affaires laisseraient entrevoir l'espérance d'une prochaine réconciliation. Les commissaires de France et ceux de Bretagne s'assemblaient chaque jour pour tâcher d'arriver à ce but ; mais comme ils étaient sur le point de rédiger les conditions du traité, il survint un événement qui aurait eu des suites fâcheuses si on n'y eût apporté un prompt remède. Des Français et des Bretons prirent querelle dans un jeu de paume, et comme ils ne s'entendaient pas à cause de la différence du langage, ils sortirent et en vinrent aux mains au milieu même de la rue. Pendant le combat un soldat français ayant jeté de la boue sur les armes du duc, qui étaient placées au-dessus de la porte de l'hôtel qu'il habitait, les Bretons prirent les armes, et accoururent en foule pour tirer vengeance de cette insulte ; mais le roi, craignant les suites de ce soulèvement, envoya sur-le-champ le duc d'Orléans et le comte d'Eu pour calmer les esprits. Ces deux princes eurent assez d'autorité et de persuasion pour faire dé-

1391. poser les armes aux deux partis ; et, pour prévenir une seconde émeute, on s'empressa de faire satisfaction au duc de Bretagne sur tout ce qui s'était passé.

Quelques jours après ce prince eut une audience publique du roi. Il y vint accompagné de toute sa noblesse. En entrant dans la salle, il fit une profonde révérence qu'il renouvela de distance en distance, jusqu'à ce que, étant arrivé au pied du trône, il mit un genou en terre. Alors le roi lui tendit la main, le releva et lui parla avec douceur sur l'affaire qui l'avait conduit à Tours. On fit entrer le connétable et le comte de Penthièvre ; le chancelier, prenant la parole, dit que le roi, ayant toujours eu le désir d'entretenir la paix et l'harmonie entre ses sujets, était fort offensé de ce qu'en Bretagne on avait pris les armes pour des prétentions sur lesquelles il avait déclaré sa volonté ; qu'il ordonnait aux parties intéressées de s'abstenir dorénavant de toute espèce d'hostilités, et qu'il voulait au surplus que le jugement qui avait été précédemment rendu fût pleinement exécuté, sauf l'hommage auquel le duc avait droit pour les places qu'il lui était enjoint de rendre au comte de Penthièvre.

Ce ne fut pas sans une extrême répugnance que le duc acquiesça à ce second jugement, qui fut suivi d'un traité de paix et d'alliance conclu à Tours. Il en exécuta à la vérité toutes les conditions ; mais il n'en devint pas meilleur ami du connétable, ni moins attaché aux intérêts des Anglais ses anciens alliés. Pendant le séjour de Charles VI à Tours, Richard II, roi

d'Angleterre, avait envoyé des ambassadeurs pour 1392. proposer une entrevue à Amiens entre les deux monarques, afin de travailler à la conclusion de la paix. Les deux nations vivaient depuis plusieurs années sous la fragile garantie d'une trève souvent renouvelée, plus souvent enfreinte, et que le moindre événement pouvait rompre à chaque instant. La tranquillité de l'État ne pouvait donc être assurée que par une paix solide. Le roi accepta la proposition : mais elle n'eut aucune suite; car, en ceci comme en mille autres occasions, les Anglais n'agissaient qu'avec la plus insigne mauvaise foi, mettant à profit la sotte loyauté française, qui se faisait un point d'honneur d'exécuter fidèlement des traités chaque jour enfreints par les Anglais. Ceux-ci, en effet, ne cherchaient qu'à gagner du temps. On ne tarda pas à être instruit de leurs intrigues, auxquelles le duc de Bretagne prenait une part très-active. Le roi, justement indigné de la conduite de ce turbulent vassal, résolut de le châtier de façon à lui ôter pour toujours l'envie de lui nuire. Il se rendit au Mans, qu'il avait indiqué pour le point de rassemblement de ses troupes, et le 5 août 1392, s'étant mis à la tête de l'armée, il rencontra près d'une maladrerie un pauvre qui s'attacha à le suivre en criant : Prince, on vous trahit, prenez garde à vous. Dans le moment même où ce malheureux proférait ces paroles, un des pages qui étaient aux côtés du roi laissa tomber à terre son épée nue ; le prince, frappé de l'éclat de la lame, entre en fureur, met l'épée à la main, la plonge dans le corps du page, et pousse son

1392. cheval à toute bride en criant : Avant, avant sur ces traîtres. Son épée s'étant cassée, on parvint à s'emparer de lui ; alors on le reconduisit au Mans lié sur une charrette traînée par des bœufs.

Quel que fût le désordre qui dut résulter d'un pareil événement, on ne peut concevoir encore, s'il n'y eut pas perfidie, par quel étrange aveuglement on ne chercha pas à s'assurer de l'auteur de cette catastrophe, pour savoir de lui par quel motif ou quelles instigations il avait été poussé à une démarche de cette nature. A l'indifférence qu'on témoigna à ce sujet, on serait tenté de croire que l'on craignit d'en approfondir la cause. Les absences mentales dont le roi avait déjà donné des signes dans sa précédente maladie, et surtout l'ambition désordonnée de plusieurs des princes auraient bien pu inspirer à quelqu'un d'entre eux l'affreuse idée de faire tomber le roi dans une aliénation totale, en frappant son esprit d'une terreur subite. Les funestes divisions auxquelles, depuis ce moment, la France fut en proie sont bien propres à faire naître de pareils soupçons. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne, jaloux l'un et l'autre d'exercer l'autorité royale, se disputèrent les rênes du gouvernement. Les grands se partagèrent entre eux, et le peuple, à qui il importait si peu de savoir par qui il serait gouverné, puisqu'il n'attendait pas plus de soulagement d'un côté que de l'autre, n'en imita pas moins l'exemple des grands. Enfin la division se mit dans tous les états, et la fureur des partis fut si grande, que le duc d'Orléans en fut la victime. Il fut

assassiné par la faction des Bourguignons près la porte Barbette, le 23 novembre 1407. 1407.

Ce prince, septième duc de Touraine, avait épousé le 25 janvier 1386 Valentine, fille de Galéas Visconti, premier duc de Milan, et d'Isabelle de France, fille du roi Jean. Elle eut en dot le comté d'Ast et 450,000 florins d'or, avec lesquels le prince acheta les comtés de Blois et de Dunois, ainsi que la seigneurie de Château-Renaud.

L'assassinat du duc d'Orléans fut un coup de foudre qui jeta l'épouvante parmi tous ceux qui étaient contraires aux prétentions du duc de Bourgogne. On comprit tout d'un coup ce qu'on avait à craindre d'un prince dont l'ambition ne reculait pas devant les plus grands crimes. La reine et presque tous les princes du sang se lièrent étroitement contre lui; et comme on n'ignorait pas que la majorité des Parisiens favorisait ses desseins, on résolut secrètement d'enlever le roi de cette ville et de l'emmener en Touraine. La résolution fut en effet exécutée avec autant de dextérité que de diligence. On le transporta tout malade qu'il était, et il arriva heureusement à Tours au mois de novembre 1408, accompagné de la reine, des rois de Sicile et de Navarre, et des ducs de Berri et de Bourbon. 1408.

L'enlèvement du roi rompait toutes les mesures du duc de Bourgogne; il lui fallut donc recourir à d'autres expédiens. Il envoya à Tours le comte de Hainaut, son beau-frère, pour sonder les intentions de la cour à son égard, et le chargea de faire quelques propositions

1408. pour le réconcilier avec la maison d'Orléans. Il y eut à ce sujet plusieurs conférences; mais les conditions qu'on lui imposait lui paraissant trop dures, il refusa d'y souscrire. Néanmoins, sur les représentations du comte de Hainaut, il consentit que Jean de Montagu, grand-maître de la maison du roi, qu'on lui avait dépêché pour les lui signifier, se rendît médiateur de sa paix avec le duc d'Orléans. Montagu y travailla si efficacement, que la reine et les princes lui accordèrent de nouvelles conditions beaucoup plus favorables que les premières. Dès qu'il eut reçu l'avis de sa réconciliation, il se présenta devant Paris et y fit son entrée aux acclamations du peuple, ce qui déplut extrêmement aux princes, et surtout au duc de Bourbon. Cependant les troupes qu'il avait avec lui vivant à discrétion dans Paris et aux environs, les Parisiens se repentirent bientôt de lui avoir permis l'entrée de leur ville. Pour se délivrer du fardeau qu'il leur fallait supporter, ils députèrent à Tours le prévôt des marchands et quelques notables de Paris pour demander justice au roi et le supplier de vouloir bien accorder à la capitale la faveur de le revoir dans ses murs. Le roi, qui depuis la fin de décembre avait vu sa santé s'améliorer sensiblement, reçut les députés avec bienveillance et leur promit de leur donner sous peu de temps la satisfaction qu'ils demandaient : mais il s'en fallut beaucoup qu'ils trouvassent le même accueil auprès du duc de Bourbon. Lorsqu'ils se présentèrent chez lui pour le prier d'intercéder en leur faveur, il s'emporta et leur reprocha avec aigreur la joie indé-

cente qu'ils avaient montrée à la mort du duc d'Orléans et l'empressement qu'ils avaient mis à recevoir son meurtrier avec des honneurs qui n'étaient dus qu'au roi. Il leur déclara ensuite qu'il s'opposerait de toutes ses forces à ce qu'on leur accordât leur demande, à moins que, quand le roi approcherait de Paris, les notables ne vinssent au-devant de lui la corde au cou, criant miséricorde, et qu'ils ne se soumissent à payer une amende proportionnée à leur félonie. Les députés ne firent aucune réponse; mais ils s'adressèrent de nouveau directement au roi, qui, les recevant avec la même bonté que la première fois, les assura qu'il avait un extrême désir de retourner à Paris, quelque bien qu'il se fût trouvé de son séjour à Tours.

1408.

Le retour du roi dans la capitale, au mois de mai suivant, n'y ramena pas avec lui la tranquillité. On ne tarda pas à s'apercevoir que la réconciliation des ducs d'Orléans et de Bourgogne n'avait été que simulée; car quoique ces deux princes eussent juré au pied des autels, dans l'église de Notre-Dame de Chartres, d'en observer religieusement les conditions, la guerre qu'ils se firent ne fut ni moins ardente, ni moins envenimée qu'auparavant. Le comte d'Armagnac, qui pour lors était connétable de France, se déclara contre le duc de Bourgogne, et comme le chef de la maison d'Orléans était encore fort jeune, ce premier officier de la couronne se mit à la tête de son parti; d'où vint la faction des Armagnacs ou des Orléanais, opposée à celle des Bourguignons. Alors tout fut en feu dans le royaume, et, pour surcroît de malheur, les ducs

1408. d'Orléans et de Berri s'étant brouillés avec la reine, ces deux princes appelèrent les Anglais à leur secours, aimant mieux courir les risques de livrer leur pays à l'étranger que de voir faiblir leur parti. Tel est l'aveuglement des factions. L'Anglais, dans l'espoir de mettre à profit ces divisions intestines, ne manqua pas de répondre à l'appel qui lui était fait : il s'avança par le Berri jusque sur la Touraine. Ce fut à cette occasion que le roi ordonna à la ville de Tours de donner passage aux huit cents hommes d'armes et autres que rassemblerait le maréchal de Boucicaut pour aller com-
1411. battre, est-il dit dans l'ordonnance, *aucuns de nostre sang et lignaige qui ont levé des gens de guerre, et pillent et dérobent nos peuples et subjects.* Le maréchal partit de Tours pour se mettre à la poursuite des Anglais : mais ceux-ci ayant appris que les princes avaient fait leur paix avec la reine, autant par mécontentement d'avoir manqué leur coup que pour se dédommager des frais d'un armement inutile, se jetèrent sur l'abbaye de Beaulieu qu'ils saccagèrent, et en emmenèrent l'abbé prisonnier. Ils se portèrent ensuite sur Busançais, pillèrent la ville et en enlevèrent les bestiaux et jusqu'aux meubles des habitans.

D'un autre côté le duc de Bourgogne en 1413 s'était emparé de la ville de Chinon. Pour la retirer de ses mains, Raoul de Gaucourt rassembla à ses frais un grand nombre de gens de guerre, l'assiégea et la remit sous l'obéissance du roi. Il employa à cette conquête plus de douze mille écus d'or. En attendant qu'il pût le rembourser, le monarque lui en donna le comman-

dement, qui passa à son fils Charles de Gaucourt. Ce fut envers lui que Louis XI s'acquitta des avances que son père avait faites pour le service de l'état. 1413.

Ces événemens particuliers à la Touraine ne sont qu'une faible image des désordres qui se commettaient dans toute l'étendue de la France. Nous aurons bientôt à en signaler de plus déplorables qui montreront jusqu'à quels excès peuvent conduire l'aveuglement et la fureur des partis, où le courage le plus brillant perd son éclat et son mérite quand il est prodigué pour une cause illégitime. C'est ce qu'on peut dire de Jean de Menou, gentilhomme de Touraine, qui avait embrassé contre le roi le parti du duc de Bourgogne. Il s'était enfermé dans Soissons avec Enguerrand de Bournonville qui y commandait au nom du duc, lorsque Charles VI vint en personne en faire le siège en 1414. Malgré tout ce que Bournonville avait fait pour la défense de la place, elle fut emportée d'assaut et mise au pillage. Bournonville et Menou, couverts de blessures, furent faits prisonniers et conduits à Paris, où ils furent décapités. Cependant Nicole Gille raconte le fait autrement. « Le roi, dit-il, assiège Soissons, où commandait Enguerrand de Bournonville « avec un chevalier de Touraine nommé monseigneur « de Menou (Collinet). Celui-ci, ayant soutenu deux « assauts, n'est forcé qu'au troisième. Après s'être barricadés de quartiers en quartiers, Bournonville et « Menou sont enfin pris et massacrés. » 1414.

L'enchaînement des faits ne nous a pas permis de dire que par des lettres patentes du 16 juillet 1401

1414. Charles VI avait donné à Jean, son quatrième fils, alors âgé seulement de trois ans, la Touraine en apanage tant pour lui que pour ses descendans mâles, sous les réserves dont nous avons parlé dans une pareille circonstance. Nous savons que ce jeune prince rendit au roi son père hommage de ce duché dans l'hôtel de Saint-Paul à Paris, le dernier jour de février suivant, en présence des ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne et de plusieurs prélats du royaume, le roi l'ayant émancipé à cet effet. On serait tenté de croire que cette concession n'aurait pas eu lieu alors; car le prince Jean ayant été accordé avec Jaqueline de Bavière, fille de Guillaume, comte palatin du Rhin, et de Marguerite de Bourgogne, il n'est point parlé dans le contrat, passé à Compiègne le 30 juin 1406, de l'apanage de la Touraine. Il y est seulement dit que le roi son père promettait de lui donner en augmentation d'apanage le duché de Berri et le comté de Poitou, et qu'en attendant il lui assignerait par provision six mille livres de rente sur la ville de Noyon. On pourrait conclure de ces mots, *en augmentation d'apanage*, que le prince Jean était déjà en possession du duché de Touraine; mais pourquoi, par de nouvelles lettres patentes données à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes le 24 mai 1414, le roi dit-il qu'il lui donnera en échange le duché de Touraine, sans spécifier à la place de quoi? Cet échange était-il seulement pour les six mille livres de rente sur la recette de Noyon, ou pour le Berri et le Poitou? Il y a en ceci beaucoup d'obscurité. Cependant on est tenté de

croire que la Touraine fut réellement donnée en échange des six mille livres, puisqu'il est certain que, tant qu'il vécut, le prince Jean jouit des provinces de Berri et du Poitou. 1414.

Quoi qu'il en soit, ce même prince étant devenu dauphin le 18 décembre 1415 par la mort de Louis, son frère aîné, et ce nouveau titre accroissant son autorité, il fit aussitôt déposer les armes aux Armagnacs et aux Bourguignons : mais gagné depuis par les instances de son beau-père, on le vit changer de parti et se déclarer ouvertement pour le duc de Bourgogne. Il jura de ne point retourner à la cour que ce duc n'y fût rappelé. Cette nouvelle pomme de discorde, jetée dans la famille royale, ne pouvait qu'aggraver encore les maux de la France, si la mort du dauphin ne les eût prévenus. Elle fut si subite et eut lieu dans des circonstances si critiques, qu'on ne douta point qu'elle n'eût été préparée par le poison. Il expira à Compiègne le 5 avril 1416 (1).

Par sa mort, son frère Charles devint dauphin, et six semaines après le roi lui donna, par ses lettres patentes du 17 mai 1416, le duché de Berri et le comté de Poitou en apanage, et le 15 juillet de la même année, il obtint la Touraine en augmentation. Il en prêta le même jour hommage au roi son père, et les lettres furent enregistrées au parlement le 14 août suivant; mais il ne prit possession que l'an- 1416.

(1) Jean de Beka, dans sa Chronique des évêques d'Utrecht, dit positivement que le dauphin Jean mourut par le poison. *Periit veneno intoxicatus.*

1416. née d'après. Les élus de la ville de Tours, ayant appris que ce prince était à Poitiers, lui envoyèrent des députés pour le complimenter au nom de la ville, et lui présenter, selon la coutume, un gobelet d'or du poids de trois marcs. Le dauphin suivit de près les députés. Il vint à Tours, où il fit son entrée au mois de mai 1417 avec toute la pompe et la magnificence qui s'observaient aux entrées des rois; c'est-à-dire, les habitans en armes, les rues tapissées et jonchées de fleurs, et au son de toutes les cloches. Il alla directement à l'église cathédrale où il fut reçu par les chanoines, tous revêtus de chapes. On le conduisit au chœur, et après avoir juré sur les saints évangiles, selon le formulaire qu'on lui présenta, de conserver les droits et les privilèges de cette église, il fut reçu chanoine avec les cérémonies accoutumées, en présence des évêques de Laon et de Clermont, de l'abbé de Saint-Julien, du vicomte de Thouars, des seigneurs de Maillé, d'Ancenis, et de plusieurs autres.

Cependant la maladie du roi empirait de jour en jour, et l'autorité royale était en proie à l'ambition des grands. Le dauphin, qui avait un intérêt particulier à se la réserver tout entière, crut qu'il était de son devoir de prendre le gouvernement de l'état. On était assez généralement porté à lui obéir, et il faut convenir qu'il n'était personne dans le royaume qui eût autant que lui le droit de prendre le timon des affaires. Il se conduisit donc comme si effectivement il fût déjà parvenu au trône dont il était l'héritier. Il se fit rendre compte de tout, donna des ordres par-

tout où il en était besoin, et disposa à son gré des 1416.
emplois tant militaires que de justice et de finance. L'office d'amiral était vacant; il en pourvut Pierre de Menou, communément nommé Perrinet, chevalier, seigneur de Boussay et de la Forge, père de Jean, cinquième du nom, duquel sont issus les Menou de Touraine, dont la souche se reporte à la seigneurie de Menou, dans le Perche, auprès de Châteauneuf en Thimerais.

Si le dauphin eût borné là ses entreprises, il ne se fût pas exposé, après la mort du roi son père, au danger de perdre sa couronne, et il eût sans doute épargné à la France tous les malheurs dont elle eut à gémir pendant une partie de son règne; mais il fit sentir le poids de son autorité à sa mère elle-même, qui n'avait déjà que trop d'aversion pour lui. Ce n'est pas qu'Isabeau de Bavière eût les qualités nécessaires pour le seconder dans l'administration de l'état. Cette princesse galante, ambitieuse, fière et turbulente, supporta impatiemment de se voir traitée avec si peu de ménagement, et en conçut au fond de son cœur des désirs de vengeance, dont l'explosion fut une nouvelle source de troubles et de maux. En lui ôtant l'administration des finances, dont à la vérité elle avait constamment fait le plus mauvais usage, le dauphin l'avait reléguée à Blois, et de là à Tours. On ne se cachait pas de dire que ces actes de rigueur avaient pour cause la dissolution qui régnait dans sa maison, et qu'elle semblait autoriser en protégeant ceux qui s'en rendaient coupables. Ces bruits n'étaient que trop

1416. fondés, et la reine elle-même n'était pas à l'abri du reproche; mais le véritable motif était l'aversion que la mère et le fils avaient l'un pour l'autre. Pour l'accompagner dans son exil, le dauphin lui donna trois de ses officiers qu'il avait su mettre dans ses intérêts de manière à en faire trois surveillans de toutes ses actions. C'étaient Guillaume Thoreau, son chancelier, Jean Picard, son secrétaire, et Laurent Dupuy. Ces trois hommes avaient ordre de ne la quitter ni le jour ni la nuit. Elle n'eut pas même la liberté d'écrire à qui que ce fût sans le consentement de ses trois argus, et sans qu'ils connussent le contenu de ses lettres. La dureté et l'inconvenance de ces procédés irrita tellement la reine, qu'elle trouva le moyen d'instruire secrètement le duc de Bourgogne de l'état humiliant où elle était réduite, le suppliant, avec les plus vives instances, de mettre tout en œuvre pour venir au plus tôt la délivrer de sa captivité.

Le duc de Bourgogne assiégeait la ville de Corbeil lorsqu'on lui communiqua les intentions de la reine. Il embrassa avec joie cette occasion de la servir et de mortifier le dauphin qui s'était emparé de l'autorité à laquelle il aspirait. Il lui envoya Jean de Brossay, l'un de ses secrétaires, pour conférer avec elle sur les moyens de l'enlever. Dès qu'on fut convenu de tout, le duc Jean-sans-Peur leva le siége de Corbeil, prit la route de Chartres, et de là se rendit à deux lieues de la ville de Tours, d'où il détacha huit cents hommes sous la conduite des seigneurs de Fosseux et de Vergy, avec ordre de se mettre en embuscade à une certaine

distance de la ville. C'était le 2 de novembre 1417. 1417.
La reine prit le prétexte d'aller faire ses dévotions à l'abbaye de Marmoutier. Elle y était à peine arrivée, qu'on vit entrer dans l'église, sur les dix heures du matin, Saveuse, capitaine des gardes du duc de Bourgogne, à la tête de soixante gentilshommes. Les gardes et les officiers de la reine eurent une si grande frayeur, qu'ils s'enfuirent tous. Celui d'entre eux qu'Isabeau haïssait le plus, Laurent Dupuy, se noya en voulant passer la Loire dans un bateau qu'il avait détaché du rivage. Guillaume Thoreau et Jean Picard furent constitués prisonniers et payèrent depuis une forte rançon pour obtenir leur liberté.

Vers midi le duc de Bourgogne lui-même arriva à Marmoutier, et s'entretint quelque temps en particulier avec la reine. Il paraît qu'ils se concertèrent sur les moyens d'occuper la ville de Tours; car lorsque l'entretien fut fini, la reine envoya commander aux habitans d'ouvrir les portes de leur ville au duc de Bourgogne. Ceux-ci, envisageant toutes les conséquences d'un pareil ordre, députèrent vers elle les principaux du clergé et les notables de la bourgeoisie, qui furent chargés de lui offrir l'entrée pour elle et pour ses gens : mais en même temps ils lui remontrèrent qu'ils ne pouvaient, sans désobéir au dauphin, revêtu d'une autorité légitime, permettre l'entrée de leur ville au duc de Bourgogne. La reine refusa de les écouter, et envoya de nouveau sommer les habitans d'ouvrir leurs portes, sous peine d'être traités comme rebelles. Pour mieux réussir dans son projet, elle usa

1417. d'un stratagème auquel il est rare que la crédulité du peuple ne se laisse pas prendre. Elle fit répandre par ses émissaires le bruit qu'on ne paierait plus d'impôts que sur le sel. Il n'en fallut pas davantage pour soulever toute la classe indigente et ouvrière. Les bourgeois ne furent plus les maîtres de persister dans leur résolution, et il leur fallut laisser entrer la reine et le duc de Bourgogne. Dès qu'Isabeau fut dans la ville, elle fit arrêter tous ceux qui s'étaient opposés à la réception de Jean-sans-Peur. Les uns furent condamnés à payer de grosses amendes, et les autres au bannissement. Le château, où commandait Jean de Vivonne de Rochechouart, seigneur de Mortemart, se rendit le lendemain à composition. Le duc de Bourgogne y établit pour gouverneur Charles l'Abbé son premier écuyer, et y laissa deux cents hommes pour le garder. Il nomma aussi des capitaines pour commander les châteaux de Roche-Corbon, de Cormery, de Pressigny, d'Azay-sur-Indre et du Bois près Neuvy; enfin il mit des garnisons dans toutes les places.

Après cette expédition, la reine s'en alla à Chartres avec le duc de Bourgogne, et le 12 novembre elle fit publier une déclaration qu'elle envoya à Tours, par laquelle elle faisait savoir que, pendant la maladie du roi son seigneur, le gouvernement de sa maison et de son royaume lui appartenait, comme lui ayant été donné par un arrêt du conseil auquel avaient assisté plusieurs princes du sang; mais comme la plus grande partie des sujets ne pouvait aller à Paris pour avoir des lettres de justice et de grace, elle voulait et or-

donnait, en vertu de la puissance et autorité qui lui avaient été déléguées, qu'ils eussent à se pourvoir par-devers elle à Chartres, promettant de leur faire délivrer à sa chancellerie des expéditions en bonne forme, qu'elle s'obligeait, ainsi que son cousin le duc de Bourgogne, de faire observer de point en point et de faire publier par les baillis et sénéchaux dans leurs ressorts respectifs. 1417.

La haine sait rarement mettre des bornes à ses vengeances. Après cette première déclaration, il en parut une seconde en date du 31 mars 1418, par laquelle la reine, se prétendant toujours régente pendant la maladie du roi, déclarait que, pour causes à elle connues, elle avait réuni et réunissait à la couronne de France et au domaine du roi le duché de Touraine, que tenait le dauphin son fils, et pour justifier sa conduite, elle envoya aux habitans de Tours des lettres du roi données à Paris le 26 août 1418, par lesquelles il approuvait tout ce qui s'était passé à Tours au mois de novembre précédent, comme ayant été fait par son ordre; en conséquence de quoi il en déchargeait les habitans. Il faut remarquer en passant que cette princesse commençait ses déclarations par ces mots : *Isabelle, par la grace de Dieu, reine de France, etc.*, et qu'elle les scellait de son propre sceau. 1418.

Une véritable anarchie dévorait alors le royaume. Le pape Martin V avait nommé l'archevêque de Tours, Jacques Gélu, son légat en France, pour travailler à la réconciliation du dauphin avec la reine et le duc de Bourgogne. On conçut d'abord quelques espérances

1418. de succès; mais l'entreprise de Villiers de l'Ile-Adam sur la ville de Paris irrita plus que jamais les esprits. Ce partisan du duc de Bourgogne entra dans la capitale la nuit du 28 au 29 mai avec la garnison de Pontoise, dont il était gouverneur. Les bourgeois du parti des Bourguignons et les bouchers, s'étant joints à lui, se jetèrent sur les maisons des Armagnacs, qu'ils ne se contentèrent pas de piller. Le 12 juin fut un jour de sang et de carnage, et l'on a évalué à trois mille cinq cents hommes le nombre des victimes qui furent immolées pendant trois jours à la fureur des partis. Sans le secours du prévôt de Paris, Tanneguì du Châtel, le dauphin eût probablement été enveloppé dans cette horrible boucherie. Il se rendit d'abord à Melun, où plusieurs capitaines et gentilshommes de son parti vinrent le joindre. Mais dès que le duc de Bourgogne fut informé de cette évasion, il vint à Paris auprès du roi et de la reine, et l'on donna aussitôt l'ordre de lever des gens de guerre, pour être en état de s'opposer à ce que le dauphin pourrait entreprendre. Celui-ci avait pris le chemin de la Touraine. Le duc, pour empêcher qu'il s'établît dans cette province, qu'il considérait toujours comme son apanage, écrivit de la part du roi une lettre en date du 26 juin 1418, au gouverneur et aux habitans de Tours, pour leur défendre de laisser entrer le dauphin dans leur ville, à moins qu'il ne se présentât seul avec les officiers de la maison. Le roi écrivit aussi le 27 juillet à Montberon, gouverneur de la province, à l'Abbé, gouverneur du château, ainsi qu'aux habi-

tans, pour leur ordonner de se défendre dans le cas où le dauphin assiégerait la ville de Tours, promettant de leur envoyer promptement du secours par La Suze et par les barons de Bretagne et d'Anjou. 1418.

Malgré ces ordres souvent réitérés, le dauphin Charles n'hésita pas, sur la fin de la même année, à venir en Touraine, où il finit par s'emparer de toutes les places de la province. Comme il passait devant Azay sur le grand chemin de Chinon à Tours, pour se rendre maître de cette dernière ville, les soldats du château d'Azay insultèrent gravement le prince et ceux de sa suite en les appelant du haut de leurs tours : *Restes des petits-pâtés de Paris.* Le dauphin, irrité de cette insolence, et pour en châtier les auteurs, assiégea cette place dans les formes. Les assiégés, qui ne pouvaient s'attendre à aucun pardon, se défendirent en désespérés; mais leurs efforts ne purent empêcher que la place ne fût emportée d'assaut. Le gouverneur eut la tête tranchée, et les soldats de la garnison, au nombre de trois cent cinquante-quatre, furent pendus aux créneaux et aux fenêtres. Après cette expédition, le dauphin se présenta devant la ville de Tours dans le dessein de l'assiéger; mais les habitans, voyant toujours en lui le duc de Touraine, n'hésitèrent point à lui ouvrir leurs portes. Il n'y eut que le château qui fit d'abord quelque résistance; mais le gouverneur s'étant laissé gagner, il se rendit le 2 janvier 1419, et le dauphin lui donna en récompense la châtellenie de Montreuil-Bonnin en Poitou. Il le fit ensuite gouverneur de la ville et du château de Tours, 1419.

1419. et au mois de février suivant, il l'en destitua, croyant sans doute avec raison que celui qui s'était une fois rendu sans combattre pourrait fort bien en agir de même dans une circonstance pareille.

Les conquêtes du dauphin en Touraine eurent l'heureux effet de faire songer à un accommodement entre lui et le duc de Bourgogne. Le traité en fut en effet conclu à une lieue de Melun près Pouilly-le-Fort, le 11 juillet 1419. Aussitôt que la nouvelle en fut parvenue à Tours, on fit, en action de grace de cette pacification, une procession générale, et l'on chanta dans la cathédrale un *Te Deum*, qui fut suivi d'illuminations et de feux de joie dans toutes les rues de la ville. Mais cette joie fut de courte durée; car deux mois après on apprit que le duc de Bourgogne avait été assassiné le 10 septembre sur le pont de Montereau-faut-Yonne, en présence et par les gens du dauphin. Philippe, dit le Bon, pour venger la mort de son père, se tourna du côté des Anglais. Il fit conclure le mariage de Catherine, dernière fille de Charles VI, avec Henri V, roi d'Angleterre, avec la clause qu'il serait reconnu héritier de la couronne de France, à l'exclusion du dauphin, qui, disait-on, s'en était rendu indigne. Ainsi la couronne était livrée à un prince étranger pour satisfaire des passions et des haines individuelles. Telle fut la source des guerres qui ensanglantèrent une partie du règne de Charles VII et qui durent long-temps faire exécrer la mémoire de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne.

En vertu de ce contrat de mariage, on eut recours

1419.

à tous les subterfuges qui pouvaient conduire à priver le dauphin de ses droits successifs au trône, et pour mieux arriver à ce but, on eut l'air de ne vouloir employer que les formes ordinaires de la justice. Le 3 janvier 1420 on l'assigna à son de trompe sur la table de marbre, à la requête du procureur-général du roi, à comparaître dans trois jours pour rendre raison de l'homicide commis sur la personne du duc de Bourgogne. Après les formalités accoutumées, on le condamna par défaut au bannissement et à un exil perpétuel du royaume; en outre on le déclara indigne de succéder à toute espèce de seigneuries présentes ou à venir. Le dauphin, comme on le croit bien, ne releva point le défaut; mais il en appela à son épée, et jura de poursuivre son appel en France, en Bourgogne et partout où il en serait besoin.

La guerre recommença donc plus vivement que jamais. Les deux partis cherchèrent mutuellement à se fortifier en se procurant des troupes et de nouveaux alliés, sans s'inquiéter si les secours de l'étranger n'étaient pas autant de fléaux nouveaux appelés sur la France. Le dauphin envoya en Écosse le comte de Vendôme pour demander l'appui des États, qui lui accordèrent sept mille hommes. Archibald, comte de Wigton, fils d'Archibald comte de Douglas, qui deux ans auparavant était venu en France au secours de ce prince, fut choisi avec le comte de Buchan, son beau-frère, pour les commander. Quelque temps après leur débarquement en France, ce corps de troupes, ayant rencontré les Anglais au Grand-Baugé en Anjou, les

1421. attaqua le 22 mars 1421, et obtint sur eux une victoire des plus complètes. Le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, le comte de Kent, le sire de Grey, le seigneur de Roos, maréchal d'Angleterre, et plusieurs autres personnages de distinction y furent tués. Le dauphin reçut deux jours après la nouvelle de cette défaite à Poitiers, d'où il partit sur-le-champ pour se rendre à Tours. Il y arriva le lendemain des fêtes de Pâques 26 mars.

Ces succès partiels balançaient, mais sans aucun avantage pour la France, ceux que Henri V, roi d'Angleterre, obtenait de son côté. Heureusement ce monarque mourut à Vincennes le 31 août 1422. On pourrait en dire autant de Charles VI, qui termina sa triste carrière le 22 octobre suivant, si sa mort eût mis un terme aux désordres que sa longue maladie avait fait naître; mais les maux causés par les discordes civiles ne cessèrent que pour faire place aux calamités de la guerre implacable que l'Angleterre faisait à la France, guerre légitimée en quelque sorte, du moins aux yeux des Anglais, par l'infame contrat, ouvrage de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne.

Qu'on nous permette cependant, avant que d'arriver au récit des événemens qui se sont passés sous le règne de Charles VII, de rappeler ici avec plus de suite et de méthode les noms de ceux qui ont porté presque en même temps, et du vivant les uns des autres, le titre de duc de Touraine. Ce détail, qui pourra paraître peu curieux pour quelques lecteurs, n'en est pas moins nécessaire pour bien connaître l'histoire de

la province. Au reste nous n'en dirons que ce qui pourra servir à éclaircir une matière assez obscure. 1421.

Nous voyons d'abord Artus, comte de Richemont, second fils de Jean V, duc de Bretagne, et de Jeanne de Navarre, qualifié de duc de Touraine par deux historiens, qui du moins à cet égard sont dignes de confiance. Le premier, Guillaume de Gruel, étant l'un des principaux domestiques de ce prince, devait par conséquent connaître toutes les particularités de sa vie. Or il assure qu'il fut gratifié du duché de Touraine par Charles VI, et qu'il en porta le titre pendant quelque temps. Froissard d'un autre côté rapporte qu'Artus fit un traité d'alliance avec les ducs de Bedfort, de Bourgogne et de Bretagne, dans lequel il prit la qualité de duc de Touraine, de comte de Montfort et d'Ivry. L'objet principal de ce traité était son mariage avec Marguerite, sœur du duc de Bourgogne et veuve du dauphin Louis. Ayant ensuite quitté ce parti pour embrasser celui de Charles VII, il ne tint qu'à lui, selon Gruel, d'être réellement duc de Touraine, puisque le roi lui en fit l'offre en lui donnant à Chinon l'épée de connétable; mais il le refusa généreusement, ne voulant pas recevoir une si haute faveur sans l'avoir méritée.

Après lui nous trouvons Marie d'Anjou, à qui la Touraine fut donnée pour douaire. Cette princesse, fille de Louis d'Anjou, roi de Sicile, et d'Yoland d'Aragon, avait été fiancée le 18 décembre 1410 avec Charles, cinquième fils du roi Charles VI. Le mariage, dont la cérémonie se fit dans le château de Tours, ne

1421. se consomma que trois ans après, au mois de décembre 1413. Par le contrat, le roi s'obligea de lui assigner un douaire convenable à son rang; et lorsque Charles VII, son mari, fut parvenu à la couronne, il promit de lui abandonner le duché de Touraine, les châteaux de Tours, de Chinon et de Loches avec toutes leurs dépendances, et la faculté d'y établir des officiers militaires, de justice et de finances, le tout sous les réserves accoutumées. Cette promesse eut son entier effet, comme on le voit par les lettres patentes datées de Bourges le 27 mai 1423, et enregistrées à la Chambre des comptes le 2 juin suivant. Mais la reine ne demeura pas long-temps titulaire du duché de Touraine, le roi le lui ayant ôté pour en investir à titre de récompense Archibald, comte de Douglas.

Ce seigneur écossais était fils d'Archibald ou Archambaud, comte de Douglas et de Wigton, et d'une fille d'André Murray. Il vint, comme nous l'avons dit, au secours du dauphin Charles en 1419, et deux ans après il envoya en France Archibald, troisième du nom, son fils aîné, avec Jean Stuart, comte de Buchan, son gendre, les mêmes qui avaient battu les Anglais au Grand-Baugé. Il repassa en France en 1423, et amena au roi Charles VII un secours de cinq mille hommes de pied. Il était accompagné de Jacques Douglas son second fils, du comte de Buchan son gendre et d'un grand nombre de nobles écossais. Archibald, son fils aîné, n'avait pu le suivre, parce qu'il était tombé si dangereusement malade, qu'on le dit mort quelques mois après. Le comte de Douglas débarqua

à La Rochelle, d'où il vint joindre la cour à Châtillon-sur-Indre et la suivit jusqu'à Bourges. Là le roi le déclara lieutenant-général de ses armées, et pour reconnaître le service important qu'il lui rendait en lui amenant un secours de troupes aussi considérable, il lui donna le duché de Touraine pour en jouir lui et sa postérité mâle à perpétuité, sous la réserve toutefois des droits royaux. Il y ajouta la ville et le château de Chinon avec toutes ses dépendances. Le comte prêta serment de fidélité au roi suivant les formalités accoutumées. Les lettres patentes sont du 19 avril 1424. Elles furent portées par le chancelier à la chambre des comptes, qui se réunit alors à Bourges. La chambre refusa d'en faire la vérification, et prit pour prétexte que l'adresse était au parlement seul; mais qu'au reste il était de son devoir de s'opposer à toute aliénation du domaine de la couronne. Le roi, ayant mandé les principaux magistrats de la chambre, leur enjoignit expressément qu'ils eussent à vérifier les lettres, nonobstant toutes objections contraires, les déchargeant de tout ce qui pourrait en arriver. Il leur en donna sa déclaration le 25 avril 1424.

1421.

1424.

Dès qu'on sut à Tours que le roi avait donné au comte de Douglas le duché de Touraine, et que le nouveau duc se disposait à partir pour en venir prendre possession, on s'assembla à l'hôtel-de-ville, non pour considérer qu'on allait passer sous le gouvernement d'un étranger, mais pour délibérer qu'on irait au-devant de lui et qu'on lui ferait les présens d'usage. Ces présens consistaient en six pipes de vin (douze bar-

1424. riques), six muids d'avoine, cinquante moutons, quatre bœufs gras et cent livres de cire en torches. On députa deux ecclésiastiques et quatre notables pour aller à Loches complimenter le duc au nom de la ville, et l'on forma une compagnie de bourgeois à cheval pour aller à sa rencontre. L'ayant trouvé à une certaine distance de la ville, elle l'accompagna jusqu'à son arrivée à Tours, où il fit son entrée le 7 mai par la porte de Notre-Dame-la-Riche. Là il fut reçu par les quatre élus de la ville et par tous les bourgeois en armes. Martin d'Argouges, premier élu, porta la parole en lui présentant les clefs, et le supplia de maintenir les habitans dans leurs privilèges, franchises et libertés. Le duc le promit, et les élus prirent acte de son consentement par-devant trois notaires qu'ils avaient amenés exprès. Le duc, ayant ensuite pris les clefs, les rendit aussitôt au premier élu. Alors il entra dans la ville, où il fut reçu aux acclamations du peuple. Les rues étaient tendues de tapisseries et jonchées de fleurs. Il alla directement à la cathédrale, à la grande porte de laquelle il trouva l'archevêque et tous les chanoines en chapes. Le doyen lui présenta un surplis, une aumusse et un bréviaire. Le duc, ayant prêté le serment entre ses mains, fut reçu chanoine et installé au chœur, en présence de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, grand-chambellan de France, de Louis de Bourbon son frère, prince de Carency, de François de Grigneux et de plusieurs autres seigneurs. Le lendemain il alla à l'église de Saint-Martin, où il fut pareillement reçu chanoine honoraire. Après ces céré-

monies, il établit Adam Douglas, son cousin, gouverneur de la ville et du château de Tours, suivant ses lettres du 27 mai 1424. Les habitans, par délibération des élus, firent présent au nouveau gouverneur de deux pipes de vin et d'un muid d'avoine. 1424.

Nous n'avons rapporté ces détails, assez peu intéressans d'ailleurs, que pour donner une idée de ce qui se pratiquait dans ces sortes de cérémonies.

Le comte de Douglas ne jouit pas long-temps du poste brillant auquel la munificence de Charles VII venait de l'élever. Quatre mois après, ayant été tué avec Jacques son fils à la bataille de Verneuil, le duché de Touraine passa à Louis d'Anjou, fils de Louis d'Anjou roi de Sicile et d'Yoland d'Aragon. Ce prince avait été fiancé avec Isabelle, fille de Jean VI duc de Bretagne et de Jeanne de France, sœur de Charles VII. En conséquence de cette alliance, le roi, oncle maternel de la fiancée, s'engagea pour la somme de cent mille livres; mais les finances se trouvant dans un état complet d'épuisement, par ses lettres patentes datées d'Angers le 21 octobre 1424, il donna en forme d'engagement pour la somme promise le duché de Touraine avec ses dépendances, ainsi que la ville et le château de Chinon, toujours sous la réserve des droits royaux.

Le nouveau duc de Touraine étant absent, la reine Yoland d'Aragon, sa mère, donna procuration à Bertrand de Beauveau, évêque d'Angers, et à Jean Dupuy, seigneur des Roches-Saint-Quentin, trésorier du roi, pour prendre possession du duché de Touraine,

1425. tant en son nom propre qu'au nom du prince son fils. Les commissaires arrivèrent à Tours le 5 janvier 1425, et allèrent le lendemain dans la salle du palais, où se trouvèrent Guillaume d'Avaugour, grand-bailli de Touraine, avec les officiers du bailliage, Jacques Demouy, gouverneur de la ville et château de Tours, les quatre élus, les députés des chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin, ainsi que les principaux habitans. Les lettres patentes du roi furent lues et enregistrées par ordonnance du bailli. On conduisit ensuite les commissaires aux portes de la ville pour en prendre possession, et les quatre élus, au nom des habitans, prêtèrent serment de fidélité en présentant les clefs, qui leur furent aussitôt remises. Enfin le reste de cette cérémonie se passa ainsi que nous l'avons précédemment décrite, ce qui nous dispensera de répéter celle qui eut lieu lors de l'entrée de la reine Yoland, qui portait aussi le titre de duchesse de Touraine, le 2 janvier 1426.

Quoique le mariage projeté entre Louis et Isabelle n'eût pas été accompli, ce prince n'en conserva pas moins le duché de Touraine jusqu'à l'année 1431, qu'il le remit entre les mains du roi. Dès que la nouvelle fut parvenue à Tours que Louis d'Anjou s'en était volontairement démis, la ville envoya des députés à la cour pour supplier le roi qu'il lui plût de réunir la Touraine à la couronne, sans permettre qu'elle en fût à l'avenir séparée pour quelque cause que ce pût être. Il était en effet aussi fatigant que dispendieux pour la ville de Tours de voir les titu-

laires de ce duché se succéder aussi rapidement. Leur requête fut examinée au conseil le 13 juin 1431, et le lendemain le chancelier, les ayant mandés, leur annonça que le roi, extrêmement satisfait de leur zèle et de leur attachement, leur accordait leur demande, et leur promettait que la Touraine ne serait plus démembrée de la couronne, soit pour former l'apanage des princes et princesses de la maison de France, soit pour récompenser des seigneurs particuliers. Nous verrons dans la suite que cette promesse ne fut pas très-religieusement exécutée; mais du moins ne fut-ce pas par celui qui l'avait faite.

1425.

Lorsque le roi fit don à Louis d'Anjou du duché de Touraine, on était persuadé qu'Archibald, fils aîné du comte de Douglas, était mort en Écosse, comme le bruit en avait couru. Mais aussitôt que ce seigneur fut instruit de la mort de son père et de la disposition que le roi avait faite à son préjudice, il réclama le duché dont Louis était en possession. Pour le satisfaire, on lui donna d'autres terres en dédommagement, avec la faculté de porter le titre de duc de Touraine. Cette faveur passa à Guillaume son fils et à sa postérité jusqu'à Jacques VI, comte de Douglas. Ce fut le dernier de cette illustre maison, l'une des plus anciennes du royaume d'Écosse, et qui avait pris son nom du château de Douglas ou Duglas dans le comté de Clyddesdale.

Enfin dans ces temps de trouble et de division, les Anglais voulurent aussi avoir un duc de Touraine de leur façon; ils en donnèrent le titre à Jean Fitz-Salam,

1425. comte d'Arundel, seigneur de Mautravers et lieutenant-général des armées du roi d'Angleterre en France. Ce seigneur était fils de Jean et petit-fils de Henri Fitz-Salam et de Marguerite d'Aubigny. Il vint en France en 1430 au service de Henri VI, roi d'Angleterre, et se distingua tant par son courage dans la guerre que par son adresse aux joutes et aux tournois qui eurent lieu à l'hôtel Saint-Paul le 28 novembre 1431, lendemain du sacre et du couronnement de Henri VI. Il commanda pendant dix ans les armées du roi d'Angleterre, défit les Français presque autant de fois qu'il eut occasion de les combattre, et réduisit une partie de la Normandie sous l'obéissance du roi son maître. En considération de ses services, Henri VI, de l'avis du duc de Bedfort, régent en France, lui donna, par lettres patentes expédiées à Rouen le 8 septembre 1434, le duché de Touraine pour en jouir à perpétuité lui et sa postérité, sous les réserves ordinaires et avec les mêmes honneurs, prérogatives et conditions que les rois de France avaient coutume d'accorder quand ils donnaient des apanages aux princes de leur sang. Ce qu'il y a de remarquable dans ces lettres, c'est qu'il y est dit que le duché de Touraine est dévolu par confiscation au roi d'Angleterre pour cause de la rébellion et désobéissance des peuples de la province, c'est-à-dire pour cause de leur fidélité envers le souverain légitime. Au reste le comte d'Arundel n'a jamais joui du duché de Touraine; il en a seulement porté le titre, comme ont fait les successeurs d'Archibald Douglas.

Nous allons maintenant reprendre le récit des évé-

nemens dont cette digression nous avait écartés pour 1425
un moment.

Le dauphin Charles, parvenu à la couronne dans des circonstances aussi orageuses, eût eu besoin pour les surmonter d'autant de fermeté que de courage. Les Anglais, maîtres de la plus grande partie du royaume, avaient fait proclamer roi, sous la régence de Jean, duc de Bedfort, le prince Henri, âgé d'environ un an. Beaucoup de lâches Français appuyaient ce parti. La France était dans la situation la plus déplorable. Dix provinces à peine composaient alors le royaume de Charles VII. Aussi ne fut-ce pas sans raison qu'ayant reconquis tout le reste, on lui donna par la suite le surnom de Victorieux. Son séjour le plus ordinaire, dans ces temps de calamités, était au sein de la Touraine, tantôt à Tours, tantôt à Loches, à Chinon ou à Amboise.

Il était à Chinon lorsqu'il apprit que les Anglais assiégeaient le château d'Ivry. Le conseil résolut d'empêcher, s'il était possible, la prise de cette place. Le comte de Buchan, que le roi, étant à Tours, avait ceint de l'épée de connétable, et le comte de Douglas, duc de Touraine, partirent promptement pour en faire lever le siège. La ville de Tours en cette occasion leur prêta la somme de mille livres. Chemin faisant, ils prirent Châteaudun, où le duc d'Alençon, le maréchal de La Fayette, le vicomte de Narbonne et plusieurs autres vinrent les rejoindre. Le duc de Bedfort, ayant su que l'armée française était arrivée à Verneuil, envoya prier par un héraut le duc de Touraine de vou-

1425. loir bien l'attendre, parce qu'il voulait boire avec lui. Le duc répondit à cette fanfaronade qu'il arrivait tout exprès d'Écosse pour cela. Dès lors on se prépara au combat de part et d'autre. Les deux armées se trouvant en présence le 17 août 1424, la bataille se donna auprès de la Justice de Verneuil dans le Perche. Les Français furent entièrement défaits, par la lâcheté d'un corps d'Italiens qui prirent la fuite dès le commencement du combat. Le connétable y fut tué avec le duc de Touraine et Jacques son fils. Leurs corps, qu'on racheta des Anglais, furent transportés à Tours et inhumés au milieu du chœur de l'église cathédrale, le 24 août, dans la même fosse, sans pompe ni cérémonies, tant était grande la consternation causée par la perte de la bataille et par la mort de ces trois seigneurs. Le roi néanmoins, en considération de leurs services, fit payer aux officiers de leurs maisons tout ce qui leur était dû de leurs gages, et ordonna qu'on remboursât ceux qui avaient fourni des vivres en chemin.

Par la mort de Jean Stuart, comte de Buchan, la dignité de connétable de France devint vacante. Le roi, qui travaillait alors à faire un traité d'alliance avec le duc de Bretagne, promit d'en investir Artus, comte de Richemont, frère de ce duc. La négociation ayant réussi, Richemont vint en Touraine et reçut l'épée au château de Chinon le 7 mars 1425. Le roi, pour sûreté du traité qu'il fit avec le nouveau connétable, lui donna les villes et châteaux de Chinon, de Loches, de Lusignan et de Meun-sur-Yeure, où il mit des garnisons à sa solde. Ce prince, surnommé le Jus-

ticier, servit utilement le roi, pour ainsi dire malgré lui-même, et remit sous son obéissance plusieurs places dont les Anglais s'étaient emparés. 1425.

Ainsi l'infortuné monarque, dénué en quelque sorte de toute espèce de ressources, cherchait partout à se faire des amis et des alliés. Sans sortir de la Touraine, où sa présence aurait dû imposer à ses ennemis, il recevait à chaque instant des affronts qu'il était obligé de dévorer, et qui ne témoignaient que trop la détresse dans laquelle il se trouvait. Les Anglais avaient à Château-Regnault et à Saint-Christophe des garnisons qui faisaient des courses jusqu'aux portes de Tours, et qui incommodaient extrêmement la ville. Les habitans, en 1426, députèrent vers la reine de Sicile, duchesse de Touraine, pour la supplier d'envoyer quelques troupes qui les délivrassent de ce fâcheux voisinage. Cette princesse, qui ne se trouvait pas en position de les protéger, renvoya les députés au roi, qui de son côté ne pouvait leur donner aucun secours. L'année suivante l'ennemi s'empara des châteaux de Roche-Corbon et de Langeais, et ravagea toute la campagne jusque sous les murailles de Tours. Les Tourangeaux s'adressèrent de nouveau à Charles VII; mais le monarque leur avoua l'impuissance où il était de chasser les Anglais des postes qu'ils occupaient, et leur conseilla d'acheter leur repos à prix d'argent. On trouve en effet sur les registres de la maison-de-ville qu'en conséquence du conseil donné par le roi, il y eut le 6 octobre 1427 une délibération par laquelle on arrêta de donner deux mille cinq cents écus d'or au capitaine 1427.

1427. qui commandait la garnison de Langeais, et cinq cents au commandant de Roche-Corbon pour les faire sortir de ces deux places. L'or fit ce que la force n'avait pu faire, et les deux places furent évacuées.

Telle était la triste situation de Charles VII. Tout allait en décadence dans les provinces du royaume qui lui restaient encore soumises. Mais ce qui mettait le comble au désordre de ses affaires, c'était l'extrême facilité avec laquelle il se laissait conduire par ses favoris, espèce particulière de courtisans fléaux des rois et des peuples. Le connétable de Richemont, homme intègre et de mœurs sévères, avait, au nom du duc de Bretagne son frère, exigé du roi qu'il éloignât de sa personne quelques-uns de ces êtres pernicieux qui l'entretenaient dans une molle indolence afin de mieux le dominer, entre autres Tanneguy Duchâtel et le président Louvet, qu'on appelait le président de Provence. Le premier qui eut la générosité de prendre son parti de lui-même donnait à l'autre un exemple qu'il ne put s'empêcher de suivre; mais Pierre de Giac, d'après les conseils du président, se servit de sa faveur auprès du roi pour chercher à lui rendre le connétable suspect. Celui-ci, instruit de ce qui se tramait contre lui, se ligua avec George de La Trémouille, et tous les deux jurèrent la perte de Giac. Ce fut à Issoudun, où la cour se trouvait alors, que ces deux seigneurs exécutèrent leur projet. Quoique Giac fût logé au château, ils montèrent bien accompagnés à son appartement à la pointe du jour, enfoncèrent la porte de la chambre où il était couché, l'enlevèrent de son lit en chemise

et le firent transporter d'abord à Bourges, puis à Dun-le-Roi, où le connétable, lui ayant fait faire son procès, le fit coudre dans un sac et jeter dans la rivière. Au nombre des chefs d'accusation dont on le chargea, on lui reprocha d'avoir empoisonné sa femme pour épouser Catherine de l'Ile-Bouchard; mais le principal motif de sa condamnation fut qu'il avait abusé de son ascendant sur l'esprit du roi et détourné à son profit les deniers de l'état.

1427.

Un procédé si violent fut d'autant plus sensible au roi, qu'en blessant ses affections il humiliait son autorité impuissante à les protéger et à les venger sans accroître le nombre de ses ennemis. Ne pouvant mieux faire, il prit le parti de dissimuler ou plutôt de se consoler de la mort de Giac en reportant sa confiance sur un gentilhomme d'Auvergne nommé Lecamus de Beaulieu. Le nouveau favori, marchant sur les pas de son prédécesseur, s'attira bientôt l'indignation du connétable, qui le fit tuer près de Poitiers par deux soldats. Après ce coup d'autorité, il ne craignit point de venir se présenter au roi, et de lui reprocher avec autant de hardiesse que de fermeté de ne choisir que d'indignes ministres faits pour lui aliéner tous les cœurs. Il ajouta que, s'il voulait être fidèlement servi, il ne devait pas hésiter à mettre le sire de La Trémouille à la tête de son conseil. Le roi résista d'abord; mais le connétable insistant plus vivement, il finit par y consentir, en lui observant cependant qu'il serait le premier à s'en repentir. En effet dès que La Trémouille eut fait quelques progrès dans la confiance du roi, il

1427. ne manqua pas d'user de tout son crédit pour miner celui du connétable, dont il craignait les manières hautaines et impérieuses. Il redoutait surtout les formes expéditives qu'il avait adoptées contre ceux qui ne captaient la faveur du monarque que pour le maintenir dans une molle indolence, et pour s'enrichir aux dépens d'un état tombant en ruine de toutes parts. Malheureusement pour le connétable, dont les vues étaient aussi pures que les procédés étaient violens, le duc de Bretagne son frère se vit contraint, pour arrêter la désolation dont son pays était menacé, de faire un traité avec les Anglais. La Trémouille se servit adroitement de cette circonstance, et persuada au roi qu'il était temps de le punir de toutes les insolences dont il s'était rendu coupable envers lui. On commença donc par le priver de ses pensions et de ses appointemens; ensuite on travailla à lui enlever les places qu'il occupait. La ville de Chinon, ainsi qu'on l'a vu, lui avait été donnée en otage, et la duchesse de Guienne sa femme y faisait sa demeure. Les comtes de Bourbon et de la Marche, mécontens du favori, vinrent trouver la duchesse dans cette ville, et ils y résolurent d'en venir à une guerre civile plutôt que de se soumettre aux caprices de La Trémouille. La cour, informée de leurs projets, leur envoya l'archevêque de Tours, Philippe de Coëtquis, avec le seigneur de Gaucourt, pour les détourner de prendre le parti du connétable; mais les députés n'ayant point été autorisés à accepter aucunes conditions, la conférence se rompit, et les princes sortirent de Chinon

pour aller en Berri. Cependant Chinon étant une place d'importance, on tâcha de corrompre Guillaume Bélier, qui en était gouverneur. Le projet ayant réussi, Bélier, trahissant les intérêts de son maître, fit faire aux murailles une ouverture par laquelle les gens du roi s'introduisirent dans Chinon le 13 mars 1427, malgré la présence de la duchesse que, suivant la volonté du roi, on laissa libre d'y rester si elle le désirait; mais elle aima mieux aller rejoindre le connétable, qui était à Parthenay.

Ces divisions intestines achevaient de ruiner les affaires du roi, et donnaient beau jeu aux armes des Anglais. Dans le dessein de se rendre maîtres de la ville d'Orléans, dont la situation sur la Loire la rendait la place la plus importante qui restât au roi, ces implacables ennemis de la France avaient eu la précaution de s'emparer de plusieurs villes et châteaux qui auraient pu les incommoder pendant le siège qu'ils allaient entreprendre, et déjà depuis plusieurs mois ils pressaient tellement cette ville que, malgré la bravoure des capitaines qui la défendaient et la fidélité des habitans qui étaient tous devenus soldats, il était à craindre qu'elle ne finît par succomber. Charles envisageait ce malheur comme prochain, et dans ce cas, ne se trouvant pas en état de faire face à son ennemi, il était presque résolu d'abandonner la Touraine, et de se réfugier dans les provinces méridionales; mais la reine, Marie d'Anjou, s'opposa fortement à cette résolution, et fut en cela secondée par tous les véritables amis et serviteurs du roi. Deux femmes surtout dif-

1427. férentes de mœurs, de caractère et de position, contribuèrent puissamment à faire sortir Charles VII de son long assoupissement; l'une par l'ascendant de l'amour et de la beauté, l'autre par l'ascendant du courage et de la vertu. Agnès Sorel ou Seurel, maîtresse du roi, jeune, belle, et plus que lui-même sensible à la gloire de son amant, usa de tout l'empire qu'elle avait sur lui pour le rappeler aux devoirs de la royauté, et faire revivre en lui cette noble fierté que de lâches favoris s'étaient étudiés à tenir engourdie. Le changement qui s'opéra dans l'ame du monarque dès l'instant qu'il fut épris des charmes d'Agnès, prouve assez l'importance du service qu'elle rendit à la France, puisque le reste de son règne ne fut depuis ce jour qu'une suite de succès et de victoires qui effacèrent enfin la honte des défaites multipliées dont la France avait eu à gémir. Il est vrai que Jeanne d'Arc concourut bien plus efficacement encore à la gloire du monarque et au salut de la patrie.

La cour était à Chinon, où, d'après les nouvelles dispositions de Charles VII, on s'occupait sérieusement des moyens de secourir la ville d'Orléans, toujours plus étroitement pressée par les Anglais. Les assiégés continuaient bien à se défendre avec opiniâtreté; mais il y avait tout lieu de craindre que le défaut de vivres ne mît bientôt un terme à leurs efforts, si on ne se hâtait de leur en faire parvenir. Tandis qu'on en préparait un convoi, on apprit à Chinon qu'une jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour sauver Orléans et la France venait d'y arriver dans

1427.

l'intention de faire part au roi de sa mission. Cette héroïne, âgée de dix-sept ans, s'appelait Jeanne d'Arc, et était native de Domremi, village auprès de Vaucouleurs, sur la Meuse, vers les frontières de la Lorraine. Elle fit tant auprès de Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, à qui elle s'était adressée plusieurs fois, que ce seigneur se décida à l'envoyer à la cour. Lorsqu'elle fut arrivée à Chinon, on fit d'abord quelques difficultés de permettre qu'elle eût un entretien avec le roi ; mais les choses qu'on racontait d'elle parurent si merveilleuses, qu'après avoir mûrement examiné les conséquences de cette démarche, on ne vit aucun danger de la présenter au roi. On la conduisit donc au château, et quoiqu'elle n'eût jamais vu Charles VII, et qu'il se fût mêlé parmi les courtisans, elle lui adressa la parole et lui dit avec autant d'assurance que de respect qu'elle était envoyée du ciel pour délivrer la ville d'Orléans et pour le faire sacrer à Reims. Après cette entrevue, qui étonna tous ceux qui y assistèrent, on assembla le conseil pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Il fut arrêté qu'on la ferait examiner par des docteurs en théologie. Elle répondit aux questions qu'on lui fit avec tant de prudence et d'un ton si assuré sur tout ce qu'elle promettait, qu'on ne douta pas un instant qu'elle ne fût véritablement conduite par une inspiration divine. Le roi lui-même parut convaincu de la vérité de sa mission au sortir d'une conversation particulière qu'il eut avec elle en présence de trois ou quatre seigneurs, et dans laquelle, dit-on, elle lui

1427. parla d'une chose qu'il avait faite en secret, et dont personne au monde ne pouvait avoir connaissance; mais comme il restait encore quelques défiances à son sujet, on l'envoya à Poitiers où le parlement avait été transféré. La Pucelle y soutint un examen de deux heures. On chercha à l'embarrasser par des questions difficiles et compliquées; mais elle répondit à tout d'une manière si simple, et en même temps si sage et si mesurée, que l'avis unanime fut que le roi pouvait sans crainte accepter ses services et mettre son courage à l'épreuve.

Sur ces entrefaites on reçut la nouvelle que le convoi de vivres destiné pour secourir Orléans était prêt à partir de Blois, où il avait été préparé. On ordonna donc à la Pucelle d'aller avec les troupes qui devaient l'escorter, en faciliter l'entrée dans la place. Avant que de partir, elle demanda qu'on allât lui chercher une épée qui devait se trouver dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fier-Bois, à côté du tombeau d'un ancien chevalier. Elle fit observer qu'on la reconnaîtrait à cinq croix qui étaient gravées sur la lame auprès de la poignée. On la lui apporta toute rouillée qu'elle était, et pour ajouter au merveilleux, on prétend que dès qu'elle l'eut prise, la rouille tomba d'elle-même. Avec cette épée, qu'elle ne quitta plus, elle partit accompagnée de plusieurs braves capitaines, et non-seulement elle jeta dans Orléans le convoi qui lui était destiné, mais encore elle parvint, selon sa promesse, à forcer les Anglais de lever le siège de cette ville.

1429.

Après cette expédition, qui inspira dès lors la plus haute confiance dans la mission de la Pucelle, cette fille, vraiment extraordinaire, vint trouver à Tours Charles VII, qui la reçut avec les plus grands honneurs. Elle l'aborda à genoux, et en baisant les siens, elle le supplia d'aller à Reims pour s'y faire sacrer, l'assurant qu'il ne rencontrerait aucun obstacle à la célébration de cette cérémonie. Sur cette promesse, faite avec autant d'assurance que les précédentes, le roi convoqua les trois états de la Touraine pour obtenir l'argent qui lui était nécessaire. L'assemblée se tint à Tours au mois de juin 1429. Baudouin de Champagne, Bailli, gouverneur de Touraine, et Adam de Cambray, président au parlement qui siégeait à Poitiers, y présidèrent de la part du roi. Les états accordèrent quatorze mille livres par forme d'aides, tant pour les dépenses de la guerre que pour les autres nécessités de l'état. Avec ce secours et quelque autre qu'on y ajouta, le roi, à la tête de douze mille hommes, entreprit le voyage de Reims. Quoique les provinces qu'il devait traverser fussent presque toutes sous l'obéissance des Anglais, le monarque arriva dans la capitale de la Champagne, et s'y fit sacrer le 11 juillet 1429. La cérémonie se fit avec beaucoup plus de pompe que la mauvaise situation des affaires ne devait le faire espérer.

La nouvelle qui s'en répandit bientôt, et les prospérités dont cet événement fut suivi, firent renaître la joie et l'espérance dans le cœur de tous les Français jaloux de la gloire et du bonheur de leur pays. Tous

1429. les jours furent signalés par de nouvelles conquêtes auxquelles Jeanne d'Arc eut toujours la plus grande part; mais le siège de Compiègne vint changer cette allégresse en un deuil général. La Pucelle y tomba entre les mains des Bourguignons, alliés des Anglais, depuis long-temps humiliés d'être constamment battus par une femme. Dès qu'on en fut informé à Tours, on ordonna des prières publiques pour la paix du royaume et pour la délivrance de la Pucelle. On fit une procession générale à laquelle assistèrent les chanoines de la cathédrale, ceux de l'église de Saint-Martin, et tous les ordres religieux marchant pieds nus. Mais on sait quelle fut la fin tragique de cette héroïque bergère, vendue aux Anglais par Jean de Luxembourg, pour la somme de dix mille livres, et cinq cents de pension; ils eurent l'insigne lâcheté de la faire mourir sans aucun respect pour le droit des gens, qui devait ne la faire considérer que comme prisonnière de guerre. L'infame Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, un inquisiteur et quelques docteurs en théologie, ne rougirent pas de se faire les instrumens de la haine des Anglais en la condamnant à être brûlée vive, ce qui fut exécuté à Rouen le 30 mai 1431. On ne sait, dans cette affreuse procédure, ce qui doit inspirer plus d'horreur ou de la haine envenimée des Anglais contre une jeune vierge de dix-neuf ans, ou de la froide barbarie des juges ecclésiastiques, qui furent les auteurs et les témoins de son supplice.

1431.

Il est un autre reproche que l'on est en droit de

faire à la cour de France. C'est l'espèce d'indifférence 1431.
qu'elle témoigna sur le sort de cette infortunée guerrière. Nous ne voyons en effet nulles négociations, nulles offres de rançon, enfin ni prières ni menaces, pendant l'espace d'une année, pour sauver celle qui avait sauvé la France. Peut-être ces démarches eussent-elles été sans succès auprès de l'Anglais humilié de ses défaites; mais du moins était-il du devoir et de la reconnaissance de les tenter. Elles eussent fait plus d'honneur que la stérile révision d'une condamnation dont l'Europe entière avait été indignée.

Charles VII voulut en quelque sorte expier cette indifférence par ses bienfaits envers le lieu où la Pucelle avait fait découvrir l'arme dont elle se servit dans tous ses combats. Il n'y avait à Sainte-Catherine-de-Fier-Bois qu'une très-petite chapelle; le roi y fit construire l'église qu'on y voit encore aujourd'hui. Elle est en forme de croix, dont les voûtes ont quarante pieds de haut sur un demi-pied seulement d'épaisseur. Sa longueur est de cent pieds, sur soixante-douze de large sans aucuns piliers en dedans. Il la décora de plusieurs riches ornemens, et ses libéralités furent imitées par les princes et par plusieurs grands seigneurs. Ce fut dans le cours de ce même siècle, sous le roi Jean, que le célèbre maréchal de Boucicaut fit bâtir auprès de ce bourg le château de Commacre, et qu'il y fonda un hospice dont on n'aperçoit plus de traces.

L'heureuse révolution qui s'était opérée dans les affaires de la France par la seule impulsion de Jeanne

1431. d'Arc, avait eu lieu sans que le connétable de Richemont y eût pris aucune part. Toujours en butte à la jalousie de La Trémouille, qui ne cessait d'aigrir contre lui le monarque, ce fut vainement qu'il lui offrit ses services, et il se vit contraint de demeurer oisif dans son château de Parthenay, et tranquille spectateur de tous les faits glorieux qui illustrèrent cette époque. Ce n'est pas que l'on doutât ni de ses talens militaires ni de son aversion pour les Anglais; mais ses violences passées avaient appris au favori à tout redouter d'un caractère si inflexible, et en cela il n'avait pas tort, puisqu'il est certain que de son côté le connétable cherchait également tous les moyens de lui nuire. Il était en Bretagne lorsque Louis d'Amboise vint l'y trouver. Ce dernier avait de même de graves sujets de se plaindre de La Trémouille. Ils se concertèrent donc sur les mesures qu'ils avaient à prendre pour se débarrasser de leur ennemi commun. Ils résolurent de l'enlever, de mettre un autre ministre à sa place, et d'emmener le roi à Amboise. Pour exécuter plus facilement leur entreprise, ils se rendirent l'un et l'autre à Parthenay. Ils y étaient à peine arrivés qu'ils y furent joints par Adrien de Beaumont, seigneur de Lezay, par Antoine de Vivonne, et plusieurs autres seigneurs mécontens.

Ce fut dans cette réunion que l'on conclut le mariage de Pierre de Bretagne, comte de Guingamp, second fils de Jean V de Bretagne et de Jeanne fille du roi Charles VI, avec Françoise d'Amboise, fille aînée de Louis, qui promit de lui donner en dot la

valeur de quatre mille livres de rente à prendre sur le comté de Bénon, sur l'île de Rhé, et sur la seigneurie de Montrichard; Françoise n'était alors âgée que de sept ans, et le mariage n'eut lieu que lorsqu'elle eut atteint sa quinzième année. Nous aurons occasion de parler de cette princesse dans le dernier volume de cet ouvrage. 1431.

La Trémouille n'était pas sans inquiétude sur ce qui se passait à Parthenay. Il n'ignorait pas qu'il était le principal objet des délibérations des mécontens ligués contre lui. Soit qu'il voulût conjurer l'orage en faisant observer leurs actions de plus près; soit qu'il eût réellement l'intention d'en venir à un accommodement avec eux, il leur fit proposer une conférence entre Poitiers et Parthenay; mais les confédérés, craignant d'être attirés dans quelque piège, ne voulurent rien écouter. Ce refus irrita tellement le roi, qu'il ordonna aux officiers du parlement de Poitiers de leur faire leur procès comme à des rebelles. Le parlement décréta les principaux de prise de corps, et les seigneurs d'Amboise, de Lezay et de Vivonne ayant été arrêtés, les deux derniers eurent la tête tranchée par arrêt du 8 mai 1431. Louis d'Amboise fut condamné à la même peine, et tous ses biens, meubles et immeubles, furent confisqués au profit de la couronne; mais le roi lui fit grace de la vie, et commua la peine de mort en une prison perpétuelle. L'année suivante, par lettres patentes du 12 juillet 1432, Charles VII donna à titre d'engagement les seigneuries d'Amboise, de Bléré et de Montrichard à ce même George de

1431. La Trémouille, et celui-ci, de son côté, s'obligea de rendre les villes et châteaux qui lui avaient été donnés, aussitôt qu'on l'aurait remboursé des sommes qui lui étaient dues.

Le connétable ne fut pas la dupe des clauses de cet engagement. Les finances du roi étaient bien éloignées de cet état prospère qui pouvait faire espérer un prompt remboursement, d'où il conclut que ce n'était qu'un subterfuge pour donner à La Trémouille un titre dont il pût s'appuyer pour se maintenir dans la possession des terres dont on avait dépouillé son ennemi. Ces grands seigneurs ne rougissaient pas alors de s'enrichir par de pareilles confiscations. Celle-ci ne laissait aucun doute sur l'empire absolu que le favori exerçait sur l'esprit du monarque. Aussi le connétable, convaincu plus que jamais que tant que La Trémouille resterait en faveur le roi ne reviendrait pas de ses préventions envers lui, se lia plus étroitement encore avec le reste des seigneurs mécontens, dont le nombre grossissait tous les jours, et prit enfin le parti de se défaire de ce ministre de la même manière qu'il avait employée pour se défaire de Pierre de Giac et de Beaulieu. L'impunité de ces deux entreprises l'enhardissait suffisamment à en tenter une troisième, et le désir de la vengeance était en lui d'autant plus vif, que c'était à lui seul que La Trémouille était redevable du poste éminent qu'il occupait. Aussi prit-il ses mesures pour que son nouveau projet réussît mieux que celui qu'il avait concerté avec Louis d'Amboise.

Ce fut encore à Parthenay que se trama la conspi-

ration, et cette fois les choses se firent si secrètement 1433. que La Trémouille n'en fut point instruit. Le connétable y avait appelé les mécontens tels que les seigneurs de Bueil, de Coëtivy, de Rosnyvinen, de Chaumont, de Goutard, de Gaucourt et plusieurs autres encore. Le dernier était gouverneur du château de Chinon, où l'on avait déterminé de porter le coup. Il avait pour lieutenant Olivier Frétard, qui lui était entièrement dévoué. On convint que de Bueil, Coëtivy et Rosnyvinen se mettraient à la tête des conjurés, et que Frétard les introduirait la nuit dans le château par une fausse porte. Les choses ainsi disposées, les trois chefs désignés, accompagnés de cinquante à soixante hommes d'armes bien déterminés, se rendent au lieu indiqué, entrent avec leur troupe dans le château, montent à l'appartement de La Trémouille et forcent la porte de sa chambre. La Trémouille, s'éveillant au bruit, saute en bas du lit et veut se mettre en défense; mais Rosnyvinen lui porte dans le ventre un coup d'épée dont il n'est que légèrement blessé; alors on l'enlève et on le conduit au château de Montrésor.

Une pareille entreprise n'avait pu s'exécuter sans bruit. L'alarme se répandit bientôt jusqu'à l'appartement du roi, qui, craignant d'abord qu'on n'en voulût à sa personne, ne fut rassuré que par la reine, qui avait connaissance du complot, mais qui avait feint de l'ignorer parce qu'elle était loin d'aimer La Trémouille. Le roi lui-même depuis quelque temps commençait à se lasser de lui, et son enlèvement ne lui eût probablement causé aucun déplaisir s'il se fût fait

1433. d'une toute autre manière. Mais c'était pour la troisième fois que, sans respect pour sa personne, sous ses yeux et dans son propre palais, on lui enlevait violemment ses ministres. La reine parvint cependant à calmer son indignation, et Charles d'Anjou, comte du Maine, frère de cette princesse, qui prit la place de La Trémouille, lui fit totalement oublier ce qui s'était passé. Il alla même beaucoup plus loin d'après la démarche que lui fit faire son nouveau ministre, démarche qui ne prouve que trop quelle était la faiblesse de ce prince; car dans cette même année 1433, il convoqua à Tours les états de la noblesse pour prononcer sur le fait de cet enlèvement. Après avoir consulté l'assemblée, et, suivant l'avis de la majorité de ceux qui la composaient, il déclara par l'organe de l'archevêque de Reims, son chancelier, qu'il approuvait tout ce qui avait été fait contre La Trémouille par les sires de Bueil, de Coëtivy, de Rosnyvinen et tous autres auxquels il conservait toujours ses bonnes graces.

La Trémouille tremblait que ses ennemis, maîtres de sa personne, ne lui préparassent le même sort qu'à Pierre de Gyac et à Beaulieu. Quoique le château de Montrésor, dans lequel il était enfermé, appartînt au sire de Bueil, neveu de sa femme Catherine de l'Ile-Bouchard, il n'en était pas plus rassuré pour cela. La facilité du roi à laisser impuni l'attentat commis sur la personne de son ministre, et à pardonner même aux auteurs de son enlèvement, lui faisait craindre qu'ils ne poussassent plus loin leur vengeance. Ce fut

cependant à cette impunité qu'il dut sa liberté et peut-être sa vie, qui eût été bien autrement compromise si le monarque eût montré plus de sévérité. Le captif en fut quitte au prix de six mille moutons d'or qu'il lui fallut payer pour sa rançon. Il s'obligea de plus à procurer l'élargissement de Louis d'Amboise. Le roi voulut bien souscrire à cette dernière clause : mais pour paraître ne pas céder à la force et n'agir que de son plein gré, Louis d'Amboise ne recouvra sa liberté que l'année suivante 1434. Il fut rétabli dans tous ses biens à l'exception des villes et châteaux d'Amboise, de Civray et de Château-Gonthier, que le roi réunit à la couronne par une déclaration donnée à Tours au mois de septembre de la même année.

1433.

1434.

Ainsi se terminèrent ces querelles personnelles dont l'animosité, en brouillant toute la cour, n'en était que plus préjudiciable aux affaires du royaume. La Trémouille fut rappelé, mais non pas à son ancien poste, s'estimant heureux d'être sorti à si bon marché d'un aussi mauvais pas. Le pardon accordé à ceux qui avaient conjuré sa perte tourna tout à l'avantage de l'état; car, soumis désormais à leur souverain, ils concoururent tous au généreux dessein de chasser les Anglais de la France. A coup sûr c'était moins à leur valeur qu'à la division des Français qu'ils étaient redevables des progrès qu'ils avaient faits dans le royaume. Jean sire de Bueil, comte de Sancerre, se distingua surtout dans cette noble entreprise, soit en employant ses richesses au service du roi, soit en exerçant son courage contre les ennemis. Il en avait déjà donné d'éclatans témoi-

1434. gnages au siège d'Orléans et au combat de Vinaing auprès de Beaumont-le-Vicomte, où trois mille Anglais furent défaits en 1431. Depuis qu'il fut rentré dans les bonnes graces du roi, il se trouva au combat de Saint-Denis en 1435, défit avec Ambroise de Lore six mille Anglais commandés par les généraux Matago et Thomas Heriel, prit en 1439 le château de Sainte-Susanne-au-Maine occupé par les Anglais, assista en 1441 au siège de Pontoise, suivit le roi au siège de Metz en 1444, accompagna le dauphin Louis dans la guerre contre les Suisses, se trouva en 1449 aux sièges de Rouen, de Bayeux, de Caen, et à toutes les autres conquêtes que le roi fit en Normandie en 1450. Cette même année la ville de Cherbourg ayant été prise, il fut fait amiral de France après la mort de Prégent de Coëtivy tué à ce siège, et obtint le gouvernement de cette place. Enfin il servit tout le temps que dura la guerre de Guienne, et se signala au combat de Castillon en Périgord. Il mourut en 1470. Il était fils de Jean de Bueil, grand-maître des arbalétriers, dont nous avons parlé précédemment, et de Marguerite d'Auvergne, comtesse de Sancerre.

Nous nous sommes étendus avec quelque complaisance sur les exploits d'un illustre Tourangeau, qui dans son temps fut surnommé le fléau des Anglais.

Le comte du Maine ne pouvait mieux témoigner sa reconnaissance envers ceux qui lui avaient frayé le chemin pour parvenir à la place de premier ministre qu'en portant le roi à leur accorder un pardon complet. Cependant le connétable de Richemont n'était

pas encore rentré en faveur. Son audacieuse probité 1434. effarouchait le monarque, et peut-être, sans le besoin qu'il avait de ses services, eût-il résisté plus long-temps aux sollicitations du comte du Maine, qui le pressait vivement de répondre au désir qu'il avait de venir les offrir lui-même. On savait d'ailleurs que le duc de Bourgogne avait la plus grande confiance en lui, et comme on souhaitait ardemment de se réconcilier avec ce prince dont la haine commençait à se ralentir, le connétable eut enfin la permission de voir le roi. L'entrevue se fit avec beaucoup de soumission d'un côté et de bienveillance de l'autre. Charles VII était naturellement affable et bon; il n'eut pas lieu de se repentir de l'accueil qu'il avait fait au connétable, qui dès ce moment sembla redoubler de zèle, et qui servit utilement l'état, notamment dans l'importante négociation de la paix avec le Bourguignon. Le duc de Bourbon l'avait ébauchée; mais le connétable, à qui l'on avait donné pour adjoints le comte de Vendôme, le chancelier, le maréchal de La Fayette, le seigneur d'Harcourt et Adam de Chambray, premier-président du parlement, la conclut heureusement à Arras le 21 septembre 1435, et le roi la ratifia à Tours 1435. le 10 décembre suivant.

Ce traité de paix fut un sujet d'allégresse pour toute la France. L'année suivante en fut un de fêtes et de réjouissances pour la ville de Tours, où l'on célébra le mariage du dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI, avec Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse. Comme le dauphin n'avait pas encore qua-

1435. torze ans accomplis, le roi son père lui permit de se pourvoir par-devant l'archevêque de Tours pour en obtenir une dispense d'âge qui lui fut accordée. Marguerite était dans sa dix-neuvième année. Elle arriva à Tours le 14 juin 1436 et y fit son entrée en qualité de dauphine. Elle était montée sur une haquenée, ainsi que la dame de Laroche et plusieurs autres dames qui composaient sa suite. Les autres étaient montées sur des chariots. Dès que la princesse fut entrée dans la ville, Hardouin de Maillé, chambellan du roi, grand-maître de la maison de la reine, et Guillaume de Gamaches, grand-veneur, prirent chacun de leur côté les rênes de la bride, et la conduisirent jusqu'à la porte du château, où elle mit pied à terre. En même temps le comte de Vendôme la prit par une main, un seigneur écossais par une autre, et ils l'accompagnèrent jusqu'à la grande salle où étaient la reine avec la reine de Sicile, madame Radegonde de France, fille du roi, la comtesse de Vendôme et les autres dames de la cour. La reine de Sicile et madame Radegonde se trouvèrent à la porte pour la recevoir, et lui ayant donné la main, elles la présentèrent à la reine, qui avait fait cinq ou six pas en avant vers elle pour l'embrasser. Après une conversation de quelques minutes, le dauphin ayant été annoncé, la princesse Marguerite alla au-devant de lui; ils s'embrassèrent affectueusement et vinrent se placer aux côtés de la reine. Le roi arriva à Tours le lendemain et assista à la cérémonie de la bénédiction nuptiale. Il était ce jour-là en habit de campagne; mais le dauphin et la dauphine

étaient revêtus des habits royaux, et la reine avait une robe de velours vert parsemée de bouquets d'or à grand feuillage. Renaud de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, fit la cérémonie dans la chapelle du château le 24 juin 1436, après quoi le roi conduisit les nouveaux époux dans la salle du festin royal. L'archevêque de Reims fut placé le premier à la table, ensuite le roi, le dauphin, la dauphine, la reine de Sicile, la reine et la comtesse de Vendôme. Pendant tout le repas il y eut un concert de trompettes, de clairons, de luths, de psaltérions et autres instrumens en usage dans le temps. Les habitans de Tours mêlèrent leur joie à celle de la famille royale, et se signalèrent par des réjouissances publiques. Une chose assez remarquable, c'est qu'au lieu d'instrumens pour les danses populaires, on fit transporter sur la place dite alors le boulevard de Notre-Dame-la-Riche l'orgue de la cathédrale, ce qui semble indiquer que ce n'était encore qu'un orgue portatif. La ville de Chinon se réunit à celle de Tours pour faire présent aux deux époux d'un magnifique service de vaisselle d'argent.

1436.

Les fêtes ne furent point troublées par la perte que Charles VII avait faite quelques jours auparavant de Philippe son troisième fils. Il était né à Chinon le 4 février de cette même année 1436, et mourut à Tours le 11 juin suivant. Il eut sa sépulture dans l'église de Saint-Martin de Tours. L'année suivante, le 2 mars, mourut également à Tours son second fils nommé Jacques, né en 1431. Celui-ci fut inhumé dans la ca-

1436. thédrale. Ainsi la plupart des douze enfans de Charles VII naquirent ou moururent à Tours; car, en 1438, la reine y accoucha de deux jumelles, Jeanne et Marie. La première vécut; mais l'autre mourut au lieu de sa naissance le 14 février 1439. Enfin elle y mit au monde, le 1er décembre 1443, la dernière de ses filles, nommée Madeleine, qui en 1461 épousa Gaston de Foix.

Il s'en fallait un an et neuf jours que le dauphin, lorsqu'il se maria, n'eût accompli ses quatorze ans, âge de sa majorité; mais ce jeune prince, qui était extrêmement formé pour son âge, témoigna tant d'impatience de conclure son mariage avant le terme prescrit, que le roi son père ne crut pas devoir se refuser à ses désirs. On sait qu'il était né à Bourges le 4 juillet 1423. D'après le caractère qu'il développa dans la suite, on est fondé à croire que cette impatience eut moins pour objet de s'engager dans les liens du mariage que de se délivrer du joug d'un gouverneur incommode. Malgré son extrême jeunesse, il s'étonnait de n'avoir aucune part dans l'autorité, et tout dissimulé qu'il était déjà dans l'âge de l'abandon et de la confiance, il laissait échapper de temps en temps des discours qui laissaient entrevoir à ses confidens intimes qu'il s'indignait de jouer toujours le rôle d'un enfant. S'il était précoce dans ses facultés physiques, on voit qu'il ne l'était pas moins au moral. Plusieurs seigneurs, mécontens du gouvernement parce qu'ils n'y participaient point, ne négligèrent pas cette découverte, et se promirent bien de la faire tourner à leur avantage,

quelque dommage qu'il en pût résulter pour la tranquillité de l'état. George de La Trémouille surtout, que le temps n'avait pu consoler de la perte du poste éminent dont on l'avait fait descendre, résolut de prendre sa revanche, et d'écarter à son tour ceux qui l'avaient supplanté. Depuis qu'il avait été éloigné de la cour, le comte du Maine gouvernait l'esprit du roi, et lui-même ne se conduisait que d'après les conseils du connétable de Richemont. En chassant le premier, il portait au second un coup qui flattait à la fois sa vengeance et son ambition. En cas de succès, les choses pouvaient tourner de manière qu'il ne lui eût peut-être pas été impossible de reprendre la place qu'il avait perdue. Plein de cette idée, il s'unit avec les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois, et quelques autres encore qui se plaignaient hautement de la mauvaise administration des affaires. Tous ces mécontens, pour fortifier leur parti, entreprirent de mettre le dauphin à leur tête. Le bâtard de Bourbon, Sanglier, Boucicaut et Chaumont se chargèrent de la commission. Ils se rendirent à Niort, où le prince était alors. Là ils l'attaquèrent par son faible en lui peignant leur étonnement de l'affectation que l'on mettait à l'éloigner des affaires. D'après les dispositions où se trouvait le dauphin, ils n'eurent pas de peine à le persuader. Sur ces entrefaites, le duc d'Alençon arriva avec des troupes. Le comte de la Marche, gouverneur du jeune prince, voulut en vain rompre ces projets de rébellion ; on le força de sortir de Niort et de laisser Louis à la disposition des con-

1440.

1440. jurés. Ainsi éclata, l'an 1440, cette faction connue sous le nom de la Praguerie.

Le roi était à Angers lorsqu'il apprit cette nouvelle par le comte de la Marche. Il en partit à l'instant, vint à Amboise et dépêcha Gaucourt et Potton de Xaintrailles vers le connétable pour l'engager à venir le joindre sans le moindre délai. Le connétable ne se fit pas attendre, et son arrivée suffit pour rassurer le roi, qui ne savait trop quel parti prendre dans une affaire de cette nature. Il lui représenta qu'il était urgent de dissiper la rébellion avant qu'elle eût eu le temps de se fortifier, et que pour cela il ne fallait pas s'enfermer dans une place forte, mais entrer sur-le-champ en campagne et poursuivre sans relâche les séditieux, qui n'avaient pas encore eu le temps de se mettre en mesure. Ce conseil était d'un homme aussi sage que brave. Le roi n'hésita point à le suivre. Il sortit d'Amboise et se dirigea sur le Poitou, où le dauphin songeait à s'établir. Ce jeune prince, informé de la marche du roi son père, ne jugea pas à propos de l'attendre. Il quitta cette province pour se rendre dans le Bourbonnais, où on ne tarda pas à le suivre.

Tandis que les troupes du roi étaient occupées de ce côté, la faction faisait mouvoir d'autres ressorts. Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont, avait livré au duc de Bourbon le château de Loches, dont il était gouverneur. Le duc en confia le commandement à Antoine Grimaut et à Archambaud de Laroque avec une forte garnison. Ces deux capitaines, servilement voués à la faction, ne se contentaient pas de garder le

poste qui leur était confié, ils faisaient des courses 1440.
tantôt en Touraine, tantôt en Berri, mettant à contribution les terres des seigneurs qui n'étaient pas dans leur parti. Le roi, instruit de ces désordres, envoya pour les réprimer le sire de la Crète, Yvon Dupuy et quelques autres capitaines, avec ordre de se saisir de la ville de Beaulieu, attenante à celle de Loches, afin d'être en état de s'opposer à la garnison du château, qui, stimulée par la présence de la dame de Chaumont, faisait fréquemment des sorties sur celle de Beaulieu, et réciproquement celle-ci sur l'autre.

Dans le temps que ceci se passait à Loches, Jamet du Tillay, gouverneur de Blois, et Fouques Guidas, gouverneur d'Amboise, s'emparèrent pour le roi du château de Montrichard appartenant aux seigneurs de la maison d'Amboise, qui avaient soin d'y entretenir une garnison considérable. Des maçons, qui travaillaient aux réparations du château, y introduisirent les troupes du côté du boulevard. Comme elles étaient beaucoup plus nombreuses que la garnison, elles n'eurent pas de peine à s'en emparer. On y trouva une grande quantité de vaisselle d'argent et d'autres effets précieux que Pierre II, seigneur d'Amboise, y avait autrefois fait transporter pour les mettre en sûreté pendant la guerre; mais le dauphin et les seigneurs mécontens s'étant, dans le cours de la même année, réconciliés avec le roi, les choses furent rétablies dans leur premier état.

Après cette guerre intestine qui dura environ l'espace de six mois, la cour tourna toute son attention

1444. vers la continuation de la guerre avec les Anglais. Le roi, déterminé à la pousser avec vigueur, se mit à la tête de ses armées, et leurs succès furent si rapides, que les ennemis, hors d'état de les arrêter et même de se défendre, engagèrent le pape Eugène IV à proposer des conférences pour traiter de la paix entre les deux couronnes. Quelque affligeant que soit le fléau de la guerre, il n'en est pas moins imprudent, surtout quand il s'agit de traiter avec des Anglais, de s'arrêter dans le cours de ses victoires, puisque pour eux les trèves n'avaient été jusque-là que des moyens de préparer de nouvelles agressions. Le roi y consentit cependant; mais il voulut impérieusement que les conférences eussent lieu dans une ville de sa domination. Il choisit donc la ville de Tours, où il assembla les états du royaume. Les principales villes de France y envoyèrent des députés. Le comte de Suffolk et Robert de Ross s'y trouvèrent à la tête des plénipotentiaires du roi d'Angleterre. Jean de Croy, bailli du Hainaut, y vint pour le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans, le comte de Vendôme, les seigneurs de Brézé et de Beauveau et beaucoup d'autres y assistèrent au nom du roi. On y fit des propositions tendantes à une paix générale; mais les plénipotentiaires n'ayant pu s'accorder sur certains articles, on commit la faute de conclure seulement une trève depuis le 15 mai 1444 jusqu'au 1er avril 1445, tant pour les rois de France, d'Angleterre, des Romains, de Castille, de Léon, de Sicile et d'Écosse, que pour les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Bar, pour leurs alliés, et

généralement pour toutes les autres puissances qui voudraient y accéder. Dans cette même assemblée on traita du mariage du roi d'Angleterre, Henri VI, avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile. Le comte de Suffolk, qui en avait fait la proposition, se rendit à Londres aussitôt la trève conclue pour obtenir l'acquiescement du roi, prince faible et sans aucune volonté, qu'il gouvernait despotiquement de concert avec l'archevêque d'York et l'évêque de Winchester. Muni de ce consentement, qu'il avait plutôt dicté qu'obtenu, il revint à Tours en qualité d'ambassadeur, et y épousa Marguerite par procuration, au mois de novembre 1445, en présence de Charles VII, qui fit les frais de ce mariage inespéré avec une magnificence, dit un historien, peu convenable à l'état de détresse des deux rois et de la nouvelle reine, à laquelle on ne put pas même donner de dot. Ce fut elle au contraire qui en reçut une; car il fut stipulé par le contrat de mariage que l'Angleterre rendrait la province du Maine au roi de Sicile, pour la transmettre à Charles d'Anjou son frère. Sous ce rapport et sous celui de l'influence qu'exerça la reine d'Angleterre sur les affaires de son pays, influence toujours favorable à son ancienne patrie, ce mariage eut pour la France des résultats inappréciables; et s'il les prévoyait, Charles VII n'eut pas si grand tort de le célébrer avec tant de magnificence.

1444.

Une inimitié toujours mal déguisée régnait depuis long-temps entre la cour de France et les ducs de Bretagne, qui, craignant sans cesse de voir leurs états

1445. envahis par une puissance à laquelle ils auraient vainement tenté de résister, avaient constamment recherché l'alliance des Anglais, dont l'appel en Bretagne eût parfaitement secondé les intentions hostiles contre un royaume où ils possédaient déjà plusieurs provinces. Aussi Charles VII vit-il avec beaucoup de mécontentement que Louis d'Amboise eût donné sa fille Françoise à Pierre, fils aîné et héritier de François Ier, duc de Bretagne. Ce mécontentement éclata en 1445 par la révocation des lettres patentes de 1434 qui réintégraient Louis d'Amboise dans tous les biens confisqués sur lui par son arrêt de condamnation à mort en 1431.

Dans cet intervalle, et probablement pour calmer la colère du roi, François vint le trouver à Chinon, où il lui rendit hommage du duché de Bretagne et du comté de Montfort, qui lui étaient échus par la mort de Jean V son père. Les ducs de Bretagne n'avaient jamais contesté qu'en qualité de comtes de Montfort ils ne dussent à nos rois un hommage-lige; mais ils prétendaient que pour le duché de Bretagne ils n'étaient soumis qu'à un hommage simple, et seulement d'un inférieur envers son supérieur. La difficulté avait été autrefois agitée, et comme les rois de France s'étaient souvent trouvés dans des conjonctures qui ne leur avaient pas permis d'user de tous leurs droits, on était convenu d'une formule qui conservait aux deux parties leurs prétentions respectives. Le roi, qui voulait mettre le nouveau duc dans ses intérêts, consentit qu'on la renouvelât dans cette occasion. Ce

fut le seigneur de Brézé, sénéchal du Poitou, qui porta la parole au duc en ces termes : « Vous devenez « homme du roi notre souverain seigneur, et lui devez hommage-lige à cause de votre duché de Bretagne; promettez de le servir vers tous et contre « tous qui peuvent vivre et mourir : dites voire. » Le duc, sans répondre au sénéchal, adressa la parole au roi et lui dit : « Monseigneur, telle redevance, et en « la manière que mes prédécesseurs ducs de Bretagne « ont faite à messeigneurs vos prédécesseurs, rois de « France, je vous fais et non autrement. » Alors le sénéchal, sans insister davantage, lui répliqua : Baisez le roi. Comme il s'avançait, Jean Juvénal des Ursins, chancelier de France, requit que le duc fût, selon l'usage, sans chaperon, sans éperons et sans ceinture; mais le roi lui fit grace de cette formalité, de sorte que le duc s'approcha, et, ayant mis ses mains dans celles du roi, le baisa sans s'incliner.

1446.

Le temps de la trève étant expiré, le roi d'Angleterre envoya de nouveaux ambassadeurs en 1446 pour en demander la continuation. Elle avait déjà été renouvelée une première fois en 1445. Le roi les reçut au château de Razilly, à deux lieues de Chinon, au mois de septembre, et envoya de son côté en Angleterre des ambassadeurs, qui la prolongèrent encore pour un an. Cette prolongation inspira l'idée à quatre gentilshommes de faire entre Chinon et Razilly un pas d'armes qu'ils entreprirent de garder contre tous venans. Ils firent dresser au milieu d'un carrefour une colonne sur laquelle était représenté un dragon qui

1446. gardait les armoiries des quatre chevaliers tenans. Les conditions de l'*emprise*, comme on parlait alors, étaient qu'il ne passerait aucune dame ni demoiselle qu'elle ne fût accompagnée d'un chevalier, qui serait obligé de rompre deux lances pour l'amour d'elle, et que si par hasard quelqu'une venait à passer seule, elle laisserait un gage qui ne lui serait rendu que lorsqu'elle reviendrait avec un chevalier pour le racheter par la joute.

Cet exercice entretenait pendant la paix l'adresse et le courage de la noblesse, et le roi, qui se voyait tous les jours à la veille de recommencer la guerre contre les Anglais, était intéressé à en entretenir l'usage. Ces spectacles se donnaient à grands frais, et on y observait des règles qu'on prétendait avoir été établies par Artus, prétendu roi de la Grande-Bretagne, quand il institua les chevaliers de la Table-Ronde (1). La ville de Saumur servit de théâtre à plusieurs de ces sortes de combats. Mais dans une de ces joutes un chevalier ayant été tué d'un coup de lance, le roi résolut d'abolir ces divertissemens meurtriers. Il permit cependant que Louis de Bueil et un écuyer anglais nommé Chalon rompissent des lances en sa présence dans la ville de Tours, en 1446. L'assemblée fut nombreuse et brillante; toute la cour y assista. Les combattans se présentèrent dans un équipage leste et magnifique. Après avoir salué le roi, ils coururent l'un contre

(1) A raison de sa forme ronde aucun des douze chevaliers qui la composaient ne pouvait être censé occuper ni la première ni la dernière place.

l'autre, et rompirent des lances à plusieurs reprises 1446.
avec tant d'adresse, que le roi jugea qu'il était superflu d'en donner d'autres preuves, et voulut les congédier; mais l'un et l'autre ayant représenté qu'il leur restait encore une lance à rompre, les deux jouteurs s'attaquèrent de nouveau. De Bueil y perdit la vie; car l'écuyer anglais l'ayant frappé de sa lance au-dessous du bras et au défaut de la cuirasse, il fut renversé et mourut quelques momens après. Ce second accident fut cause que le roi défendit absolument ces sortes de combats.

Au milieu de ces fêtes, des scènes plus affligeantes se préparaient à Chinon pour être exécutées au château de Razilly. Le dauphin, impatient de régner, avait déjà corrompu plusieurs archers et arbalétriers de la garde du roi, composée d'Écossais, et son projet était de parvenir à se défaire des autres, afin de s'emparer de la personne du monarque lorsqu'il serait à Razilly, où tout le monde avait un libre accès. Sa profonde dissimulation n'a pas permis de savoir s'il avait simplement l'intention de déposer son père, ou s'il voulait arriver au trône par un parricide. Mais quel qu'il fût, son dessein n'en était pas moins atroce. Heureusement il n'était pas de nature à être exécuté sans le concours de quelques hommes influens. Il essaya donc de séduire Chabannes, comte de Dammartin, et des demi-confidences suffirent à ce seigneur pour pénétrer toute la noirceur des plans du dauphin. Il en instruisit le roi, qui fit venir son fils pour lui reprocher son crime et son ingratitude. Louis nia tout avec la fermeté

1446. qu'aurait donnée l'innocence, accusant lui-même Chabannes d'avoir inventé cette imposture pour se faire un mérite de son zèle et de sa fidélité. Chabannes n'eut pas besoin de se disculper auprès du roi, qui ne fut que trop convaincu du crime d'un fils qu'il ne pouvait se résoudre à punir. Cependant il établit à Candes une commission chargée d'instruire le procès des complices. Plusieurs archers de la garde écossaise, et Conighan, qui la commandait, convaincus d'être entrés dans le complot, furent condamnés à mort. Conighan seul, par la protection du roi d'Écosse, échappa au supplice qu'il avait mérité, en sorte qu'il n'y eut que les moins coupables qui furent punis. Louis se retira en Dauphiné, et depuis ce moment ne reparut plus à la cour, plus fâché que honteux du mauvais succès de son entreprise. Le roi reçut quelque consolation des chagrins que cet événement lui avait causés par la naissance de Charles, duc de Berri, dont la reine accoucha à Tours le 28 décembre 1446. C'était le quatrième fils qu'elle lui donnait; mais nous avons vu que le second et le troisième étaient morts en bas âge. Celui-ci vécut jusqu'en 1472.

La conduite dénaturée du dauphin laissa dans l'ame de Charles VII une impression douloureuse, et si profonde que le temps ne put l'affaiblir. Pour s'en distraire, il se livra tout entier aux soins du gouvernement, malgré le penchant qui le portait naturellement vers le repos et les plaisirs. Il profita des loisirs que lui laissait la trève pour tâcher de mettre un terme au schisme scandaleux qui depuis long-temps

avait mis le trouble dans l'Église relativement aux 1446.
doubles élections des souverains pontifes. En 1447, il fit rédiger dans son conseil un projet de pacification qu'il fit porter par ses ambassadeurs à Rome, à Bâle et à Genève. Tandis qu'on travaillait à un accommodement, le pape Eugène IV mourut, et les cardinaux de son parti élurent Thomas de Sarsanne, cardinal de Bologne, qui prit le nom de Nicolas V. Le roi, ayant reçu les bulles d'élection de ce nouveau pape, ordonna qu'il serait reconnu pour tel dans tous les pays de son obéissance. La mort d'Eugène, l'exaltation de Nicolas, et la juridiction de ce dernier reconnue en France, ne firent pas cependant abandonner le projet de Charles VII. Les ambassadeurs revinrent trouver le roi qui était à Tours, et lui rendirent compte de leur négociation. Les choses ayant pris une tournure favorable, il envoya à Rome une nouvelle ambassade composée de l'archevêque de Reims; d'Élier de Pompadour, évêque d'Aleth; de Guy Bernard, archidiacre de Tours; du docteur Thomas de Courcelles, et de Jacques Cœur, surintendant des finances, pour mettre la dernière main à cette affaire. Ces ambassadeurs, de concert avec ceux de quelques autres puissances de l'Europe, travaillèrent si heureusement qu'ils réussirent enfin à terminer ce différend. L'anti-pape Félix renonça généreusement à toutes ses prétentions à la tiare, et Nicolas fut généralement reconnu pour pape dans toute la chrétienté.

Guy Bernard, archidiacre de Tours, l'un de ces

1446. ambassadeurs, qui fut ensuite élevé à l'évêché de Langres, était neveu de Jean Bernard, archevêque de Tours, et comme lui né dans cette ville. Dans une visite qu'il fit de sa province ecclésiastique, Jean Bernard ne s'attendait guère à voir se renouveler l'ancienne dispute relative aux évêques de Dol. De tous les évêques de Bretagne, Raoul de la Moussaye, qui occupait alors ce siège, fut le seul qui refusa de reconnaître l'archevêque de Tours dans sa qualité de métropolitain. Quoique ce procès eût été terminé en 1199 par la sentence du pape Innocent III, confirmée récemment par un arrêt du parlement, qui ne datait que de l'an 1403, l'évêque de Dol prétendit que le parlement n'était pas un tribunal compétent pour prononcer sur une affaire de cette nature; en conséquence il se pourvut à Rome par-devant le pape Nicolas V. Quoique l'archevêque de Tours ne doutât point que le souverain pontife confirmerait les décisions de ses prédécesseurs, il crut pourtant devoir se rendre auprès de lui pour défendre lui-même les droits de son église. Après quelques discussions ce différend fut terminé à l'amiable, le 14 mars 1451, par l'entremise de quelques cardinaux. L'évêque de Dol consentit à reconnaître l'archevêque de Tours pour son métropolitain, et la transaction qui eut lieu à ce sujet fut confirmée par une bulle du même pape, donnée le 6 février 1454. Cette tentative fut la dernière que firent les évêques de Dol pour se réintégrer dans les prérogatives que leurs prédécesseurs avaient anciennement usurpées.

Le séjour que l'archevêque Bernard avait fait à Rome à l'occasion de ce procès lui acquit l'amitié et l'estime du pape Nicolas V, ce qui engagea Charles VII à l'envoyer auprès de lui, en 1452, en qualité d'ambassadeur. Le pape fut si satisfait de le revoir qu'il en fit ses remerciemens au roi. Il ne l'oublia pas à son retour en France, car il le gratifia d'une bulle en faveur de son église, par laquelle il ordonna que l'église de Saint-Martin, ainsi que toutes les autres, tant de la ville que du diocèse de Tours, qui se prétendaient soumises immédiatement au saint-siége, eussent à reconnaître à l'avenir, malgré leurs priviléges et leurs immunités, les archevêques de Tours pour leurs métropolitains, et leurs officiaux pour juges. Cette bulle portait la date du mois de janvier 1454. Néanmoins on est tenté de croire qu'elle était apocryphe; car l'église de Saint-Martin continua de jouir de son exemption plus de deux cent cinquante ans après la date de cette bulle, dont il ne fut fait d'ailleurs aucune mention lors du procès qui la priva définitivement de son privilège. 1446.

Charles VII, après avoir concouru à donner la paix à l'Église, s'occupa de la maintenir au sein de son royaume, qui commençait, après tant de désastres, à reprendre son ancienne splendeur. Par un traité conclu à Tours, au mois de décembre 1448, il renouvela l'alliance qui existait entre lui et le roi d'Écosse, et par un article de ce même traité, on confirma tous ceux qui avaient été faits depuis Charles-le-Bel. Malgré l'attitude imposante que, grace aux 1448.

1448. nombreuses victoires du roi, la France avait prise depuis quelque temps, ce monarque n'en soupirait pas moins après le moment qui pourrait lui procurer une paix solide. Mais cet espoir fut détruit tout à coup par la rupture de la trève de la part des Anglais, qui ne savaient observer les traités que lorsqu'ils étaient dans l'impuissance de les enfreindre. Tandis que le duc de Sommerset, nouveau régent d'Angleterre, assurait le roi Charles qu'il ne serait commis aucune hostilité sur les terres de son obéissance, le gouverneur anglais de la Basse-Normandie surprit pendant la nuit la ville de Fougères en Bretagne, passa la garnison au fil de l'épée, massacra les habitans, pilla leurs maisons, et ne se retira qu'après les avoir vues dévorées par les flammes. Les autres garnisons anglaises, encouragées par cet exemple, et stimulées par l'espoir du pillage, coururent et ravagèrent une partie de la Bretagne, jusqu'aux portes de Rennes. On se plaignit de cette infraction au duc de Sommerset, qui ne donna que des réponses évasives; alors il fallut se préparer à la guerre. Quoique le roi désirât sincèrement la paix, il connaissait trop bien quel était le dénuement de l'Angleterre en hommes et en argent pour n'être pas intérieurement satisfait d'avoir à lui reprocher la violation des traités. Elle

1449. occupait encore la Guienne et la Normandie. La paix aurait pu l'y maintenir; mais selon toute apparence la guerre devait l'en dépouiller. On expédia donc de tous côtés des ordres pour la recommencer avec vigueur. Le roi lui-même partit de Chinon, et se ren-

dit en Normandie, dont il fit entièrement la conquête 1449.
dans l'espace d'une année.

Après une si brillante et si rapide expédition le roi revint à Tours au mois de septembre 1450, et 1450.
voulant rendre à Dieu de solennelles actions de grace pour les succès dont il avait couronné ses armes, il ordonna que tous les ans on en consacrerait la mémoire par une procession générale. La satisfaction de ce prince ne fut pourtant pas sans mélange; car dans le cours de cette même année il eut à pleurer la perte d'une femme à laquelle il était tendrement attaché, et qui la première avait réveillé en lui cette passion de la gloire, qui depuis ce jour l'avait conduit de triomphe en triomphe. Nous voulons parler de la belle et intéressante Agnès Sorel, qui mourut au château de Ménil, près de l'abbaye de Jumiège, le 9 février 1450. Après le siège d'Harfleur, Charles VII était venu s'établir dans cette abbaye, qu'il se hâta de quitter lorsqu'on y eut déposé les entrailles et le cœur de celle qui avait constamment fait le charme de sa vie. Son corps fut transporté à Loches, et inhumé dans la collégiale sous un tombeau de marbre noir que l'on voit encore dans l'intérieur du château.

Le sol de la Normandie une fois purgé de la présence des Anglais, le roi tourna ses regards vers la Guienne. Il tint à Tours un grand conseil pour délibérer sur le parti qu'il conviendrait de prendre à cet égard. Il y fut unanimement résolu qu'on y porterait la guerre. L'armée se dirigea donc vers cette province; mais comme l'argent manquait pour le paiement des

1450. troupes, on en rejeta la faute sur Jean de Xaincoins ou Kaincoings, général des finances, et sur Jean Charrier, son premier commis. Ayant été convaincus l'un et l'autre d'avoir détourné à leur profit des sommes considérables, et d'avoir supposé des pièces de comptabilité, ils furent arrêtés et constitués prisonniers au château de Tours, et ensuite condamnés à mort; mais le roi leur fit grace de la vie, et se contenta de punir le général des finances par une amende de soixante mille écus d'or, et par la confiscation de l'hôtel qu'il avait fait bâtir à Tours, dont il fit présent au comte de Dunois. Les mémoires du temps parlent aussi d'un secrétaire du roi, dont ils ne disent pas le nom, qui fut décapité et écartelé à Tours pour avoir falsifié les sceaux de l'état.

Le chancelier qui provoqua la punition de ce crime, de nature à compromettre le salut public, était Guillaume Juvenel des Ursins, qui avait également bien servi Charles VII dans les emplois de robe

1451. et d'épée. Le roi profita, pour lui donner une récompense peu onéreuse à l'état, de la demande que lui fit la ville de Tours d'être autorisée à faire démolir la tour de Saint-Vincent. Cette tour était un fort qui défendait les fossés du faubourg de la Trésorerie, en avant de la cité et de la cathédrale, à l'époque où la ville de Tours n'était pas encore réunie par un même mur d'enceinte à celle de Châteauneuf. Le roi, en accédant au vœu de la ville, donna la propriété du terrain sur lequel était bâtie la tour, ainsi que celle des fossés, au chancelier, qui y fit construire l'édifice

existant encore aujourd'hui sous le nom de portail de la chancellerie, d'où la rue qui y aboutit prit également le nom de rue de la Scellerie. 1451.

Charles VII n'était ni ingrat ni méchant; mais il était faible, et c'est sans doute à ce défaut de caractère qu'on doit attribuer sa conduite envers Jacques Cœur, qui l'avait aidé dans ses jours de détresse de son immense fortune, et qui lui avait ainsi facilité ses plus brillantes conquêtes. Ne se défiant pas assez des courtisans avides qui convoitaient ses riches dépouilles, il le fit arrêter sur les inculpations les plus vagues, et le fit enfermer d'abord aux Montils-les-Tours, puis à Maillé, où l'on commença à informer contre lui, et enfin au château de Tours. Après une condamnation injuste il fut transféré à Beaucaire, d'où il se sauva à l'aide d'un de ses anciens commis, et se retira à Rome où il fut employé par le pape Calixte III.

Les places de la Guienne ne tinrent pas plus longtemps que celles de la Normandie, et dans l'espace de deux campagnes cette vaste province fut entièrement soumise aux armes du roi, après être restée près de deux cents ans sous la domination de l'Angleterre, qui, cette fois, la perdit sans retour. Tant de succès obtenus en si peu de temps rétablirent enfin le calme dans le royaume. Cependant on sentit le besoin de réprimer quelques désordres, résultat infaillible d'une guerre longue et opiniâtre, dans ces temps surtout où les armées n'avaient ni l'organisation ni la discipline de celles de nos jours. Les seigneurs même avaient

1454. souvent profité de ces momens de trouble et de confusion pour vexer les peuples. Le roi résolut donc de réprimer ces licences, autant pour rétablir son autorité que pour couvrir ses sujets de la protection des lois. En conséquence il ordonna la tenue des grands jours de Touraine, du Poitou, du Berri, de Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, de la Marche et du Périgord. Ils se tinrent à Poitiers en vertu de lettres patentes du 14 août 1454. A la même date de l'année suivante il en convoqua d'autres à Tours, qui y furent ouverts le 15 septembre. Là on entendit les plaintes des opprimés, auxquels ont rendit justice en sévissant contre les coupables. Depuis 1451 jusqu'à cette époque le roi s'était rarement éloigné de Tours. Nous voyons même dans Martial d'Auvergne qu'il passa en 1452 les fêtes de la Pentecôte à Chissay. Il a suivi en cela nos anciens historiens qui avaient soin d'indiquer les lieux où les rois célébraient les fêtes solennelles, ce qu'ils faisaient toujours avec beaucoup d'appareil. Ils y étaient vêtus plus magnifiquement qu'à l'ordinaire, recevaient à leur table les princes, princesses, grands seigneurs et dames de la cour, et durant le festin ils faisaient crier *largesse* par leurs rois d'armes et par leurs hérauts, qui tenaient chacun à la main une coupe d'or remplie de toutes sortes de monnaies qu'ils jetaient au peuple.

Tant de prospérités, après tant de traverses, répandirent sur le règne de Charles VII un éclat qui, en le comblant de gloire, eût dû faire la consolation de ses vieux jours, s'il avait eu dans la personne de son suc-

cesseur présomptif un fils d'une humeur moins sombre 1454.
et moins inquiète. Le dauphin, retiré depuis quelques années dans le Dauphiné, s'était marié de son chef avec Charlotte de Savoie. Le roi, mécontent de cette alliance faite sans sa participation avec un prince dont il avait sujet de se plaindre, déclara la guerre au duc de Savoie; mais le duc ayant fait satisfaction au roi, la paix fut bientôt conclue. Ce fut vraisemblablement pour entretenir cette union que le duc et la duchesse vinrent à Tours quelque temps après. Dans cette même année 1456, il y reçut aussi les ambassadeurs du roi de Castille, avec lesquels il confirma les anciens traités de paix et d'alliance entre les deux couronnes.

Il n'avait dépendu que du dauphin d'être compris dans la paix accordée au duc de Savoie; mais toujours indocile à la voix du roi son père qui ne se lassait point de l'appeler auprès de lui, il se réfugia en Flandres de peur qu'on ne se déterminât à l'enlever du Dauphiné. C'était juger du cœur de son père par le sien. Si l'on peut au contraire reprocher quelque chose à Charles VII, c'est son excès d'indulgence et de faiblesse pour un fils étranger à tous les sentimens de la nature. Quoique le duc de Bourgogne eût refusé de lui donner asile dans ses états, s'il n'en avait auparavant obtenu le consentement du roi, Charles VII le soupçonna toujours d'être l'auteur de l'opiniâtre désobéissance de son fils. Le duc ne douta plus du soupçon qu'il avait fait naître quand il apprit qu'on négociait le mariage de Madeleine de France avec

1456. Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, de la maison de Luxembourg, avec lequel il était actuellement en guerre pour le duché de Luxembourg. On était d'accord sur toutes les conditions de cette alliance, et pour la conclure il ne restait plus qu'à en faire la demande avec les solennités ordinaires. Ladislas, surnommé Lancelot, envoya en France une ambassade composée des plus grands seigneurs de ses deux royaumes. Il y avait un archevêque, deux évêques, treize barons et trente-quatre autres seigneurs, escortés de sept cents chevaux, et suivis de vingt-six chariots pour porter le bagage.

Quand on fut instruit qu'ils allaient arriver à Tours, le roi désigna Jean Bernard, archevêque de Tours, les évêques du Mans et de Coutances, le chancelier Guillaume de Rochefort, les comtes de Vendôme et de la Marche, le sénéchal de Poitou, le gouverneur de la Rochelle, le bailli de Touraine et quantité d'autres seigneurs pour les aller recevoir à une lieue de la ville. Ils arrivèrent à Tours le 8 dé-
1457. cembre 1457; mais le roi étant indisposé, ils n'eurent audience que le 18. En attendant ils firent leur cour à la reine et à madame Madeleine, et présentèrent à chacune, de la part de leur maître, une robe de drap d'or semée de perles et de pierreries. Le 18 ils furent conduits aux Montils, où était le roi, et sur la demande qu'ils lui firent de la main de la princesse, le roi leur répondit, pour la forme, qu'il en parlerait à son conseil.

Comme la proposition ne pouvait pas manquer

d'être acceptée après tout ce dont on était convenu, 1457.
les principaux seigneurs de la cour s'efforcèrent à l'envi de fêter ces étrangers; mais il n'y en eut aucun qui surpassât le comte de Foix en magnificence. La fête se donna dans l'abbaye de Saint-Julien, le jeudi avant Noël, et coûta dix-huit cents écus d'or, somme très-considérable pour le temps. Toute la cour y fut invitée. Le festin fut surtout remarquable par cinq entremets qu'on servit les uns après les autres, et dont jusque-là il n'y avait point eu d'exemple. Le premier représentait un château flanqué de quatre tours, au milieu duquel s'élevait la bannière du roi Ladislas, et des quatre tours sortaient les bannières des principaux seigneurs de l'ambassade. On voyait paraître aux fenêtres du château et des tours de jeunes filles et de jeunes garçons jouant de divers instrumens. Au second parut un tigre jetant du feu par la gueule, et quatre basques dansant à la mode de leur pays. Au troisième on vit un rocher au pied duquel jaillissait une fontaine dont les eaux s'écoulaient dans un bois d'où sortirent cinq petits sauvages qui dansèrent à la mauresque. Dans le quatrième un chevalier parut tout à coup magnifiquement vêtu, et faisant caracoler son cheval au milieu de la salle; il tenait de la main droite un vase plein de roses et d'autres fleurs au milieu desquelles s'élevait un grand lis orné de plusieurs fleurons qu'il posa sur la table. Enfin vint un gentilhomme portant un paon pour recevoir les vœux de ceux qui voudraient entrer en lice dans le tournoi qu'on se proposait de faire le jour

1457. de la cérémonie du mariage. Après ces magnificences, on servit dans des bassins des confitures sèches qui étaient faites en forme de cerfs, de biches, de loups, de lions et d'autres espèces d'animaux. Chaque bassin était décoré des armes des seigneurs vis-à-vis desquels il était placé.

Gaston de Foix était alors bien loin de prévoir que deux ans après son fils serait l'époux de cette même princesse dont il célébrait les fiançailles avec tant de luxe et de magnificence. En effet, la douleur et la consternation succédèrent bientôt à l'éclat des fêtes lorsque la veille de Noël la nouvelle parvint à Tours que le roi Ladislas était mort subitement à Prague le 23 novembre de cette même année. On la cacha quelques jours au roi, qui en parut vivement affligé lorsqu'on la lui annonça.

Ladislas était à peine âgé de dix-huit ans, et la princesse Madeleine en avait quatorze. Mais malgré sa jeunesse, elle parut sentir profondément ce qu'avait d'affligeant pour elle un événement si inattendu, qui lui faisait perdre en même temps un trône et un époux. Cependant il est peu de douleurs que le temps ne dissipe. Si elle ne retrouva pas une couronne, elle trouva un époux dans Gaston de Foix, prince de Viane, fils aîné de Gaston IV, comte de Foix. La cérémonie du

1459. mariage se fit également à Tours en 1459, et ce fut encore dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Julien que le comte donna le repas de noces, auquel assista toute la cour. Il ne fut pas moins splendide que celui dont nous venons de donner la description. Le comte

de Foix servit à table avec les comtes de la Marche, 1459. de Dunois et le seigneur de Brézé, sénéchal de Normandie. Il y eut sept services composés de tout ce qu'on put trouver de plus délicat et de plus rare. Les entremets furent servis sur des machines qu'on fit rouler dans la salle. Ils représentaient des châteaux, des tours, des jardins, des montagnes couvertes de bois et des fontaines qui versaient toutes sortes de liqueurs. Tel était à cette époque le luxe des festins. Celui-ci fut terminé par des ballets et autres divertissemens alors en usage.

Quelques mois avant ce mariage, le roi avait reçu au château de Montbazon l'hommage du nouveau duc de Bretagne. C'était François II, connu sous le nom de comte d'Étampes et de Vertus, fils de Richard et successeur immédiat de son oncle Artus comte de Richemont, connétable de France et depuis duc de Bretagne après la mort de ses neveux François et Pierre. François II en entrant dans la salle fit plusieurs révérences, et lorsqu'il fut au pied du trône, il mit un genou en terre. Le roi lui ayant commandé de se relever, le chancelier requit qu'il eût à remettre à Charles d'Anjou, comte du Maine et connétable de France, son épée et son chapeau, ce qui fut exécuté, non sans peine de la part du duc et de celle des seigneurs bretons, qui souffraient impatiemment qu'on soumît leur maître à une formalité qu'ils regardaient comme une innovation humiliante. Ensuite il mit ses deux mains jointes entre celles du roi, et après avoir déclaré qu'il rendait hommage tel que ses prédécesseurs avaient

1459. accoutumé de le rendre, il baisa le roi et se retira en faisant une génuflexion.

Ce fut encore dans ce même château de Montbazon que Charles VII reçut, en 1460, les ambassadeurs de Philippe de Bourgogne. Ce prince, qui était informé de ce qui se passait à la cour de France, où nombre de gens l'accusaient d'entretenir le dauphin dans sa désobéissance, envoya les seigneurs de Croy et de Lannoi pour tâcher de détruire les impressions défavorables qu'on avait données contre lui. Le roi reçut froidement les ambassadeurs et fit répondre par écrit à un mémoire qu'ils avaient remis, mais de manière à faire craindre une rupture prochaine entre les deux cours. Cet infortuné père était en effet vivement affligé de la conduite de son fils. Rien ne pouvait le distraire de la douleur qu'il en ressentait, et comme il en était continuellement occupé, il délibérait en lui-même s'il déclarerait la guerre au duc de Bourgogne ou s'il déshériterait le dauphin, en faisant reconnaître Charles, duc de Berri, son second fils, pour successeur à la couronne, lorsqu'un seigneur qui lui était attaché crut devoir le prévenir qu'on avait formé le dessein de l'empoisonner. Ce prince, sans approfondir l'avis qui pouvait être faux, quoique donné par une personne dont il connaissait l'attachement pour lui, fut tellement frappé de frayeur, que, voulant sauver sa vie du poison, il la perdit par la faim. Il refusa obstinément de prendre aucune nourriture pendant huit jours, après lesquels, les médecins lui ayant enfin fait comprendre qu'il se préparait une mort certaine en

voulant l'éviter, il consentit à prendre quelques alimens : mais il n'était plus temps; car l'estomac s'étant resserré par sa longue abstinence, aucune nourriture ne put passer. Il mourut peu de jours après à Meun-sur-Yèvre dans le Berri le 22 juillet 1461, âgé de soixante ans et dans la trente-neuvième année de son règne. 1459.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser les divers jugemens que les historiens ont portés sur ce prince, dont la mort fut suivie des regrets de toute la France, peu rassurée d'ailleurs par le caractère de son successeur. Cette discussion serait étrangère à notre travail; mais en qualité d'historien d'une province, nous manquerions à notre devoir si nous ne rappelions pas les soins que prit Charles VII pour rétablir le commerce et la justice, que de longues guerres avaient presque anéantis. La Touraine surtout fut une des premières à se ressentir de l'attention qu'il apporta à ces deux bases essentielles de la prospérité des états. Les mœurs se polirent et le langage s'épura par le long séjour de la cour, qui d'un autre côté contribua à répandre l'aisance parmi la classe industrieuse. Ce fut à ce monarque que la ville de Tours fut redevable de voir s'élever dans ses murs des fabriques de draperies. Par ses lettres patentes données à Bourges le 6 mai 1460, il accorda plusieurs privilèges aux ouvriers de ces fabriques, tels que l'exemption pendant dix ans des droits d'aides, de taille, de guet et de garde. Pour répondre à ses vues, la ville avait fait venir à ses frais 1460.

1460. deux maîtres drapiers, auxquels elle fit une avance de 50,000 liv.

Dès l'année 1453 il avait autorisé les officiers judiciaires à s'assembler à Langeais pour mettre par écrit les coutumes du pays; ce qui ne fut complètement exécuté que le 14 mars 1461. Ces coutumes fort anciennes avaient été en usage sans aucune altération sous les rois de la seconde race, qui ordonnaient aux comtes et aux commissaires qu'ils envoyaient dans les provinces de ne juger les peuples que selon leurs coutumes, ainsi que nous l'apprend Marculphe : *Et eos recto tramite secundum legem et consuetudinem regatis.* Afin que cette intention fût ponctuellement suivie, les rois choisissaient ordinairement pour commissaires et pour juges des gens de la province, toujours plus instruits que d'autres de ses usages et de ses coutumes.

Sous les rois de la troisième race, la Touraine ayant été long-temps gouvernée par des comtes, les coutumes furent conservées en entier, particulièrement sous le gouvernement des rois d'Angleterre, qui ont possédé la province pendant plus de cinquante ans à titre d'héritage. Ils les trouvèrent même si justes et si raisonnables, qu'ils en choisirent quelques articles afin de les insérer dans les nouvelles lois qu'ils voulaient donner dans leurs autres possessions. Enfin Richard Cœur-de-Lion était si soigneux de faire observer exactement les coutumes de Touraine, d'Anjou, de Poitou et du Maine, qu'il refusa de faire la paix

avec Philippe-Auguste parce que ce dernier voulait 1460. abolir un usage introduit parmi les gentilshommes de ces provinces, c'est-à-dire le droit de se faire mutuellement la guerre sans l'autorisation de leurs seigneurs suzerains. Au reste ce privilège d'avoir des coutumes particulières n'était pas propre à la seule province de Touraine. Presque toutes les autres avaient aussi les leurs, et l'histoire nous en fournit plusieurs exemples.

La Touraine ayant été réunie à la couronne au commencement du treizième siècle, les rois ordonnèrent aux sénéchaux et aux baillis de juger selon les coutumes de chaque pays; c'est ce qu'on voit par les ordonnances de saint Louis; ce qui prouve que chaque province avait ses coutumes. Ducange dit avoir vu un ancien manuscrit intitulé : *Des usages d'Anjou et de Touraine;* mais il prétend que ces usages n'étaient autre chose que des réglemens faits par le roi saint Louis après son premier voyage à la Terre-Sainte. Il est certain qu'il y avait dans ces établissemens quelques articles des coutumes de Touraine, et que l'article 29 de ces mêmes établissemens fut abrogé au parlement de la Chandeleur de l'an 1260 par le roi saint Louis, comme étant un article de la coutume de Touraine. Cet article, inséré dans les établissemens, est conçu en ces termes : « Qui emble soc de charrue « et qui emble autres choses, robbes, déniers ou « autres menues choses, il doit perdre l'oreille et si « remise ne fait, il perdra la main. » On doit croire d'après cela qu'avant le voyage de saint Louis à la Terre-Sainte, les coutumes de Touraine étaient

1466. écrites; car il n'est pas à présumer que ce prince ait voulu souffrir dans un réglement commun à tout le royaume un article qu'il avait abrogé dans une coutume particulière.

On ignore ce que sont devenues ces anciennes coutumes. Il est vraisemblable néanmoins que la plupart existaient encore parmi celles qui formaient en dernier lieu le droit coutumier de la province, et dont, ainsi que nous l'avons dit, on fut redevable à Charles VII. Une ordonnance, donnée aux Montils en 1453, permit aux officiers de judicature, aux avocats et aux praticiens de se réunir à Langeais pour y mettre par écrit les coutumes, styles et usages du pays. C'est ce qui nous est indiqué par les lettres patentes de Louis XI données à Saint-Jean-d'Angely au mois de février 1462, portant confirmation et rétablissement des privilèges tant anciens que nouveaux accordés à la ville de Tours. L'article concernant les coutumes est conçu en ces termes : « Et pour ce que pour ob- « vier à plus grands fraix qui se faisoient ès tems passés « à prouver plusieurs coutumes et styles qu'on allé- « guoit chacun jour en notre duché de Touraine et « en notre dite cour de parlement avoir lieu audit « duché, a été piéça ordonné par feu notre très-cher « père et seigneur que Dieu absolve, que les conseil- « lers des pays élus à ce, rédigeraient icelles coutumes « et styles par écrit en un livre signé desdits conseil- « lers pour en user, et avant qu'elles aient été confir- « mées, est notre dit seigneur et père allé de vie à « trépas, et par défaut de confirmation plusieurs s'ef-

« forcent de venir à l'encontre, nous, lesdites cou- 1460.
« tumes et styles ainsi faites avons confirmées et con-
« firmons par ces présentes, et avons voulu et voulons
« doresenavant qu'il en soit usé par tout notre dit duché
« de Touraine et notre dite cour de parlement, sans
« qu'aucun soit reçu faire ou venir au contraire en
« aucune manière et que lesdites coutumes soient pu-
« bliées ès sièges dudit bailliage pour en jouir et user
« comme confirmées et par nous autorisées, tout ainsi
« que si par nous et notre dite cour de parlement elles
« étoient décrétées, nonobstant appellations quel-
« conques. »

Le code rédigé à Langeais le 14 mars 1453 eut pour titre : *Coutumes du duché de Touraine et des ressorts et exemptions d'Anjou et du Maine.* Il ne sera peut-être pas inutile d'expliquer ici ce que l'on entendait par ces mots : *ressorts et exemptions.* Sous cette dénomination étaient comprises toutes les églises de fondation royale qui se trouvaient dans l'Anjou et le Maine, avec leurs ressorts, c'est-à-dire leurs hommes et sujets demeurant dans l'étendue de leur juridiction, ensemble tous les cas royaux qui avaient lieu dans les deux provinces, et dont la connaissance ne devait appartenir qu'aux juges royaux. Voici l'origine de cette différence. Le roi Philippe-le-Bel, ayant donné en apanage l'Anjou et le Maine à Charles de Valois son frère, établit le bailli de Touraine pour juger les causes des exempts des deux provinces. D. Luc d'Achery nous a conservé plusieurs ordonnances par les-

1460. quelles le roi donna ordre au bailli de Touraine de maintenir l'évêque d'Angers et son église dans leurs libertés, droits et franchises, et de leur rendre sommairement justice sur-le-champ; de leur faire restituer ce qui leur avait été enlevé par les officiers du comte d'Anjou, même par la saisie des revenus du comté; de faire cesser les entreprises de son bailli; de rétablir les droits royaux dans cette province et de faire punir par les voies de la justice ceux qui refuseraient de lui obéir. Comme le bailli de Touraine jugeait suivant les coutumes de son bailliage toutes les causes des exempts, des privilégiés et de leurs ressorts, l'assemblée de Langeais dut donner à son travail le titre que nous avons rapporté.

Cet ordre s'observa régulièrement tant que les ducs d'Anjou possédèrent en apanage l'Anjou et le Maine. Mais lorsque la Touraine leur fut donnée en augmentation d'apanage, les rois établirent un juge royal pour connaître des cas royaux et des causes des exempts des trois provinces. Ce juge, pour cette raison, fut appelé bailli des ressorts et exemptions de Touraine, d'Anjou et du Maine. Les rois, en donnant la Touraine en apanage, se sont toujours réservé le droit d'y établir un bailli des exemptions et ressorts des trois provinces, et ces baillis étaient établis tantôt à Tours, tantôt à Chinon, tantôt à Châteauneuf ou dans tous autres lieux exempts. Une instruction de la chambre des comptes donnée à un bailli des exemptions et ressorts, lui enjoint entre autres choses d'éta-

blir son siège à Tours ou à Châteauneuf, et d'y placer un lieutenant et un autre à Chinon avec des notaires et des sergens. 1460.

La juridiction du bailli de Touraine subsista longtemps même après que l'Anjou et le Maine eussent été réunis à la couronne: mais cet officier s'attribuant souvent la connaissance de causes qui ressortissaient évidemment de la juridiction des sénéchaux d'Anjou et du Maine, il s'éleva un procès entre lui et ses officiers du bailliage de Touraine d'un côté, et les sénéchaux d'Anjou et du Maine de l'autre part. Sur quoi intervint une déclaration du roi Charles VIII du 5 février 1489, portant que nonobstant la réunion des comtés d'Anjou et du Maine à la couronne, les privilégiés et exempts des deux provinces continueraient à plaider par-devant le bailli de Touraine. Mais le roi Charles IX par ses lettres patentes du 28 juillet 1568, enregistrées au parlement le 4 août suivant, ôta entièrement au bailli de Touraine, malgré l'opposition des maire et échevins de la ville de Tours, la juridiction des exempts d'Anjou et du Maine, et l'attribua aux sénéchaux respectifs de ces deux provinces.

Il résulte des détails dans lesquels nous venons d'entrer qu'il y avait une grande différence entre ce bailli de Touraine, ressorts et exemptions d'Anjou et du Maine, qui était à la nomination du roi, et le bailli de Touraine proprement dit qui était à la nomination du duc. On ne doit pas non plus confondre les premiers avec ceux qui portaient le titre de baillis des ressorts et exemptions de Touraine, d'Anjou et du

1460. Maine. Ceux-ci, également à la nomination du roi, jouissaient d'une bien plus grande considération que les deux autres. Leurs attributions cessèrent entièrement depuis que Charles VIII, comme nous venons de le dire, eut renvoyé aux sénéchaux d'Anjou et du Maine la connaissance des procès entre les exempts de leurs ressorts.

Si les lettres patentes données à Bourges le 27 mars 1423 avaient reçu leur exécution, la veuve de Charles VII eût joui du duché de Touraine, qui lui avait été donné en avancement de douaire : mais nous avons vu que des circonstances impérieuses avaient obligé le roi son époux à changer ces dispositions. Cette reine, fille de Louis II d'Anjou, roi titulaire de Jérusalem et de Sicile, et d'Yoland d'Aragon, avait d'abord été promise au prince de Turenne ; mais le sort lui réservant une plus haute fortune, elle avait épousé, en 1413, au château de Tours, Charles, troisième fils de Charles VI et depuis son successeur sous le nom de Charles VII. Elle mourut au mois de novembre 1463, et fut enterrée dans l'abbaye de Saint-Denis.

Elle était représentée sur l'un des vitraux de la cathédrale de Tours avec son mari alors duc de Touraine, tous les deux à genoux et faciles à reconnaître, l'un par l'écu de France sans aucune brisure, et l'autre par celui de Marie d'Anjou parti de France, de Jérusalem et d'Anjou ancien.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

LIVRE NEUVIÈME.

DE 1461 A 1588.

LOUIS XI succède à Charles VII. Le château du Plessis. Assemblée qui s'y tient. Guerre du bien public. Chaumont est rasé. Etats-généraux tenus à Tours. Ordre de Saint-Michel. Le cardinal Balue. Deuxième emprisonnement du duc d'Alençon. Établissement de fabriques à Tours. Jenson, imprimeur. Assemblée générale à Tours. Naissance de François, deuxième fils du roi. Artillerie. Alphonse, roi de Portugal. Maladreries. Mort de Charles-le-Téméraire. Vœu de Louis XI. Ses dons au chapitre de Saint-Martin. Les carmes. La santé du roi dépérit. Il fait venir saint François de Paule. Voyage à Amboise. Le roi meurt au Plessis. Prétendans à la régence. La reine meurt à Amboise. États-généraux tenus à Tours. Leurs griefs. La dame de Beaujeu obtient la régence. Minimes du Plessis et d'Amboise. Parti des mécontens. Ils veulent enlever Charles VIII. Arrestation des chefs. Mariage du roi avec Anne de Bretagne. Naissance et mort des deux dauphins. Le château d'Amboise embelli. Mort subite de Charles VIII. Louis XII lui succède. Frédéric III, roi de Naples, meurt en exil à Tours. États-généraux. Louis XII y est proclamé père du peuple. Claude, promise au fils de l'archiduc Maximilien, épouse François de Valois. Fontaines de Tours. Mort de saint François de Paule. Assemblée générale du clergé à Tours. La reine meurt. Louis XII épouse Marie, fille de Henri VIII. Il meurt trois mois après. François Ier. Il marie à Amboise Renée de Bour-

bon. Il combat seul et tue un sanglier. Trois enfans lui naissent successivement à Amboise. Baptême du dauphin. Concordat. Peste. Sanitas. Supercherie du chancelier Duprat. François Ier projette de fortifier Tours. Il fait enlever de force la grille d'argent du tombeau de saint Martin. Faiblesse de Semblançay. Bataille de Pavie. Semblançay est condamné et exécuté. Arrêt contre son fils. Foires de Tours. Grands jours. Mort de François Ier. Henri II. Éléonore d'Autriche a la Touraine en apanage. Commencement du luthéranisme en Touraine. Création de présidiaux et de notaires apostoliques. Mort de Henri II. François II. Marie Stuart a son douaire sur le duché de Touraine. Parti des huguenots et des mécontens. Conjuration d'Amboise. La cour vient à Tours. Entrée du roi. Il loge à Marmoutier, de là à Chenonceaux. Mairie créée à Chinon. Le roi se rend à Orléans où il meurt. Charles IX. Pillage des églises de Tours par les Huguenots. Ils abandonnent la ville. Massacres à Tours. Exécutions. Représailles contre le conseiller Sapin et Jean de Troyes. Catastrophe du président Bourgeau. Édit de pacification. Nouveaux excès commis contre les protestans qui reprennent les armes. Intendans. L'amiral Coligny assiège Poitiers, et l'abandonne pour aller au-devant du duc d'Anjou qui refuse le combat. Bataille de Moncontour. Journée de Saint-Barthélemi. René de Prie. Mort de Charles IX. Henri III recommence la guerre contre les protestans. Le duc d'Alençon se met à la tête des mécontens. Il se rend à Loches d'où il va trouver la reine-mere arrivée à Champigny. On y conclut une trève. Conférences à Beaulieu où on signe la paix. Le duc d'Alençon obtient la Touraine en augmentation d'apanage. Il fait son entrée à Tours malgré les remontrances du parlement. Fondations de colléges. Peste à Tours. Le concile qui s'y tenait se transfère à Angers. États-généraux de Blois. Catastrophe des Guise.

La nouvelle de la mort de Charles VII étant parvenue à Tours dès le 23 juillet au matin, les élus de la ville crurent devoir nommer un autre gouverneur du château, à la place d'Antoine d'Aubusson, dont apparemment ils n'avaient pas lieu d'être satisfaits. Les suffrages se réunirent sur Jean Pellieu le jeune; mais sur son refus d'accepter, on fit choix de Jacques Binet, seigneur de Valmer, d'Andigny, des Tourelles et de la Guinière, qui, le 5 août suivant, fut confirmé dans ces fontions par Jacques Pamiot, gentilhomme ordinaire de la chambre, que le roi avait envoyé pour destituer les principaux officiers de la province, avec pouvoir de nommer à leurs emplois; ainsi les élus de Tours n'avaient fait que prévenir les intentions du monarque.

Louis XI, après s'être fait sacrer à Reims, le 15 août 1461, ne séjourna que fort peu de temps à Paris, d'où il se dirigea sur la Touraine où il avait résolu d'établir sa cour. Il y reçut avec les plus grands honneurs, dès le mois de septembre, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui, après avoir assisté à son sacre, était venu lui rendre hommage, accompagné de trois cent cinquante chevaux et des principaux seigneurs de sa cour. C'était ce même duc qui lui avait donné asile dans ses états lors de ses brouilleries avec le roi son père; mais la politique, bien plus que la reconnaissance, dirigeait Louis XI dans les honneurs dont il affectait de combler le duc de Bourgogne.

Ce fut Louis XI qui porta la première atteinte aux libertés municipales. Auparavant les élus étaient,

sans aucune participation de l'autorité royale, choisis par leurs concitoyens pour veiller aux intérêts communaux; mais il sut adroitement cacher le piège en le couvrant des fleurs du privilège qui accordait la noblesse au maire annuel, aux vingt-cinq échevins perpétuels, et aux soixante-quinze pairs à vie dont son corps municipal devait être composé. A peine en avait-il fait l'essai sur la ville de la Rochelle, que celle de Tours s'empressa de solliciter la même faveur sans même en bien connaître les conditions, mais éblouie par le privilège de noblesse accordé à tant de personnes. Le roi se garda bien de se refuser à cette demande. Cependant lorsque les solliciteurs eurent eu connaissance des deux clauses auxquelles elle était subordonnée, ils n'osèrent plus rien prendre sur leur compte. La première était que le corps de ville serait composé à l'instar de celui de la Rochelle; la seconde, qu'il serait payé cinq cents écus d'or pour l'expédition des lettres. On eut beau prier et solliciter; certain que la vanité l'emporterait, le roi n'en voulut rien rabattre, et les lettres patentes furent expédiées à Saint-Jean-d'Angély au mois de février 1462. Dès le 8 d'octobre suivant le corps de ville fut donc installé à Tours par l'élection de Jean Briçonnet l'aîné, en qualité de maire, et par celle de vingt-cinq échevins et de soixante-quinze pairs.

Louis XI ayant, comme nous l'avons dit, renoncé au séjour de la capitale dont la trop grande population lui portait ombrage, s'occupa de se choisir une demeure convenable à ses projets. Il pouvait l'établir

dans les châteaux de Tours, d'Amboise, de Loches ou de Chinon; mais il aima mieux s'en former une nouvelle à la porte de la capitale de la Touraine. En conséquence il acheta de Hardouin de Maillé, son chambellan, par contrat du 15 février 1463, la terre des Montils-les-Tours, moyennant la somme de 5,500 écus d'or (1), avec l'union des trois hommages liges pour les seigneuries de Maillé, de Roche-Corbon, et de la vicomté de Tours, mouvantes du roi, à cause de son château de Tours. Il changea le nom des Montils en celui du Plessis, et y fit bâtir le château connu dans l'histoire sous cette dénomination. Ce palais n'avait rien de remarquable ni dans ses distributions ni dans son architecture, et n'eut quelque célébrité qu'à raison seulement du prince qui l'habitait, dont au reste il retraçait assez bien par sa structure les goûts simples et le caractère ombrageux. Converti vers 1778 en un dépôt de mendicité, ce château fut aliéné à l'époque de la révolution, et il n'en reste aujourd'hui qu'une très-faible portion qui ne peut plus offrir aucune idée de ce qu'il était dans son origine. Que l'on considère la vicissitude des choses humaines! Ces débris du palais d'un despote farouche sont devenus la modeste propriété d'un citoyen (2) qui a combattu vingt ans pour la liberté de son pays, et qui s'est rendu aussi cher à ses amis par l'aménité de ses mœurs, que le monarque s'était rendu odieux à ses sujets par ses vengeances et ses proscriptions.

1463.

(1) Ou environ 50,000 d'aujourd'hui.

(2) M. Cormery.

1463. Si Louis XI avait l'art de séduire les esprits, il ne possédait pas celui d'enchaîner les cœurs; mais du moins il ne s'abusait pas sur l'espèce de sentiment qu'il devait inspirer. Des flatteurs lui eussent difficilement persuadé, comme il est arrivé à tant d'autres, qu'il était l'idole de ses sujets. Ce n'est pas qu'il fût précisément haï du peuple; mais il l'était de la haute noblesse, parce qu'il voulait la mettre dans l'impuissance de troubler l'état par ses exigences et ses dissensions. Aussi prévit-il long-temps à l'avance les orages qui devaient se former contre lui. Dans l'espoir de les conjurer, à son retour de Normandie, sur 1464. la fin de l'année 1464, il réunit au Plessis les prélats et les principaux seigneurs du royaume sous prétexte de prendre leur avis sur les moyens de remédier aux mécontentemens qui commençaient à éclater. Ces mécontentemens venaient de s'accroître encore par un acte de perfidie que le roi avait exercé envers Philippe, troisième fils du duc de Savoie. Il l'avait invité à venir le trouver à Tours, lui promettant toute espèce de sûreté. Le jeune prince, trop crédule, s'empressa de se rendre aux désirs du roi; mais il ne fut pas plus tôt arrivé qu'il fut arrêté et conduit au château de Loches, où il resta prisonnier l'espace de deux ans. Dans cette assemblée, Charles, duc d'Orléans, portant la parole au nom des princes, crut devoir faire au roi des observations sur les nouveaux impôts dont il avait chargé le peuple, sur les abus du gouvernement, et sur sa tendance vers le despotisme. Le roi fut d'autant plus irrité de ces remontrances qu'il ne

pouvait s'en dissimuler la justesse. Il en fit au duc 1464. des reproches en termes si durs et si offensans en présence de toute l'assemblée, et ce prince en conçut tant d'épouvante et de chagrin, qu'il en mourut à Amboise quelques jours après, c'est-à-dire le 4 janvier 1465, à l'âge de soixante-dix ans. Il eut sa sépulture à Blois, d'où Louis XII, son fils, le fit transférer aux Célestins de Paris le 21 février 1504.

Ce qu'avait craint et prévu Louis XI ne tarda pas à se réaliser. Charles, duc de Berri, son frère, se mit à la tête des mécontens, parti puissant et nombreux connu sous le nom de ligue du bien public, quoique assurément le bien public fût loin d'y entrer pour quelque chose; mais c'est ainsi que dans tous les temps on est parvenu à fasciner les yeux du peuple, assez simple quelquefois pour croire que de grands seigneurs consentent à se révolter et à s'armer pour défendre ses droits. Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, fut un des premiers à se ranger dans le parti du prince. Mais le roi, voulant dès le principe épouvanter la ligue par un exemple frappant, ordonna que le château de Chaumont serait démoli et rasé, ce qui fut exécuté au mois d'octobre 1465. Charles d'Amboise, son fils, se ressentit long-temps de cette disgrace, aussi bien que ses autres frères; mais nous les verrons par la suite rentrer dans leur première faveur, et dans les principales dignités du royaume.

Cependant le parti formé contre le roi se grossissait tous les jours, et lui parut enfin si redoutable qu'il

1464. prit la résolution d'assembler les états-généraux; mais trop habile ou trop dissimulé pour en avouer le véritable motif, il prit le prétexte de régler définitivement l'apanage du duc de Berri son frère, pourvu que cet apanage ne portât pas sur la Normandie. Les états 1468. s'assemblèrent à Tours le lundi 6 avril 1468 dans la grande salle de l'archevêché. Le roi s'y trouva en personne, accompagné du roi de Sicile, du duc de Bourbon, du comte du Perche, du patriarche de Jérusalem et du cardinal Balue, évêque d'Angers. Voici l'ordre qui y fut observé, selon la relation qui en a été conservée dans le cérémonial de France.

Il y avait trois parquets différens séparés par des clôtures en bois de quatre pieds et demi de hauteur.

Le premier, beaucoup plus élevé que les autres, occupait toute la largeur de la salle. Au milieu était une estrade à laquelle on montait par trois degrés; on avait établi au-dessus, pour y placer le roi, un trône couvert de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, sous un dais de même étoffe. Aux deux côtés étaient deux fauteuils de velours cramoisi à fond d'or, l'un pour le cardinal Balue qu'on appelait le cardinal de Sainte-Susanne, et l'autre à gauche pour Louis d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile. Sur une des marches de l'estrade était le jeune prince de Piémont. Le prince de Navarre, comte de Foix, se tenait debout au côté gauche, et du côté droit le comte de Nevers. Le comte de Dunois, grand-chambellan de France, était assis sur un pliant derrière le roi de Sicile, parce qu'il était

goutteux. Il y avait aussi plusieurs personnes debout 1468. dans le parquet, entre autres le seigneur de Chatillon, gouverneur de Touraine.

Le second parquet était au milieu, élevé seulement d'une marche. De chaque côté se trouvait un banc couvert en tapisserie. Sur le premier à gauche étaient le marquis de Pont, les comtes du Perche, de Guise, de Vendôme, de Montfort et le comte dauphin. Sur celui à droite étaient le connétable et le chancelier; et à quelques pouces de distance sur le même banc, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Tours et plusieurs autres prélats. Dans le même parquet étaient assis sur une banquette Jean Prévost, notaire et secrétaire du roi, greffier des États, ayant une table devant lui. Les secrétaires du roi étaient assis sur les marches et sur les bancs qui étaient autour. Entre ces deux parquets il y avait deux bancs couverts de tapisseries faisant face au trône. Sur le premier étaient l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais et de Châlons, pairs ecclésiastiques, et sur le second le comte de Dammartin, grand-maître-d'hôtel du roi, les sires de Lohéac et de Boisménard, maréchaux de France, le sire de Torcy, grand-maître des arbalétriers, et le bâtard de Bourbon, grand-amiral de France.

Le troisième parquet occupait le reste de la salle à l'entour du second. Les comtes, les barons, les autres seigneurs étaient du côté gauche, et du côté droit, derrière le chancelier, étaient les gens du conseil du roi et les ambassadeurs. Il y avait encore plusieurs

1468. bancs pour les députés des principales villes du royaume.

On y fit les plus utiles propositions pour le bien public : mais comme ce n'était pas le motif que le roi avait eu en vue en convoquant cette assemblée, on se contenta de limiter l'apanage de Monsieur frère du roi à douze mille livres de rente en terres et domaines, et à soixante mille livres de pension. On y arrêta aussi que le duc de Bretagne serait sommé de rendre les villes qu'il avait prises en Normandie, et, en cas de refus, qu'on lui déclarerait la guerre; enfin que la Normandie ne pourrait sous aucun prétexte être distraite du domaine de la couronne.

Les séances se prolongèrent jusqu'au 14 avril. Aussitôt qu'elles furent terminées, le roi se rendit à Amboise, où il fut témoin d'un tremblement de terre qui se fit également ressentir à Tours et dans toute la province le jour de l'Ascension 1468. Ce fut dans le cours de cette même année qu'il fit arrêter et conduire au château de Loches Charles de Melun, baron de Nantouillet, qu'en 1465 il avait nommé son lieutenant-général dans tout le royaume. Il était accusé d'être d'intelligence avec les ennemis de l'état. Après quinze ans de captivité il finit par avoir la tête tranchée le 20 août 1483, c'est-à-dire dix jours avant la mort du roi, qui jusque-là semblait l'avoir totalement oublié.

Au retour du voyage qu'il avait fait en Picardie pour conclure sa paix avec le duc de Bourgogne, il se rendit à Amboise, où, le 1er août 1469, il institua

l'ordre de Saint-Michel. On assure que ce fut pour accomplir un vœu de son père, qui avait promis d'instituer un ordre de chevalerie en l'honneur de cet archange dont il disait avoir éprouvé la protection particulière au sujet du siège d'Orléans : mais d'autres pensent que, plus adroit que dévot, il n'imagina cette institution que pour attirer dans son parti les principaux seigneurs, en les obligeant, par les statuts de l'ordre, à renoncer à toutes sortes d'alliances contraires aux intérêts du monarque. Connaissait-il donc assez peu le cœur humain pour ne pas savoir que la foi des sermens est une bien faible barrière contre l'esprit de faction et contre les mécontentemens de l'ambition déçue dans ses espérances ? La cérémonie se fit dans l'église des Cordeliers. Il limita à trente-six le nombre des chevaliers, non compris le chancelier, le greffier, le trésorier et le héraut d'armes, auxquels il ajouta depuis le maître des cérémonies. Les premiers chevaliers de cet ordre, auquel Henri II substitua depuis celui du Saint-Esprit, furent : Charles, frère du roi, Jean duc de Bourbon, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, maréchal de France et grand-écuyer, André et Louis de Laval frères, Jean de Bueil, comte de Sancerre, Louis de Beaumont, Louis d'Estouteville, Louis bâtard de Bourbon, grand-amiral, Antoine de Chabannes, Jean bâtard d'Armagnac, George de La Trémouille, Charles de Crussol, sénéchal de Poitou, Tanneguy du Châtel, gouverneur du Roussillon, et autres qu'il serait trop long de détailler. Après cette cérémonie le roi revint à Tours où

1468.

1468. il reçut avec de grands honneurs le roi et la reine de Sicile, qui étaient venus lui rendre leurs hommages.

Si Louis avait cru trouver plus de zèle et de fidélité dans les hommes de basse extraction, qu'il semblait préférer pour être dépositaires de sa confiance, et qu'il comblait de biens et de dignités, sa pénétration fut en défaut à l'égard de Jean Balue, qui, de simple clerc, devint successivement évêque d'Angers, d'Évreux, d'Arras et cardinal du titre de Sainte-Susanne. Sans probité, sans mœurs, sans aucune espèce de sentimens honnêtes, il pouvait sous ces rapports convenir à Louis XI dans plus d'une circonstance; mais non pas jusqu'au point de l'initier comme ministre d'état dans les secrets du cabinet. Que peut-on confier en effet à celui dont chaque jour on met à profit l'immoralité? Aussi Balue poussa-t-il l'infamie et l'oubli de tous les devoirs jusqu'à trahir l'état en révélant au duc de Bourgogne tout ce qui s'agitait dans le conseil. Sa correspondance ayant été interceptée, le roi, à qui ses lettres furent apportées à Amboise, ne pouvant plus douter de sa perfidie, n'hésita pas à le faire arrêter, et comme ses vengeances, même les plus justes, portaient toujours l'empreinte de son caractère, il le fit mettre dans un des cachots du Plessis, renfermé dans une cage faite de treillis de fer, où un homme ne pouvait se tenir ni debout, ni couché. On assure que cette odieuse invention était due à Balue lui-même, qui fut aussi le premier à en éprouver le supplice. Du Plessis il fut transféré au château de Loches. Si, au lieu d'un pareil traitement, Louis se fût borné à pour-

suivre le châtiment d'un traître par les moyens que 1468.
lui donnaient les lois du royaume, il n'eût trouvé que des approbateurs; mais retenu par ses scrupules ordinaires, il craignit de livrer un prêtre, un cardinal au bras séculier. Ce fut sans doute cette incertitude qui encouragea l'archevêque de Tours, Hélie de Bourdeilles, à lui faire des représentations sur l'espèce de torture infligée à un prince de l'Église non encore condamné. Le roi se montra peu touché de ces remontrances, et cependant il se décida à investir la cour du parlement de Paris de la connaissance du crime dont Balue était déjà convaincu par ses propres lettres. L'archevêque n'en procéda pas moins par la voie des censures. N'osant s'attaquer au roi personnellement, il lança un monitoire contre ceux qui avaient mis la main sur le cardinal, ainsi que contre ses gardes qu'il menaçait en outre des foudres de l'excommunication. Le parlement de son côté rendit un arrêt qui ordonnait au prélat de lever les censures; mais celui-ci ayant refusé d'y obtempérer, un second arrêt prescrivit la saisie de tout son temporel. Au lieu de persister et de laisser la justice suivre son secours, le roi, toujours pusillanime quand il s'agissait du clergé, crut tout concilier en demandant des juges au pape. C'était aller au-devant de l'impunité du coupable. Il envoya à Rome à cet effet des agens chargés d'inviter le saint-père à faire instruire le procès de Balue, et en outre d'obtenir le rétablissement sur son siège de Jean de Beauveau, que Balue avait fait déposer sur des imputations calomnieuses pour se mettre à sa place. La

1468. faiblesse de Louis n'échappa point à Sixte IV, qui lui répondit par une lettre datée des nones de décembre 1471, qu'il nommerait volontiers des commissaires pour instruire le procès de Balue; mais que le crime de ce cardinal était tout-à-fait étranger au rétablissement de l'évêque d'Angers qui avait été déposé canoniquement. Il terminait en engageant le roi à consulter sur cela l'archevêque de Tours. Le pape nomma effectivement des commissaires, mais tous choisis parmi les prélats italiens et espagnols. Le roi, convaincu qu'un tel choix n'était point l'effet du hasard, se détermina à les récuser tous, sur le motif que le cardinal, étant son sujet, devait être soumis à des juges de sa nation. Le pape ni le roi ne voulant pas se désister de leurs prétentions respectives, le cardinal fut envoyé au château de Montbazon pour y être détenu un peu plus honorablement. Il y fut confié à la garde de Jean d'Estouteville, grand-maître des arbalétriers, et il y demeura jusqu'à l'an 1480, que le cardinal de la Rovère, légat en France, et depuis pape sous le nom de Jules II, obtint son élargissement. Par une insultante dérision de Sixte IV, Balue, digne à tous égards du supplice qu'il avait encouru, fut, à la honte de la cour de Rome, envoyé légat *à latere* en France, en 1484, et promu à différens évêchés lors de son retour en Italie.

En nous reportant aux premiers mois de cette même année 1469, nous y voyons la mort de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, prince de Talmont, etc., qui fut le dernier rejeton de la branche aînée d'Am-

boise, et dont les biens passèrent à la maison de La Trémouille par le mariage de sa fille Marguerite avec Louis de La Trémouille. Nous avons vu précédemment les disgraces de cette famille, et ses biens, par confiscation, réunis à la couronne. Le roi s'était également saisi de la vicomté de Thouars : mais par un scrupule bien digne de sa conscience superstitieuse, il crut la mettre en repos en s'en faisant faire une donation. Bientôt doutant de la légitimité de cet abandon forcé, il rendit cette propriété à Louis d'Amboise en 1468; puis il le contraignit de la lui vendre moyennant une modique somme qu'il ne paya jamais. Alors il crut en toute sûreté de conscience pouvoir en faire don à Anne de France duchesse de Bourbon, sa fille. Cependant étant au lit de la mort, l'archevêque de Tours, Hélie de Bourdeilles, qui avait toujours conservé beaucoup d'empire sur son esprit, lui remontra le tort qu'il faisait aux enfans de Louis de La Trémouille en retenant injustement la vicomté de Thouars, injustice qui pouvait compromettre son salut. Louis n'hésita plus alors à déclarer qu'il n'avait aucuns droits sur ce domaine. Il chargea son fils de le restituer aux héritiers de Louis d'Amboise. Parvenu à la couronne, Charles VIII exécuta les volontés de son père. Il leur donna main-levée de tous leurs biens, à l'exception cependant des ville et château d'Amboise qu'il se réserva par un sentiment de prédilection pour le lieu où il avait vu le jour, ainsi que nous le dirons tout à l'heure. Depuis ce moment la ville d'Amboise ne fut plus séparée de la couronne. Ainsi ces héritiers ren-

1468.

1468. trèrent dans la principauté de Talmont, dans les seigneuries d'Olonne, de Cusson, de la Chaume, que le roi avait données à Philippe de Commines par lettres patentes datées d'Amboise le 28 octobre 1472, et enregistrées à la chambre des comptes en 1473. Ce Louis qui n'avait eu que des filles, dont l'une mourut sans enfans du duc de Bretagne, se remaria à Hélène, fille de Jean de Chambes, seigneur de Montsoreau. Son mari étant mort, elle se retira auprès de Charles duc de Guienne, frère du roi. Mais peu de temps après elle fut empoisonnée ainsi que le duc lui-même, le 12 mai 1472, à Saint-Jean-d'Angély, et, comme on l'a toujours cru, par l'abbé du monastère de ce lieu.

Cette mort violente, dont le roi fut généralement accusé, fut si sensible au duc de Bourgogne, qu'il recommença la guerre et entra sur le territoire français le fer et la flamme à la main, genre d'hostilité dont on n'avait plus d'exemples depuis long-temps. Heureusement il vint échouer devant la ville de Beauvais, si courageusement défendue par la célèbre Jeanne Hachette.

A peine monté sur le trône, Louis XI avait, en 1461, rendu la liberté au duc d'Alençon, que Charles VII, en 1458, avait fait enfermer au château de Loches pour avoir conspiré contre l'état. Il avait été condamné à mort par la cour des pairs; mais le roi avait commué la peine en une prison perpétuelle. L'indulgence dont Louis XI avait usé envers lui, loin de lui inspirer de la reconnaissance, ne servit qu'à le rendre plus coupable encore; car étant parvenu à

rentrer par adresse dans son château d'Alençon, le seigneur du Lude lui conseilla de mettre toutes ses places sous la protection du duc de Bourgogne. C'était blesser le roi par son endroit le plus sensible, d'après la haine qu'il portait à Charles-le-Téméraire. Aussi, dès qu'il fut averti de ce projet, il expédia Tristan-l'Hermite, prévôt de son hôtel, qui arrêta le duc d'Alençon le 8 mai 1472, et l'amena à Tours devant le roi, qui l'envoya à Loches où il fut enfermé dans la même cage de fer d'où le cardinal Balue était sorti quelque temps auparavant. On ne l'en retirait qu'aux heures des repas, après lesquels il y rentrait immédiatement. Il y resta pendant trois mios, et fut ensuite transféré au château de Roche-Corbon pour y être interrogé par le chancelier assisté du comte de Dunois, de Jean Boulenger, premier président au parlement, ainsi que de plusieurs conseillers de la cour et du grand conseil. Le 28 février 1473, le duché d'Alençon, les terres de Semblançay, de Saint-Christophe et la vicomté de Tours furent mises entre les mains du roi. Enfin par arrêt du 14 juillet 1474, Jean V ou II, duc d'Alençon, surnommé le Bon, fut une seconde fois condamné à perdre la tête. Cependant, à l'exemple de son père, Louis lui fit grace et le rétablit même dans tous ses biens, en sorte que ses deux successeurs René et Charles, qui furent les derniers de cette branche royale, conservèrent la seigneurie de Semblançay et la vicomté de Tours. Nous voyons en effet que Charles, duc d'Alençon, ayant acquis du roi la faculté de rachat de plusieurs terres et châteaux situés

1468.

1468. en Anjou, que le roi François I[er] avait engagés au sire de Rohan, donna à ce seigneur en échange, l'an 1516, la terre de Semblançay et le fief des ponts de Tours, avec les dîmes de Neuvy, qui lui appartenaient indépendamment des autres charges mentionnées au contrat d'échange. Ce fut de ce même seigneur de Rohan que le surintendant Guillaume de Beaune les acquit peu de temps après, d'où il prit le nom de Semblançay, sous lequel il est plus particulièrement connu dans l'histoire.

De cinq enfans que Louis XI avait eus jusque-là de Charlotte de Savoie, il ne lui restait que deux filles;
1470. mais le samedi 30 juin 1460, la reine accoucha à Amboise d'un garçon qui reçut le nom de Charles. Il fut baptisé par l'archevêque de Lyon et tenu sur les fonds par le prince de Galles et par Jeanne de France, fille du roi. Le jeune prince de Galles était venu à Tours avec sa mère Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, solliciter des secours du roi, qui se bornèrent à deux mille hommes et à une somme de vingt mille livres que le monarque lui donna. La naissance du dauphin Charles fut célébrée à Amboise et à Tours par des fêtes et des réjouissances publiques. Depuis ce moment Louis sembla s'occuper plus particulièrement de ce qui pouvait concourir à embellir et à enrichir la ville de Tours. Ce fut à lui qu'elle fut redevable d'une branche d'industrie qui long-temps en a fait l'une des cités les plus florissantes de la France. Dans cette même année 1470, il établit des fabriques d'étoffes de soie, de draps d'or et d'argent, qu'il fallait auparavant

tirer de l'Italie, et pour cela il fit venir à grands frais 1470.
les plus habiles ouvriers de Gênes et de Florence. Ils furent d'abord logés chez les habitans, qui s'empressèrent de leur procurer tout ce qui était nécessaire à leurs travaux. Le roi continua à les encourager par divers privilèges qu'il leur accorda depuis; entre autres il leur permit de disposer de leurs biens en faveur de leurs parens non régnicoles : enfin par des lettres patentes du mois d'octobre 1480, il affranchit tous les ouvriers en soie, tant français qu'étrangers, du droit de taille et de toute autre espèce d'imposition. Les privilèges, qui généralement sont nuisibles à l'industrie, peuvent au contraire avoir pour elle les plus heureux résultats lorsqu'il s'agit d'en implanter une nouvelle branche à l'aide d'étrangers, presque toujours portés à regretter leur patrie, et qu'on ne peut retenir qu'à l'aide d'une protection toute particulière.

L'art typographique venait de naître; à peine ses premiers essais étaient-ils connus en France par le *Codex Psalmorum* de 1457 et surtout par la Bible de Mayence de 1462, que Louis XI, en 1463, conçut le projet d'enrichir la France de cette inappréciable découverte. Le maître de la monnaie de Tours, nommé Nicolas Jenson, était connu par son habileté et son intelligence. Il fut envoyé par le roi à Mayence avec l'instruction de ne rien négliger pour découvrir les procédés de cet art nouveau. Jenson réussit au-delà même de ses espérances. Revenu à Tours après quatre ans d'absence, il n'y trouva plus la protection dont il s'était flatté. Alors il quitta la France et alla porter

1470. dans l'Italie le dépôt précieux des connaissances qu'il avait recueillies à Mayence. Sans les guerres et les intrigues dans lesquelles Louis XI se trouvait alors engagé, il est à croire que la ville de Tours aurait eu l'honneur d'être en France le berceau de l'imprimerie, dont Paris fut redevable à Ulrich Gering en 1470.

Il y avait alors en face de la ville de Tours, au milieu de la Loire, une assez grande île appelée l'île de Torçay, et depuis connue sous le nom d'île Saint-Jacques. D'un bout elle était attenante au pont, et du côté du couchant elle n'était séparée que par un courant d'eau d'une île beaucoup plus petite nommée l'île de Vorgerest. Cette dernière existe encore après avoir pris successivement les noms d'île Moisant et d'île Simon. Louis conçut le projet d'agrandir la ville en y réunissant ces deux îles. Ce projet n'était ni sage ni utile; car en réduisant de moitié le lit de la rivière, c'eût été exposer la ville à être submergée lors des grandes crues de la Loire, dont les eaux sont à peine contenues par les hautes digues qui s'opposent à leurs débordemens. Mille ouvriers étaient occupés chaque jour à ces travaux : mais mal conçus et plus mal exécutés, une crue subite détruisit heureusement en un jour l'ouvrage de plusieurs mois, et la Loire reprit son cours accoutumé le long des murs de la ville. Il a été plus aisé de faire disparaître entièrement cette île à l'époque de la construction du nouveau pont, quoiqu'elle contînt alors une paroisse et environ cent dix habitations.

Le projet que le roi avait formé de rendre flottable

1470.

la petite rivière de Bransle resta de même sans exécution, soit qu'on n'eût pas trouvé les moyens de lever les obstacles, soit que les affaires du gouvernement eussent détourné l'attention du monarque, continuellement occupé de déjouer les intrigues de son frère, et de paralyser par la force ou par la politique les entreprises du duc de Bourgogne, son irréconciliable ennemi. A l'instigation du connétable de Saint-Pol, Louis se disposait à recommencer la guerre contre lui; mais le traité de Péronne, quoiqu'il lui eût été arraché par la violence et la nécessité, lui laissait pourtant quelques scrupules. Pour se mettre en repos à cet égard, il résolut de convoquer à Tours une assemblée de notables des principales villes du royaume; mais il eut soin de n'y appeler que des hommes qu'il savait lui être entièrement dévoués. Quelque nombreuse que fût cette assemblée, on ne peut cependant lui donner le titre d'états-généraux, puisque ses membres ne furent point élus par les provinces, et que les trois ordres n'y furent point distingués comme en 1468. L'assemblée se tint dans la grande salle de l'archevêché le mercredi 6 juin 1470. On y résolut que le duc de Bourgogne serait assigné à la cour du parlement de Paris, formée en cour des pairs, pour répondre tant sur les entreprises contre l'état dont il était accusé, que sur l'alliance qu'il avait contractée avec le roi d'Angleterre, duquel il avait même reçu l'ordre de la Jarretière en échange de celui de la Toison-d'Or. Cet arrêt fut exécuté par un huissier de la cour qui se rendit à Gand et qui remit l'exploit au duc lui-même

1470. lorsqu'il se rendait à la messe. Charles fit d'abord mettre l'huissier en prison, puis quelques jours après il le renvoya sans réponse. La guerre qui s'ensuivit, ainsi que celle qui l'avait précédée, étant hors de notre sujet, nous nous bornerons à dire qu'elle fut terminée par une trêve de trois mois, et prolongée ensuite au moyen de quelques places qui furent restituées au duc de Bourgogne.

La santé extrêmement délicate du dauphin faisait vivement désirer à Louis XI d'avoir un second fils. Ses vœux à cet égard furent exaucés, la reine ayant 1472. mis au monde à Amboise, le 3 septembre 1472, un fils qui fut nommé François duc de Berri. Mais la joie du roi ne fut pas de longue durée; car ce prince mourut au mois de juillet de l'année suivante, et eut sa sépulture dans l'église des Cordeliers d'Amboise. Le roi en témoigna tant de douleur, qu'il resta six jours entiers sans vouloir parler à personne. Ce fut le dernier de ses six enfans, qui furent : 1° Joachim, né en 1459, mort en 1460; 2° Louise, née en 1461, morte dans la même année; 3° Anne, née à Tours en 1461, connue sous le nom de la dame de Beaujeu; 4° Jeanne, née à Tours en 1464, première femme de Louis XII; 5° Charles dauphin, depuis Charles VIII, né à Amboise en 1470; et 6° François dont nous venons de parler. Dans cette même année, Charles, comte du Maine, petit-fils du roi Jean, mourut le 10 avril à Neuvy-le-Roi, d'où son corps fut transporté au Mans. Il était né au Plessis-les-Tours le 14 octobre 1414 de Louis II, duc d'Anjou, et d'Yoland d'Ara-

gon. Sa mère, par testament fait à Tours le 11 mai 1438, lui avait laissé les quatre baronnies qu'elle avait eues en dot. 1472.

Louis XI fut le premier de nos rois qui eut une artillerie considérable, et qui substitua le bronze au fer dans la fonte des canons. La *Chronique scandaleuse* nous apprend qu'il en fit couler à Tours douze faits de cette matière, auxquels il donna le nom des douze pairs. L'un d'eux fut pris à la bataille de Montlhéry. Nous y voyons aussi qu'*il fit faire autres douze grosses bombardes de fonte et métail de moult grand longueur et grosseur*. On cite surtout une couleuvrine de cinq cents livres de balles, qui fut fondue à Tours en 1474. Le roi la fit placer à Paris sur les tours de la Bastille. Au premier coup, elle porta jusqu'à Charenton; mais à la seconde épreuve, elle tua son pointeur, et depuis ce moment on cessa d'en faire usage.

Alphonse V, roi de Portugal, ayant été battu par Ferdinand, roi de Castille, qu'il voulait dépouiller de ses états, vint à Tours, en 1476, réclamer l'appui de Louis XI; mais le monarque français était alors trop occupé de ses démêlés avec le duc de Bourgogne pour embrasser des intérêts qui lui étaient tout-à-fait étrangers. Il reçut Alphonse avec les plus grandes démonstrations d'honneurs et d'amitié, le traita magnifiquement, et prescrivit aux plus grands seigneurs de sa cour d'en agir de même avec le roi de Portugal : mais tout se borna à ces vaines démonstrations. Trompé dans l'espoir qu'il avait trop légèrement conçu, Al- 1476.

1476. phonse prit la résolution d'abdiquer et de passer à la Terre-Sainte. Louis ne le détourna point de son projet ; en conséquence il partit de Tours le 24 septembre suivant : mais à peine en était-il sorti, que, vaincu par les instances des siens, il consentit à retourner en Portugal et à reprendre la couronne qu'il avait cédée à Jean son fils.

Il y avait en France peu de villes un peu considérables auprès desquelles il ne fût établi une ou plusieurs maladreries destinées à recevoir ceux qui étaient attaqués de maladies contagieuses ou pestilentielles. Il en existait une de cette nature située à Sainte-Radegonde, auprès de l'abbaye de Marmoutier. Peut-être les moines la jugèrent-ils trop voisine de leur monastère, peut-être aussi ce lieu très-resserré fut-il jugé trop incommode. Quoi qu'il en soit, on prit le partit de réunir cette maladrerie à celle de Saint-Lazare ou Saint-Ladre, qui existait déjà de l'autre côté de la Loire du temps de Charles VII. On se servit pour cela d'un prieuré dépendant de celui de Dissay, qui lui payait annuellement trente septiers de blé. Le roi y ajouta une somme de dix mille livres, convertie en rentes et en domaines. Au moyen de cette fondation, il chargea la ville de Tours de fournir tous les jours gras de chaque semaine aux lépreux de cette maladrerie une pièce de bœuf d'un pied carré, dite pièce de bœuf royal, dont le prix était alors de quatre sous.

L'année 1477 fut peut-être pour Louis XI l'une des plus heureuses de son règne par l'événement qui

le délivra d'un ennemi qu'il ne haïssait pas moins qu'il n'en était haï lui-même. Nous voulons parler de la mort de Charles-le-Téméraire, qui ne mérita jamais mieux ce surnom que dans la bataille où il perdit la vie devant les murs de Nancy, le 5 de janvier. On prétend que Louis avait fait prévenir le duc qu'il serait trahi par le Napolitain Campobasso, l'un de ses généraux. Mais une pareille démarche s'accorderait mal avec la joie que le roi ressentit avant même d'avoir acquis la certitude que Charles avait cessé de vivre. Voici ce que l'on raconte à ce sujet. Le jour de l'Épiphanie, le roi assistait à la grand'messe dans l'église de Saint-Martin de Tours. Angelo Catto, archevêque de Vienne, officiait ce jour-là. En s'approchant du roi pour lui donner la patène à baiser lors de l'offrande, il lui dit : *Sire, Dieu vous donne la paix! Vous l'aurez si vous voulez, quia consummatum est.* C'en est fait, votre ennemi le duc de Bourgogne est mort, et son armée détruite. D'autres assurent que l'archevêque ne prononça que ces mots : *consummatum est*, qui furent après l'événement considérés comme un présage; car on sait qu'Angelo Catto se mêlait en même temps de médecine et d'astrologie, titres qui seuls avaient attiré sur lui les faveurs du roi. Suivant la première version, on aurait peine à comprendre comment cet archevêque aurait pu instruire le roi le 6 janvier du résultat d'une bataille livrée la veille devant Nanci, éloigné de Tours de huit journées au moins, d'après la lenteur des communications à l'époque où ces choses se passaient. D'un autre côté Philippe de Commines,

1477.

1477. liv. v, ch. 10 de ses Mémoires, assure que ce fut le comte du Bouchage et lui qui annoncèrent au roi la défaite du duc de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins certain que Louis XI, considérant la mort de Charles comme une faveur du ciel, promit aussitôt d'en témoigner sa reconnaissance en faisant entourer d'une grille d'argent le tombeau de saint Martin, qui jusque-là n'en avait eu qu'une en fer. On croit que ce fut à cette occasion (ce fut du moins à la même époque) qu'il prescrivit au chapitre de Saint-Martin de célébrer dorénavant tous les ans la fête de Charlemagne avec tout l'éclat et la solennité que cette église avait coutume de mettre dans la célébration des fêtes dites *à sept chandeliers*.

Dès l'année suivante il se mit en devoir d'exécuter sa promesse. Monstrelet et quelques autres historiens d'après lui ont prétendu qu'il avait fait enlever de force la vaisselle d'argent qui se trouvait à Paris et autres villes, ce qui fit qu'on la cacha long-temps encore après. Nous ignorons jusqu'à quel point cette assertion peut être vraie : mais nous avons sous les yeux des lettres patentes données à Arras le 11 juillet 1478, par lesquelles il nomme trois commissaires, Pierre Symart, Jehan Polain et Jacques Lecamus, chargés d'acheter dans les villes d'Orléans, de Bourges et de Limoges mille marcs d'argent blanc. On n'y voit point qu'ils aient été autorisés à s'emparer de l'argenterie. Seulement il leur était prescrit de ne porter le marc qu'à 10 livres 5 sous, c'est-à-dire cinq sous audessus du taux légal, quoique, suivant le cours du

commerce, le marc valût alors 10 livres 10 sous. 1477.
C'est probablement cette clause qui empêcha les commissaires de se procurer la quantité qui leur était demandée, puisqu'il manquait quatre cent vingt-six marcs que la ville de Tours fut obligée de fournir au prix de 10 livres 5 sous, le roi ne pouvant strictement reconnaître que le taux légal.

Jehan Gallant l'aîné et Jehan Gallant le jeune, orfèvres du roi, furent chargés de la confection du treillis et de le fabriquer au titre de onze deniers de fin; mais il se trouva porté à un demi-grain de fin de plus équivalant à douze marcs. Ainsi le poids total du treillis s'éleva à six mille sept cent soixante-seize marcs une once sept gros; et, suivant les lettres patentes du 20 septembre 1481, la façon en fut payée à raison de cinq sous le marc ou 3,390 liv. 4 den. En y ajoutant le prix de la matière montant à 69,456 l. 7 s. 11 d., on verra que cet ouvrage coûta au roi 72,846 liv. 8 s. 3 d., qui représenteraient aujourd'hui une somme de 366,704 fr. Le prix du marc à onze deniers demi-grain de fin était de 51 fr. 60 c.

Ce ne fut pas le seul acte de munificence de ce prince envers l'église de Saint-Martin. Indépendamment de différentes sommes assez considérables qu'il lui avait données, il lui fit présent de *sa figure au naturel à genoux, avec son coussin, ses ornemens royaux et son bonnet enrichi de pierreries, le tout d'argent et du poids de cent vingt-six marcs deux onces*. De même, après la prise de la Guerche en Bretagne, il en fit mo-

1477. deler le château en argent vermeil, qu'il déposa sur le tombeau de saint Martin ; il pesait cinquante-deux marcs deux onces. Enfin il fit faire en relief le profil de son château du Plessis, dont il gratifia pareillement la même église. Celui-ci n'était que du poids de vingt-six marcs six onces. Les accès de dévotion de ce prince s'accroissaient en raison du dépérissement de sa santé. C'est ainsi qu'il fit bâtir à Tours une église pour les Carmes ; car ayant remarqué qu'ils étaient obligés de faire l'office dans une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié attenante à leur monastère, il fit construire un temple d'une plus grande dimension, et l'enrichit de plusieurs dotations pour lesquelles il ne se réserva qu'un léger droit de cens payable en deniers qu'il voulut être frappés tout exprès. On y voyait gravée la figure de Notre-Dame-de-Pitié, telle qu'on la représente ordinairement avec les glaives de douleurs placés en forme de rayons. Cet usage s'était conservé jusqu'aux derniers temps dans l'hommage et le cens que devaient ces religieux au seigneur de Bueil pour les domaines qu'ils possédaient dans son fief. Il fonda pareillement dans l'intérieur de son château du Plessis une collégiale composée de huit chapelains, qui tous devaient être âgés de plus de cinquante-cinq ans, avec quatre enfans de chœur de douze à treize ans. Il affecta à cette fondation mille livres parisis de rente à prendre sur la ferme du poisson de mer qui se vend à Paris, et 4,000 livres de rente sur le greffe de la prévôté de Chinon, ainsi que sur celui du bail-

liage de Tours. Depuis ce chapitre fut porté à douze chanoines et à huit vicaires. Le doyen et le chantre étaient au nombre des chanoines. 1477.

Devenu en quelque façon infirme après une attaque d'apoplexie, Louis quittait rarement le château du Plessis, si ce n'est quelquefois pour aller à Amboise voir le dauphin, qu'il y faisait élever loin de ses yeux et dans une ignorance presque complète, craignant, disait-il, d'altérer par l'étude une complexion extrêmement délicate. Quoique la reine habitât la même ville, il avait placé son fils sous la tutelle de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et le jeune prince avait reçu de son père l'ordre d'obéir en tout à son gouverneur. Louis se permettait cependant de temps en temps de diriger ses promenades jusqu'aux Arpentis, à Chissay et même à Montrichard; mais pendant l'année 1480 il passa l'hiver tout entier à Tours, où il apprit que des ambassadeurs flamands venaient lui demander la continuation de la trève qu'il avait conclue avec leur prince. Il alla au-devant d'eux jusqu'à Château-Renault. Leur ayant donné audience dans le château, il leur accorda une prolongation d'une année, dans l'espoir qu'elle les déciderait à la conclusion d'une paix définitive que lui faisait désirer plus vivement que jamais l'état de sa santé, qui s'affaiblissait chaque jour. Les approches de la mort, qui pour l'ordinaire disposent les ames vraiment pieuses aux sentimens d'indulgence et de pardon, produisaient un effet tout contraire sur l'ame dévote et superstitieuse de Louis XI. Tout lui portait ombrage, tout lui in-

1477. spirait de la défiance, tout lui faisait craindre que l'on n'attentât à ses jours. Son château devint une forteresse inaccessible, ou plutôt une prison hérissée de piques, de grilles et de verrous. N'osant plus confier la garde de sa personne à ses propres sujets, il la remit à des troupes étrangères et licencia deux compagnies de cent lances, qui jusque-là avaient fait le service auprès de lui. Le capitaine de l'une d'elles, nommé d'Oriole, ayant, ainsi que son lieutenant, éclaté en murmures, et annoncé assez hautement qu'ils iraient chercher de l'emploi auprès du duc de Bourgogne, Louis les fit arrêter, condamner sur-le-champ et décapiter sur la place publique de Tours. Dans ce même temps René, duc d'Alençon, comte du Perche, fut également arrêté sur de simples soupçons et conduit au château de Chinon. On instruisit son procès, et quoiqu'il fût démontré qu'il n'était pas coupable, il n'en fut pas moins condamné à demander pardon au roi et à recevoir garnison royale dans ses châteaux. Six ans auparavant, en 1475, Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, ayant tué sa femme Charlotte de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, qu'il disait avoir surprise en adultère avec Jean de la Vergne son écuyer, avait été condamné, par arrêt du parlement du 2 septembre 1480, à une amende de cent mille écus d'or. Pour satisfaire à cette amende, par contrat passé à Tours devant notaire le 5 octobre 1481, Jacques de Brézé abandonna au roi ses terres de Maulévrier, d'Anet et de Nogent, qui cependant furent par la suite restituées à son fils.

C'était par des excès de sévérité, par des exécutions sanglantes et surtout par des actes d'une dévotion puérile que ce monarque cherchait à se distraire de l'idée de la mort qu'il voyait s'approcher lentement. Dans une rechute qui pensa mettre un terme à ses jours, le comte du Bouchage et Philippe de Commines firent en son nom un vœu à saint Claude, et Louis ne fut pas plus tôt rétabli, qu'il s'empressa de l'exécuter. Il partit de Tours accompagné de six mille hommes, laissant le gouvernement du royaume à Pierre de Bourbon. Au retour de ce singulier pèlerinage, qui ressemblait plutôt à une expédition guerrière, il éprouva une nouvelle attaque, et se fit transporter à Cléry auprès de sa bonne Notre-Dame, à laquelle il ne manquait jamais de demander pardon des crimes que la politique ou la peur lui faisaient commettre. Mais ni les prières, ni les pèlerinages, ni les reliques dont il était entouré et qu'il faisait venir de toutes parts dans sa demeure du Plessis, ne pouvaient apporter de soulagement au mal qui le minait. Enfin ayant entendu parler de la sainteté d'un hermite de la ville de Paule en Calabre et des miracles qu'on lui attribuait, il résolut de le faire venir à Tours. Son nom était Robert Martotillo, mais il n'était connu que sous celui de François de Paule. En 1482 Louis XI envoya vers lui le prince de Tarente avec Galehaut d'Alougny, gentilhomme de Touraine, son chambellan, chevalier de l'ordre. Tous les deux étaient spécialement chargés de n'épargner ni les promesses ni les prières pour décider le saint homme à se rendre

1477.

1482.

1482. auprès du roi. Après quelque résistance, François de Paule se rendit au vœu des ambassadeurs. Il se mit en route accompagné de deux de ses religieux et d'un de ses neveux du nom d'Alesso, dont la postérité s'est établie en Touraine. Aussitôt que le roi fut prévenu de son arrivée, il ordonna au dauphin d'aller au-devant de lui accompagné des principaux seigneurs de la cour, et de le recevoir avec tous les honneurs dûs à un si saint personnage. Le dauphin en l'abordant se jeta à ses genoux et reçut sa bénédiction dans le lieu même où depuis fut construit à Amboise le couvent des Minimes. François de Paule ne s'arrêta point dans cette ville, et continua sa route vers le Plessis, où le roi l'attendait avec la plus vive impatience. Il y arriva le 24 avril 1482. Louis crut ne pouvoir lui rendre trop d'honneurs. Il voulut qu'il logeât dans le château même ainsi que ses trois compagnons de voyage. Il le consultait tous les jours et le conjurait surtout d'adresser ses prières à Dieu pour qu'il prolongeât sa vie, quoique le bon ermite ne cessât de l'assurer que ses prières ne pouvaient faire changer les décrets de la Providence. Le séjour de la cour, quelque triste qu'il fût, ne pouvant convenir à l'austérité de la vie du vénérable ermite, Louis lui donna un logement dans la partie basse de la cour du château avec la chapelle de Saint-Mathias. Là sa naissante communauté était défrayée aux dépens du roi. L'on peut voir encore aujourd'hui dans les comptes de sa maison : « donné au bonhomme deux cents livres « pour soi et les siens entretenir. » Louis pressait en

vain le saint homme d'opérer des miracles en sa faveur; il n'en obtenait pour toute réponse que d'avoir confiance en Dieu et de se soumettre à ses volontés. Cependant les dernières années de son règne, plus heureuses que les premières, étaient faites pour lui donner quelques consolations, s'il n'eût pas lui-même travaillé à empoisonner le cours de sa vie. Charles d'Anjou, comte du Maine, en mourant à Marseille le 10 décembre 1481, l'avait nommé par son testament héritier de tous ses états, dont le plus beau et le plus important était la Provence. Le 25 de mars suivant, Marie, duchesse de Bourgogne, mourut laissant un fils et une fille nommée Marguerite, âgée seulement de trois ans. Desquerdes, qui commandait alors l'armée du roi en Flandres, sut si bien ménager l'esprit des Gantais, qu'il les fit aisément consentir au mariage du dauphin avec cette princesse. Elle fut amenée en France et reçue à Amboise au mois de juin 1483, et fiancée au dauphin au mois de juillet, en présence des plus grands seigneurs et des députés des grandes villes du royaume appelés à cette cérémonie par ordre exprès du roi, qui par ce mariage réunissait à la couronne les états de Bourgogne, dont Marguerite était héritière. Ces divers événemens auraient pu répandre dans l'ame de Louis un baume salutaire, si son mal n'eût pas été aussi invétéré; mais tous les remèdes moraux et physiques étaient devenus impuissans. Après l'atteinte la plus grave qu'il eût éprouvée jusque-là, ne pouvant plus se dissimuler que le terme de ses jours approchait, quoiqu'il mît tout en œuvre

1482.

1483.

1483. pour le cacher aux autres, il se fit transporter à Amboise pour donner à son fils des instructions sur la manière de se conduire lorsqu'il serait monté sur le trône. Il lui recommanda surtout et lui fit promettre par serment qu'il ne destituerait de leurs emplois, sans des causes légitimes, aucuns de ceux qu'il en trouverait pourvus, ayant éprouvé par lui-même à quels troubles il avait livré le royaume par une mesure aussi impolitique. Depuis ce moment Louis ne fit plus que languir jusqu'au samedi 30 août 1483. Il expira vers les huit heures du soir au château du Plessis, âgé de soixante ans et deux mois, après vingt-deux ans et un mois de règne. Son corps fut d'abord transféré du Plessis dans l'église de Saint-Martin de Tours, où il resta exposé pendant huit jours. Ensuite on le transporta à Notre-Dame-de-Cléry, lieu qu'il avait lui-même choisi pour sa sépulture.

Louis certainement ne fut pas un bon roi; mais il fut sans contredit l'un des plus habiles entre ceux qui avaient porté le même sceptre. Nul mieux que lui n'eut l'art de susciter des embarras à ses ennemis et de se tirer des mauvais pas dans lesquels il se trouvait lui-même engagé. Il recula les bornes de la France. Ce fut à lui qu'elle fut redevable de l'établissement des postes. Il protégea l'imprimerie, que le premier il avait eu le dessein d'introduire en France. Il avait également conçu le projet de l'unité des poids et mesures, ainsi que d'une coutume générale pour toutes les provinces du royaume. Tyran à l'égard des grands, il ne permit jamais qu'on s'écartât de la justice envers

le peuple. Aussi les troubles qui éclatèrent sous son règne ne prirent-ils leur source que dans les mécontentemens des princes et de la noblesse, malgré le poids des impôts dont le peuple fut surchargé. Nous ne prétendons pas par là disculper ce prince des condamnations arbitraires et des cruautés dont il se rendit coupable; mais son règne avait commencé de manière qu'il fallait ou qu'il se rendît maître absolu, ou qu'il se laissât dominer. Ne pouvant se faire aimer, il voulut se faire craindre, et il n'y réussit que trop. Au reste les reproches que l'on est en droit de faire à sa mémoire ne peuvent faire oublier les obligations que lui dut la ville de Tours, ni que ce fut lui qui posa les premiers fondemens de la prospérité dont elle a joui long-temps encore après lui.

1483.

Outre les six enfans dont nous avons parlé, Louis eut encore quatre filles naturelles: 1° Guyette, que l'on croit fille d'une veuve nommée Phelise Regnard, mariée en 1460 à Charles de Sillons; 2° Jeanne, dame de Mirebeau, eut pour mère Marguerite de Sassenage; elle fut légitimée par lettres du roi données à Orléans le 25 février 1465, et mariée peu de jours après à Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France; 3° Marie, fille de la même Marguerite de Sassenage, mariée en juin 1467 à Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier; 4° Isabeau, dont la mère n'est pas connue, mariée à Louis de Saint-Priest, dont elle eut une fille, qui, en 1488, épousa Soffrey Alamand, gentilhomme de Touraine, gouverneur du Dauphiné.

Louis XI en mourant, convaincu que son fils était

1483. incapable de tenir les rênes du royaume, en avait donné le gouvernement à la dame de Beaujeu sa fille, femme de Pierre duc de Bourbon. Charles VIII cependant depuis deux mois était entré dans sa quatorzième année, et avait ainsi atteint l'âge de la majorité; et quoique alors il ne dût plus y avoir de régence, la faible complexion du jeune monarque et surtout le vice de son éducation faisaient sentir la nécessité de lui donner un guide qui pût le diriger, ou, pour mieux dire, gouverner à sa place jusqu'à ce qu'il fût en état de comprendre l'importance des devoirs que le sceptre lui imposait. Ce poste important était devenu l'objet de l'ambition de plusieurs prétendans. La dame de Beaujeu avait pour elle les dernières volontés du roi son père. Le duc d'Orléans, depuis Louis XII, se prévalait de sa qualité de premier prince du sang. Jean II de Bourbon s'était mis sur les rangs comme oncle du roi, et opposait au duc d'Orléans qu'il n'était pas majeur, et qu'en outre il serait inconvenant de confier la jeunesse du roi à celui qui se trouvait être son héritier présomptif. D'un autre côté la reine faisait valoir ses droits de mère, et quoique mieux fondée peut-être que tous les autres, elle n'en fut pas moins la première à se désister de ses prétentions. Il est vrai que l'état de sa santé semblait lui en imposer l'obligation, puisqu'elle mourut à Amboise le 1er décembre de cette même année, trois mois après son mari. Il était fort difficile de concilier ces diverses ambitions. Pour y parvenir on se décida à convoquer les états-généraux. Ils furent assemblés à Tours, et l'ouverture

s'en fit le 15 janvier 1484 dans la grande salle de l'archevêché. Le but de cette convocation était d'abord de pourvoir au gouvernement de l'état, en second lieu de réformer les abus qui s'y étaient introduits sous le règne précédent. 1484.

La salle était disposée dans un ordre pareil à celui que nous avons déjà décrit. Aux deux côtés du trône se tenaient debout le comte de Dunois et le sire d'Albret, le comte de Foix et le prince d'Orange. A six pieds de distance du trône, à droite, était un fauteuil pour le connétable duc de Bourbon, et plus bas, à gauche, un autre fauteuil pour le chancelier Guillaume de Rochefort. On voyait sur un banc le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, le cardinal Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, les six pairs ecclésiastiques et le comte de Vendôme. De l'autre côté un autre banc était occupé par les ducs d'Orléans et d'Alençon, par les comtes d'Angoulême, Pierre de Bourbon, de Beaujeu et Philippe de Savoie, comte de Bresse. L'élite de la noblesse s'appuyait sur les dossiers des différens bancs. Tel était le premier parquet : le second était rempli par la noblesse inférieure. Au centre étaient les députés des provinces. On peut considérer ces états comme les premiers qui, sous la troisième race, aient véritablement représenté la nation. Voici entre autres choses ce que les états déclarèrent, conformément aux anciennes constitutions du royaume : « Qu'ils n'entendent pas que doresenavant « on mette sus aucune somme de deniers sans leur « vouloir et consentement, en gardant et observant les

1484. « privilèges et libertés de ce royaume, et que les nou-
« velletés, griefs et mauvaises inductions qui par
« cy-devant puis certain temps ont été faites, soient
« réparées. »

Ces principes conservateurs des droits des nations étaient encore en France dans toute leur force, et prouvent suffisamment que les atteintes qu'ils ont subies depuis n'ont été que l'effet de la violence et de l'usurpation.

Les états furent partagés en six nations, ou, pour mieux dire, en six bureaux qui eurent chacun une salle particulière pour préparer leurs travaux. La Touraine fit partie du sixième appelé la Langue-d'Oil, ainsi que l'Anjou, le Maine, le Berri, le Poitou, le Limousin, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forest, le Beaujolais, l'Angoumois et la Saintonge.

Indépendamment de l'objet de la régence qui devait être traité le premier, on divisa les matières en cinq chapitres, savoir : le clergé, la noblesse, le tiers-état, la justice et le commerce. Relativement au clergé, on demanda, contre l'opinion des évêques, le rétablissement de la pragmatique sanction, afin d'éviter que tout l'argent de la France ne finît par s'écouler vers l'Italie, et pour que les dignités de l'Église ne fussent pas le partage de favoris ignorans et immoraux, effets qu'avait déjà produits l'impolitique abolition de cette pragmatique par Louis XI, plus dévot, mais moins pieux que Louis IX, qui le premier avait donné l'exemple de cette salutaire opposition aux envahissemens de la cour de Rome.

1484.

Les plaintes de la noblesse portèrent sur la fréquence des convocations de l'arrière-ban, ainsi que sur les charges qui en étaient la suite, et principalement sur les entraves que l'on avait mises à son droit de chasse sous le règne qui venait de finir. Mais les doléances du tiers-état eurent une toute autre importance. On exposa l'énormité des impôts, et le mode de leur perception plus vexatoire encore. On demanda la réunion au domaine royal de tout ce qui en avait été précédemment distrait; la suppression des offices inutiles et la réduction des gages de ceux qu'il serait indispensable de conserver; l'abolition d'un grand nombre de pensions et la réduction des autres; enfin la réforme de la justice et l'inamovibilité des juges. On terminait en disant : « Que toutes tailles et autres « impositions arbitraires soient donc tollues et abolies, « et ce en suivant la naturelle franchise de France et « la doctrine de saint Louis, qui commanda et bailla « à son fils la doctrine de ne lever tailles sur son « peuple sans assembler les états-généraux, et que les « gens des états les consentent. »

Le chapitre de la justice contenait des remontrances non moins sévères. On s'y éleva surtout contre ces commissions si fréquentes sous le dernier règne, véritables tribunaux de sang, où des assassins revêtus du titre de juges, subordonnant leur conscience aux volontés du monarque, ne prononçaient jamais qu'au gré de sa vengeance et de ses passions, ne laissant aucun refuge ouvert à l'innocence. Les exactions des officiers du sceau, celles des secrétaires du roi, les

1484. évocations au grand-conseil et mille autres abus de cette nature furent représentés avec autant de chaleur que d'amertume; enfin on demanda pour protéger et encourager le commerce, encore dans son enfance, la suppression de plusieurs droits onéreux, qui nuisaient plus à la prospérité de l'industrie que leur produit ne pouvait être utile à l'état. Les députés de la Touraine, de l'Anjou et du Maine insistèrent surtout sur la suppression de la gabelle, devenue aussi odieuse qu'insupportable par les vexations inouïes dont se rendaient impunément coupables ceux qui étaient chargés de sa perception, au point, est-il dit, que par un des articles secrets du bail on assurait aux fermiers la dépouille des plus riches familles de ces provinces. A quel point de dépravation le fisc n'en était-il pas venu pour consentir à de pareilles stipulations?

La tâche de toute espèce d'états-généraux sera toujours pénible à remplir par la difficulté de concilier l'intérêt du peuple avec l'insatiable avidité des cours, qui trouvent toujours qu'une nation paie trop peu et que les princes ne dépensent pas trop. C'est ce qui arriva aux états dont il s'agit ici, et sur lesquels nous n'entrons dans quelques détails que parce que beaucoup de questions de la plus haute importance se sont discutées dans la capitale de la province dont nous écrivons l'histoire. Les ministres du jeune roi avaient tellement affaibli les ressources et si énormément grossi les dépenses, que l'indignation fut générale. Le juge de Forès, orateur pour la nation de la Langue-d'Oil, la fit éclater dans un discours énergique qu'il

1483.

termina par l'offre de payer la même somme que sous le règne de Charles VII, à la condition qu'elle serait répartie également sur toutes les provinces qui formaient alors la monarchie, et que cette imposition n'aurait lieu que pour deux ans, à l'expiration desquels les états seraient convoqués de nouveau. Cet avis fut adopté par les autres nations et développé avec beaucoup d'éloquence dans l'assemblée générale par le sénéchal de Normandie, Jean Masselin.

Cette détermination jeta la terreur au château du Plessis dans l'ame de tous ceux qui vivaient des abus que l'on voulait détruire, et qui, s'engraissant des sueurs du peuple, tremblaient de voir supprimer ou diminuer leurs pensions ou leurs émolumens. Le lendemain 26 février, le chancelier se rendit donc à Tours et parla aux états avec plus de hauteur que de coutume. Cependant il termina son discours en annonçant que le roi acceptait les 1,500,000 livres qui lui étaient offertes, savoir 1,200,000 livres d'impôt, et 300,000 livres de don gratuit ou joyeux avènement; mais pour être réparties seulement entre les provinces qui formaient le royaume du temps de Charles VII, se réservant d'imposer particulièrement celles qui depuis y avaient été réunies; maintenant, ajouta-t-il, vous pouvez vous retirer, non pour délibérer, car vous avez entendu la volonté du roi, mais pour vous préparer à lui témoigner votre reconnaissance.

Sans entrer dans de plus grands détails qui nous écarteraient trop de notre sujet, puisqu'à l'occasion de l'histoire de la Touraine nous n'avons pas la prétention

1484. d'écrire l'histoire de la France, nous dirons que cette célèbre assemblée, qui a beaucoup de points de ressemblance avec l'assemblée constituante plus célèbre encore, se termina le 7 mars; que la cour, d'abord épouvantée de la fermeté que les députés des différens ordres avaient montrée, sut à force de caresses les ramener à des conditions moins dures pour elle; qu'elle fit beaucoup de promesses, dont ensuite, selon son usage, elle ne tint aucun compte; mais qu'en résultat les provinces obtinrent une réduction assez considérable sur les demandes évidemment exagérées du ministère, qui s'estima heureux de souscrire à des conditions qu'il avait repoussées à l'aide de tous les lieux communs de dignité du trône et de prérogatives royales. Au milieu du choc des intrigues et des ambitions diverses, la dame de Beaujeu se conduisit avec tant d'adresse et de prudence, que les états confirmèrent en sa faveur les dernières volontés de Louis XI, et qu'elle eut le gouvernement du jeune roi, ou, pour mieux dire, celui de tout le royaume.

Les trois députés nommés par le bailliage de Touraine furent Guy Vigier, second du nom, abbé de Marmoutier, pour le clergé; le comte de Maillé pour la noblesse; et Jean Briconnet le jeune pour le tiers-état.

Nous avons vu que, quelque temps avant la mort de Louis XI, François de Paule et ses compagnons avaient habité la cour basse du château du Plessis, disposition qui fut confirmée par des lettres patentes données en 1485; mais depuis Charles VIII leur fit construire au bout du parc de ce château un monastère

auquel il imposa le nom de *Jésus-Maria.* C'est celui qui fut connu depuis sous le nom de Saint-François. Le monarque accorda de même au bonhomme, c'est ainsi qu'on l'appelait, la permission et la faculté de bâtir un second monastère dans la ville d'Amboise. Ce fut sur le lieu même où, comme nous l'avons dit, s'était faite leur première rencontre lorsque Charles n'était encore que dauphin. Le roi donna ordre qu'on achetât l'emplacement nécessaire à la construction du couvent et d'une église. Il en fit de suite expédier les lettres de donation, d'indemnité et d'amortissement, et François de Paule vint lui-même à Amboise présider aux travaux, voulant que les bâtimens répondissent à la simplicité dont il faisait profession : cet établissement ne fut complètement achevé qu'en 1493, et alors saint François y envoya quelques-uns de ses religieux du Plessis pour en prendre possession. Le roi leur assigna un revenu suffisant pour leur entretien. Nous voyons par un compte fait en ce temps que « saint François bonhomme hermite recevoit mille « livres pour entretènement de soi et de ses religieux « demeurans aux Montils et à Amboise, sçavoir pour « ceux du Plessis six cents livres, et pour ceux d'Am- « boise quatre cents livres. » Mais cette fondation, sans doute suffisante pour l'époque où le marc d'argent ne valait que onze francs, fut successivement accrue par les libéralités de François Ier et de sa mère Louise de Savoie, et surtout par celles de Louis XIII.

1484.

Charles VIII résidait habituellement à Amboise, lieu de sa naissance, séjour pour lequel il avait une prédi-

1487. lection particulière. Sa sœur Anne de Beaujeu le tenait toujours dans une espèce de tutelle, quoiqu'il fût alors âgé de dix-sept ans, et le jeune monarque commençait à supporter impatiemment le joug, qu'elle ne s'attachait pas d'ailleurs à lui rendre agréable. Plusieurs seigneurs mécontens, à la tête desquels était le duc d'Orléans, formèrent, en 1487, le complot de soustraire le roi au gouvernement impérieux de sa régente, et de l'enlever de la ville d'Amboise pour le conduire dans une autre résidence. Il paraît assez certain que le roi n'ignorait point ce projet et qu'il s'y serait prêté volontiers; mais le complot fut découvert et aussitôt déjoué par l'arrestation de George d'Amboise, alors évêque de Montauban, de Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, de Philippe de Commines et de plusieurs autres qui en étaient les agens principaux. Philippe de Commines fut enfermé au château de Loches, où il passa huit mois dans la fameuse cage de fer inventée et habitée par le cardinal Balue. Sa détention, tant à Loches qu'à Paris, dura près de trois ans, qu'il consacra, dit-on, à la rédaction d'une partie de ses mémoires. Quant aux évêques, le légat, au bout de deux ans de sollicitations, obtint enfin qu'ils fussent mis en liberté. C'est ce même George d'Amboise, devenu cardinal, qui se rendit depuis si célèbre par son ministère sous Louis XII.

Le roi avait atteint sa vingt-unième année, sans qu'on eût encore songé à lui donner une épouse. A la vérité, il avait été comme fiancé à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, roi des Romains,

qui, depuis l'année 1480, avait été élevée à la cour 1487.
de France, où elle était considérée comme l'épouse
future du jeune roi. D'un autre côté, Maximilien
lui-même avait épousé par procureur Anne de Bretagne, fille unique de François II, duc de cette grande
province. Mais ces deux unions furent renversées par
les agens français à la cour de Bretagne, et malgré
l'opiniâtre opposition qu'Anne témoigna d'abord pour
son mariage avec Charles VIII, les choses furent 1491.
conduites avec tant d'adresse, que la princesse bretonne consentit enfin à devenir reine de France. Lorsque le parti qui s'y opposait songeait à la faire passer
en Angleterre, elle s'échappa secrètement, et, suivie
seulement de quelques affidés, elle arriva à Langeais,
où l'attendait le roi Charles, que probablement on
avait mis dans la confidence de l'évasion. Il avait auparavant obtenu du pape des dispenses qui rompaient,
comme non consommé, son mariage avec Marguerite.
En conséquence son alliance avec la princesse Anne
fut célébrée dans la chapelle du château de Langeais,
le 16 décembre 1491. Le contrat en fut passé par
Mes Pierre Bonneau et Guy Leclerc, notaires apostoliques, conformément aux conventions qui avaient
été arrêtées en Bretagne, c'est-à-dire, que les deux
époux se cédaient réciproquement tous les droits
qu'ils pouvaient avoir sur cette province. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par Jean de Rély,
évêque d'Angers, confesseur du roi, et ci-devant
doyen de Saint-Martin de Tours, en présence du duc
d'Orléans, du prince d'Orange, de Pierre duc de

1491. Bourbon, de Charles comte d'Angoulême, de Jean comte de Foix, de François comte de Vendôme, et de Guillaume de Rochefort, chancelier de France.

L'année suivante, 1492, la reine accoucha au Plessis d'un dauphin, qui fut nommé Charles-Orland. Trois jours après, il fut baptisé dans la chapelle du château. Le roi fut présent à cette cérémonie, qui eut lieu le 13 octobre. Le duc de Nemours portait le cierge; le comte de Foix, la salière d'or; Jacques de Navarre, comte de Vendôme, le bassin et la serviette. L'enfant, tenu par le prince d'Orange, était couvert d'une mante de drap d'or, dont le bout était porté par la duchesse de Nemours; Jeanne, fille naturelle de Louis XI, veuve de Louis bâtard de Bourbon, portait le chrême. Les ducs d'Orléans et de Bourbon furent les parrains, et la reine de Sicile, la marraine. Frère Jean Bourgeois, cordelier de l'observance, qui était alors en grande réputation de piété, fit la cérémonie, pendant laquelle le roi ne cessa de tenir la main de François de Paule, insistant pour qu'il lui donnât son nom; mais le bonhomme n'en voulut rien faire, et demanda qu'on le nommât Charles-Orland. Interrogé sur le motif qui lui avait fait choisir ce nom inusité dans la légende, il se contenta de répondre que c'était par inspiration divine, et on ne le pressa pas de s'expliquer davantage. Peut-être avait-il en vue les exploits du prétendu neveu de Charlemagne, Roland, dont le nom italien est Orlando; mais la mort prématurée du dauphin fit évanouir cet augure, si telle était vraiment l'intention du bonhomme. Ce

prince mourut en effet à Amboise le 6 décembre 1495, 1495.
dans le troisième mois de sa quatrième année.

Cette perte fut bientôt réparée par la naissance d'un autre fils, qui vit également le jour au Plessis le 8 septembre 1496; mais la joie que causa sa naissance ne fut pas de longue durée, car il ne vécut que vingt-cinq jours, et mourut le 3 octobre suivant. Tous les deux eurent leur sépulture au milieu du chœur de l'église de Saint-Martin, où la reine leur mère leur fit ériger un tombeau en marbre blanc, dont l'exécution fut confiée au ciseau des deux frères Jean et Juste Lejuste, tous les deux nés à Tours. La reine eut encore deux enfans, François et Jeanne, qui moururent peu de jours après leur naissance au Plessis. Ils eurent leur sépulture à côté de leurs frères. Cependant on ne lit sur le tombeau que les épitaphes des deux premiers, ce qui fait présumer que l'ouvrage était ou achevé ou près de l'être, lors de la mort de ces derniers, quoique le tombeau n'ait été placé qu'en 1506. On y lit sur le cartouche placé du côté des têtes :

Charles huictiesme, roy preux et excellent,
Eut d'Anne, reine et duchesse en Bretagne,
Son premier fils nommé Charles Orland,
Lequel régna, sans mort qui rien n'épargne,
Trois ans, trois mois, dauphin de Viennois,
Comte d'Iios et de Valentinois ;
Mais l'an cinq cents moins cinq il rendit l'ame
A Amboise, le seizième du mois
De décembre, puis fut mis sous la lame.

Et sur le cartouche qui se trouve du côté des pieds :

1495.

Par Atropos qui les cœurs humains fend
D'un dard mortel de cruelle souffrance,
Cy dessoubs gist Charles, second enfant
Du roy Charles, et d'Anne reine en France,
Lequel vesquist dauphin de Viennois,
Comte d'Iiois et de Valentinois
Vingt et cinq jours; puis Lez-Tours au Plessis,
En octobre mourut le deux du mois,
Mil quatre cents avec nonante six.

Depuis la destruction de l'église de Saint-Martin, ce tombeau a été recueilli et conservé avec soin, et placé dans l'une des chapelles de la cathédrale. Il devient un monument précieux pour la ville de Tours, non-seulement par les souvenirs historiques qu'il rappelle, mais encore parce qu'il est l'ouvrage de deux artistes qui ont pris naissance dans son sein.

Charles, affligé de tant de pertes, chercha à s'en distraire par les travaux qu'il fit exécuter au château d'Amboise. Son désir était de rendre ce château si avantageusement situé l'un des plus beaux du royaume, et il y serait sans doute parvenu, si sa vie eût été de plus longue durée. Les dessins en avaient été confiés aux meilleurs artistes d'Italie qu'il avait ramenés avec lui à l'époque de la brillante et courte conquête du royaume de Naples. Il avait donné ordre de lui envoyer tout ce que la France, la Flandre, et surtout l'Italie, produisaient de plus précieux en marbres et en pierres pour l'embellissement d'un lieu où il était né, et où il avait passé toute sa jeunesse; mais la mort qui le surprit dans ce lieu même, vint s'opposer à l'exécution de ses projets. On peut se former une idée du plan par la chapelle, et princi-

1498.

palement par les deux tours, au milieu desquelles on peut facilement monter en voiture jusqu'à la grande cour du château. Le 7 avril 1498, Charles était venu à Amboise avec la cour pour animer ces travaux par sa présence. Du haut d'une galerie, il regardait jouer à la longue paume dans les fossés du château, lorsqu'il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, suivant les uns, et suivant les autres, des suites d'un coup qu'il s'était donné à la tête en passant sous la porte de cette même galerie qui était fort basse. Il était environ deux heures après midi. L'étonnement des uns, la douleur des autres, troublèrent tellement les esprits, qu'on ne songea point à transporter le roi dans son appartement. On fit apporter sur le lieu même une paillasse sur laquelle on l'étendit, et où il expira vers les onze heures du soir. Avant même qu'il eût cessé de vivre, plusieurs courtisans s'étaient empressés d'aller annoncer cet événement au duc d'Orléans, qui était alors à Blois. D'autres arrivèrent successivement qui apportèrent la nouvelle de la mort, et qui saluèrent le duc roi de France. La reine, inconsolable, était restée à Amboise auprès du corps de son mari, qu'elle ne voulait point quitter. Elle demeura près de trois jours sans vouloir prendre de nourriture, et ce ne fut qu'aux pieuses consolations de l'évêque de Condom qu'elle dut de renoncer à la résolution qu'elle semblait avoir prise de ne pas survivre au roi Charles, dont les restes furent d'abord déposés dans la chapelle du château, et ensuite transférés à l'abbaye de Saint-Denis.

1498. Si les regrets de la France accompagnèrent Charles VIII au tombeau, ceux de la Touraine furent bien plus vifs encore. Ce n'est pas qu'il eût répandu sur elle plus de faveurs que sur ses autres sujets; mais l'ayant toujours habitée, elle avait été plus à même d'apprécier son affabilité, sa bonté, et son amour du bien et de la justice qui lui faisait donner audience indistinctement à tous ceux qui la lui demandaient. Revenu de bonne heure de quelques erreurs de sa première jeunesse, fruit d'une mauvaise éducation qui n'avait pu étouffer un bon naturel, il promettait de devenir peut-être le modèle des rois, s'il eût parcouru une plus longue carrière.

Au mois de mai qui précéda sa mort, il avait donné à Saint-Just-les-Lyon des lettres patentes qui confirmaient tous les privilèges que Louis XI, ainsi que nous l'avons vu, avait accordés à la ville de Tours en faveur des *maîtres ouvriers et compagnons besongnant l'art et métier de faire draps d'or et de soie.*

Louis XII, arrière-petit-fils de Charles V, aussitôt après la mort de Charles VIII, se rendit à Amboise, où il ordonna lui-même la pompe funèbre de son prédécesseur, qui fut faite à ses frais avec une magnificence inconnue jusque-là. Le 27 mai suivant, il fut sacré à Reims, et ce fut dans cette cérémonie qu'il prononça ces paroles mémorables, présage d'un règne heureux et juste : « *Le roi de France ne venge point* « *les querelles du duc d'Orléans.* » Ces paroles ne furent point vaines comme beaucoup de promesses

faites en pareilles circonstances, et quelquefois même sous la foi du serment. Le maintien dans leurs emplois de tous ceux qui avaient été ses ennemis personnels, prouva qu'on pouvait tout attendre d'un prince qui savait si généreusement pardonner. 1498.

Le premier soin du nouveau roi fut de se former un conseil, dans le sein duquel nous voyons figurer trois personnages recommandables auxquels la Touraine avait donné le jour. George d'Amboise, créé cardinal le 17 septembre 1498, fut nommé premier ministre; il eut le chapeau que venait de quitter César Borgia, créé par Louis XII duc de Valentinois. Imbert de Bastarnay eut la direction des finances, et l'évêque de Paris, Etienne de Pontcher, fut membre du conseil, et dans la suite, fut pourvu de la dignité de garde des sceaux.

Malgré son affection pour la Touraine, Louis XII n'y était point revenu depuis les funérailles de Charles VIII. Ce ne fut qu'en 1500 qu'il fit son entrée à Tours, le 24 décembre; de là il se rendit à Loches, où il donna l'ordre d'achever les donjons du château, commencés sous Louis XI, qui voulait en faire une prison d'état bien plus qu'une maison royale. Elle n'eut en effet pendant long-temps que cette seule destination. 1500.

Nous avons déjà vu deux couvens de minimes s'établir en Touraine, sous les auspices de François de Paule. Il s'en forma bientôt un troisième à Montgauger, dont la fondation fut provoquée par François de Baradon, seigneur de ce lieu, à cause d'Antoi-

1500. nette de Sainte-Maure, sa femme. Il vint lui-même au Plessis prier saint François d'accepter ses offres, et de lui donner quelques religieux. Le bon père ne s'y refusa point, ainsi que nous le voyons par les lettres qu'il en donna le 23 février 1502.

Nous nous écarterions beaucoup trop de notre sujet, si nous entrions dans le détail des guerres que Louis XII entreprit avec des succès divers pour la conquête du duché de Milan, et nous n'en eussions pas même fait mention sans quelques particularités qui se rattachent à notre province.

Isabelle d'Aragon, fille d'Alphonse II, roi de Naples, et veuve de Jean-Galéas-Marie Sforce, duc de Milan, voulant soustraire son fils François aux sinistres desseins de Ludovic, dit le More, oncle du jeune prince, l'avait envoyé en France auprès du roi Louis XII; mais le monarque, qui n'abandonnait point ses prétentions sur ce duché, dont François était héritier, le relégua dans le monastère de Marmoutier, dont il le fit abbé, en nommant Louis Pot, son prédécesseur, à l'évêché de Tournay, en 1503. L'an 1511, ce jeune prince, étant tombé de cheval dans une partie de chasse, mourut des suites de cette chute, et délivra Louis XII d'un concurrent qui aurait pu, malgré son état monastique, revendiquer un jour ses droits, puisque l'usurpateur de son duché, Ludovic le More, était mort l'année précédente, au château de Loches, où il était détenu depuis cinq ans, non dans une cage de fer, ainsi que l'ont avancé quelques historiens, mais avec la liberté de sortir du château, accom-

pagné seulement de quelques gardes. Ainsi l'oncle et le neveu, le spolié et le spoliateur, terminèrent leur carrière dans l'exil, à peu près dans le même temps et dans la même province. 1500.

A la même époque, la Touraine fut également l'asile d'un autre prince privé de ses états. Frédéric III avait perdu en 1501, son royaume de Naples, par suite de l'invasion de Louis XII, et de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon. Il obtint du monarque français la permission de se retirer à Tours, où il établit son séjour, au moyen d'une pension de 12,000 livres, dont il ne jouit pas long-temps; car il termina ses jours dans cet exil le 9 septembre 1504 (1), à l'âge de cinquante-deux ans. Le célèbre Sannazar, qui l'avait accompagné dans son exil, resta à Tours auprès de lui jusqu'en 1503, et la reine Isabelle, son épouse, ne l'abandonna pas un instant dans son infortune. Après sa mort, elle fit enfermer son cœur dans une boîte d'argent, et son corps fut porté aux minimes du Plessis, où il fut reçu par saint François, qui était né dans ses états, et qui lui fit ériger un tombeau que les protestans détruisirent en 1562, après s'être partagé les objets précieux qu'il renfermait. Nous avons vu sur les registres de ce monastère, qu'un nommé Pierre Piron eut pour sa part la couronne d'or massif; l'anneau royal échut à Pierre Lamine; la coupe d'or avec son couvercle, à Pierre Péchard; et les vêtemens de drap d'or, à Gaspard Piet. 1504.

(1) C'est à tort que Guichardin, liv. VI, le fait mourir en 1505.

1506. L'année 1506 peut à juste titre devenir célèbre dans les annales de la Touraine, non pas seulement parce que les états-généraux y furent convoqués, mais parce que ce furent ces mêmes états-généraux assemblés au Plessis qui déférèrent à Louis XII le titre glorieux de *père du peuple*, titre qui ne lui a point été contesté par la postérité, ainsi que tant d'autres qui n'avaient été accordés que par la flatterie du vivant des princes. Lorsque les passions plus calmes auront fait place aux sentimens de justice et d'admiration, si naturels aux Français ; lorsque les communes moins enchaînées dans les mouvemens de leurs généreuses affections pourront librement ériger des monumens de reconnaissance, il ne faut pas désespérer que la ville de Tours ne s'honore par l'érection d'une statue qui retrace à la postérité et les bienfaits particuliers dont elle fut redevable à ce monarque, et le témoignage d'amour qui lui fut donné par l'élite de la nation. Ses places, vides encore de tout monument d'hommage national, ne pourront jamais mieux s'honorer et s'embellir qu'en offrant aux yeux l'image d'un roi père du peuple. Louis XIII et Louis XV ont eu des statues, et Louis XII en attend encore.

Ces états-généraux avaient pour unique objet le traité aussi impolitique qu'onéreux à la France fait à Lyon en 1503, par lequel Louis XII s'était engagé à marier sa fille Claude, qui n'était alors âgée que de sept ans, avec Charles de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe (devenu depuis l'empereur Charles-Quint), auquel elle devait porter en dot les duchés

de Milan et de Bretagne, avec le comté de Blois. 1506.
Louis répugnait à l'exécution d'un pareil traité; mais il ne répugnait pas moins à manquer aux engagemens qu'il avait contractés. D'un autre côté, la reine usait de tout son ascendant sur l'esprit de son époux pour l'exciter à conclure cette union.

L'ouverture des états se fit dans la grande salle du château du Plessis le 14 mai. Le roi prit séance, accompagné des cardinaux d'Amboise et de Narbonne, du chancelier, des officiers de la couronne, des princes du sang, des principaux seigneurs et des députés de toutes les provinces du royaume. Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame, et orateur des états, porta le premier la parole, et après avoir retracé tous les bienfaits qui avaient déjà signalé le règne de Louis, il le pria de daigner accepter le titre de père du peuple, proposition qui fut accueillie par l'applaudissement unanime de toute l'assemblée. Ensuite il conjura le roi, au nom de la nation, de rompre l'engagement qu'il avait pris relativement au mariage de sa fille, engagement par lequel il ne pouvait se croire lié, puisqu'il n'était pas en son pouvoir d'aliéner la moindre portion du domaine de la couronne. Il termina par représenter que le peuple français verrait avec beaucoup plus de plaisir la fille de son roi s'unir au rejeton d'une autre branche royale, héritier de la couronne, dans le cas où le ciel refuserait aux vœux du roi et de son peuple un fils qui pût lui succéder. Ce rejeton était François de Valois, alors âgé de douze ans, qui régna en effet depuis sous le nom de

1506. François Ier. Le roi, par l'organe du chancelier, remercia les états de leur sollicitude pour le bien du royaume, et du titre de père du peuple qu'ils lui avaient décerné, et qu'il acceptait avec reconnaissance; mais il observa que, relativement au mariage de sa fille, il ne pouvait rien statuer sur un objet d'une pareille importance, sans avoir pris l'avis des princes du sang et des principaux magistrats.

Le mercredi 20 mai, le roi se rendit de nouveau à l'assemblée, le chancelier ayant annoncé que, l'avis des princes et du conseil étant conforme à celui des états, le roi invitait tous les députés à assister aux fiançailles de sa fille, madame Claude, avec monseigneur le duc de Valois.

Ce fut le cardinal George d'Amboise qui fit la cérémonie dans la grande salle du Plessis. Le roi et la reine entrèrent d'abord, ensuite madame Claude, que l'infant de Foix portait entre ses bras. Après eux venaient le duc de Valois et les autres princes et princesses. Le chancelier ayant lu les articles du contrat, le roi fit jurer aux princes et aux barons du royaume, ainsi qu'aux seigneurs bretons qui étaient présens, qu'ils concourraient de tout leur pouvoir à l'accomplissement et à la consommation de ce mariage, qui fut effectivement réalisé le 18 mai 1514. Les fêtes qui eurent lieu dans cette circonstance se prolongèrent pendant une semaine entière, et furent d'autant plus brillantes, que la ville de Tours rassemblait alors toutes les notabilités que les différentes provinces avaient envoyées aux états-généraux, indé-

pendamment de ceux que la curiosité seule y avait attirés. 1506.

Quoique Tours soit situé sur les bords de la Loire, ses habitans n'en éprouvaient pas moins le besoin de jouir d'une eau plus agréable et plus salubre que celle de cette rivière, qu'il fallait aller prendre au loin au-dessus du courant, parce que les nombreuses tanneries, les abattoirs, et les latrines établies le long des quais, ne permettaient pas qu'on fît usage de celle qui coulait le long de la ville. Les magistrats communiquèrent au roi le désir qu'ils avaient d'établir des fontaines dans les quartiers les plus populeux. Louis applaudit beaucoup à ce projet, dont il recommanda même de presser l'exécution pendant le voyage qu'il se proposait de faire en Italie. On s'occupa, dès le mercredi 18 novembre 1506, des moyens de trouver des eaux vives dans les coteaux qui règnent le long de la Loire et du Cher. De toutes les sources qu'on y découvrit, celles de Limançon dans la commune de Vançay, aujourd'hui Saint-Avertin, furent reconnues les meilleures et les plus abondantes. On leur donna donc la préférence, quoique pour faire arriver ces eaux à la ville il fallût établir des canaux dans la longueur d'une lieue, et les faire passer sous le lit du Cher. Indépendamment de cela, pour toutes les opérations purement hydrauliques, on avait besoin d'un ouvrier habile, accoutumé à ces sortes de travaux. Comme il n'en existait point à Tours, on en confia l'exécution à Pierre Valence, fontainier de Rouen, qui s'était fait une réputation en ce genre.

1506. Il se mit à l'ouvrage dès le 4 janvier 1507, et commença par rechercher le cours de la fontaine beaucoup au-dessus du lieu où elle s'était formé un bassin naturel. Par le moyen d'un batardeau, on en pratiqua un autre, d'après lequel le jet de la fontaine se trouva élevé de huit pieds, ce qui, d'après le rapport des géomètres, fut jugé suffisant pour faire arriver l'eau à la ville, à la hauteur qu'exigeaient les fontaines. Cependant l'année suivante, Valence, pour donner encore plus d'élévation au jet d'eau, poussa son travail dans le roc de la montagne, jusqu'à cent quarante toises au-dessus de son premier batardeau ou réservoir. Alors ayant trouvé que l'eau était assez élevée, il y fit construire le réservoir d'où l'eau entre dans les canaux. Il est fait en pierre d'écorcheveau, pavé de pierre de belle roche, et voûté de pierre de Vérets, de huit toises de long sur quatre de large entre les œuvres, et l'on y descend par un escalier de vingt-trois marches. L'année suivante, les canaux furent poussés jusqu'au-delà du Cher, et conduits, en 1509, jusqu'au réservoir principal placé en face à peu près de l'église de Saint-Étienne, non loin du portail de la Chancellerie. Ce réservoir, quoiqu'il n'eût rien de remarquable, se nommait *la Belle-Fontaine.* Celle du carroir de Beaune fut la seconde à fournir de l'eau aux besoins publics; enfin celles de la Foire-le-Roi et de Saint-Hilaire furent terminées successivement, de manière qu'en 1511 la ville put jouir de quatre fontaines, dont la dépense totale ne s'éleva qu'à la somme de 17,230 livres 14 sous 9 deniers, qui

représenteraient environ 78,300 livres de notre monnaie. 1506.

Louis XII, connaissant l'insuffisance des revenus municipaux et les sacrifices que faisait la ville pour un objet d'une utilité si générale, lui avait accordé, en 1508, un octroi de quinze cents livres par an à prélever pendant cinq années sur l'imposition foraine, c'est-à-dire, sur le droit de douze deniers pour livre dont étaient frappées les marchandises qui entraient dans la ville de Tours. Il témoigna même au corps de ville combien ces travaux lui étaient agréables, par une lettre datée de Milan le 8 juin, où on lit ce passage : « Au surplus nous avons entendu que « vous faictes besongne à faire venir la fontaine en « nostre dicte ville, en ensuyvant ce que piéça en avons « ordonné ; de quoy sommes bien aise ; car c'est une « chose qui nous sera prouffitable et de grande déco- « ration. »

Cet octroi, qui avait couvert les deux cinquièmes de la dépense, mit le corps municipal en état d'ajouter une cinquième fontaine aux quatre précédentes. Mais un incident qu'on n'avait pas prévu en fit naître une sixième. Pour faire arriver directement les canaux jusqu'à la place du marché, il fallait nécessairement fouiller sous le mur qui fermait alors le cloître de Saint-Martin du côté de la rue de la Longue-Échelle, ce qui ne pouvait se faire sans l'agrément du chapitre. Il y consentit à la vérité, mais à la condition qu'une fontaine serait établie aux frais de la ville en face de la tour de Charlemagne, sur la place dite le carroir de Saint-

1506. Martin. C'est à cette circonstance que ce quartier populeux fut redevable de la fontaine qui y existe encore aujourd'hui.

Tandis que ces travaux s'exécutaient, le chapitre de Saint-Gatien ne pressait pas moins vivement l'achèvement de sa cathédrale, qui était restée imparfaite depuis le commencement du douzième siècle, époque de sa reconstruction. L'année 1507 vit arriver à sa perfection la plus grosse de ses deux tours, ainsi qu'on le voit à la pierre qui termine le couronnement de son petit dôme, sur lequel est posée la croix. On y lit ces mots : « L'an MCCCCCVII fust faict ce noble et glo- « rieux édifice. *A Domino factum est istud et me- « morabile in oculis nostris.* » La seconde tour ne fut achevée que quelque temps après, grace au zèle du cardinal Caretto, archevêque de Tours, qui fit placer des troncs dans toutes les églises de son diocèse pour recevoir les dons uniquement destinés à l'achèvement de ce vaste et beau monument.

1507. Cette même année 1507 fut encore une époque mémorable en Touraine par la mort du bienheureux François de Paule, né en Calabre en 1416. Il était venu en France, ainsi que nous l'avons vu, à la demande de Louis XI, à l'âge de soixante-six ans, et il prolongea sa carrière jusqu'à sa quatre-vingt-onzième année. Il mourut, ou plutôt il s'éteignit au Plessis-les-Tours le vendredi saint 2 avril 1507, sur les dix heures du matin, après avoir désigné pour lui succéder en qualité de général un de ses compatriotes nommé le père Bernard d'Otrantec, qui probablement

ne lui survécut pas de beaucoup, puisqu'en 1508 le père François Binet fut élu général de l'ordre. Le corps du défunt fut porté à l'église de son monastère, et il y demeura onze jours entiers, sans qu'il fût possible de procéder à son inhumation, à cause de la multitude qui s'y portait en foule pour le voir et pour le toucher. Le roi Louis XII, qui dans ce moment se trouvait à Tours, envoya un détachement de ses gardes pour veiller autour du corps, et le lundi 14 avril il fut déposé dans une petite chapelle, d'où il fut ensuite retiré pour être mis sous un tombeau que lui fit ériger Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, mère de François Ier. Ce tombeau fut détruit en 1562 pendant les troubles que fit naître la guerre de religion, par un nommé Jacques Salbert, qui fut pendu depuis sur la place du grand marché, son délit ayant été déclaré par le conseil privé du roi n'être pas compris dans l'édit de pacification ; interprétation souverainement injuste, quelque respect qu'on doive à la cendre des morts, puisqu'il n'y avait point eu d'exception prononcée contre ceux qui avaient spolié les églises de leurs reliques et de leurs ornemens, et que ceux qui s'en étaient rendus coupables avaient participé à l'amnistie.

1507.

Nous avons vu que la coutume de Touraine avait d'abord été rédigée à Langeais par lettres patentes de Charles VII, confirmées par celles de Louis XI, du mois de février 1462. Cette première rédaction étant nécessairement imparfaite, Louis XII, le 2 avril 1507, en ordonna la réformation, qui fut confiée aux lu-

1508. mières du président Thibaut Baillet et de Jean Baudet, procureur-général au parlement de Paris.

Tandis que l'on travaillait à mettre la dernière main à la cathédrale, Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, s'occupait de son côté de jeter les fondemens du château de Champigny et de sa sainte-chapelle, recommandable encore aujourd'hui par les précieux vitraux qui la décorent et qui représentent les principaux événemens de la vie de saint Louis. Le prince de la Roche-sur-Yon n'eut pas la satisfaction de jouir de son ouvrage. Sa mort, arrivée en 1520, dix ans après qu'il l'eut commencé, l'empêcha de mettre fin à ces deux grands et beaux édifices, qui furent achevés par son fils Louis, duc de Montpensier.

Le cardinal George d'Amboise, après avoir eu le maniement des affaires de l'état depuis l'avènement au trône de Louis XII, mourut généralement regretté le 27 mai 1510, dans un moment où sa prudence et son habileté pouvaient être le plus utiles au monarque français. Nous voulons parler des démêlés de Louis avec le pape Jules II, relativement à la guerre que ce pontife belliqueux faisait à Alphonse d'Est, duc de Ferrare, allié de la France. On ne peut que pardonner difficilement à Louis XII sa déférence envers la reine Anne de Bretagne, auteur des ménagemens impolitiques qu'il prodiguait à un pape brouillon et de mauvaise foi. Les armes temporelles de Jules II ayant été souvent malheureuses, il voulut recourir aux armes spirituelles, qui jusqu'à certain point épouvantaient

1508. encore les princes chrétiens. Après avoir excommunié Alphonse d'Est et Charles d'Amboise-Chaumont, lieutenant-général des armées du roi en Italie, il menaça Louis XII lui-même de l'excommunier et de mettre son royaume en interdit. Quoique Louis, adoré de ses sujets, bien plus éclairés qu'on ne l'était au dixième siècle, ne dût pas craindre le sort du roi Robert, il ne négligea pourtant pas de se mettre en mesure contre de pareilles menaces. Il fit donc assembler à Tours, vers la fin de septembre 1510, l'élite du clergé 1510. du royaume, pour avoir son avis sur la guerre qu'il se proposait de faire au pape, qui lui-même l'avait provoquée par ses hostilités. On ne comptait dans cette assemblée que deux cardinaux, et tous les deux étaient nés en Touraine, savoir : Guillaume Briconnet, évêque de Lodève, et René de Prie, évêque de Bayeux. On y proposa huit questions, qui toutes furent résolues en faveur du roi et des libertés de l'Église gallicane. Il fut statué sur la première question, qu'il n'est pas permis au pape d'entreprendre la guerre contre un prince chrétien qui n'est pas son sujet. Sur la deuxième, qu'il est permis non-seulement de repousser une injuste agression par les armes, mais encore de se rendre maître des états du pape, non pour les retenir, mais pour lui ôter les moyens de continuer la guerre. Sur la troisième, que pour les affaires temporelles il est permis aux princes de méconnaître l'autorité du pape. Sur la quatrième, qu'en cas de guerre avec le souverain pontife, au lieu d'aller à Rome pour les affaires ecclésiastiques, on suivrait la

1510. pragmatique sanction, conformément aux décrets du concile de Bâle. Sur la cinquième, que si les alliés d'un prince sont attaqués par le pape, il est permis à ce prince de les défendre par les armes. Sur la sixième, que si le pape rend quelque sentence contre le prince, celui-ci n'est pas tenu d'y obéir. Sur la septième, que si le pape fulmine des censures contre les alliés du prince, elles sont nulles de droit ancien. Enfin sur la huitième, que si le pape, après une exhortation des prélats de France, ne veut se désister de la guerre, il sera sommé de convoquer un concile, selon ce qui est prescrit par celui de Bâle.

Le clergé dans cette assemblée accorda au roi un don gratuit de 280,000 liv., non compris 40,000 l. pour les frais du concile qu'on se proposa de convoquer à Lyon. Le diocèse de Tours fut cotisé dans ces deux sommes à celle de 6,400 livres.

Fort de l'avis unanime de cette assemblée, le roi fit défense à tous ses sujets de se pourvoir en cour de Rome pour l'obtention d'aucuns bénéfices, et d'y envoyer aucune somme d'argent pour toute cause semblable.

Ce concile était sur le point de se terminer, lorsque le roi reçut à Tours avec de très-grands honneurs Matthieu Lang, évêque de Gurch, ambassadeur et principal ministre de l'empereur Maximilien I[er]. Il n'assista qu'aux dernières séances; mais il approuva tout ce qui déjà y avait été résolu, et promit que de son côté l'empereur assemblerait l'Église germanique, pour qu'elle envoyât également ses députés au con-

cile de Lyon. Cette promesse à la vérité fut illusoire; 1510.
mais les suites de cette affaire nous deviennent étrangères et rentrent dans l'histoire générale de la France. Nous ajouterons seulement que Jules II, irrité contre les cardinaux Briconnet et de Prie, les raya du sacré collège. Quelque temps après ayant terminé sa carrière, il déclara en mourant que comme particulier il consentait à leur pardonner; mais qu'en qualité de pape il persistait dans l'acte de justice qu'il avait fait à leur égard; manière tout-à-fait étrange de pardonner les injures et d'en emporter le ressentiment au tombeau. Cependant Louis XII ayant fait sa paix avec Léon X, successeur de Jules II, les deux cardinaux furent relevés de leur dégradation par l'entremise du cardinal Caretto, archevêque de Tours, qui avait eu assez de souplesse pour se maintenir dans les bonnes graces de la cour de Rome; ce qui d'ailleurs ne surprendra pas quand on saura qu'il était né à Finale dans le territoire génois.

La reine Anne étant morte à Blois le 9 janvier 1514, 1514.
Louis XII scella la paix qu'il venait de conclure avec le roi d'Angleterre Henri VIII, en épousant sa fille Marie le 10 octobre suivant: mais il ne jouit pas longtemps des douceurs de ce troisième hyménée; car lui-même il cessa de vivre le 1er janvier 1515, à l'âge de 1515.
cinquante-deux ans six mois et quatre jours, après un règne de dix-sept ans, constamment heureux et paisible dans l'intérieur, et qui ne fut troublé que par les infructueuses prétentions de la France sur le duché de Milan, qui, malgré tant de mauvais succès, se re-

1515. nouvelèrent d'une manière plus désastreuse encore sous le règne suivant.

Ce fut à Louis XII que la ville de Tours dut la création de notaires royaux *en qualité et manière de ceux des chatelets de Paris et d'Orléans.* Ses lettres patentes sont datées du mois de novembre 1512. On peut également lui savoir gré de l'établissement des fontaines dont nous avons déjà parlé, et dont on assure que lui-même il donna l'idée. Les faisans étaient alors tout-à-fait étrangers à la Touraine. Louis, qui venait souvent y prendre le plaisir de la chasse, en fit répandre une certaine quantité dans les forêts voisines de la ville de Tours, telles que celles d'Amboise, de Château-Renault et même de Chinon. Les soins tout particuliers qu'on prit de leur conservation leur permit de se multiplier au point que même aujourd'hui ces beaux oiseaux ne sont pas très-rares dans nos grands bois, d'où ils ont pu se répandre dans quelques provinces environnantes.

On a fait à François Ier l'honneur de le surnommer le restaurateur des lettres. Mais ce titre appartiendrait avec plus de justice à Louis XII, qui, bien plus que son successeur, s'attacha à protéger les savans, à converser avec eux, à faire recueillir par ses ambassadeurs les livres et les manuscrits, et à introduire en France l'étude de la langue grecque, grace aux soins constans d'un de nos savans compatriotes. Ce fut en effet à François Tissard, né à Amboise, que l'on fut redevable des premières impressions grecques qui furent faites à Paris. Le peu de bien que François Ier

a fait aux lettres en fondant le collège de France, et en répandant quelques bienfaits avec plus d'ostentation que de discernement, ne peut être mis en balance avec l'établissement de la censure et ses lettres patentes de 1533, qui prohibaient l'imprimerie *sous peine de la hart.* Telle était la protection qu'il accordait alors aux lettres et aux savans. Heureusement l'imprimerie est aussi une puissance qui peut sommeiller, mais qui ne meurt pas.

1515.

Ce prince, dès le 1er janvier 1515, parvint à la couronne dont il se trouvait le plus proche héritier, Louis XII n'ayant point laissé d'enfant mâle d'Anne de Bretagne, et Marie d'Angleterre, après trois mois de mariage, étant restée veuve d'un époux qui, à la vérité, n'était âgé que de cinquante-deux ans, mais trop usé par l'abus des plaisirs pour pouvoir espérer que son dernier mariage pût être fécond.

Quatre mois environ après son sacre, François Ier vint à Amboise, où il resta quelque temps gravement incommodé de la piqûre d'une épine qui, en chassant dans la forêt, avait traversé sa botte et était entrée fort avant dans sa jambe. Aussitôt qu'il fut guéri, il fit célébrer le mariage de Renée de Bourbon, fille de Gilbert comte de Montpensier, avec Antoine, duc de Lorraine et de Bar. Il mit dans la célébration des fêtes qui eurent lieu à ce sujet toute la pompe et la magnificence que l'on pouvait attendre de sa prodigalité accoutumée. Il y eut des joutes, des tournois, des représentations théâtrales telles que le temps le comportait. Le roi, voulant de sa personne donner un

1515. divertissement aux dames, fit prendre dans la forêt un sanglier vivant qu'il fit amener au château. Ayant donné l'ordre de fermer les portes et toutes les issues de la grande cour, on lâcha le sanglier, qui fit plusieurs tours assez tranquillement; mais excité par les cris, les agaceries et les différens objets qu'on lançait sur lui de tous côtés, il se réfugia vers la porte du grand escalier et la poussa avec tant de violence, qu'il l'enfonça, et montant l'escalier, il alla droit à l'appartement où se tenaient les dames. Le roi, qui n'avait alors que vingt-un ans, mais grand, robuste et courageux, défendit à ses officiers d'en approcher, et s'étant un peu détourné pour éviter le premier choc du sanglier, il le perça de son épée si profondément, que l'animal en mourut deux heures après.

Immédiatement après ces fêtes, le roi partit pour l'Italie, et la reine accoucha à Amboise, le 19 août 1515, d'une fille nommée Louise, qui ne vécut que vingt-cinq mois, étant morte le 21 septembre 1517. Elle y mit également au jour, le 13 octobre 1516, une autre princesse du nom de Charlotte. Enfin le 28 février 1517, elle accoucha dans ce même château d'un fils qui fut nommé François, tant en considération du nom de son père que parce que la mère disait l'avoir obtenu par l'intercession de saint François de Paule. Il fut baptisé dans l'église de Saint-Florentin. Ses parrains furent le pape Léon X et le duc de Lorraine, et la marraine Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon. Laurent de Médicis, duc d'Urbain, neveu du pape, représenta son oncle à cette cérémonie. L'enfant fut

aussitôt déclaré dauphin de Viennois et duc de Bretagne. Le baptême fut célébré par un tournois qui eut lieu à Amboise le 23 avril, et dont le comte d'Armagnac et le comte de Saint-Pol furent les tenans. 1515.

Le pape avait été bien aise de donner à François Ier cette marque de déférence en retour du sacrifice que celui-ci lui avait fait des libertés de l'Église gallicane par le trop fameux concordat de l'année 1515, qui venait enfin d'être enregistré au parlement par l'exprès commandement du roi, malgré la courageuse opposition des magistrats et de l'université. Le parlement avait envoyé à Amboise une députation de douze de ses membres pour faire de nouvelles représentations : mais le chancelier Duprat, fauteur du concordat, leur ferma tout accès auprès du monarque. Arrivés à Amboise le 13 janvier, ils ne purent avoir audience que le 28 février, et le 8 mars le roi leur fit donner l'ordre de partir, dans un langage plus digne d'un sultan que d'un monarque français. « Signifiés-« leur, dit-il, que s'ils sont encore ici demain au lever « du soleil, je les ferai jeter dans un cul-de-basse-fosse, « où je les retiendrai six mois, et je verrai qui osera « les réclamer. » Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce concordat, dont les détails ne sont que trop connus, et que le parlement caractérisa avec autant de précision que de vérité, en disant que le pape et le roi s'étaient réciproquement cédé ce qui n'appartenait ni à l'un ni à l'autre.

Tandis que la France entière avait à gémir sur ce qui se passait à Amboise, la peste, ou plus vraisem-

1515. blablement une maladie contagieuse, se déclarait à Tours, où elle faisait de grands ravages. Ceux qui en étaient atteints étaient transférés dans un lieu nommé *Sanitas*, placé hors de la ville derrière la chapelle de Sainte-Anne, et là ils étaient gouvernés par quatre personnes qui s'étaient dévouées à ce service, et qu'on reconnaissait à leurs robes mi-parties de blanc et de noir. Cette précaution était au moins aussi efficace que l'ancien usage, qu'on renouvela cependant dans cette circonstance, d'entourer le tombeau de Saint-Martin de cierges qui y brûlaient jour et nuit. Dans les temps superstitieux, les reliques étaient chargées d'opérer toutes les guérisons. En des temps plus éclairés la piété n'exclut pas les mesures sanitaires. Aide-toi, le ciel t'aidera.

Malgré l'enregistrement forcé du concordat prescrit à toutes les cours du royaume par l'édit du roi donné 1518. à Amboise au mois de mars 1518, le chapitre de l'église de Tours, lors de l'avènement de Martin de Beaune à ce siège archiépiscopal, n'en persista pas moins dans son ancien droit d'élire ses archevêques, parce que ce même concordat exceptait de la nomination du roi les chapitres et les monastères, qui avaient le privilège d'élection par concession des papes, à condition cependant qu'ils en feraient la preuve par lettres apostoliques ou autres titres authentiques. Le chancelier Duprat, tout dévoué à la cour de Rome, pour prix du chapeau qu'il en avait reçu, fit rendre une déclaration du roi portant que les originaux de ces titres lui seraient représentés

dans le cours de l'année. Lorsque le chancelier les eut en sa possession, nous dit de Thou, il les jeta au feu et abolit ainsi d'un seul coup tous les privilèges particuliers. L'église de Tours n'avait d'abord fourni que des copies; mais un arrêt du conseil privé donné à Saint-Germain-en-Laye le 20 août 1520 ordonna que les titres seraient apportés en original. Il fallut obéir et éprouver le sort commun. Ainsi la fraude et la supercherie achevèrent l'ouvrage du despotisme et de l'usurpation. Néanmoins les chanoines de Tours, pour conserver au moins une apparence de liberté, continuèrent pendant quelques années encore la cérémonie de l'élection, nommant pour la forme les archevêques que le roi avait choisis; mais ils renoncèrent enfin à ce vain simulacre d'un privilège perdu sans retour.

1520.

Nous avons vu qu'en 1351 la ville de Tours, accrue de celle de Châteauneuf, s'était entourée de murailles propres à la défendre contre les machines de guerre alors en usage; mais depuis long-temps l'artillerie, successivement perfectionnée, avait entièrement changé le système des fortifications ainsi que celui de l'attaque et de la défense des places. La cour résidant habituellement en Touraine, François Ier conçut le projet de faire de la ville de Tours, située au centre du royaume, une place plus forte et plus importante qu'elle n'avait été jusque-là. Il en fit dresser les plans et donna, en 1520, des lettres patentes pour l'exécution de ces travaux; mais l'embarras des affaires extérieures, et peut-être plus encore la pénurie des

1520. finances, ne permirent pas d'exécuter ce projet, qui ne fut repris que plus d'un demi-siècle après, sous le règne de Henri IV. Cette pénurie était telle, grace aux frais qu'occasionaient les guerres d'Italie, jointes aux folles prodigalités de François Ier, que ce monarque imprévoyant, pour entreprendre la campagne de 1522, fut obligé de recourir à toutes sortes d'expédiens, jusqu'à dépouiller les églises de leur propriété, sans respect pour les tombeaux des saints, ce qui d'ailleurs ne surprendra pas de la part d'un prince qui encourageait et secourait les protestans d'Allemagne, en même temps qu'il faisait emprisonner, proscrire et brûler ceux de son pays.

On se rappelle que Loüis XI avait fait entourer le tombeau de saint Martin d'un treillis d'argent massif du poids de six mille sept cent soixante-seize marcs. François Ier, considérant cette matière comme une ressource prompte et certaine, en fit la demande au chapitre de Saint-Martin, qui ne manqua pas de raisons solides pour appuyer son refus. Le roi, excité par ses courtisans, ne voulut pas en avoir le démenti. Accoutumé à mettre sa volonté à la place de la loi et de la justice, il donna au surintendant Jacques de Beaune de Semblançay, et à Girard Lecoq, maître des requêtes, la commission de l'obtenir de gré ou de force. On leur adjoignit pour cela Jean Gaillard, évêque de Tournay, Pierre de Glandèves, évêque de Bazas, et un certain nombre d'archers commandés par un capitaine de la garde du roi qui était alors au château de Bury près de Blois. Sur la sommation qui

fut faite au chapitre de livrer le treillis, le corps municipal de Tours, de concert avec les principales communautés ecclésiastiques, offrit d'en payer la valeur intrinsèque en quatre termes égaux assez rapprochés. L'évêque de Tournay fut chargé de porter cette proposition au roi. On ne doutait point qu'elle ne fût acceptée, attendu l'avantage évident qu'elle présentait. Mais au lieu de cette adhésion, l'ordre que rapporta le lendemain Jean Gaillard fut « qu'il n'y eût si hardi « pour mettre empêchement à l'enlèvement du treillis, « sous peine de corps et de biens. » 1520.

Malgré l'ordre précis du roi, et quoique les commissaires eussent eu la précaution délicate de se faire accompagner du bourreau, chargé de cordes et disposé à exécuter ce qu'on lui commanderait, les chanoines persistèrent dans leur refus d'ouvrir les portes de leur église, et protestèrent de nouveau, tant de paroles que par écrit.

Les commissaires, comme on le croit bien, n'eurent aucun égard à ces nouvelles protestations. Ce qui paraîtra le plus étonnant, et à coup sûr le moins édifiant, c'est que deux évêques se fussent chargés d'une pareille commission, que leur caractère pouvait et devait même les empêcher d'accepter. Mais quels devoirs, dans certaines ames serviles, ne fait pas oublier l'envie de complaire aux volontés du maître? Ces commissaires firent donc lever les serrures de la porte d'entrée le vendredi 8 août 1522. Le chœur restait encore à franchir. Le sacristain, qu'on avait fait amener, refusa de l'ouvrir, et s'excusa en disant que le 1522.

1522. chapitre avait les clefs; mais ayant vu la corde se dérouler devant lui, il jeta les clefs à terre en disant: *Puisque je ne puis le défendre, saint Martin se défende lui-même.*

Lorsqu'on fut maître du treillis, la reconnaissance en fut faite par deux orfèvres, qui constatèrent qu'il y manquait beaucoup de rosaces et de fleurs de lis. Par la comparaison de celles qui restaient, on évalua le déficit à quatre cent vingt marcs six onces. Les différentes pièces ayant été pesées, cette évaluation se trouva juste à quelques marcs près, puisqu'il s'y en trouva encore six mille trois cent quarante-deux marcs six onces quatre gros, qui furent remis aux mains de Jean Mesdon, maître de la Monnaie de Tours, et convertis en pièces d'argent que l'on nomma testons à la grille. Il en fut, dit-on, frappé pour près de quatre cent mille écus; mais il fallait qu'on y eût ajouté beaucoup d'autre matière; car la taille de ces testons n'étant que de vingt-cinq et demi au marc, les six mille trois cent quarante-deux marcs ne pouvaient donner, en y comprenant le remède, plus de cent soixante-un mille sept cent vingt écus ou testons. Cependant ils produisirent beaucoup plus, parce que le titre de l'argent fut très-altéré à différentes époques du règne de François Ier.

Les espérances que ce prince avait fondées sur l'argent du treillis furent loin de se réaliser. Il était destiné, ainsi que nous l'avons dit, à faciliter la prochaine campagne d'Italie. La duchesse de Savoie, mère du roi, toujours plus Italienne que Française, ayant se-

crètement conçu le dessein de la faire manquer, saisit 1522. ce moment pour exiger le paiement de sa pension. Le roi était en Italie, et elle gouvernait en son absence. Semblançay, surintendant des finances, s'y refusa d'abord avec assez de fermeté; mais enfin, craignant le ressentiment de la duchesse, qui avait tout empire sur l'esprit de son fils, il eut la faiblesse de consentir à ce qu'elle exigeait; il lui fit compter cent mille écus, qui furent pris sur l'argent produit par le treillis. Lautrec, alors privé d'une ressource sur laquelle il avait dû compter, manqua son expédition et perdit le Milanais.

Si cette condescendance devint fatale à la France, 1525. elle ne fut pas moins funeste pour Semblançay, dont quelques annés après elle causa la perte, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir. Quelques esprits superstitieux publièrent même que la défaite de Pavie, où le roi fut fait prisonnier, était une punition divine pour venger le sacrilège commis envers le tombeau de saint Martin. Il est en effet à remarquer que le roi fut pris par les Espagnols sur un terrain appartenant à l'église de Saint-Martin de Tours, dont elle avait fait l'une de ses trois prestimonies. Ce terrain lui avait été donné par Charlemagne en 774, avec plusieurs autres domaines situés dans le Milanais. Il fallait que cette opinion fût alors bien accréditée, puisque, immédiatement après la perte de la bataille, la mère du roi vint à Tours au tombeau de saint Martin avec les princes ses petits-fils implorer l'intercession du saint en faveur du roi prisonnier, et qu'à cet effet elle fit

1525. de riches présens au chapitre. Malgré cette démarche, le roi ne fut rendu à la liberté que le 21 février 1526; et comme, indépendamment des places qu'il cédait ou qu'il rendait, il fallait payer une rançon d'un million huit cent trente-six mille écus d'or, la ville de Paris et plusieurs autres, au nombre desquelles était la ville de Tours, se rendirent garantes du paiement de cette somme.

Le roi ne fut pas plus tôt sorti de prison, que la haine de Louise de Savoie se réveilla contre Semblançay, qui coulait des jours assez tranquilles dans sa terre de la Carte, paroisse de Ballan, à deux lieues de Tours, où il se flattait de rester ignoré. La duchesse était d'autant plus sûre des coups qu'elle se préparait à lui porter, qu'elle était parvenue à se faire remettre les quittances des cent mille écus qui lui avaient été comptés en 1523. Elle avait gagné un commis de la surintendance, nommé Prévost, natif de ce même village de Ballan, où Semblançay l'avait pris pour en faire son secrétaire. La duchesse, certaine qu'il n'y avait plus de preuves contre elle, accusa Semblançay de dilapidations, et le poursuivit avec tant d'acharnement, que François Ier, aigri par le malheur, le fit arrêter dans sa terre de la Carte, et conduire à la Bastille. Déjà en butte à des ennemis puissans, Semblançay avait eu le tort peut-être plus grave de réclamer une somme de cent mille écus, qu'il avait avancés de ses propres deniers, pour les besoins de l'état; et cette réclamation était faite dans un moment où les finances étaient dans le plus grand

1525.

délâbrement. Cette demande intempestive accéléra sa perte. La duchesse et le chancelier Duprat se gardèrent bien de le faire juger par la cour du parlement. On créa tout exprès une commission, dont les membres, tirés des parlemens de Toulouse et de Bordeaux, furent choisis par ces deux personnages sans foi, sans probité, et capables de tout pour assouvir leur vengeance. Semblançay ne se dissimula point qu'il était condamné d'avance, et ne conserva plus d'espoir que dans l'affection du roi, qui l'appelait habituellement son père. Le vendredi 9 août 1527, la commission rendit son arrêt, qui se termine ainsi : « Iceux juges ont déclaré et déclarent ledit Jacques « de Beaune, être atteint et convaincu de larcins, « faussetés, abus, malversations et maladministration « des finances du roi mentionnées audit procès; et « pour réparation desdits crimes et délits l'ont déclaré « et déclarent être privé de tous honneurs et états, « et en outre ont icelui condamné et condamnent à « être pendu et étranglé à Montfaucon, et tous ses « biens meubles et héritages confisqués; sur lesquels « biens et confiscations sera prise la somme de cent « mille livres parisis, tant pour restitution des sommes « mal prises par ses faussetés sur lesdites finances du « roi, que autres dommages et intérêts par lui faits « et donnés en icelui. Laquelle somme lesdits juges « ont adjugée au roi pour ladite restitution, et ce « sans préjudice de la dette prétendue par madite « dame, mère du roi. Ainsi signé, Bourdet. Fait et

1525. « prononcé audit de Beaune, le 9 août l'an quinze « cent vingt-sept. »

L'arrêt fut exécuté le lundi suivant, 12 août. On 1527. vit ce vieillard, âgé de quatre-vingt-deux ans, venir de la Bastille à Montfaucon, monté sur une mule, et vêtu d'une casaque de velours noir. Dans la persuasion où l'on était généralement que le roi lui ferait grace, on retarda l'exécution sous divers prétextes. Il resta ainsi dans l'attente depuis une heure après midi jusqu'à sept heures du soir; mais le roi, dominé par sa mère, demeura inaccessible à la justice ainsi qu'à la pitié. Telle fut la fin de Jacques de Beaune de Semblançay, et telle fut la récompense de ses longs et utiles services. On voit encore sur la place du marché de la ville de Tours, lieu de sa naissance, la belle pyramide en marbre blanc de Gênes qu'il fit élever sur le bassin de la fontaine qui dans l'origine décorait la place dite encore *le Carroir de Beaune*.

La catastrophe qui termina ses jours fut également fatale à plusieurs membres de sa famille. Son fils, archevêque de Tours, avait succombé à la douleur que lui avait causée l'emprisonnement et le procès de son père. Guillaume, son autre fils, se vit ôter la survivance du gouvernement de Touraine, et comme on ne pouvait sans condamnation le priver de sa charge de général des finances, on employa contre lui les mêmes armes dont on s'était servi pour immoler son père. Accusé vaguement de dilapidations, on instruisit son procès; et comme il ne s'agissait point d'exa-

miner s'il était innocent ou coupable, mais seulement de le condamner, on le livra à une commission qui répondit parfaitement à ce qu'on attendait d'elle; Guillaume de Beaune fut condamné à faire amende honorable, à être attaché au pilori des halles pour y être flétri au front d'une fleur de lys ardente, enfin au bannissement, et surtout, comme on l'imagine bien, à la confiscation de tous ses biens, unique but de la condamnation. 1527.

Le règne de François Ier n'a été que trop déshonoré par la fréquence de ces commissions toujours dévouées, soit à sa mère, soit à lui ou à ses maîtresses. Peut-être l'a-t-il été plus encore par ces confiscations sans nombre, non-seulement promises, mais encore délivrées aux favoris et aux dénonciateurs avant même que les arrêts fussent prononcés.

Guillaume, malheureusement trop instruit, par la condamnation de son père, du sort qui lui était destiné, avait eu la sage précaution de chercher en Allemagne un abri contre un nouvel assassinat juridique. Ce fut de là que, fort de son innocence, il demanda la révision de son procès dans des formes plus légales. Au lieu de la justice qu'il réclamait, il n'obtint que des lettres de rémission; et comme la duchesse et le chancelier vivaient encore, il ne vit dans cette prétendue faveur qu'un piège dans lequel on voulait l'attirer, puisque ces lettres pouvaient facilement être révoquées quand il serait sous la main de ses ennemis, comme elles le furent en effet l'année suivante, sous le prétexte dérisoire qu'il n'avait pas

1527. profité du pardon qui lui avait été accordé. Ces lettres de révocation sont datées d'Amboise, du 22 octobre 1530. On trouve écrit au dos de l'original : « La « seigneurie de la Carte a été adjugée par décret à « messire du Solier, sieur de Morette, *septimâ die* « *septembris anno Domini millesimo quingentesimo* « *tricesimo septimo.* » Ainsi sa disgrace se prolongea deux ans encore après la mort du chancelier Duprat, arrivée en 1535, puisque, comme on vient de le voir, sa terre de la Carte fut vendue par décret forcé, le 7 septembre 1537. Mais justice lui fut enfin rendue, et il se vit réintégré dans ses biens, honneurs et dignités. Ce fut alors qu'il reprit le titre de vicomte de Tours.

Jean Bouchet remarque dans ses Annales d'Aquitaine, que l'année (1) de la condamnation de Jacques de Beaune fut signalée par un débordement de la Loire si extraordinaire, que ce fleuve submergea la plus grande partie des maisons construites le long de ses rives, depuis Tours jusqu'à Angers, et dévasta toutes les récoltes des riches vallées de l'Anjou et de la Touraine; le Cher ne fit pas de moindres ravages. Le souvenir de cette inondation se conserve encore à Tours par une inscription qui se lit au mur d'une maison du faubourg Saint-Étienne, où elle est gravée en ces termes sur une tablette de marbre blanc : « La rivière de Loire et du Cher ont été jusqu'à cette

(1) Bouchet se trompe d'un an. La condamnation de Semblançay est de 1527 et l'inondation de 1528.

« pierre de marbre le 28 de may 1528. Pescherot le « sçait, Claveau l'a vu, et fut renouvellée en 1582. » La hauteur des deux rivières réunies en cet endroit était de trois pieds quatre pouces. 1528.

Depuis l'année 1518, la mère du roi avait eu le gouvernement d'Amboise avec la jouissance du domaine. Cette princesse étant morte le 22 septembre 1531 à Grez dans le Gâtinais, la baronnie d'Amboise, ainsi que les cent quarante-six fiefs qui en relevaient, rentrèrent dans les mains du roi.

Nous avons vu qu'en 1331 la dignité de sénéchal héréditaire avait été abolie par sa réunion à la couronne. Depuis ce moment, les baillis se trouvèrent les premiers officiers de la province, parce qu'à leurs fonctions furent réunies celles de gouverneur. Mais en 1532, François Ier, toujours disposé à créer des emplois qu'il pût vendre, établit des grands baillis, ou baillis d'épée, au nom desquels se rendait la justice par des lieutenans généraux du bailliage, amalgame assez bizarre des armes et de la robe. Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière, fut pourvu de ce nouvel office immédiatement après sa création, soit qu'il l'eût réellement acquis, soit qu'il en eût été gratifié à raison de l'intimité du roi avec ses sœurs. 1532.

Après vingt années de la guerre la plus opiniâtre, une trêve de dix ans avait été conclue entre François Ier et l'empereur Charles-Quint. Ce dernier, instruit de la révolte des Gantois, en 1539, partit d'Espagne pour aller châtier ces sujets rebelles. Il fallait pour cela qu'il traversât la France; mais il 1539.

1539. n'hésita point à prendre ce parti, se fiant avec raison sur la loyauté chevaleresque dont François Ier faisait profession. Aussi refusa-t-il de recevoir comme otages les deux fils de France et le connétable que le roi avait envoyés jusqu'à la frontière. François Ier poussa même la déférence jusqu'à venir au devant de lui avec la reine Éléonore d'Autriche. Ils le reçurent au château de Loches avec beaucoup de magnificence, et de là le conduisirent à Paris, où leur entrée solennelle eut lieu le premier jour de l'année 1440.

La ville de Tours n'avait pas encore acquis à cette époque le degré de splendeur auquel on la vit parvenir depuis. Cependant ses fabriques la rangeaient déjà parmi les villes les plus industrieuses et les plus commerçantes de la France. C'est un hommage qui lui est rendu dans le préambule des lettres patentes que François Ier donna à Sénespont, au mois d'août 1545, pour l'établissement de deux foires franches dans la ville de Tours, « dont les habitans, y est-il « dit, sont occupés à divers mestiers, arts et manufac-« tures, tant de draps de soye, d'or, d'argent, que « plusieurs autres, et à cela tellement accoutumés et « adressés avec ung continuel soing, vigilance et tra-« vail, que ce qui se tiroit à grands frais et difficultés « des pays étrangiers est aujourd'hui faict, tissu et « composé en la dite ville en si grande abondance, « que le demeurant de nostre royaume s'en trouve « grandement fourni et pourveu, et en demeure à « nous et à nos subjets un prouffit grand et incroyable, « d'autant que la plus part de l'argent qui se délivroit

« eux estrangiers pour le recouvrement des dites « marchandises, et se portoit hors nostre royaume, « demeure à présent dans le corps d'icelui nostre « royaume, et entre nosdits subjets, etc. » Ces deux foires étaient fixées l'une au 8 mars et l'autre au 15 septembre, pour être ouvertes pendant l'espace de quinze jours ouvrables chacune, avec faculté à tous marchands régnicoles ou étrangers d'y venir, séjourner, trafiquer et négocier. Elles restèrent en vigueur jusqu'à l'année 1607, époque où, la peste s'étant déclarée à Tours, le corps municipal crut qu'il serait inhumain de laisser arriver dans le sein de la ville une foule d'étrangers qui pourraient ignorer la présence de ce fléau, ou qui n'en seraient instruits qu'après avoir entrepris un voyage dispendieux et inutile. Il fut donc annoncé que la foire de septembre n'aurait pas lieu cette année; mais soit que cet établissement commençât à décliner, soit qu'on ne fît pas tout ce qu'il fallait pour ramener les marchands forains, ils cessèrent depuis ce moment de se présenter aux foires suivantes, qui bientôt se trouvèrent abolies par le fait, et elles ne furent rétablies qu'en 1782, pour dix jours seulement, au 10 mai et au 10 août, telles qu'elles existent encore à présent, saus les privilèges de franchise que le nouvel ordre de choses a fait disparaître.

1539.

Ayant à parler ici des grands jours de l'année 1547, nous n'avons point fait mention de ceux qui eurent lieu en 1533 pour la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, l'Angoumois, le pays d'Aunis, et qui

1547.

1547. furent convoqués à Tours par lettres patentes données à Montpellier le 24 août. Ils durèrent depuis le 10 septembre jusqu'au 10 novembre. On sait que ces sortes d'assemblées, composées de juges supérieurs de plusieurs provinces, avaient pour objet d'entendre les griefs des justiciables, de réformer les abus qui leur étaient dénoncés, et de faire, suivant l'exigence des cas, divers règlemens de police intérieure relatifs à la magistrature. Les grands jours dont il est ici question furent également convoqués à Tours, où leur session commença avec le mois de septembre, et ne finit qu'en novembre; car pour que la justice ne fût pas suspendue, on avait eu la sage précaution de choisir le temps des vacances. Nous donnerons une idée de la composition de ces grands jours en rappelant ici les noms et les qualités de ceux qui y siégèrent.

Antoine Minard, président de la cour; Nicolas Dupré, maître des requêtes; vingt-six conseillers, dont neuf clercs et dix-sept laïques; Gilles le Maître, avocat-général; Gilles Bourdin, substitut du procureur-général; Jean Dutillet, greffier civil; Simon Hennequin, greffier des présentations; Nicole Malo, greffier criminel; Martin Berruyer et Germain de Mables, notaires et secrétaires de la cour; Jacques de Mailly, premier huissier; Gilles Gastelier, Pierre Richer, Jean Bachelier, Michel Pence, et François Bastonneau, huissiers ordinaires de la cour; Jacques Garraud, grand audiencier; Claude Guyet, contrôleur de l'audience; René Vinier, Jacques Chevalier

et Pierre de Juglart, secrétaires du roi; Claude Choppin, chauffe-cire de la grande chambre; Martin Germain, huissier de la chancellerie; Nicolas Hardy, receveur des amendes, et Jean Hénard, receveur de la cour. En tout cinquante officiers. 1517.

Cette assemblée dura quatre-vingts jours. Nous n'avons point trouvé de détails sur les abus qu'elle eut à réformer. Le seul document qui se soit offert à ce sujet est l'état des indemnités qu'elle crut devoir accorder à ses différens membres. Elles étaient fixées de la manière suivante. Au président, 4 liv. 16 s. parisis par jour; au maître des requêtes, 4 liv; aux conseillers clercs, 3 liv. 4 s.; aux conseillers laïcs, 3 liv. 8 s.; à l'avocat-général et au substitut, pareille somme; aux greffiers, notaires et secrétaires de la cour, aux trois secrétaires du roi, et au receveur des amendes, chacun 40 s.; aux huissiers, chacun 27 s.; au grand audiencier, 56 s.; au receveur, 48 s.; et au chauffe-cire, 20 s.

Si une pareille institution remplissait parfaitement le but dans lequelle elle était conçue, on peut assurer que jamais dépense n'avait été faite plus utilement; car la vénalité des charges, érigée sous ce règne en système de finances, avait dû nécessairement introduire un grand nombre d'abus dans l'administration de la justice. Ce fut probablement ce même esprit de vénalité qui avait dicté les lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 12 mai 1523, par lesquelles il fut créé un second office d'avocat du roi au bail-

1547. liage de Tours, dont fut pourvu un Binet, frère de François Binet, général de l'ordre des Minimes.

François Ier mourut à Rambouillet le 31 mars 1547, ne laissant des sept enfans qu'il avait eus de la reine Claude de France, que Henri II qui lui succéda, et Marguerite, épouse d'Emmanuel-Philibert duc de Savoie. Ces sept enfans furent, suivant l'ordre de leur naissance : Louise, née à Amboise le 19 août 1515, morte le 21 septembre 1517; Charlotte, née à Amboise le 23 octobre 1516, morte le 8 septembre 1524; François, né au même lieu le 28 février 1518, empoisonné par Montecuculi le 12 août 1536; Henri, roi sous le nom de Henri II; Madeleine, née le 10 août 1520, morte le 2 juillet 1537; Charles, duc d'Orléans, né le 22 février 1522, mort en 1545; et enfin Marguerite, née le 5 juin 1523, morte le 14 septembre 1574.

A ce que nous avons rapporté de plus remarquable relativement à notre province du temps de François Ier, nous ajouterons que ce fut sous son règne que Thomas Bohier fit bâtir le beau château de Chenonceaux dont nous aurons occasion de parler ailleurs; que Jean-le-Breton de Villandry, secrétaire d'état, fit reconstruire l'ancien château de Colombiers, auquel il imposa son nom de Villandry; qu'en 1545 René d'Épinay, seigneur d'Ussé et de Saint-Michel-sur-Loire, fonda dans l'église d'Ussé un chapitre de chanoines qu'il dota de ses propres deniers; enfin que Jean Turpin, seigneur de Crissé et de Nueil, fit ériger en pa-

roisses ces deux églises, qui n'étaient auparavant que des succursales de Saint-Épain. 1547.

Le seul écrivain célèbre qu'en ce temps ait produit la Touraine est François Rabelais de Chinon, dont l'imagination vive, bouffonne, mais trop souvent déréglée, peignit avec des couleurs grotesques en apparence des tableaux dont on ne peut bien connaître la vérité et la finesse, si l'on n'est pas parfaitement instruit de l'histoire de la cour de François Ier et du caractère des personnages qui y ont figuré.

Henri II, fils de François Ier, né à Saint-Germain-en-Laye le 31 mars 1518, succéda à son père, et le premier usage qu'il fit de son autorité fut d'éloigner de la cour tous ceux que le feu roi, mûri par l'expérience et l'âge, lui avait recommandés comme des serviteurs dévoués, fidèles et désintéressés, et d'appeler au contraire auprès de lui ceux qu'il lui avait signalés comme devant être écartés de l'administration, tels surtout que les princes de la maison de Lorraine. La France n'eut que trop lieu de gémir, par la suite, du mépris que fit Henri II des conseils que son père lui avait donnés en mourant; car l'ambition des Guise, qui vont paraître pour la première fois sur la scène, fut la source de tous les maux et de tous les désordres qui troublèrent les règnes de Charles IX, de Henri III, et qui furent sur le point de priver la France d'un roi dont elle idolâtre encore la mémoire.

François Ier n'eut pas plus tôt fermé les yeux, que sa veuve Éléonore d'Autriche prit le parti de se retirer en Flandres, ne se dissimulant pas qu'elle joue-

1547. rait un rôle peu agréable à la nouvelle cour, la guerre pouvant au premier moment recommencer avec son frère l'empereur Charles-Quint. Elle était veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, lorsqu'elle fut accordée à François Ier par le traité de paix fait à Madrid le 14 janvier 1525; mais la guerre entre la France et l'Espagne avait retardé la conclusion de ce mariage jusqu'à l'année 1530, qu'elle fut amenée en France et couronnée à Saint-Denis le 5 mai 1531. On lui doit la justice de reconnaître qu'elle ne négligea rien pour établir la paix entre le roi son mari et l'empereur, jusque-là même qu'elle détermina ces deux princes rivaux à avoir une entrevue à Marseille en présence du pape, et qu'elle alla pour ce sujet trouver l'empereur à Bruxelles.

Par son contrat de mariage il lui avait été assigné soixante mille livres de revenu pendant sa vie, pour son douaire sur le duché de Touraine. C'est à ce titre qu'elle en fut considérée comme duchesse apanagiste. Aussi en jouit-elle jusqu'à sa mort arrivée à Badajoz en Espagne, où elle avait suivi son frère en 1556.

Nous passerons assez rapidement sur ce règne, parce qu'il n'offre rien de bien important pour notre province, et que nous nous sommes fait une loi de nous abstenir de toutes digressions qui lui seraient étrangères. Cependant, les guerres de religion devant bientôt en faire un théâtre de troubles, de pillages et de dévastations, nous ne négligerons pas de dire que ce fut en 1552 que s'en développèrent les premiers fermens, qui dix ans plus tard éclatèrent dans leur plus

grande intensité. Un ministre ex-augustin, nommé de l'Épine, et son prieur nommé Gerbault, furent les premiers qui répandirent à Tours les doctrines de Luther et de Calvin. N'osant pas encore prêcher ouvertement dans l'intérieur de la ville, ils tinrent leurs assemblées dans les excavations qu'offrent les coteaux de Saint-Georges et de Roche-Corbon. Bientôt leurs sectateurs se multiplièrent à tel point, qu'ils ne craignirent plus de se montrer ouvertement et d'établir un temple particulier. Gerbault même, en manteau court, allait prêchant dans les rues la Bible à la main. Ces sortes de prédications publiques, toujours dangereuses par l'effet qu'elles produisent sur la multitude ignorante, amenèrent les premières hostilités, qui furent commises à Tours sur les signes extérieurs du culte catholique, par la destruction d'une croix de pierre et d'une image de la Vierge, placées sur le chemin qui conduit de Saint-Éloi à Beaumont-les-Tours. Les oppositions que ces novateurs rencontrèrent, les persécutions dont ils furent l'objet, ne firent qu'enflammer davantage leur zèle pour le prosélytisme, et l'on est obligé de convenir que la licence et les mœurs dissolues d'une grande partie du clergé fournissaient aux nouveaux adeptes des argumens puissans en faveur d'une doctrine qui se présentait sous le titre de *réforme*, motif souvent illusoire, mais toujours sûr d'être accueilli favorablement, parce que partout et dans tous les temps c'est sur le plus grand nombre que pèsent les abus.

1547.

1552.

Cette première fermentation fut un peu calmée par

1552. la présence du roi, qui dans ce temps se rendit à Tours où le 5 mai il fit son entrée solennelle. Le lendemain il fut reçu dans l'église de Saint-Martin en qualité d'abbé et de chanoine honoraire, à l'exemple de beaucoup de ses prédécesseurs.

Dans cette même année 1552, la détresse des finances fit recourir aux mêmes expédiens qu'avait employés François Ier : mais les anciens offices étant déjà vendus, il fallut en imaginer de nouveaux, et c'est ce qui donna naissance à une soixantaine de sièges présidiaux, qui furent établis dans les principales villes du royaume. Celui de Tours, composé d'abord de sept conseillers, non compris le parquet, avait dans son ressort les sièges de Loudun, Chinon, Langeais, Amboise, Loches et Châtillon-sur-Indre. Ce ne fut que cinq ans plus tard qu'on lui donna un premier président. L'année précédente, c'est-à-dire en 1551, on avait dans le même but créé des notaires apostoliques dans chaque diocèse, et celui de Tours en eut douze pour sa part.

1556. Le 18 avril 1556 la ville d'Amboise vit mourir dans ses murs un des poètes les plus célèbres de l'Italie, Luigi Alamanni, auteur du poëme intitulé *la Coltivazione*, qu'il composa en France, ainsi que la majeure partie de ses autres ouvrages. Cependant il n'eut pas sa sépulture à Amboise. Henri II, auprès duquel il se trouvait alors, fit transférer ses restes à Paris, où il eut son tombeau dans l'église des Cordeliers. Alamanni ayant trempé dans une conjuration contre le cardinal Jules de Médicis, qui à cette époque avait

le gouvernement de Florence, fut obligé, en 1522, de se réfugier en France. Accueilli et protégé par François Ier et par Henri II, il fut employé avec succès par ces deux monarques dans des négociations importantes, faveurs qui lui firent aisément oublier son pays. Il termina sa carrière à l'âge de soixante-un ans.

1556.

Henri II, comme on le sait, fut blessé mortellement le 29 juin 1559, dans un tournoi qui eut lieu à l'occasion des fêtes pour le double mariage de sa fille Élisabeth et de sa sœur Marguerite. Il mourut le 10 juillet suivant, ayant eu de Catherine de Médicis dix enfans, cinq filles et cinq garçons, dont trois montèrent sur le trône après lui.

1559.

L'aîné, François II, né le 19 janvier 1543, succéda à son père le 10 juillet 1559, âgé de quinze ans cinq mois et vingt-trois jours. Il était majeur suivant la loi française; mais sa complexion délicate, son caractère plus faible encore, semblaient, s'il eût vécu, le condamner à une longue minorité. Malgré cet état de langueur physique et morale, on lui avait fait épouser, le 24 avril 1558, Marie Stuart, reine d'Écosse, fille unique de Jacques V et de Marie de Lorraine. Cette princesse était née le 7 décembre 1542, huit jours avant la mort de son père, et n'avait pas six ans accomplis lorsqu'elle fut demandée en mariage pour François, alors dauphin, dans l'assemblée générale des trois états d'Écosse le 7 juillet 1548, et fiancée à Paris par procureur le jour des Rois 1558, avec dispenses du cardinal Trivulce, légat en France. Le traité de ma-

1559. riage fut conclu à Paris le 19 juillet 1558 en présence du roi, de la reine-mère, d'Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, son aïeule maternelle, tant en son nom que comme fondée de pouvoir de la reine douairière d'Écosse sa fille. Le roi lui constitua soixante mille livres de douaire à prendre annuellement sur le duché de Touraine et le comté d'Anjou, en cas que le dauphin parvînt à la couronne et qu'il mourût avant elle, pour en jouir par elle-même ou par ses officiers, avec les présentations, collations et nominations respectivement dépendantes desdits duché et comté. C'est à ce titre que nous mettons Marie Stuart, ainsi que nous l'avons fait pour Éléonore d'Autriche, au nombre des possesseurs apanagistes du duché de Touraine, dont elles ont joui réellement.

Née en France sous François Ier, ce fut surtout sous François II que la réforme commença à se développer en Touraine, ainsi que dans presque toutes les provinces du royaume. Jusque-là ceux qui la professaient n'avaient été connus que sous le nom de luthériens; mais en 1560 on commença à les appeler huguenots, et voici l'origine qu'une tradition populaire du pays attribuait à ce mot. Il y avait à Tours, il n'y a pas long-temps encore, auprès du château une porte nommée la porte Hugon ou Feu-Hugon, qui faisait autrefois partie d'une tour bâtie par Hugues comte de Tours, et qu'on appelait pour cela la tour du Comte. De ce Hugues ou Hugon le peuple avait fait une espèce de lutin qui, disait-on, rôdait toutes les nuits, et dont on épouvantait les enfans. Comme probable-

ment les réformés tenaient leurs assemblées la nuit 1559.
dans quelque lieu voisin de cette porte, on a prétendu que de là leur était venue la dénomination de huguenots. Mais cette opinion mérite à peine d'être réfutée; car on sait que ce mot est d'origine allemande, et qu'avec une légère altération, étant prononcé en français, il dérive d'*eidgnossen*, qui signifie associés ou conjurés.

François II, ainsi que nous l'avons dit, était véritablement en tutelle sous sa mère Catherine de Médicis, et sous les princes de la maison de Lorraine, qui, à son grand déplaisir, partageaient avec elle l'autorité royale dont François n'était que le vain simulacre. L'éloignement des princes du sang et de la cour et des principales charges de l'état, fit naître un parti de mécontens, qui, s'étant joint aux huguenots, devint de jour en jour plus redoutable. Les persécutions, les proscriptions, les supplices qui s'étaient multipliés sous les deux règnes précédens et au commencement de celui-ci, l'inquisition, la chambre ardente établie au sein du parlement, et ainsi nommée parce qu'elle condamnait au feu ceux qu'elle déclarait coupables d'hérésies, avaient porté l'exaspération dans le parti de la réforme, et même chez beaucoup d'hommes sages et tolérans, convaincus que c'était moins par zèle pour la religion catholique que dans le but d'affermir leur pouvoir que le cardinal de Lorraine et son frère se portaient contre les protestans à des actes de cruauté que réprouvaient également la vraie piété, la morale et

1559. la politique. Ce mécontentement ne se manisfestait pas seulement dans l'intérieur de la France, mais encore dans les pays étrangers où de nombreux religionaires proscrits avaient été forcés de chercher un asile. Si par la suite ils furent eux-mêmes cruels et intolérans à leur tour, on n'en doit accuser que les fanatiques qui les poussèrent aux dernières extrémités.

Les chefs de ce parti s'assemblèrent donc secrètement. Ils résolurent de se saisir, ou pour mieux dire, de se défaire des Guise et d'enlever le roi pour le soustraire à leur domination. On sollicita le prince de Condé de se mettre à la tête de l'entreprise; mais il ne voulut pas y consentir, et promit seulement, si l'affaire réussissait, de se déclarer le chef et le protecteur du parti. Privé de cet appui, on crut pouvoir se reposer pour les dispositions et le succès de la conjuration sur un gentilhomme périgourdin nommé La Renaudie, qui se faisait appeler Laforêt, personnage adroit, entreprenant, intéressé d'ailleurs, en se rendant utile, à faire effacer un arrêt flétrissant prononcé contre lui. Il se chargea de gagner par lui-même ou par les siens tous ceux dont on lui donna les noms, et sans le concours desquels il était difficile de rien exécuter.

La Renaudie mit autant d'activité que d'intelligence dans toutes ses démarches. Il s'était rendu non-seulement dans différentes provinces de France, mais encore à Genève, à Lausanne, et jusqu'en Allemagne, et partout il s'était assuré d'un grand

nombre de partisans qui tous devaient se rendre dans 1559. le temps et au lieu indiqués. Mais peut-être avait-il conçu sa conspiration sur un plan trop vaste; car il est probable qu'il eût suffi d'un coup de main habilement et hardiment exécuté, attendu la haine générale qu'on portait à la maison de Lorraine, la nation souffrant impatiemment d'être gouvernée par des étrangers ambitieux et brouillons qui avaient apporté avec eux tous les germes des discordes civiles, et qu'on accusait déjà de convoiter la couronne de France, dont ils se prétendaient les légitimes héritiers. Quoi qu'il en soit, le secret fut d'abord mieux gardé qu'on n'eût pu l'attendre de confidens aussi nombreux, et probablement il n'eût pas été découvert si La Renaudie n'y eût pas initié un avocat de Paris, nommé Desavenelles, qui lui avait prêté sa maison pour y rassembler secrètement ses conjurés. Cet homme, quoique professant intérieurement la même religion, craignant en cas de non-réussite de voir sa fortune et sa vie compromises, révéla tout le complot au secrétaire du duc de Guise. Celui-ci en avertit aussitôt son frère le cardinal et la reine-mère, qui jusque-là ne s'étaient encore doutés de rien. La cour était alors à Blois. On se hâta de la transférer à 1560. Amboise, dont le château mieux situé était aussi beaucoup mieux fortifié. La reine-mère et les Guise, justement alarmés d'un projet dont ils ne connaissaient pas encore toute l'étendue, imaginèrent, pour calmer les esprits, de faire rendre, le 8 mars 1560, un édit de pacification en faveur des réformés, mais avec

1560. l'intention bien prononcée d'en éluder ou même d'en révoquer les principales dispositions lorsque le calme serait rétabli. On ne peut lire en effet l'histoire de ce règne et des règnes suivans sans gémir sur l'insigne mauvaise foi qui dicta toujours les traités faits avec les protestans.

Cet édit fut publié à son de trompe le 11 mars. Dès la veille les conjurés, quoique un peu déroutés par le déplacement subit de la cour, s'étaient déjà rassemblés en armes dans les environs d'Amboise, distant de Blois de dix lieues seulement. Aux précautions que prenait la cour, ils ne pouvaient se dissimuler qu'elle avait déjà, sinon des preuves, du moins des soupçons du complot. Cependant ils ne s'en alarmèrent point. Sur ces entrefaites le comte de Sancerre, que le cardinal avait envoyé à Tours en qualité de gouverneur, fut averti que des gens de guerre étaient venus secrètement se loger dans l'un des faubourgs de la ville. Il s'y porta de sa personne accompagné de ses gardes; mais ayant voulu arrêter leur chef, le baron de Castelnau, les gens de celui-ci fondirent sur la troupe du gouverneur, qui prit la fuite en criant aux armes. Les habitans, dont une grande partie avait embrassé la réforme, ne répondirent point à cet appel, et restèrent fort tranquillement dans leurs maisons. Castelnau alla donc rejoindre les troupes qui étaient cantonnées dans le bourg et le château de Noizay, à moitié chemin de Tours à Amboise. Le duc de Nemours, qui en fut instruit, vint bloquer ce château avec des forces supérieures à celles qu'il ren-

fermait. Au lieu de se faire jour l'épée à la main, 1560.
Castelnau consentit à écouter les propositions du duc, et à se livrer lui et les siens, acte inconcevable de faiblesse, si ce n'en est pas un de lâcheté; car quel pardon peut espérer un conjuré dans une circonstance semblable? Tous rendirent les armes et furent conduits prisonniers à Amboise. Les troupes du roi obtinrent des succès pareils sur tous les autres points, parce qu'au lieu de présenter leurs forces par masses imposantes, leurs adversaires les avaient disséminées par petits détachemens. Tous ceux qui étaient pris les armes à la main étaient amenés à Amboise. Les chefs étaient mis en prison pour être interrogés; quant aux simples soldats, ils étaient pendus sans autre forme de procès aux murs du château, ou jetés dans la rivière les pieds et les mains liés.

Cependant La Renaudie tentait les derniers efforts pour réunir en un seul corps les troupes éparses dans les différens villages. Comme il traversait la forêt de Château-Regnault avec une faible escorte, il fut rencontré par son cousin Pardaillan, qui commandait deux cents chevaux, et qu'il renversa mort de deux coups d'épée au moment où celui-ci s'élançait sur lui le pistolet au poing. Mais lui-même fut tué à l'instant d'un coup d'arquebuse que lui tira un page de Pardaillan. Son corps fut porté à Amboise, où il fut pendu à un poteau qu'on dressa au milieu du pont, et ensuite écartelé.

D'après l'avis du chancelier Olivier, le roi se disposait à faire grace à ceux qui avaient survécu, lors-

1560. qu'un capitaine nommé La Motte fit aussi imprudemment que tardivement une tentative pour surprendre le château. Il n'en fallut pas davantage pour faire évanouir tout sentiment de pardon. Le sang ruissela à grands flots dans la ville d'Amboise ; la Loire fut couverte des cadavres de ceux qu'on précipitait dans les flots. Les rues étaient encombrées de morts et les places publiques n'étaient pas assez spacieuses pour contenir les potences et les échafauds. Plus de quinze cents personnes expirèrent ainsi dans les supplices. Castelnau et quelques autres chefs furent décapités, et la cour n'eut pas honte de venir repaître ses yeux de ces sanglans spectacles. Le chancelier François Olivier fut si profondément affligé de tant de cruautés inutiles, qu'il en mourut de douleur. Heureusement il fut remplacé par le vertueux Michel de l'Hôpital, qui rendit par la suite à la France de si éminens services. Le roi, tout pusillanime, tout asservi qu'il était aux Guise, ne put s'empêcher de leur dire en pleurant, après les massacres d'Amboise : « On « m'assure que l'on n'en veut qu'à vous ; je voudrais « donc que vous vous éloignassiez pendant quelque « temps pour savoir au juste ce qui en est. » Mais les princes lorrains connaissaient trop bien l'esprit des cours pour se rendre aux désirs du roi, n'ignorant pas que le crédit d'un courtisan n'est jamais assez robuste pour résister à l'absence.

A la suite de tant de massacres, de tant d'exécutions, le château d'Amboise était devenu un séjour véritablement infect, et qui d'ailleurs n'offrait plus à

l'imagination effrayée que des images et des souvenirs sinistres. On résolut donc de conduire le roi à Tours, où il ne quitterait pas les rivages rians de la Loire. Le départ fut fixé immédiatement après Pâques. Le monarque y fit une entrée solennelle; mais le cardinal, sachant que les Tourangeaux, presque tous huguenots, lui étaient peu dévoués, ne voulut pas que les bourgeois formassent la garde du roi, malgré l'ancien usage qui avait consacré ce privilège. Il leur fut même défendu, sous peine de la vie, de porter des armes à feu. Lui-même il n'osa pas faire partie du cortège. Il le vit passer d'une croisée, et encore par-dessus les épaules de ses officiers, craignant d'occuper une place trop apparente. Le roi dîna à l'hôtel-de-ville, et de là vint s'établir à Marmoutier, dont le cardinal était alors abbé.

1560.

Un événement assez burlesque en lui-même fut sur le point de se transformer en une affaire sérieuse. Un ouvrier du faubourg Notre-Dame-la-Riche avait un fils convalescent âgé de huit à neuf ans, qui désira voir le cortège. Le père complaisamment le monta sur un âne, et les voisins s'amusèrent à lui mettre sur la tête une espèce de casque en bois argenté, surmonté d'un oiseau qui avait la tête rouge. Deux jeunes gens, le visage barbouillé de noir et vêtus de la même couleur, conduisaient l'âne en lesse à droite et à gauche, spectacle qui excitait l'hilarité du peuple. Cette espèce de mascarade fut remarquée par les gens du cardinal. Ils ne manquèrent pas de lui dire que tout cela avait été provoqué par les maire et échevins,

1560. qui avaient voulu représenter le roi enfant conduit par lui cardinal, représenté par la tête rouge de l'oiseau. Le cardinal menaça la ville de Tours de lui faire sentir le poids de son indignation, et il fut à peine désarmé quand une enquête eut prouvé clairement que tout cela n'était qu'un pur effet du hasard.

La garde du roi l'ayant suivi à Marmoutier, on laissa à Tours pour commander la ville le capitaine Richelieu avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval. Cet officier, créature des Guise et disposé à servir leur ressentiment, avait reçu d'eux l'instruction secrète d'exciter quelque désordre, quelque tumulte qui pussent lui fournir l'occasion de livrer la ville au pillage. Richelieu ayant commis à cet égard quelque indiscrétion, le maire René Gardette sut si bien endoctriner les habitans, que, quelque provocation qu'on pût leur faire, ils surent éviter tous les pièges qui leur furent tendus, et que la tranquillité ne fut pas un instant troublée, s'étant d'ailleurs mis en mesure de repousser la force par la force. Richelieu eut beau faire frauduleusement le métier d'*avertisseur*, c'est-à-dire d'aller la nuit frapper doucement aux portes pour indiquer aux religionaires l'heure de se rendre au prêche, ceux-ci, bien prévenus, le laissèrent se morfondre sous leurs fenêtres. Ce moyen ne lui réussissant pas, il fit chanter la nuit par les rues des couplets satiriques contre le roi, la reine-mère et le cardinal, et le lendemain il en fut lui-même le dénonciateur auprès du roi, auquel il représenta les habitans de Tours comme des séditieux, qui se permet-

taient de chanter contre lui des chansons infames. Le roi, dans son premier mouvement d'indignation, envoya à Tours le prévôt de l'hôtel pour en informer: mais les magistrats l'avaient déjà prévenu, et n'eurent pas de peine à prouver que tout le scandale n'avait pour auteurs que Richelieu et les siens. Le rapport du prévôt n'en fût pas moins défavorable aux habitans. Le monarque trompé se fût peut-être porté à quelque acte de rigueur, si le maire et les échevins ne fussent arrivés à propos et n'eussent dévoilé jusqu'à l'évidence l'innocence des habitans et l'imposture de ce moine défroqué, qui se vit ainsi forcé de renoncer au pillage et au butin qu'il s'était promis. 1560.

Le roi peu de jours après partit pour Chenonceaux, que Catherine de Médicis avait en quelque sorte contraint Diane de Poitiers de lui céder en échange du château de Chaumont. Avant son départ il donna des lettres patentes portant érection d'un corps de ville à Chinon, composé d'un maire, trois échevins, deux élus, un procureur-du-roi et un greffier dont l'élection devait se faire en présence du lieutenant-général du bailliage.

En quittant Chenonceaux, le roi se rendit à Orléans avec toute la cour. Ce fut là que les Guise, plus maîtres que jamais, déployèrent toute leur haine contre les princes du sang, jusqu'à faire condamner à mort Louis prince de Condé, et le même arrêt eût été prononcé contre le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, père de Henri IV, sans la maladie de François II, qui se déclara le 17 novembre, et qui sauva

1560. ces deux princes. Le mal s'aggravant chaque jour, le roi expira le 5 décembre suivant 1560, âgé de dix-sept ans dix mois et dix-huit jours, n'ayant régné que seize mois et vingt-six jours seulement; mais si ce règne fut court en durée, il dut paraître très-long à la France par la tyrannie des Guise et les cruautés révoltantes qu'ils exercèrent envers le parti protestant.

Après la mort de François II, la reine Marie Stuart, qui n'en avait point eu d'enfans, entra en possession du duché de Touraine qui lui avait été assigné pour douaire, et se retira en Écosse le 18 février 1561.

1561. On connaît assez la fin funeste de cette princesse, qu'Élisabeth retint dix-huit ans en prison, et qu'elle fit enfin périr sur l'échafaud en 1587. Marie pendant sa prison n'en faisait pas moins percevoir les revenus de son duché de Touraine par Gilles Duverger son chancelier, qui était en même temps président au présidial de Tours; car, en 1576, Henri III ayant donné ce duché en apanage à François duc d'Alençon, son frère, la reine Marie Stuart forma opposition le 23 mai, au parlement de Paris, à l'enregistrement des lettres patentes. La cour lui en ayant donné acte, le roi, six mois après, lui accorda en échange le comté et le bailliage de Vermandois, avec promesse de la dédommager du surplus, au cas que le revenu n'en fût pas de la même valeur.

Il n'est que trop démontré que les minorités sont presque toujours funestes, parce qu'il s'y forme ordinairement des rivalités puissantes qui se disputent l'autorité, ce qu'elles ne peuvent faire sans se créer

des partis qui divisent ainsi la nation en plusieurs 1561.
factions également jalouses de faire triompher la bannière sous laquelle elles se sont enrôlées. Sous ce rapport, on peut dire que jamais minorité ne vint plus à contre-temps que celle de Charles IX. Après la mort de François II, la France aurait eu besoin d'une main sage et ferme qui pût contenir les partis, enchaîner les ambitions et surtout calmer l'effervescence des esprits par des concessions franches et loyales. Au lieu de cela, d'un côté l'intrigante Catherine de Médicis et les fanatiques princes de la maison de Lorraine, de l'autre l'indécis roi de Navarre et le faible prince de Condé, se disputaient à qui préparerait le plus de maux à la France, lorsque leur devoir à tous eût été au contraire de s'unir pour les conjurer : mais tel est l'amour désordonné du pouvoir, qu'il éteint dans les ames tout sentiment d'humanité, d'honneur et de patriotisme. Périssent les cités, périssent les populations, peu importe pourvu que l'ambition soit satisfaite !

Tel est le tableau affligeant que, dès son commencement, présente le règne de Charles IX. Ce prince, né le 25 juin 1550, monta sur le trône le 5 décembre 1560, âgé de dix ans cinq mois et dix jours, sous la régence de Catherine de Médicis sa mère, Italienne fausse, dévote, superstitieuse, qui, trompant tour-à-tour tous les partis, ne fit que les irriter davantage. C'est ainsi que, ennemie déclarée des protestans, elle n'en fit pas moins rendre, au mois de janvier 1562, un édit en leur faveur, portant révocation de celui de

1561. juillet 1561, et permission de prêcher dans toute l'étendue du royaume, excepté dans Paris et ses faubourgs, ainsi que dans les villes closes. Mais la conduite et les intentions bien connues de la cour inspiraient trop peu de confiance pour qu'une pareille concession produisît un effet salutaire. Effectivement la guerre civile s'alluma sur presque tous les points de la France. La Touraine même, habituellement si paisible, nous dirons même quelquefois si apathique dans les grandes commotions de l'état, la Touraine ne fut pas l'une des provinces les moins agitées; car nous pouvons assurer, d'après des documens certains, que dans le seul diocèse de Tours il fut tué ou noyé quinze mille six cents personnes de l'un et l'autre sexe, parmi lesquelles on comptait deux cent cinquante ecclésiastiques, tant chanoines que curés, religieux et autres. Trois villages furent réduits en cendres, et plus de dix-huit mille maisons furent entièrement détruites, suivant le dénombrement qui en fut imprimé alors et présenté aux états de Blois.

Le prince de Condé, s'étant enfin déclaré chef des religionaires, s'empara de la ville d'Orléans au mois de mars 1562. Le comte de La Rochefoucauld, son beau-frère, étant venu l'y joindre avec les troupes de la Guienne, ils s'emparèrent, le long des rives de la Loire, de Meung, Beaugency et Blois. De là ayant pris le chemin de Tours, ils s'en rendirent maîtres le 2 avril suivant. Chinon, où commandait le comte de La Roche-du-Maine, se rendit par composition à La

Rochefoucauld, et les villes de Loches, Ligueil et Azay suivirent l'exemple de la capitale de la province. 1562.

Le vendredi 3 avril, sur les six heures du soir, les protestans, s'étant emparés du cloître de Saint-Gatien, envahirent les maisons des chanoines, forcèrent l'église, brisèrent toutes les images des saints et brûlèrent les livres du chœur.

Le chapitre de Saint-Martin, dès le mois d'août de l'année précédente, avait travaillé à se mettre en mesure contre les attaques des protestans en achetant des armes, de la poudre, et jusqu'à des fauconneaux. Ces précautions l'avaient jusque-là garanti des insultes dont il était continuellement menacé; mais elles devinrent inutiles contre les troupes qu'avait amenées le prince de Condé. Le lendemain de l'invasion du cloître de Saint-Gatien, celui de Saint-Martin éprouva le même sort. Ses portes furent rompues : alors les protestans, s'y étant jetés en foule, enlevèrent toutes les armes et les munitions que le chapitre avait rassemblées, et cela en présence du procureur et de l'avocat du roi, qui les protégeaient ouvertement.

Ce fut le dimanche 5 avril que l'église fut dévastée. On brisa la châsse de saint Martin ainsi que toutes les lampes d'argent, les images et les reliques. On se porta en même temps sur toutes les autres églises de la ville, et même jusque sur les abbayes de Marmoutier et de Beaumont, qui se virent en proie aux mêmes dévastations. Les religieuses de Beaumont furent contraintes d'abandonner leur paisible demeure, et d'aller

1562. chercher un asile au lieu de La Marchère, appartenant au comte de Sancerre.

Le 9 avril on enjoignit à tous les ecclésiastiques de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine de la vie. Ceux qui se hasardèrent à y rester furent cruellement maltraités, et quelques-uns même inhumainement massacrés. On rapporte, ce qu'on aurait peine à croire si le fanatisme ne rendait pas tout croyable, on rapporte qu'au cimetière des pauvres, qui était à l'entrée de la rue Pineau sur les fossés, des furieux ayant rencontré un prêtre, l'enterrèrent tout vivant jusqu'au cou, et qu'ensuite ils firent servir sa tête de but pour jouer à la boule. Ils coupaient les oreilles à ceux qu'ils pouvaient découvrir, les enfilaient ensemble et s'en faisaient des ceintures dont ils osaient se parer. Ce qu'il y a de certain, c'est que les boucheries d'Amboise et de Vassy furent non moins cruellement vengées, et qu'il n'est sorte d'horreurs que ne commirent les deux partis selon la chance de leurs succès.

Dans ce même temps Marin Piballeau, seigneur de La Bédouère, avec une troupe de ces furieux, s'emparait du couvent des Minimes du Plessis, d'où il chassait les religieux, dont plusieurs furent blessés si grièvement qu'ils moururent de leurs blessures. Ils tuèrent sur la place le P. Eustache Avril, vieillard de quatre-vingt-quatre ans, pillèrent le mobilier du couvent, les ornemens de l'église, renversèrent les autels, et violèrent, ainsi que nous l'avons dit, le cer-

cueil de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, qui était 1562. déposé dans l'église couvert d'un riche poêle de drap d'or, qu'ils enlevèrent ainsi que sa couronne d'or, ses bagues et ses autres ornemens royaux. Ils brisèrent ensuite le tombeau de saint François de Paule, portèrent ses reliques dans la chambre des hôtes, et là les brûlèrent avec le bois d'un grand crucifix qu'ils mirent exprès en morceaux.

Personne cependant n'osait s'opposer à de si coupables excès. On soupçonnait même la plupart des magistrats et des principaux habitans de la ville de favoriser le parti protestant. Il en était en effet très-peu de ce nombre qui n'inclinassent vers les nouvelles doctrines. C'était parmi le peuple qu'elles trouvaient le moins de partisans, et ceux d'une classe plus élevée qui restaient encore catholiques au fond du cœur n'osaient le faire paraître ouvertement, dans la crainte d'encourir la dénomination de *papaux*, qui n'était pas alors donnée sans danger.

Le prince de Condé, qui était retourné à Orléans, envoya de tous côtés des commissaires non-seulement pour s'emparer des recettes, mais encore pour enlever les vases sacrés, les reliquaires et autres ornemens d'or et d'argent des églises, tandis que d'un autre côté il faisait provision de canons, de poudre et autres munitions de guerre. D'Aubigné rapporte que Feuquières lui amena une grande quantité de poudres de la ville de Tours, et qu'il les fit même passer devant le château d'Amboise en amusant George Babou de La Bourdaisière, qui en était gouverneur, de préten-

23.

1562. dues nouvelles de la cour. Les seigneurs de La Rochefoucauld, du Vigean et de Genlis eurent ordre de se rendre à Tours pour enlever tout l'or et l'argent qui s'était trouvé dans les églises, et de le conduire à Orléans pour y être conservé, disait le prince, parmi ses meubles les plus précieux, protestant que le peuple s'étant rué sur les églises, leurs richesses n'étaient plus en sûreté : subterfuge indigne d'un prince qui n'avait pas besoin d'y recourir, ayant la force pour lui. Voici à cet égard la lettre assez curieuse qu'il écrivit aux maire et échevins de Tours, probablement dans la crainte qu'ils ne tentassent de s'opposer de vive force à l'enlèvement de tant d'objets précieux.

« Messieurs, voyant comme, contre mon intention « et vouloir, il est avenu que les peuples, par la per« mission de Dieu, se sont émeus jusqu'à abattre et « démolir ce que plutost nous désirerions avoir été « exécuté par ordonnance du roy et de son conseil, « mais aussi qu'ils ont mis les mains sur les joyaux « d'or et d'argent qui de longue main ont esté conser« vés ès temples et monastères tant de cette ville que « d'ailleurs, et désirant y pourvoir autant que le temps « le peut souffrir, en attendant que ledit seigneur roy « et son conseil estant remis en leur liberté, ils puissent « donner le remède plus certain et plus opportun : d'a« vantage, considérant qu'il y en a qui par ce moyen « pourroient calomnier mes actions passées et à venir, « comme si telles choses avoient esté entreprises et « exécutées de mon sçeu et volonté, et du consente« ment de ceux de la compagnie : à ces causes, après

« bonne et meure délibération avec les seigneurs che- 1562.
« valiers et autres gentilshommes vrays et fidèles ser-
« viteurs de Sa Majesté, nous avons arresté de vous
« envoyer messieurs de La Rochefoucauld, de Genlis
« et du Vigean présens porteurs, à ceste fin qu'estant
« de par là, après avoir appellé avec vous ceux qui
« auront esté députés pour ce fait des paroisses, cha-
« pitres, monastères et autres tels lieux, chacun à son
« esgard, avec orfèvres et gens à ce connoissans et de
« bonne foy, desquels le serment sera pris, ils ayent
« à procéder et faire prisée de tous et chaçun les joyaux
« d'or et d'argent, du prix en faire bon et loyal re-
« gistre, ensemble de toutes les pierreries qui seront
« reconnues et déclarées par gens à ce connoissans,
« d'autant que la pluspart d'iceux, à ce que nous avons
« entendu, sont rompus et brisés, de sorte que les
« pierres s'en pourroient aisément égarer, mesmement
« en ce tems auquel nous voyons à nostre très-grand
« regret que plusieurs se servans de telles occasions
« qu'ils veulent user d'une telle licence du tout dé-
« bordée, ce qu'il n'est possible pour le présent de
« refréner : avons donné charge aux dessusdits sei-
« gneurs de La Rochefoucauld, de Genlis et du Vigean
« de faire réduire en lingots tout ledit or et argent
« en présence des dessusdits, chacun à leur égard;
« lesquels lingots seront derechef prisez, évaluez et
« marquez à leur titre, et le prix, titre et valeur, fidelle-
« ment enregistrés, duquel registre la copie signée de
« nous sera envoyée féablement pour éviter les incon-
« véniens qui pourroient arriver en la conservation

1562. « desdits lingots parmy tant de tumultes qui s'élèvent « tant au dehors qu'en dedans la ville, avons ordonné « que lesdits lingots seroient apportés par-devant nous « par les susnommés porteurs, en ce lieu et ville d'Or-« léans où nous prétendons les conserver et garder « *avec nos biens les plus chers et les plus précieux* « à ceux auxquels il appartiendra et comme il sera « advisé cy-après par Sa Majesté et par son conseil, « après qu'il aura plu à Dieu nous octroyer la déli-« vrance d'icelle en pleine liberté, de la reine sa mère « et de son conseil, avec le repos et tranquillité de ce « royaume, laquelle entendons, moyennant la grace « de Dieu, procurer et pourchasser par tous moyens « licites et à nous possibles : et pour foy de ce qu'en « vertu des présentes sera par nous exécuté, nous en-« tendons qu'elles soient inscrites dans votre procès-« verbal. Et à tout, messieurs, je ferai fin, priant « Dieu de vous avoir en sa très-sainte garde. Escrit à « Orléans le 11 mai 1562. Vostre bon amy. Louis de « Bourbon. »

Cette lettre fut lue le jeudi 15 mai dans l'assemblée générale tenue au palais dans la chambre du conseil. Elle était composée des officiers du siège, des sieurs Berthelot et Mahiet, chanoines députés de la cathédrale; Mervilliers, chantre; Brunet sous-doyen, Dulys, chanoines députés de l'église de Saint-Martin, et de Pierre Duchamp, l'un des soixante-quinze pairs, député de l'hôtel-de-ville. Le maire ni aucun des échevins ne voulurent y assister.

En exécution de cette lettre et de la délibération

de l'assemblée, le lieutenant particulier Gervais Goyet se transporta le même jour dans l'église de Saint-Martin, où il procéda à l'inventaire du trésor en présence de François Hangest, seigneur de Genlis, chevalier des ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes du prince de Condé, et de François du Fou, seigneur du Vigean, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, commissaires députés de la part du prince de Condé, et en outre de Guillaume de Mervilliers, chantre, Brunet, sous-doyen, Guy, chambrier, Dulys et de Lamothe, chanoines, Étienne Parent et Nicole Leclerc, conseillers du siège, Houdry, procureur du roi, d'un des soixante-quinze pairs, et de quatre orfèvres chargés de fondre l'or et l'argent des châsses, de faire l'estimation des lingots qui en proviendraient, ainsi que des perles, des diamans et autres pierreries du trésor. Cette opération dura vingt-un jours, depuis le vendredi 15 mai jusqu'au lundi 8 juin. Il en résulta que l'on remit à Mathurin Belot, maître de la monnaie de Tours, mille quatre-vingt-douze marcs trois onces six gros d'argent, et cent treize marcs une once un gros d'or pour être convertis en espèces; et cependant il avait été inventorié dix-huit cent quatre-vingt-huit marcs six onces d'argent, sans compter tous les objets qui n'avaient pas été pesés : mais d'après un précédent inventaire que nous avons trouvé dans les archives de Saint-Martin, ses richesses en ce genre s'élevaient à cinq cent soixante-quinze marcs d'or et à plus de deux mille deux cents marcs d'argent. Quant aux perles fines et aux nombreuses pierreries de toute

1562.

1562. espèce qui ornaient les croix, les reliquaires et les ornemens, le tout ne fut porté qu'à la valeur de quatre cent trente écus. On voit par cet aperçu que l'inventaire, la pesée et l'estimation n'étaient que des formalités dérisoires dont les spoliateurs pouvaient fort bien s'épargner les frais. Ce qu'on aura pu remarquer encore, c'est l'indécente ironie du prince de Condé, qui fait à Tours même convertir en monnaie les richesses des églises au moment où il annonce au corps de ville qu'il prétend les conserver et garder avec ses biens les plus chers et les plus précieux pour les rendre à ceux auxquels il appartiendra.

Les mêmes désordres se commirent dans la plupart des églises de la province et presque dans tout le royaume, ce qui mit les catholiques dans la nécessité de recourir aux armes par l'ordre exprès du roi. Le 30 juin 1562, le parlement rendit un arrêt qui permettait de courir sur les religionaires et de les tuer comme criminels de lèse-majesté. Le roi de Navarre, indigné de tant d'excès, quoique protestant lui-même, se décida à leur faire ouvertement la guerre. Il reprit Blois le 4 juillet, et envoya à Tours un héraut sommer les calvinistes de remettre la ville sous l'obéissance du roi. On ne peut disconvenir que ces derniers, par des excès aussi révoltans, éteignirent tout l'intérêt qu'ils avaient pu inspirer par les persécutions auxquelles ils avaient été précédemment en butte. Enfin ils prouvèrent qu'ils n'étaient dans la prospérité ni moins intolérans ni moins cruels que leurs adversaires.

D'après cette sommation, le vendredi 10 juillet les troupes protestantes qui étaient en garnison à Tours en sortirent au nombre de quinze cents hommes, et dès le lendemain Nicolas Brichanteau, seigneur de Beauvais-Nangis, chevalier des ordres et lieutenant-de-roi de la province, entra dans la ville avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, cent pistoliers et cinq cents hommes de pied. Deux jours après, les ecclésiastiques revinrent dans la ville, tandis que de leur côté beaucoup de religionaires s'en retiraient secrètement, et le mardi 14 un *Te Deum* fut chanté dans l'église cathédrale. Tours une fois pacifié, les autres villes telles que Loches, Chinon, Loudun, l'Ile-Bouchard, Ligueil, Cormery et Azay se rangèrent sous l'obéissance du roi. 1562.

Cependant les religionaires qui avaient quitté Tours, s'étant joints aux garnisons de Chinon et de Châtellerault, voulurent prendre la route de Poitiers; mais, ayant été rencontrés en chemin par Villars, La Roche-Posay et Duplessis-Richelieu, grand-oncle du cardinal, ils furent attaqués et taillés en pièces. Une partie en fuyant se noya dans la Creuse. Quelques-uns se sauvèrent dans Poitiers, et les autres, au nombre de trois cents, n'eurent d'autre ressource que de revenir à Tours, où ils furent aussi maltraités que leurs compagnons venaient de l'être : car le peuple, encore plein du souvenir de leurs cruautés, courut sur eux au son du tocsin et les accula dans le faubourg la Riche, où ils furent enfermés dans l'église, afin de s'assurer d'eux. Le lendemain Richelieu et les siens

1562. vinrent les y trouver et les abordèrent à coups de pistolets. La populace se mit de la partie, et les mena liés deux à deux sur la rivière, dans laquelle on les précipita morts ou vivans; et toutefois tant d'atrocités se commettaient au nom de la religion qu'elles déshonoraient, bien plus qu'elles ne servaient sa cause. Les soldats de Richelieu, s'étant joints à cette multitude furieuse, massacrèrent encore plus de trois cents autres protestans, et s'étant jetés dans les maisons des plus riches marchands, ils pillèrent leurs magasins et firent un si riche butin qu'un des capitaines de Richelieu se vanta qu'il avait à vendre du satin et du velours de la longueur de plus d'une lieue, c'est-à-dire environ quatre mille aunes.

Comme il était à craindre que ces désordres continuassent, et que, sous prétexte de religion, on ne pillât les catholiques aussi bien que les huguenots, le présidial de Tours rendit le 15 juillet une ordonnance portant défense aux communes de se rassembler sur peine de la hart, et le lendemain il fut ordonné à tous les habitans de porter leurs armes au château; ce qui fut exécuté.

Le duc de Montpensier, gouverneur de la province, arriva à Tours le 18 juillet, accompagné de son lieutenant Duplessis-Richelieu et d'un grand nombre de nobles et de gens de guerre. Dès ce moment on commença à faire une recherche exacte des huguenots qui s'étaient cachés dans la ville, et le soir même il en fut jeté par son ordre plus de deux cents dans la Loire. On les attachait à des perches par dizaines, et

on les faisait noyer sans autre forme de procès. Quelques-uns des plus considérables sauvèrent leur vie aux dépens de leur fortune; mais la populace se jeta indifféremment sur tous, et pendant trois jours on en fit une horrible boucherie; et tout cela se passait non-seulement sous les yeux, mais encore par les ordres d'un prince du sang. Il commit en outre deux conseillers de la cour, MM. Binet et Leclerc, pour informer sur les désordres qui avaient eu lieu au couvent des Minimes du Plessis. Le sieur Piballeau et sa femme, Falaiseau, Séguin et Jacques Salbert, dit le petit Jacques, furent ajournés à trois jours ainsi que leurs affidés et complices. Il fut déposé que Piballeau avait dit que ce monastère lui appartenait et qu'il lui avait été donné en remboursement des frais qu'il avait faits pour le service de la religion, pourquoi il avait fait enlever et transporter dans sa maison de Tours les meubles et la bibliothèque, livrant au feu tout ce qu'il n'avait pas jugé à propos d'emporter. Il fut condamné avec vingt-sept autres à être pendu et ses biens confisqués. Quelques-uns furent pris et exécutés, et plusieurs autres échappèrent au supplice par la fuite. Leur absence dura trois ans, et ils ne reparurent qu'après l'édit de pacification. Salbert, étant revenu avec eux, n'en fut pas moins arrêté pour subir sa première sentence. Ayant évoqué sa cause au conseil privé, sa condamnation y fut confirmée, et exécutée sur la place du grand marché, attendu, est-il dit dans l'arrêt, que son fait n'était point compris dans l'édit de pacification. Le roi accorda aux religieux minimes deux mille

1562.

1562. livres qui, avec les aumônes abondantes qu'ils reçurent, servirent à rétablir leur monastère.

Jacques Salbert ne fut pas le seul qui subit la peine des attentats qu'ils avaient commis. Quelque temps après son supplice, un savetier de Tours, nommé Chastillon, fut rompu devant la croix Feu-Maître auprès de Marmoutier, pour cause des brigandages qu'il avait exercés dans ce monastère, où il s'était établi lors du pillage des églises par les protestans, et où il se faisait appeler l'abbé de Marmoutier.

On fit le 2 août une procession générale à laquelle on obligea tous les magistrats d'assister. Les mémoires du procureur du roi Houdry rapportent que plusieurs officiers du présidial soupçonnés d'hérésie, et il était de ce nombre, furent montrés au doigt lorsqu'ils se rendaient à la procession, et que l'on criait après eux *au renard;* cri populaire dont les protestans étaient assaillis et souvent en très-grand danger de leur personne.

Les derniers jours d'août se passèrent ainsi en exécutions qui se prolongèrent pendant tout le mois de septembre et jusqu'à la mi-octobre, avec tant de cruauté que les plaintes en retentirent jusqu'à la cour. Le roi donna ordre de surseoir à toute espèce de poursuites contre ceux de la religion; ainsi la ville respira quelque temps: mais ce calme ne fut pas de longue durée. Un événement aussi affligeant qu'il était imprévu vint rallumer des vengeances qui semblaient un peu assoupies. On avait exécuté à Rouen le président Émandreville et le ministre Marlorat. Le prince de

Condé, qui ne tarda pas à en être instruit, voulut venger la fin funeste de deux hommes chers à son parti. Malheureusement les représailles tombèrent sur deux individus tout-à-fait étrangers aux troubles de la province. Jean Sapin, conseiller au parlement et chanoine de Saint-Martin de Tours sa patrie, et Jean de Troie, abbé de Gâtines en Touraine, se rendaient de Paris à Tours par ordre du roi, et accompagnaient Odet de Selves envoyé en Espagne en qualité d'ambassadeur. Le prince les fit arrêter à leur passage, sans avoir égard à la qualité dont ils étaient revêtus, les fit condamner et exécuter le 7 novembre 1562 sur la place de l'Étape. Sapin était aussi recommandable par ses vertus que par son savoir littéraire. Aussitôt que la nouvelle de son supplice fut parvenue à Tours, les haines se rallumèrent avec plus d'activité. Le 14 du même mois on fit une recherche dans toutes les maisons, et le 19 on publia une déclaration du roi qui enjoignait à tous les suspects d'hérésie de sortir de la ville sous peine de punition exemplaire. Jean Bourgeau, président du présidial, soupçonné de favoriser les huguenots et de leur donner retraite, tenta de s'évader; mais s'étant mis dans un bateau avec deux religionaires, il fut poursuivi par quelques habitans du faubourg La Riche, et contraint d'aborder à Gévriou au-dessus de Saint-Côme, où ils l'assommèrent à coups de bâton, puis le pendirent à un saule après avoir ouvert ses entrailles pour voir s'il n'avait point avalé de l'or, parce qu'ils n'en trouvèrent point sur lui.

1562.

Le chapitre de Saint-Martin avait déjà intenté une

1562. action contre lui comme complice de la spoliation de son église. Il est vrai qu'il n'était pas exempt de reproches à cet égard. Sa fin funeste ne ralentit point les poursuites du chapitre, qu'il continua de diriger contre sa veuve et ses enfans; mais le roi termina ce scandaleux procès par des lettres-royaux 1563. données le 8 mars 1563 en faveur de la veuve, et qui furent enregistrées malgré les nouvelles oppositions des chanoines.

Au milieu de tous ces désordres, le résultat de la bataille de Montereau, quoique gagnée par les catholiques, fut un édit de pacification donné à Amboise le 19 mars 1563. Il y était stipulé que dans chaque bailliage on assignerait à ceux de la religion un lieu particulier pour y faire librement l'exercice de leurs cérémonies. On désigna d'abord Saint-Avertin pour le bailliage de Tours, et Montrichard pour celui d'Amboise. Mais les officiers de ce dernier s'opposèrent à ce que la ville de Montrichard fût en quelque sorte abandonnée aux protestans. Le lieu de Reugny y fut substitué par arrêt du 20 mai, et la même opposition eut lieu à cet égard, parce que Reugny dépendait du bailliage de Touraine. On fut donc obligé de se rabattre sur Limeray.

1564. Le commerce ne souffrait pas moins que l'agriculture de l'espèce d'anarchie à laquelle les provinces étaient en proie. Les pertes éprouvées par un grand nombre de marchands et de négocians, dont les magasins avaient été livrés au pillage, donnèrent naissance à une multitude d'affaires litigieuses dont

la solution devenait souvent difficile pour les tribunaux ordinaires. Charles IX sentit alors la nécessité d'établir des tribunaux spéciaux de commerce; en conséquence il créa à Paris, par un édit donné à Beaugency au mois de décembre 1563, une juridiction consulaire. Quelques autres villes ayant sollicité la même faveur, celle de Tours, par un édit du mois d'avril 1564, en obtint une semblable, composée d'un grand-juge, de deux consuls, et de douze conseillers à la nomination des consuls, qui tous les trois étaient électifs.

1564.

Les haines de religion étaient trop profondément enracinées entre les deux partis pour qu'elles ne se réveillassent pas à la première occasion qui leur était offerte. D'ailleurs la cour montrait trop peu de bonne foi dans ses différens traités pour que les catholiques ne se prévalussent pas de la faveur dont ils étaient l'objet. En 1564, dans un moment où tout semblait calme, ces derniers se précipitèrent dans le temple des réformés tandis que ceux-ci écoutaient le prêche; ils les en chassèrent violemment, et tuèrent tous ceux qui tentèrent d'opposer quelque résistance. Le ministre lui-même fut massacré dans sa chaire. Loin de s'apaiser par ces massacres, leur fureur n'ayant fait que s'enflammer davantage, ils se répandirent dans la ville, pillèrent les magasins, tuèrent et noyèrent sans distinction d'âge ni de sexe tous ceux qu'ils savaient ou supposaient professer une croyance contraire à la leur. Le roi, informé de ces désordres, envoya d'abord le maréchal de la Vieuville pour en arrêter le

1564. cours, et ensuite le président Pierre Séguier avec le conseiller Étienne Charlet pour informer contre leurs auteurs. Quelque temps après il leur substitua Guillaume Briçonnet et Germain Duval, conseillers en la cour, avec ordre de procéder à une enquête contre les coupables; mais Chavigny, lieutenant-de-roi de la province, y apporta tant d'entraves, probablement d'après des ordres secrets de la cour, que tous les crimes restèrent impunis et qu'aucun des habitans ne fut même inquiété. C'était par cette inique partialité que l'on aigrissait les protestans, toujours victimes dans les enquêtes, lorsque leurs adversaires en sortaient toujours innocens. Une justice sévère mais distributive contre tous les fauteurs de troubles indistinctement, eût à coup sûr produit des résultats plus prompts et plus certains que ces édits de pacification qui n'inspiraient aucune confiance.

1565. Les divisions intestines qui se reproduisaient fréquemment dans toutes les provinces firent prendre à Charles IX la résolution d'y placer, indépendamment du gouverneur, un représentant civil ou commissaire départi chargé de veiller à l'exécution des lois et des nombreux édits auxquels les troubles et les désordres intérieurs donnaient naissance. Telle fut l'origine de la création des intendans. Jacques Viole, conseiller au parlement de Paris, que nous avons déjà vu figurer, en 1559, au nombre des rédacteurs de la Coutume de Touraine, fut le premier qui se trouva pourvu de l'intendance de Tours par lettres patentes données à Blois le 4 décembre 1565; mais il n'en exerça les

fonctions que pendant l'espace d'environ six mois; car nous voyons son neveu Pierre Brulart lui succéder le 16 juillet 1566. 1565.

De quelque autorité que ces commissaires fussent revêtus, elle ne pouvait être ni assez grande ni assez influente pour comprimer la fougue des différens partis, toujours prêts à retomber dans les mêmes excès. Par exemple, en 1568, les réformés s'étant emparés de la ville de Blois, ils se disposèrent à faire marcher leur armée sur Tours; mais le duc d'Anjou, frère du roi, qui avait été nommé général de l'armée catholique, avait eu la précaution d'y envoyer le seigneur de Larivière-Puytaillé avec quelques enseignes d'infanterie. La prise de Blois ayant excité un mouvement de surprise et de terreur, les plus riches bourgeois et marchands de Tours s'étaient déjà retirés vers Saumur, Angers et Nantes : mais la masse des habitans ayant pris la ferme résolution de se défendre, tous se réunirent pour demander au duc d'Anjou d'être commandés par le vicomte de Paulmy, leur bailli et chef ordinaire, ce que le duc leur accorda sans difficulté. En conséquence le vicomte vint à Tours accompagné de quatre cornettes de cavalerie que le prince avait détachées de son armée, et ce renfort ne contribua pas peu à relever le courage des Tourangeaux. L'armée des réformés, instruite de ces dispositions, changeant bientôt sa marche, se dirigea sur Montrichard et de là sur le Poitou, où elle s'empara de plusieurs villes, notamment de celle de Champigny et de son château, qui appartenait au duc de Montpensier, l'un 1568.

1568. de leurs plus ardens ennemis. Ce prince n'avait pas voulu que le duc d'Anjou y mît garnison, dans la crainte d'affaiblir l'armée royale. De là les protestans se rabattirent sur l'Ile-Bouchard, dont ils firent le siège, cette petite ville étant alors assez bien fortifiée; mais les habitans firent si bonne contenance, que les assiégeans furent obligés de le lever après quelques jours d'attaques inutiles.

1569. L'année suivante 1569, l'amiral de Coligny, chef de l'armée des réformés, fit ses dispositions pour assiéger Poitiers, où s'était jeté le duc de Guise avec l'élite de la noblesse du Poitou et de la Touraine. A cette nouvelle, le roi, sa mère, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine jugèrent utile de se rapprocher de Poitiers pour donner au besoin et avec plus de célérité les ordres nécessaires au salut de la place. Ils s'avancèrent donc jusqu'à Amboise et même jusqu'à Tours, où le duc d'Anjou, qui était à Loches, vint les trouver pour se concerter avec eux sur les moyens de secourir Poitiers. On résolut d'y envoyer Monluc; mais sa troupe ayant été aperçue par l'ennemi en passant à la Roche-Posay, inférieur en forces, il fut obligé de s'arrêter et de revenir sur ses pas. Cependant le bruit s'étant répandu que le duc d'Anjou arrivait en personne avec une armée nombreuse, l'amiral jugea prudent de ne pas l'attendre et de lever le siège. Le duc de Guise, étant donc sorti librement de Poitiers, vint trouver le roi à Tours, où il arriva le 9 septembre. Le duc d'Anjou s'était effectivement mis en marche et se trouvait déjà sous les murs de Châtellerault, qu'il

1569.

commençait à canonner quand il apprit que l'amiral de Coligny s'avançait de l'autre côté de la Vienne, et qu'il avait déjà jeté un bon nombre de troupes dans la ville. Le prince à son tour, voyant qu'il consumerait inutilement un temps précieux dans les longueurs d'un siège, se replia sur le Port-de-Piles, où il laissa une garnison suffisante pour le défendre au besoin. Ce point fut en effet attaqué par l'ennemi, que commandaient Soubise et Briquenaux : mais la garnison défendit si bien son poste, qu'elle les obligea à la retraite. Coligny cependant ayant fait sonder la rivière, y trouva un gué entre le Port-de-Piles et La Haye, et il y passa le lendemain sans obstacle. Il chercha vainement à engager une affaire entre son armée et le duc d'Anjou; celui-ci, s'étant retranché fort avantagensement, résista constamment aux provocations qui lui étaient faites. Enfin désespérant de l'amener à son but, l'amiral se vit obligé de repasser la Creuse et la Vienne pour rafraîchir sa troupe, qui d'ailleurs commençait à manquer de vivres. Quant au duc d'Anjou, il s'arrêta à La Selle jusqu'au 15 septembre 1569 pour y attendre le reste de ses troupes, qui de jour en jour venaient grossir son armée. De là il alla à Chinon, où il pût la loger beaucoup plus commodément. Le 26 il repassa la Vienne, marchant à la rencontre des huguenots qu'il trouva campés dans les plaines de Moncontour près Loudun, entre les petites rivières de la Dive et de la Thoue. L'action s'engagea à huit heures du matin le lundi 3 octobre 1669. Dès le début, l'infanterie protestante ayant plié et pris la fuite, la ba-

1569. taille ne fut pas long-temps indécise, et les catholiques remportèrent une victoire complète. Cependant l'amiral se retira en bon ordre avec sa cavalerie et arriva le soir avec le reste de son armée à Parthenay, d'où il se dirigea sur Niort.

Cette victoire éloigna de la Touraine le théâtre de la guerre, et le calme dont elle commençait à jouir mit la ville de Tours en état de faire au roi un prêt de cinquante mille livres, dont le vicomte de Paulmy, Jean de Voyer, troisième du nom, se rendit personnellement garant; dévouement dont Charles IX lui témoigna sa satisfaction par une lettre du 25 février 1570. Mais le calme de la province était bien plus encore l'ouvrage de l'esprit conciliateur et des principes de modération qui animaient René de Prie, lieutenant-général au gouvernement de la province, emploi dont heureusement il avait été pourvu en 1568; car si ces fonctions importantes se fussent trouvées entre les mains de quelque fanatique tel qu'il ne s'en rencontra que trop dans les autres provinces à l'épo-
1572. que de l'horrible journée de Saint-Barthélemi, il est à croire que la Touraine et surtout la ville de Tours eussent offert les mêmes scènes de sang et de carnage. René de Prie n'exécuta point les ordres qu'il avait reçus et dont il ne donna connaissance à personne. Grace à la sagesse et à la fermeté qu'il déploya, les exemples de Paris, d'Orléans et de quelques autres villes circonvoisines n'eurent aucune influence sur le peuple tourangeau. On a célébré avec raison le noble dévouement de Claude de Savoie, comte de Tende,

gouverneur de la Provence, de Bertrand de Simiane, gouverneur du Dauphiné, et de Saint-Héran, gouverneur de l'Auvergne, qui, comme René de Prie, refusèrent de souscrire à des ordres sanguinaires. Si nos historiens, à l'exception de d'Aubigné, n'ont pas donné les mêmes éloges à de Prie, peut-être parce que son refus eut moins d'éclat, c'est à nous à réparer cette injustice ou cet oubli en lui payant ici le tribut de reconnaissance qui lui est dû à tant de titres. Dans un pays renommé pourtant par la douceur de caractère de ses habitans, les deux partis ne s'étaient déjà que trop signalés par des pillages et des massacres. Il est du moins consolant de le trouver étranger aux horreurs qui ont fait du 24 août 1572 une époque dont les Français auront éternellement à rougir. Il est des nations qui ont consacré des jours expiatoires pour des catastrophes moins affreuses.

1572.

Charles IX ne fut pas long-temps témoin du deuil qu'il venait de répandre sur la France. Les regrets et les remords ne contribuèrent pas peu sans doute à abréger des jours empoisonnés par le souvenir de tant d'assassinats. Pendant sa maladie, *le sang*, dit-on, *lui jaillissait par les pores et par tous les conduits de son corps.* Il mourut le jour de la Pentecôte 30 mai 1574, à quatre heures après midi, âgé de vingt-trois ans onze mois et trois jours, après un règne de treize ans six mois moins quatre jours. Par suite de la dissimulation à laquelle on l'avait façonné de bonne heure, il laissa en mourant la régence à sa mère qu'il n'aimait point, mais dont il subissait involontairement

1574.

1574. l'empire. Charles IX ne laissa qu'une fille née deux mois après le massacre de la Saint-Barthélemi, et morte quatre ans après son père. Il eut aussi de Marie Touchet, de la ville d'Orléans, un fils naturel né le 28 avril 1573, connu sous le nom de duc d'Angoulême. Si sous ce règne désastreux la Touraine eut moins de larmes à répandre que beaucoup d'autres provinces, nous en avons expliqué la cause, bien moins honorable pour le monarque que pour celui qui était chargé de le représenter.

Des cinq enfans mâles de Henri II et de Catherine de Médicis, il ne restait plus qu'Édouard-Alexandre, duc d'Anjou, dont les noms avaient été changés en celui de Henri, et François-Hercule duc d'Alençon. Henri, né le 19 septembre 1551, avait été élu roi de Pologne deux mois avant la mort de Charles IX, dont il se trouvait le légitime successeur. Quelque déplorable que fût alors l'état du royaume, il n'était pas douteux qu'un prince de vingt-trois ans, accoutumé aux mollesses de la cour de Paris, ne préférât un trône héréditaire à une couronne élective, et la douce température de la France à l'âpreté du climat de la Pologne. Aussi Henri ne balança-t-il pas: mais au lieu de déclarer son choix avec noblesse et franchise, déjà dominé par de lâches favoris, il aima mieux s'échapper furtivement pendant la nuit tel qu'un proscrit ou un criminel, quand le devoir et l'honneur lui prescrivaient de ne point abandonner un trône qui lui avait été si généreusement offert, sans avoir réglé la marche des affaires et présidé lui-même à

l'élection de celui qui devait le remplacer. Les deux ou trois mois que la reconnaissance lui eût fait consacrer au bien de la Pologne eussent à coup sûr été mieux employés qu'à recevoir des fêtes à Vienne et à Venise, sans s'inquiéter de ce que son absence pouvait causer de maux tant au pays qu'il quittait qu'à celui vers lequel il était appelé. Il ne fut pas plus tôt arrivé à Lyon le 6 septembre, qu'il y tint un conseil dans lequel il fut résolu qu'on recommencerait la guerre contre les huguenots. Cette détermination prise sans examen par un souverain qui avait à peine touché le sol du pays sur lequel il venait régner, était un présage certain de nouvelles calamités, présage qui ne fut que trop vérifié dans tout le cours de ce règne scandaleux. Dès cette même année les religionaires de Tours furent réduits à ne pouvoir tenir leurs assemblées que dans la ville de Langeais, qui en est distante de sept lieues. On leur permit cependant quelque temps après de se rapprocher de trois lieues, c'est-à-dire à Maillé, aujourd'hui Luines. Les progrès que les armes protestantes avaient faits dans le Poitou et dans quelques autres provinces voisines excitèrent les dissidens de Tours à se venger des injures auxquelles ils étaient journellement en butte, et quoique leur nombre fût considérablement diminué, le jour de la Pentecôte 1575, ils se portèrent armés sur l'église des Carmes, où les catholiques étaient réunis en grand nombre pour entendre prêcher le P. Louis Gendron, qui par de virulentes déclamations ne cessait d'irriter des haines déjà trop envenimées. Le pré-

1574.

1575.

1575. dicateur fut arraché violemment de sa chaire, et eût infailliblement perdu la vie si les assistans ne lui eussent fait un rempart de leur corps : mais la sagesse de René de Prie prévint les suites fâcheuses que cet attentat pouvait avoir.

Le duc d'Alençon, que nous allons voir duc de Touraine, et que le roi son frère retenait toujours prisonnier au Louvre, étant parvenu par adresse ou par corruption à échapper à la surveillance de ses gardes, s'était réuni au parti des mécontens et était venu s'établir au château de Loches. La reine-mère, craignant avec raison que le parti du prince de Condé, secondé par le frère du roi, ne se grossît bientôt de tous les seigneurs qui avaient à se plaindre de la cour, résolut de mettre en usage toutes les ressources de l'esprit et de la séduction pour ramener son fils dans ses intérêts. Elle vint donc pour s'aboucher avec lui, accompagnée des maréchaux de Montmorency et de Cossé; mais elle ne jugea pas à propos d'aller directement à Loches. Elle se rendit à Champigny, où Monsieur l'alla trouver sur l'avis qu'elle lui donna de son arrivée. Quoiqu'on n'eût pu parvenir à s'entendre sur les conditions de la paix, cette entrevue ne fut pourtant pas inutile, puisqu'on y conclut une trève de six mois à partir du 22 novembre 1575 jusqu'au 25 juin de l'année suivante.

Cette trève néanmoins ne fut publiée que le 23 septembre, parce que la cour, toujours de mauvaise foi dans ces sortes de traités, avait apporté mille entraves à l'exécution des articles qui en faisaient la

principale garantie. Comme le roi enrôlait six mille Suisses et faisait des levées en Allemagne, le duc d'Alençon de son côté ne négligeait rien pour se mettre en mesure de continuer la guerre. Pendant ce temps le prince de Condé et Casimir, fils de l'électeur palatin, entraient en France avec une armée de douze mille hommes. Le roi de Navarre, depuis Henri IV, retenu en surveillance à la cour, souffrait impatiemment de rester oisif et inutile à son parti; mais au mois de février 1576, il parvint à s'évader et se rendit d'abord à Vendôme, et de là à Maillé, où il passa la Loire, et gagna en toute hâte son gouvernement de Guienne. Les troupes du prince de Condé s'étant jointes à celles du duc d'Alençon, celui-ci fut déclaré généralissime de l'armée, qui s'élevait à trente mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie, armée considérable pour ce temps, et qui demeura sous le commandement du prince Casimir, tandis que Monsieur et le prince de Condé se rendirent à Moulins, que le duc de Mayenne avait abandonné à leur approche. Ce fut là que, de concert avec les députés protestans, on rédigea les conditions auxquelles on offrait de conclure la paix. Henri III refusa d'y souscrire, promettant cependant que sous peu la reine-mère se rendrait auprès du duc d'Alençon avec plein pouvoir de traiter de la guerre ou de la paix. Catherine se rendit en effet au camp de Monsieur, et l'on indiqua la petite ville de Beaulieu auprès de celle de Loches pour y tenir les conférences. On y rédigea un édit de pacification qui était le cinquième depuis le mois de janvier. Il contenait

1576.

1576. soixante-trois articles dont le plus important était la faculté accordée aux protestans d'exercer publiquement leur culte dans toute l'étendue du royaume. Henri III s'engageait en outre à assembler dans l'espace de six mois les états-généraux, que dès ce moment il convoquait à Blois. L'édit fut enregistré au parlement le 14 mai 1576.

La cour par cet édit avait bien moins en vue d'arriver à une paix solide que de détacher du parti protestant ses deux principaux chefs, le duc d'Alençon et le prince de Condé. Aussi fit-on à Monsieur ce qu'on appelle un pont d'or : on lui donna une pension de cent mille écus d'or, et à titre d'augmentation d'apanage le Berri, l'Anjou et la Touraine, tant pour lui que pour ses hoirs mâles, exempts de tous douaires avec tous les droits du roi à la nomination des bénéfices, soit à raison de patronage, soit par accord avec le saint-siège, sans aucune autre réserve que du ressort et de la souveraineté. Ces lettres ayant été portées au parlement, la cour, sur les conclusions des gens du roi, ordonna que remontrances seraient faites à Sa Majesté sur l'augmentation d'apanage de la Touraine et du Berri; mais le roi ayant enjoint de procéder à la vérification des lettres, elles furent publiées et enregistrées le 24 mai 1576.

Voulant enchaîner son frère par tous les liens de la séduction, le roi désira que dans la même année il allât prendre possession de son duché de Touraine. En conséquence il ordonna aux habitans de Tours de le recevoir à son entrée avec encore plus de pompe et

de solennité qu'on n'avait coutume d'en mettre dans ces sortes de cérémonies. Le prince se rendit effectivement à Tours au commencement du mois d'août, et alla s'établir au Plessis. 1576.

On lui avait préparé au milieu du faubourg La Riche un théâtre en forme de trône, élevé de six pieds sur vingt-quatre de long et six de large. Il y avait en outre à côté une grande salle richement décorée pour les seigneurs de la suite et les officiers de la maison du prince.

Avant que de monter sur le trône, il voulut voir les compagnies bourgeoises qui étaient rangées en bataille le long de la Loire, et qui firent alors des évolutions avec autant de précision que des troupes réglées, ce qui n'étonnera pas à une époque de guerres intestines où presque tous les citoyens étaient obligés de s'étudier au maniement des armes. Nous avouerons cependant que dans cette cérémonie le costume des troupes répondait plus à l'appareil d'une fête qu'au costume purement militaire. Peut-être sera-t-on curieux d'en trouver ici les détails.

La compagnie colonelle marchait la première. Elle était composée de trois cents hommes d'élite, tous habillés uniformément, le pourpoint de satin cramoisi, le haut-de-chausses et le collet de velours noir, les bas de soie orange, le casque en tête, l'épée au côté et le mousquet sur l'épaule, le colonel marchant en tête vêtu magnifiquement. Aussitôt qu'il fut arrivé devant le trône, il en monta les degrés pour complimenter le prince. Toutes les autres compagnies de la ville au nombre de vingt, de deux cents hommes chacune,

1576. marchaient ensuite, les officiers richement vêtus, les soldats armés de corselets et de cuirasses, l'épée au côté, le mousquet sur l'épaule et le casque en tête, portant tous les livrées de Son Altesse Monsieur.

Le prince de la basoche avec ses officiers et suppôts, au nombre de quatre-vingts, venaient après la troupe. Ils avaient le pourpoint avec le haut-de-chausses de velours violet, le bonnet et les bas de soie de même couleur, tenant tous une demi-pique à la main. Ils étaient précédés par les musiciens habillés de la même couleur.

Les marchands grossiers étaient tous à cheval avec des housses de velours cramoisi, robes de taffetas noir et chapeau de velours de la même couleur.

Après eux marchaient les officiers, maîtres et ouvriers de la monnaie aussi à cheval, tous dans un même costume. L'un des officiers était à la tête, tenant en main une bannière peinte de marteaux, tenailles, ciseaux et autres ustensiles servant à la monnaie. Au milieu de cette compagnie on voyait une jeune fille représentant la Monnaie tenant en main des balances et devant elle une table couverte de pièces d'or et d'argent de différentes sortes. Ses habits étaient de damas blanc couverts d'une gaze d'argent. Elle était montée sur une haquenée blanche dont les housses de velours blanc traînaient jusqu'à terre. A ses côtés marchaient deux valets de pied tenant les rênes du cheval et vêtus de la livrée du prince.

Venait ensuite le corps de ville composé de ses vingt-quatre échevins et de ses soixante-quinze con-

seillers pairs, tous également à cheval. Le maire était 1576. à leur tête vêtu d'une longue robe de velours cramoisi. Il était précédé de dix sergens portant des hallebardes et de quatre clercs de ville vêtus de leurs robes longues de taffetas cramoisi, brodées d'or et d'argent, ayant les armes du maire brodées sur leur manche droite. Aussitôt que le maire fut en face du trône, il mit pied à terre, et après avoir fait son compliment, il présenta les clefs de la ville au prince qui les reçut et les lui rendit aussitôt.

Le cortège fut terminé par le présidial en corps, que précédaient les prévôts des maréchaux, leurs lieutenans, les archers ainsi que les huissiers et sergens avec leurs masses et verges, tous aussi à cheval.

Aussitôt que les compagnies bourgeoises eurent défilé, le son des trompettes annonça les gardes du prince, tous à cheval, revêtus de casaques de velours cramoisi chamarrées de passemens d'or. Les pages de l'écurie marchaient après, puis les pages de la chambre, tous vêtus avec une grande magnificence.

C'est alors que parut le nouveau duc de Touraine monté sur un coursier dont la housse était en broderie d'or et d'argent. Sa casaque était de brocard bleu céleste à fond d'argent, chamarrée de passemens d'or et d'argent et parsemée de perles et de pierreries. Les princes et seigneurs venaient après lui, puis les gentilshommes et les officiers de sa maison, qui formaient la dernière compagnie.

Toutes les rues étaient tapissées et jonchées de feuillages, de fleurs et d'herbes odoriférantes. Pour

1576. rendre la cérémonie plus splendide, on avait en divers endroits dressé des arcs de triomphe. Le premier était hors la porte d'entrée du boulevard de La Riche. Au-dessus s'élevait un fronton sur lequel on voyait un autel avec l'image de la Concorde représentée sous la figure de la reine-mère. Elle était vêtue d'une robe de tissu blanc brodé d'or, et tenait un vase plein de vin qu'elle versait sur deux mains jointes placées sur l'autel en forme de victime. Cette statue avait à ses pieds une cigogne et un pélican, symbole de la piété et de la tendresse maternelle. Au bas de l'autel était écrit en grosses lettres ARA CONCORDIÆ. La Concorde sous les traits de Catherine de Médicis eût été une satire sanglante si elle n'eût été l'excès de la flatterie.

Aux deux côtés de l'autel étaient représentés le roi Henri III et le duc son frère, sous les figures de Castor et de Pollux désignés par l'étoile que chacun avait sur sa tête. Ils avaient leurs épées émoussées, témoignant par là qu'ils n'avaient plus besoin d'armes, la Concorde les ayant réunis. Au milieu de la frise on lisait ces mots : VIVITE FELICES ANIMÆ.

La voûte de l'arcade était parsemée d'armes rompues, de mouches à miel travaillant à remplir leurs ruches : au-dessus de la corniche était représenté Persée monté sur le cheval Pégase, et tenant d'une main une épée, de l'autre la tête de Méduse et à ses pieds plusieurs serpens levant la tête.

Depuis cet arc jusqu'au boulevard régnait de chaque côté une courtine ornée de feuillages de lierre, de peintures et d'armoiries. On voyait d'un côté un grand

soleil d'or accompagné des armes du roi et de celles 1576. du duc avec des devises dans les cartouches; et dans l'autre courtine étaient les armes de la ville de Tours avec des inscriptions. Les chaînes du pont du boulevard étaient couvertes de feuilles de lierre semées de clinquans d'or.

Le frontispice de la porte était orné de tapisseries avec trois grands écussons reproduisant les armes du roi, celles du duc, et le troisième celles de la ville. Tous les dedans du boulevard étaient remplis de feuillages semés d'F couronnés, de muffles de lions et de clinquans d'or. Quatre grandes statues décoraient cette façade des deux côtés. La première était une déesse présentant d'une main un écusson parti des armoiries des duchés d'Alençon, de Touraine, d'Anjou et de Berri. Elle tendait l'autre main pour recevoir le prince, à qui elle adressait des vers placés dans un cartouche à côté. La deuxième était une déesse dans l'affliction, appuyée contre un palmier. Elle semblait demander justice au duc et le prier de la tirer de la captivité où elle était réduite. La troisième était une syrène attachée par une main à un rocher, et tenant de l'autre les armes de Sicile qu'elle présentait au prince, témoignant par quatre vers latins qu'elle espérait, grace à sa valeur, sortir bientôt de sa captivité. Enfin la quatrième était la déesse Cérès, pareillement attachée d'une main à un rocher et de l'autre tenant les armes de Sicile. A ses pieds paraissaient de nombreux épis de blé pour désigner l'abondance de cette île. Il est facile de voir que toutes ces

1576. allusions étaient relatives aux prétentions de la maison d'Anjou sur les royaumes de Naples et de Sicile.

De l'autre côté de là façade du boulevard, un grand tableau représentait le soleil sortant de la mer. Au-dessus paraissaient deux grandes planètes dont les rayons se dirigeaient du côté du soleil, et un peu plus bas deux autres planètes plus petites. On lisait d'un côté une inscription latine, et de l'autre une inscription française qui donnaient l'explication de cette allégorie. Le soleil était l'emblème du duc; les deux grandes planètes figuraient les rois François Ier et Henri II, aïeul et père de Son Altesse Royale; et les deux petites les rois François II et Charles IX, ses frères.

Quatre bourgeois des principaux de la ville se tenaient à l'entrée avec un poêle magnifique pour recevoir le prince. Le fond et les pentes de ce poêle étaient de damas rouge-cramoisi à fond d'argent, ayant au milieu les armoiries du prince brodées en or.

Le second arc de triomphe était au carroir des Chapeaux. Il était d'ordre corinthien. Les entre-colonnes étaient remplis par des peintures accompagnées de devises et d'inscriptions. Le dessus de la corniche était surmonté de trois statues représentant la Religion, la Paix et la Justice.

Au-devant du portail de l'église Saint-Pierre-le-Puellier, on avait dressé une espèce de théâtre sur lequel se tenaient placés plusieurs chantres et musiciens qui chantèrent des vers à la louange du prince lorsqu'il se trouva en face de l'orchestre.

Au milieu du carroir de Beaune on avait formé un

jardin rempli de fleurs naturelles, et planté d'orangers, de citronniers et d'autres arbres de différentes espèces tous garnis de leurs fruits. Le jardin était partagé en deux grands carrés dont les allées étaient sablées. Au milieu de chaque carré il y avait un grand vase de jaspe rempli d'oranges, de citrons et d'autres fruits. Ce jardin était traversé par un fleuve où nageaient diverses sortes de poissons. On y avait mis deux petits bateaux en forme de navires, équipés d'hommes et de canons, ayant chacun leur pavillon particulier. Lorsque le prince fut arrivé, les deux navires s'approchèrent et figurèrent une espèce de naumachie, ou combat naval. Aux deux extrémités de ce fleuve étaient deux grottes faites en rocaille dans chacune desquelles on voyait une figure à demi-couchée et appuyée sur une urne par où entrait l'eau de la fontaine qui remplissait le canal, et l'autre par où elle sortait. La première de ces figures représentait la Loire et l'autre le Cher. Ces deux statues à longues barbes étaient entourées de joncs et de roseaux et tenaient une rame à la main. La Loire était distinguée par un voile pour indiquer que la voile et la rame servaient également à sa navigation.

1576.

Il y avait un troisième arc de triomphe au carroir aux Herbes, près le château. On se consolera facilement de n'en pas trouver ici la description. Nous nous fussions même abstenu des détails précédens si nous n'eussions voulu donner une idée de ce qu'était alors l'entrée d'un duc apanagiste. Par les apprêts que celle-ci avait dû nécessiter, il est aisé de voir

1576. que les ordres en avaient été donnés long-temps à l'avance, et que les frais en avaient probablement été faits par la cour, afin d'éblouir par son éclat un jeune prince dont on redoutait le mécontentement.

François duc d'Alençon, cinquième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Paris le 18 mars 1554, ou plutôt 1555 (n. st.) reçut en naissant le nom d'Hercule qui fut changé depuis en celui de François par ordonnance de Charles IX donnée à Toulouse en 1565. Peu de princes ont mieux commencé et plus malheureusement terminé leur carrière. A l'âge de vingt ans il fut choisi pour être le chef des politiques et des mécontens. Il fut presque aussitôt arrêté et retenu prisonnier par sa mère. Appelé en 1578 par les peuples des Pays-Bas pour être leur protecteur contre la cour d'Espagne, il passa en Angleterre en 1581, où il fut reçu avec magnificence par la reine Elisabeth, qui lui donna un anneau conjugal et le berça long-temps de l'espoir de l'épouser, quoiqu'elle n'en eût aucunement l'intention. Élu depuis et couronné duc de Brabant et de Limbourg en 1582, du consentement unanime de ces peuples, il voulut, par les mauvais conseils de ses ministres, usurper un pouvoir illégitime. Cette perfidie, jointe aux excès commis par ses soldats français, le fit chasser du Brabant. Il rentra honteusement en France et mourut de chagrin à Château-Thierry le 10 juin 1584. Cette mort prématurée lui fit perdre une des plus belles couronnes de l'Europe à laquelle il se trouvait appelé par la mort de son frère Henri III. Elle délivra en même temps la

Touraine du fardeau des ducs apanagistes, dont celui-ci fut le dernier. 1577.

Le roi, comme nous l'avons dit précédemment, avait convoqué à Blois les états-généraux pour le 15 novembre 1576. Ils y furent en effet rassemblés, et le 6 décembre suivant l'ouverture s'en fit dans l'une des salles du château. On sait que le principal, ou plutôt le seul objet dont on s'y occupa fut d'amener le roi à déclarer qu'il ne reconnaissait et qu'il ne souffrirait dans ses états que la seule religion catholique, apostolique et romaine. Cependant on y consacra quelques séances à l'examen de la situation des finances et du commerce. Ce fut à cette occasion que Jean Ménager, député du tiers-état de la Touraine, donna communication des doléances des fabricans de draps de soie de la ville de Tours, qui voyaient avec douleur décroître la prospérité de cette fabrique au profit de celle de Lyon, et cela par la cupidité coupable de leurs propres compatriotes. Ils y exposaient les manœuvres de ces derniers, qui, s'associant avec les marchands de Lyon pour accaparer la soie au prix de neuf livres valeur courante, la leur faisaient ensuite payer onze livres. Le marc d'argent valait alors douze livres quinze sous. Ainsi les fabricans de Tours ne pouvaient plus soutenir la concurrence avec ceux de Lyon; car on se rappellera qu'à cette époque la soie n'était pas encore cultivée en Touraine. Mais les querelles de religion absorbaient trop toutes les pensées des états pour qu'ils songeassent à remédier à aucun des nombreux abus dont la France avait à gémir. On peut

1576. assurer, en effet, qu'aucun règne n'a donné l'exemple de prodigalités aussi scandaleuses. L'une des moindres est peut-être celle que nous allons rapporter et dont notre pays a été le théâtre.

Le roi, étant au Plessis-les-Tours, donna le mercredi 15 mai 1577 un festin à M. le duc de Touraine son frère, ainsi qu'aux seigneurs qui l'avaient accompagné au siège et à la prise de la ville de La Charité. « A ce repas, dit l'Étoile dans son journal de Henri III, « les dames vêtues de vert, en habit d'homme, à moitié « nues, ayant leurs cheveux épars comme les épousées, « furent employées à faire le service, et y furent tous « les assistans vêtus de vert, pourquoi avait été levé à « Paris pour soixante mille livres de soie verte. La reine-« mère fit après son banquet à Chenonceaux qui lui « revenait, à ce qu'on disait, à près de cent mille livres « qu'on leva par forme d'emprunt sur les plus zélés « serviteurs du roi et même sur quelques financiers « italiens qui surent bien s'en rembourser au double. » Le même scandale de nudités eut lieu à ce festin donné par une reine, par une mère presque sexagénaire au roi son fils âgé de vingt-six ans.

Henri reçut à Chenonceaux la nouvelle de la prise d'Issoire et de quelques autres villes qui étaient au pouvoir des protestans. Dans l'effusion de sa joie il voulut que désormais Chenonceaux fût appelé le château de Bonnes-Nouvelles, dénomination qui n'a pas prévalu sur l'ancienne.

C'est en de pareilles prodigalités que s'écoulaient les impôts énormes qui pesaient alors sur la France

et dont la majeure partie devenait la proie des mi- gnons, des favoris avides, et des traitans non moins insatiables. 1577.

Au retour de Chenonceaux le duc François établit à Tours une chambre des comptes pour l'administration des revenus de ses apanages. Elle était placée, rue de Mont-Fumier, dans une maison connue sous le nom d'hôtel de l'Ange-Gardien qui, depuis, est devenue le couvent des religieuses carmélites. Mais cette chambre ne dura que jusqu'à la mort du duc, qui, comme nous l'avons dit, n'eut point de successeur apanagiste de la Touraine. Il en avait donné, en 1576, le gouvernement à Henri de Bouillon, vicomte de Turenne, et celui du château de Loches au sieur de Buhy, frère du célèbre Duplessis-Mornay. Ces deux gouverneurs étaient protestans, et ce même Duplessis nous apprend dans ses mémoires qu'en haine de la religion qu'ils professaient les habitans de Tours ainsi que ceux de Loches ne voulurent jamais leur en permettre l'entrée. Nous croyons cependant que Duplessis-Mornay se trompe à l'égard du duc de Bouillon et que s'il ne résida pas dans son gouvernement, ce fut moins d'après l'opposition des habitans qu'à cause de ses occupations militaires qui l'en tinrent constamment éloigné. Ses fonctions étaient alors remplies par Louis Dubois, seigneur des Arpentis, qui fut depuis nommé gouverneur en titre après la mort du duc d'Alençon. Quoique ce prince fût duc de Touraine, Henri III n'y en exerça pas moins un acte de souveraineté en fondant à Amboise un collège pour l'instruction de

1578. la jeunesse. Ses lettres patentes sont datées du mois de mai 1578.

Nous voyons deux autres établissemens semblables se former dans la province à peu près dans le même temps.

On ne comptait alors dans la ville de Tours que des maîtres d'école proprement dits. Marc de Fortia, ancien président de la chambre des comptes de Bretagne, s'étant retiré dans cette ville, lieu de sa naissance, y fonda à ses frais, en 1581, un collège où l'on pouvait recevoir tous les degrés d'instruction, sans que les jeunes gens fussent obligés de s'expatrier pour aller la chercher au loin. Le fondateur y mit la condition expresse qu'aucun membre de la compagnie de Jésus ne pourrait jamais y exercer de fonctions, ni concourir à l'enseignement de la jeunesse, à peine de revendication de la somme léguée. Cette précaution, qui indique que dès leur origine les jésuites avaient déjà alarmé les hommes sages et prévoyans, prouve en même temps que si le président Fortia connaissait l'esprit de l'institut, il ne devinait pas jusqu'où s'étendraient par la suite son audace et son pouvoir, qui n'étaient pas de trempe à reculer devant de pareilles restrictions. En effet, ce collège, qui était situé rue Saint-Pierre, derrière l'Hôtel-Dieu, ne tarda pas à être envahi par la compagnie, lorsqu'en 1632 elle fut parvenue par la violence à obtenir son admission dans une ville qui la lui avait opiniâtrément refusée.

Ce Marc de Fortia était fils de Bernard, seigneur de Paradis et de la Branchoire. 1578.

René de Voyer, vicomte de Paulmy, chevalier des ordres du roi, s'empressa de suivre cet exemple. En 1586, il fonda dans le bourg de Paulmy un collège qu'il dota d'un revenu suffisant pour l'entretien d'un principal, de deux régens et de douze élèves; tous à la nomination des seigneurs de Paulmy. Ce sont là les trois premiers établissemens d'instruction publique, où l'enseignement se donnait gratuitement, que l'on ait vus se former dans la province avec garantie de stabilité. Encore les deux derniers étaient-ils dus à des citoyens généreux qui s'empressaient de suppléer à ce que le gouvernement négligeait ou était dans l'impuissance de faire, lorsqu'il prodiguait des millions à des courtisanes, ou à des mignons plus méprisables encore.

Des symptômes de peste avaient commencé à se manifester à Tours dès l'année 1581; mais, en 1583, elle s'y développa avec plus de violence, et exerça de tels ravages, que le concile qui y avait été assemblé au mois de mai par l'archevêque Simon de Maillé-Brézé fut obligé de se séparer et de s'ajourner à Angers pour le 1er septembre suivant. Tous les prélats s'y rendirent en effet, et le concile dura jusqu'au 12 octobre. L'un de ses canons prononce l'anathème contre ces fanatiques aux gages de la Ligue qui, se répandant dans les provinces, allaient échauffant les esprits en tirant l'horoscope du roi, et en prédisant 1583.

1583. le jour et l'heure de sa mort. Le président de ce concile, Simon de Maillé était cependant fortement soupçonné d'être engagé dans le parti des ligueurs : mais ce parti était loin d'être dominant dans la Touraine, dont les habitans en général eurent le bon esprit de sentir dès le principe que la religion n'était qu'un manteau dont se couvraient les Guise pour arriver au pouvoir suprême en rendant odieuse ou méprisable la branche de Bourbon. Néanmoins la ligue comptait encore à Tours un assez grand nombre de partisans qui agissaient dans l'ombre, et en 1587, le cardinal de Lénoncourt parvint à déjouer une 1587. conspiration qui tendait à mettre transitoirement la couronne sur la tête du cardinal de Vendôme, neveu du cardinal Charles de Bourbon, que la Ligue, après la mort de Henri III, nomma roi sous le nom de Charles X dont il nous reste encore des monnaies. L'archevêque de Tours qui s'y trouva impliqué jugea prudent, pour échapper à l'indignation publique, de se retirer dans son château de Brézé. Le séjour forcé qu'il y fit pensa lui coûter la vie; car le plancher de sa chambre, s'étant écroulé, écrasa tous ceux de sa famille qui se trouvaient au-dessous, et lui seul fut retiré presque sain et sauf du milieu des décombres.

Si la Touraine était restée fidèle à la cause de la royauté légitime, il n'en était pas de même de la plus grande partie des provinces, et surtout de la capitale, qui se trouvait sous le joug de la faction des Seize. L'état de combustion dans lequel était le

royaume détermina le monarque à convoquer de 1587.
nouveau à Blois les états-généraux, à l'aide desquels il espérait reconquérir une partie de l'autorité qu'il avait entièrement perdue par son irrésolution autant que par sa pusillanimité. Mais il lui aurait fallu une volonté ferme, inébranlable, et c'est ce dont il était incapable. Les débauches et des pratiques de dévotion aussi absurdes que superstitieuses avaient éteint en lui tout sentiment de force d'ame et de résolution. D'ailleurs le mal avait déjà jeté de trop profondes racines, et les esprits n'étaient pas dans une assiette assez calme pour pouvoir y apporter un remède efficace. Ce fut donc dans de telles circonstances qu'il fit l'ouverture des états le 15 octobre 1588 dans la 1588.
grande salle du château de Blois. S'ils se terminèrent par un événement tragique, ils débutèrent par une discussion de prérogatives dont nous nous garderions bien de parler si les acteurs n'appartenaient pas à notre province. Le clergé du bailliage de Tours avait élu ses députés; mais le chapitre de Saint-Martin, se fondant sur ses privilèges d'exemption et d'immédiation au saint-siège, avait envoyé particulièrement les siens, comme ayant juridiction diocésaine non-seulement dans l'archevêché de Tours, mais encore en Bourgogne, en Berri, en Auvergne et en Limousin à cause des chapitres de Chablis, de Léré, de Rozeil et de Saint-Yrieix qui étaient sous sa dépendance. Le chapitre de la cathédrale eut beau alléguer que celui de Saint-Martin avait été appelé comme les

1588. autres ecclésiastiques à concourir à la nomination des députés communs, et qu'il faisait partie intégrante de l'archevêché de Tours, les députés de Saint-Martin n'en furent pas moins admis. Il fut statué qu'ils auraient une voix ainsi que ceux du clergé du bailliage; mais que ceux-ci auraient seuls le droit de porter la parole.

Nous ne nous livrerons point à l'examen de tout ce qui se passa dans ces états. Les détails s'en trouvent dans tous les historiens. Nous nous arrêterons seulement à la catastrophe qui les termina parce qu'elle se rattache à un événement dont nous aurons occasion de parler dans le livre suivant. Henri III, qui, depuis long-temps, eût dû se saisir des princes de la maison de Lorraine qu'il redoutait et qu'il ménageait, de ces princes seuls auteurs des troubles qui bouleversaient le royaume, Henri III résolut enfin pour sa sûreté personnelle et pour celle de sa couronne de faire illégalement, ce qu'il eût pu, ce qu'il eut dû faire par des voies plus légitimes. Un assassinat est toujours odieux; je ne sais cependant si l'on aurait le courage de blâmer un prince qui, voyant l'étendard de la révolte déployé contre lui, emploierait le seul moyen qui lui resterait d'exterminer les chefs des factieux armés pour le faire descendre du trône où il est assis légitimement. Il serait heureux pour Henri III de n'avoir jamais encouru que ce seul reproche dont la postérité l'eût facilement absous, parce que les rois sont aussi intéressés, et même, politiquement par-

lant, plus intéressés que des particuliers à leur propre conservation, à laquelle est quelquefois attaché le salut de l'état. 1588.

Le décret du 4 novembre par lequel les états, vendus en grande majorité au parti de la Ligue, avaient déclaré Henri roi de Navarre inhabile à succéder à la couronne de France, avait achevé de dessiller les yeux de Henri III, qui vit bien qu'il ne restait plus qu'à se défaire de sa personne pour faire passer le sceptre dans les mains de la maison de Lorraine. On sait que le 23 décembre au matin, en passant de la salle du conseil dans le cabinet du roi, Henri, duc de Guise, y fut tué d'un coup de poignard que lui porta Saint-Mallin, et que le lendemain le cardinal, son frère, éprouva le même sort. Si le duc de Mayenne, leur autre frère, n'eût pas alors été à Lyon, il est probable qu'il eût été enveloppé dans la même catastrophe, et que la Ligue privée de ses chefs se fût dissoute plus promptement encore qu'elle ne s'était formée; mais il avait été prévenu quelques heures avant l'arrivée des émissaires que le roi avait envoyés à Lyon, et il eut le temps d'aller rejoindre les siens. Henri III cependant ne sut pas profiter de la terreur que ce coup avait répandue chez ses ennemis. Il se borna à faire arrêter le prince de Joinville, fils du Balafré, les ducs de Nemours et d'Elbeuf ainsi que la duchesse de Nemours, Anne d'Est leur mère, le vieux cardinal de Bourbon et d'Épinac archevêque de Lyon. Joinville fut enfermé dans l'une des tours du château de Tours; le cardinal au château de Chinon, l'arche-

1588. vêque de Lyon à celui d'Amboise, et le duc d'Elbeuf à celui de Loches dont le duc d'Épernon était alors gouverneur. Quoique l'un des favoris de Henri III, il n'en fut pas moins obligé de s'éloigner de la cour à la demande du peu de gens de bien qui y restaient encore, et d'un grand nombre de seigneurs moins indignés peut-être de son insultante arrogance que jaloux des faveurs sans nombre que le roi lui prodiguait chaque jour. Il était arrivé à Loches au mois de juin de cette même année 1588, non pas, dit son secrétaire Girard qui a écrit sa vie, avec le train d'un favori disgracié, mais triomphant, avec une suite de trois cents gentilshommes de marque, et vivant dans le plus grand faste. Le séjour de d'Épernon à Loches ne fut pas inutile au roi lors de la conjuration qui se trama contre lui par les ligueurs de la ville de Tours, ainsi que nous le verrons dans le livre suivant.

FIN DU NEUVIÈME LIVRE.

LIVRE DIXIÈME.

DE 1589 A 1789.

Henri III est proscrit à Paris. Les Tourangeaux lui offrent un asile. Il l'accepte et y transfère les cours souveraines. Les prisonniers d'Amboise sont conduits à Blois. Le roi revient à Tours avec eux et les fait conduire au château d'Azay-le-Rideau. Il fait l'ouverture du parlement de Tours. Les fêtes de saint Hilaire et de saint Gatien chômées par le parlement. Henri, roi de Navarre, s'empare de plusieurs places de Touraine. Henri III lui fait faire des propositions de paix. Il les accepte. Trève entre eux. Le roi lui fait livrer le château de Saumur. Mayenne ayant pris Saint-Ouen, le roi appelle le Béarnais à son secours. Leur entrevue au Plessis. Le roi de Navarre va joindre ses troupes à Chinon. Mayenne s'avance sur Tours. Henri III est sur le point d'être pris. Attaque du faubourg Saint-Symphorien. Il est emporté. Les troupes royales se retirent dans la ville. Mayenne se retire à l'approche du Béarnais. Conspiration des ligueurs pour enlever le roi. Elle est découverte. Tout le corps de ville est changé. Henri III marche sur Paris. Il est assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément. Combat singulier de Marolles et de Marivaut. Henri IV est proclamé roi. Nouvelle conspiration des ligueurs de Tours. Ils sont découverts et punis. Marolles s'empare de Montrichard qui est repris. Henri IV vient à Tours. Le prieur Bourgoin y est exécuté. Un jeune cordelier y est pendu. Bulles contre Henri IV. Il révoque les

édits, contre les protestans, de 1585 et de 1588. Le parlement de Tours instruit contre les bulles. Évasion du duc de Guise du château de Tours. Le roi revient à Tours et se propose de fortifier cette ville. Il fait abjuration. Son sacre à Chartres. Sainte ampoule de Marmoutier. Henri IV entre dans Paris. Les cours souveraines quittent Tours. Le roi y revient en 1598. Il y est reçu abbé et chanoine de Saint-Martin. Édit de Nantes. Culture du mûrier blanc. Plantation du mail. Fondations de couvens. Les capucins. Assassinat de Henri IV. Louis XIII. Conférences de Loudun. Danger couru à Tours par la reine-mère. Rochefort se fortifie dans Chinon, qu'il remet ensuite d'après les ordres du prince de Condé. Exécution du projet de fortifier Tours. Mort du Maréchal d'Ancre. Entrevue et réconciliation à Cousiers du roi et de sa mère. Albert de Luines. Maillé érigé en duché. Sédition à Tours contre les protestans. Leurs doléances au roi à deux reprises. Le cardinal de Richelieu. Les princes de Vendôme sont enfermés au château d'Amboise. Le maréchal d'Effiat. Érection de la terre de Richelieu en duché-pairie. Construction du château et de la ville de Richelieu. Prospérité des fabriques de Tours. Jésuites. Cinq mars. Mort du cardinal et de Louis XIII. Louis XIV. La régence de sa mère. États-généraux convoqués à Tours. Ils n'ont pas lieu par l'influence de Mazarin. Hôpital général pour les mendians. Le dernier Sanitas. Les jésuites. Effets de la révocation de l'édit de Nantes. Histoire de Cardel. Ensablement de la ville aux Dames. Église des jésuites. Arc de triomphe. Vente des offices municipaux. Mine de cuivre et d'or dans le territoire de Noyers. Inondations. Mort de Louis XIV. Louis XV. Manufacture de velours de Damas. Celle du tirage des soies. Travaux publics. Érection d'Amboise et de Montgauger en duchés-pairies. Pagode de Chanteloup. Digue dite de Beaumont. Dépôt de mendicité. Suppression de l'hôtel des monnaies. Histoire de Rabaud de Lanson-

nière. Le pont de Tours. La rue Royale. L'île Saint-Jacques. Déclin de la fabrique de soieries. Assemblée provinciale. Assemblée des notables.

La Ligue avait des ramifications trop fortes et trop étendues pour être détruite par le coup tardif que Henri III venait de lui porter. N'ayant pas eu la précaution de s'assurer du duc de Mayenne, non pas après, mais en même temps qu'il ordonnait le meurtre de ses frères, du moins ne devait-il pas hésiter à marcher sur Paris, encore tout étourdi de l'échec que venait d'éprouver le parti de l'union. Mais ce règne ne devait être qu'une longue suite de fautes et de calamités terminées par la fin déplorable de celui qui les avait accumulées.

Chassé de la capitale où il était en quelque façon proscrit et dévoué aux poignards du fanatisme politique et religieux, le roi jura de n'y rentrer jamais que par la brèche. Mézeray rapporte à ce sujet que les habitans de la ville de Tours furent les premiers en cette occasion qui députèrent vers le monarque pour lui jurer obéissance et lui offrir un asile dans leurs murs. Cette offre devait lui être d'autant plus agréable, qu'à l'exemple de Paris les villes les plus considérables du royaume étaient sous l'influence de la Ligue ; car si nous en croyons Matthieu, qui écrivait l'histoire de son temps par ordre de la cour, Henri se voyait presque réduit aux villes de Touraine, de Blois, de Beaugency et de Châlons en Champagne. Ce

1589.

1589. fut alors, dit le même historien, que ce prince se détermina à révoquer tout-à-fait les cours supérieures de Paris et à ôter à cette ville tous ses privilèges, ainsi qu'à toutes celles qui s'étaient enrôlées sous les mêmes bannières. Voulant donc reconnaître la fidélité des habitans de la ville de Tours et l'affection qu'ils avaient témoignée pour son service, il y transféra le parlement et la chambre des comptes, *pour y être la justice exercée en toutes les charges et avec la même autorité et souveraineté qu'elle s'exerçait à Paris.* Il en donna ses lettres patentes datées de Blois au mois de février 1589, où il est dit que « la ville de « Tours s'était rendue digne de ses bonnes graces, et « qu'elle avait justement mérité d'être décorée de ces « principales marques d'honneur, et que la privation « honteuse de ses bienfaits à l'égard des villes qui s'é- « taient soustraites à son obéissance servît d'accrois- « sement et de lustre à la fidélité des autres, etc. » En conséquence il ordonnait à tous les officiers de la cour de parlement et de la chambre des comptes de Paris, de quelque qualité qu'ils fussent, de se rendre dans la ville de Tours au 15 du mois d'avril prochain, à peine de privation de leurs charges, avec ordre aux greffiers civils et criminels, garde-rôles et autres d'y apporter tous les livres et registres nécessaires, et défenses à tous huissiers de donner aucunes assignations aux parties pour comparaître à Paris ou ailleurs, sur peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèse-majesté. Cependant pour que la justice ne fût pas interrompue dans une partie de la France, le roi détacha

une section du parlement dont le siège fut à Châlons. 1589.

Henri III, ayant été informé qu'il se tramait un projet pour livrer aux ligueurs les prisonniers qu'il avait mis à Amboise sous la garde de Duguast, vint lui-même en cette ville, et les fit reconduire à Blois où ils arrivèrent le même jour, à l'exception du duc de Nemours qui trouva le moyen d'échapper à la surveillance de l'escorte dont probablement il avait acheté la négligence. Il était temps que le roi prît ce parti; car Duguast, ébranlé par les promesses séduisantes qui lui avaient été faites, était sur le point de remettre entre les mains des ligueurs le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon. Henri, qui connaissait l'avarice de Duguast, lui donna, pour s'assurer à l'avenir de sa fidélité, trente mille écus avec lesquels il acheta la terre de Montgauger des héritiers de Louis de Burgensis, premier médecin de François Ier.

Quelque dévouement que la ville de Tours montrât pour les intérêts du roi, il n'en est pas moins vrai que cet accord n'était pas unanime, et qu'elle renfermait un assez bon nombre de gens vendus au parti de l'Union; mais n'étant pas en majorité, ils étaient contraints de tramer leurs complots dans l'ombre. Au commencement de mars le roi fut instruit qu'ils avaient dessein d'appeler George de la Bourdaisière pour le mettre à leur tête, afin de forcer la ville à signer le traité d'union. En attendant que Henri pût se rendre à Tours de sa personne, il y envoya le gouverneur de

1589. la province, Gilles de Souvré, dont l'apparition subite suffit pour déconcerter les projets des factieux.

Rassuré sur les dispositions des Tourangeaux, le roi partit de Blois et se dirigea sur Montrichard. Le lendemain il vint à Chenonceaux, coucha à Bléré, et le troisième jour il arriva à Tours ainsi que les prisonniers qu'il amenait de Blois et qu'il fit mettre au château d'Azay-le-Rideau. Ce fut alors qu'il s'occupa de l'exécution de l'édit du mois de février. En conséquence il alla en personne à l'abbaye de Saint-Julien le 23 mars 1589 pour faire l'ouverture du parlement. Il était accompagné de plusieurs princes, cardinaux, prélats et officiers de la cour en robes rouges. On commença suivant la coutume par une messe du Saint-Esprit; ensuite le roi alla à la grande chambre et s'assit en son lit de justice, ayant à sa droite le cardinal de Vendôme, à sa gauche le cardinal de Lénoncourt, et à ses pieds Roger de Bellegarde, grand-écuyer de France. Les officiers prirent séance dans l'ordre suivant.

Dans les bas siéges, François de Montholon, garde-des-sceaux, tenant la place de premier président; MM. Lopin, Fouquet, Fournier, de Villemereau et Hurault de l'Hôpital, maîtres des requêtes.

Au premier barreau étaient les conseillers clercs; ensuite MM. Hurault, Viette, de Thou, Rancher, Dubreuil, Savarre, Dauxerre, Lefebvre, Viart, Miron, le grand-prieur de France, fils naturel de Charles IX, de Beauvais-Nangis, de Souvré, de Rambouillet, de

Richelieu, d'Entraigues, de Maintenon, de Schombert, de Châteauvieux, Faye, avocat du roi, Duret, substitut du procureur-général, et plusieurs conseillers d'état et des finances. 1589.

Au second barreau, les notaires et secrétaires du roi.

Au premier barreau de l'autre côté, les présidiaux, les juges et prévôts de Tours, et autres officiers du roi.

Au second barreau derrière, les maire et échevins de la ville.

Le roi fit l'ouverture en disant que, pour de bonnes et grandes considérations, il avait interdit le parlement de Paris et l'avait transféré à Tours, se remettant à M. le garde-des-sceaux d'en faire entendre plus amplement et plus particulièrement les raisons. Le garde-des-sceaux, ayant pris la parole, expliqua les intentions de Sa Majesté, et après avoir fini son discours, il vint prendre l'ordre du roi, puis l'avis des cardinaux, maîtres des requêtes, conseillers de la cour, chevaliers et seigneurs, qu'il alla transmettre au roi; ensuite ayant repris sa place, il prononça ces mots: «Le roi ordonne que sur le repli de ses lettres il sera mis qu'elles ont été lues, publiées et enregistrées, ouï, ce requérant et consentant son procureur-général, et que copies en seront envoyées par les provinces pour y être aussi lues et publiées, les plaids tenant.»

Le même jour le parlement se rendit en corps à la cathédrale, où l'on chanta un *Te Deum* en actions de graces.

26.

1589. On sait qu'il était d'usage que MM. du parlement n'allassent point au palais les jours de Saint-Hilaire et de Saint-Gatien. Ces deux jours de férie avaient pour origine les deux translations que cette cour avait éprouvées, la première à Poitiers en 1419 relativement aux troubles qu'avaient fait naître les dissensions entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, et la seconde dans la circonstance dont il s'agit ici. C'est pourquoi, en commémoration de ces deux événemens, qui offraient des témoignages de la fidélité du parlement envers le souverain, la cour avait cru devoir chomer la fête de saint Hilaire, auquel est dédiée l'église de Poitiers, ainsi que celle de saint Gatien, patron de la cathédrale de Tours.

Par un édit donné à Tours le 18 avril 1589, Henri y transféra également le siège des enquêteurs et réformateurs des eaux et forêts, et quelques jours après parut contre la Ligue un autre édit qui déclarait le duc de Mayenne, le chevalier d'Aumale et tous ceux qui demeuraient volontairement dans les villes de Paris, Rouen, Toulouse, Orléans, Chartres, Amiens, Abbeville, Lyon, Le Mans, et tous autres de quelque qualité et condition qu'ils fussent, tenant leur parti, atteints et convaincus du crime de félonie et de lèse-majesté, leurs biens acquis et confisqués à la couronne; défense à leurs débiteurs de leur payer aucunes choses, à peine du quadruple et d'être déclarés fauteurs de leur rébellion, même d'encourir le crime de lèse-majesté. Cet édit ne fut vérifié au parlement que le 27 avril. Mais ces menaces devenaient illusoires, ne

pouvant être appuyées par la force, qui seule pouvait 1589.
les rendre redoutables.

Dans ces entrefaites, s'étant rendu maître de Saumur, le roi de Navarre se porta sur Loudun, sur l'Ile-Bouchard et sur quelques autres villes circonvoisines qui, après quelques semblans de résistance, lui ouvrirent leurs portes. Henri III, alarmé de ces succès, donna ordre à la duchesse d'Angoulême d'aller le trouver à l'Ile-Bouchard pour lui faire des propositions de paix. Ce projet rentrait parfaitement dans les intentions du Béarnais, qui se hâta d'envoyer à Tours Duplessis-Mornay, homme d'une probité et d'une prudence consommées; on l'avait surnommé le pape des huguenots. Il arriva à Tours déguisé en marchand, et dès la nuit suivante il eut une conférence avec le roi dans l'église cathédrale. Le résultat de cette entrevue fut un traité par lequel une trêve fut conclue pour un an à partir du 1er avril. Dans ses mémoires manuscrits, Jean de Fautret, secrétaire du ministre-d'état Dufresne Forget, assure avoir entendu dire à ce dernier que le roi, étant dans la chambre de l'archevêché qui donne sur la terrasse, ne put s'empêcher de verser des larmes lorsqu'il signa la trêve, en songeant que cinq mois auparavant ce même roi de Navarre avait été déclaré déchu de toutes ses prétentions à la couronne de France par l'assemblée des états-généraux du royaume. Le roi ordonna la publication de la trêve le 26 avril, et envoya au parlement son édit qui fut enregistré le 29.

La cour de Rome était loin d'être étrangère aux

1589. divisions qui désolaient la France, et son légat Morosini en était un des principaux moteurs. Il tenta pendant quelques jours d'apporter des obstacles à l'exécution du traité; mais Henri III, ayant résolu, à quelque prix que ce fût, de se rapprocher du roi de Navarre, lui fit délivrer le château de Saumur pour faciliter à son armée le passage de la Loire, et en récompense il donna à Florent Guyot de l'Essart, qui en était gouverneur, la ville et le château de Chatillon-sur-Indre en Touraine, avec trente-cinq mille livres en argent.

Cependant le duc de Mayenne, après s'être emparé de Montoire, se dirigea sur Château-Regnault distant de Tours de six bonnes lieues, et somma le gouverneur de lui rendre la place. Ce gouverneur était un gentilhomme breton nommé Sarhouet, qui, par des fortifications faites en dedans à la hâte, tâcha de suppléer à celles dont le château se trouvait dépourvu. Étonné de lui voir creuser un fossé profond, le duc lui fit demander ce qu'il pouvait espérer d'une pareille mesure : le Breton répondit fièrement qu'il creusait ce fossé pour y enterrer et le duc de Mayenne et toute son armée si elle persistait à vouloir l'assiéger.

Dans ce moment Mayenne fut averti par l'archevêque de Lyon que les troupes du roi étaient campées à Tours dans une position fort désavantageuse, et qu'il était urgent de venir les attaquer. Le duc partit aussitôt, se dirigeant vers Amboise. Il n'en était qu'à une petite lieue lorsqu'il tomba inopinément sur un détachement de six cents hommes que commandait le comte de Brienne. Celui-ci eut à peine le temps de se jeter

dans le château de Saint-Ouen, appartenant au trésorier de l'épargne Molac. Le reste de sa troupe se sauva dans Amboise. Mais Saint-Ouen, n'étant pas fortifié, ne pouvait offrir aucune résistance : après quelques coups de canon Brienne fut obligé de se rendre sur parole, à la charge qu'il ferait mettre en liberté le duc d'Elbeuf.

1589.

Le roi, informé de cet échec, dépêcha sur-le-champ trois courriers vers le roi de Navarre pour le presser de venir à son secours.

Tandis que le propriétaire du château de Saint-Ouen se lamentait à Tours de sa détresse personnelle et de celle du trésor public, le parti de l'Union, s'étant avisé de fouiller sa maison de Paris, y trouva caché dans un seul endroit une somme de plus d'un million de livres dont on ne manqua pas de faire grand bruit. Sur la nouvelle qui en parvint au roi à qui Molaç avait souvent refusé de l'argent dans ses plus pressans besoins, ce prince le fit mettre en prison ; mais à la sollicitation de ses amis il recouvra la liberté au prix de trente mille écus qu'il donna au roi, et de la perte de sa place qui valait bien davantage.

Lorsque les courriers cherchaient le roi de Navarre à Saumur, il en était parti avec un camp-volant, se dirigeant du côté de Château-Regnault pour aller reconnaître l'armée du duc de Mayenne, et pour lui enlever quelques quartiers; mais sitôt qu'il eut reçu l'ordre du roi, il se rendit le samedi 29 avril à Maillé, trois lieues au-dessous de la ville de Tours, et fit donner au roi avis de son arrivée. Le lendemain il lui

1589. envoya le sieur de Maignonville pour lui annoncer qu'il avait fait mettre ses troupes en bataille, entre Saint-Cyr et le pont de la Motte, à une demi-lieue de la ville, et que s'il plaisait à Sa Majesté de venir jusqu'au faubourg, là il lui baiserait les mains et prendrait ses ordres. Henri III, n'ayant pas jugé à propos de faire cette démarche, envoya le maréchal d'Aumont prier le roi de Navarre de passer la Loire à Saint-Cyr et de venir le trouver au Plessis. Les vieux capitaines huguenots voulurent lui donner de la défiance et l'en détourner; mais ce prince, en qui la loyauté égalait la bravoure, passa par-dessus toutes les représentations, et se rendit au Plessis accompagné seulement de ses gardes et d'une partie de la noblesse, dont il n'était distingué que par son panache blanc et son pourpoint usé et déchiré par les coudes.

L'entrevue se fit dans la grande allée du parc du Plessis, où la foule fut si grande que les deux rois demeurèrent plus d'un demi-quart d'heure à quatre pas l'un de l'autre, se tendant les bras sans pouvoir se toucher. S'étant enfin rapprochés, ils s'embrassèrent plusieurs fois et se donnèrent mutuellement tous les témoignages possibles de l'amitié la plus franche. Cette scène touchante eut lieu aux acclamations continuelles du peuple, qui était monté jusque sur les arbres et qui ne cessait de crier vive le roi! vive le roi de Navarre! vivent les deux rois! dans l'espoir que cette réunion mettrait enfin un terme à toutes les calamités que la guerre civile entraîne après elle. Les deux rois entrèrent ensuite dans la salle du con-

seil, où ils demeurèrent près de deux heures. Le conseil terminé, ils marchèrent ensemble jusqu'au pont de Sainte-Anne où le roi de Navarre prit congé de Henri III, et alla se loger dans le faubourg Saint-Symphorien pour une nuit seulement; car le lendemain 1er jour de mai, il se rendit à Chinon pour faire avancer ses troupes. Pendant ce temps on publiait à Tours la trêve qui avait été conclue entre les deux rois. 1589.

Les Parisiens, informés de ce qui se passait en Touraine, n'en pressèrent que plus vivement le duc de Mayenne d'y venir attaquer le roi. Le duc, en s'y rendant, reprit Montoire, puis se porta sur le Château-du-Loir qui tenait pour la Ligue, afin d'en renforcer la garnison. Le dimanche il alla coucher à Saint-Pater, d'où il partit à deux heures du matin pour venir à Tours, où il espérait qu'à son approche quelque soulèvement éclaterait en faveur de la Ligue, ainsi qu'on l'en avait flatté.

Il parut avec la cavalerie le lundi 8 mai, sur les sept heures du matin, à la vue du faubourg Saint-Symphorien. Ce faubourg est situé au nord de la Loire sur la croupe d'un coteau qui règne le long de ce fleuve, à l'opposite de la ville dont il est séparé par un pont de pierre. Il n'y avait alors pour y entrer que trois issues gardées par autant de portes, l'une à droite, vers Marmoutier, l'autre à gauche, du côté des Capucins, et la troisième au milieu, sur le chemin de Saint-Barthélemi. Quoique ces portes fussent très-difficiles à garder à raison des coteaux

1589. qui les dominent, on n'en résolut pas moins de les conserver toutes trois. On y dressa donc à la hâte quelques retranchemens et on y plaça des corps-de-gardes pour les protéger. Jarzay se chargea de la porte de Saint-Barthélemi qui était la plus difficile à défendre; Rubempré et Moncassin répondirent des deux autres.

Le roi était sorti ce jour-là de grand matin pour aller entendre la messe à l'abbaye de Marmoutier. Comme il s'en revenait à la ville, un meûnier tout essoufflé vint dire à l'un des seigneurs de sa suite que la Ligue était à leurs trousses et qu'ils eussent à se retirer promptement s'ils ne voulaient être pris. A peine eut-il achevé que ce seigneur, tournant la tête, aperçut des cavaliers qui descendaient le coteau le long de la rue Creuse. Il en donna aussitôt avis au roi qui, doublant le pas, se hâta de gagner le premier corps-de-garde et se retira dans la ville.

Le duc de Mayenne, après une marche de huit heures, avait fait faire halte à son armée dans la plaine de Saint-Barthélemi. Lorsqu'elle eut repris haleine, il fit avancer deux régimens conduits par Ducluzeau, avec ordre de s'emparer des hauteurs et des maisons qui se trouvaient sur le chemin. Ils y arrivèrent en toute hâte, mais non pas cependant assez secrètement pour n'être pas aperçus. Jarzay alla recevoir ces enfans perdus au bout du chemin creux qui descend au faubourg; mais il les trouva si bien disposés et si bien épaulés par le régiment de la Chataigneraye, qu'il fut repoussé jusqu'à la barrière qu'il

1589.

ne put défendre, parce que les deux côtés qui commandent le chemin creux furent aussitôt occupés par les arquebusiers de l'ennemi, qui le prenaient à dos et en flanc. Il lui fallut donc se retirer vers le faubourg dont il eut à peine le temps de fermer la porte, ce qu'il fit pourtant seul, et avec beaucoup de courage et de présence d'esprit, quoiqu'il eût déjà reçu plusieurs blessures. L'ennemi, ayant occupé toutes les avenues du faubourg ainsi que les habitations du coteau, fut d'abord arrêté par les deux dernières maisons très-bien fortifiées et défendant le chemin creux par lequel il fallait nécessairement passer. Pour lever cet obstacle, le duc de Mayenne fit avancer le régiment du Bourg avec deux pièces de campagne qui, en même temps qu'elles emportaient les deux maisons, foudroyaient tout ce qui se présentait dans le faubourg et principalement sur le pont, où il fallait faire plus de trois cents pas à découvert. La première barricade ayant été enlevée, Jarzay s'avança pour la reprendre suivi de sept à huit cents arquebusiers; mais il fut si vigoureusement reçu qu'il y resta frappé de deux coups de feu, ainsi qu'une soixantaine des siens. Cet échec entraîna la perte de la seconde barricade. Rubempré essaie de chasser l'ennemi, mais il est renversé par terre. Les siens, le croyant mort, quoiqu'il ne fût pas même blessé, songent à se replier. Leur retraite livre encore cette seconde barricade ainsi que la troisième. Restait encore la quatrième qui formait la tête du pont. Moncassin et Rubempré, appuyés de l'élite de la noblesse, tentent en

1589. vain de la défendre, une canonnade très-bien nourrie les repousse jusque sur le pont, où se trouvait la dernière barricade. Moncassin y fit des prodiges de valeur, ainsi que Rubempré qui y fut blessé mortellement. L'ennemi fit avancer six pièces de canon; mais ce renfort fut inutile, car ses soldats, animés par quatre succès consécutifs, se précipitèrent dans le retranchement et l'enlevèrent de vive force. Alors les troupes du roi n'eurent d'autre ressource que de se retirer vers la ville en levant le pont-levis qui les mettait à couvert.

Dans ce désordre la Rochefoucauld, La Trémouille et Châtillon arrivèrent fort heureusement avec quarante ou cinquante gentilshommes de la suite du roi de Navarre, qui furent bientôt après suivis d'un plus grand nombre. D'abord ils remirent un peu le courage ébranlé des troupes du roi, et les obligèrent de retourner au combat; mais le roi, jugeant que le poste était beaucoup trop périlleux, leur donna l'ordre de se retirer, ce qu'ils firent aussitôt, ayant déjà perdu près de quatre cents hommes des plus braves de l'armée royale. On rapporte que Saint-Mallin fut reconnu au nombre des morts par quelques officiers de l'armée de la Ligue. Nous avons dit que c'était lui qui avait porté le premier coup de poignard au duc de Guise dans le château de Blois. Sa mort ne suffisant pas encore au parti, on livra son corps au grand-prévôt de l'armée de Mayenne, qui le condamna à avoir le poing coupé, la tête tranchée, et à être pendu par les pieds avec un écriteau au-dessus du gibet, portant

que sa tête serait exposée à Montfaucon, *en attendant qu'elle fût accompagnée de celle de Henri de Valois.* 1589.

Les royalistes ayant donc été obligés d'abandonner le faubourg Saint-Symphorien, les ligueurs s'emparèrent des maisons les plus apparentes, où tout fut mis au pillage. L'auteur du Discours véritable de ce qui se passa depuis la journée des barricades jusqu'à l'année 1589, rapporte que ces défenseurs de la religion étant entrés dans l'église de Saint-Symphorien, coupèrent la corde qui tenait le saint ciboire, croyant qu'il était d'argent; mais ayant reconnu qu'il n'était que de cuivre argenté, de dépit ils le brisèrent contre terre. Ayant ensuite trouvé deux calices dont l'un était d'argent et l'autre d'étain, ils laissèrent celui-ci en disant qu'il était de la Ligue, et emportèrent l'autre comme hérétique et conséquemment de bonne prise. La boîte de la fabrique et les ornemens furent de même déclarés hérétiques parce qu'ils étaient d'argent.

Sur le soir la troupe de Châtillon arriva à Tours et se logea, une partie dans le faubourg La Riche, et l'autre dans l'île Saint-Jacques, malgré le feu continuel des ennemis. Mais dans la nuit le duc de Mayenne ayant eu avis que le roi de Navarre approchait, et ne jugeant pas à propos de se mesurer avec lui, il leva le siège, et le lendemain, vers les quatre heures du soir, il commença à opérer sa retraite. Après avoir mis le feu à sept ou huit maisons qui étaient au bout du pont, il prit le chemin du Château-du-Loir, dans

1589. le dessein d'y rafraîchir sa troupe. Lorsqu'il fut parvenu à la couronne, Henri IV indemnisa les propriétaires des maisons incendiées en leur en faisant payer le prix à sa juste valeur. Nous avons eu occasion de voir la quittance de l'un de ces propriétaires qui reconnaît avoir reçu neuf cent cinquante-six écus de M. Alexandre Servien, receveur-général des finances à Tours, pour prix de sa maison brûlée par ceux de la Ligue les 8 et 9 mai 1589; ce qui lui fit par reconnaissance ériger dans son domicile même une statue en bronze à la mémoire de ce bon prince. Cette espèce de fondation fut depuis sanctionnée par un arrêt du parlement du 15 mars 1611, portant que cette statue serait conservée dans la même maison, qui lui servirait de perpétuelle demeure, comme un monument de la bonté du roi. Nous ignorons comment et à quelle époque ce monument à disparu.

Le 10 mai, lorsqu'on n'eut plus de doute sur la retraite du duc de Mayenne, les deux rois se rendirent au faubourg Saint-Symphorien pour faire éteindre le feu qui continuait ses ravages. Ils ordonnèrent en même temps d'inhumer les morts et de transporter à l'hôpital de Tours tous les blessés, même ceux de l'armée ennemie, qui y furent traités avec autant de soins que les autres.

Ce faible avantage, dont les ligueurs firent grand bruit, n'eut pour eux aucun résultat, malgré le titre pompeux de bataille dont ils le décorèrent dans les différentes relations qu'ils en firent imprimer et répandre à profusion.

La ville de Poitiers avait toujours résisté aux tentatives qu'on avait faites pour l'enrôler sous les bannières de la Ligue. Quoique les fanatiques de ce parti cherchassent à exciter son mécontentement sur ce que le roi lui avait préféré la ville de Tours pour y établir le parlement, qui déjà en 1419 avait été transféré à Poitiers, les habitans firent prier le roi de se rendre dans leurs murs, en lui donnant l'assurance que sa présence seule suffirait pour retenir cette ville sous son obéissance. Le roi ne balança pas à accepter ces offres; mais ses finances étant dans un dénuement complet, on imagina d'imposer une taxe sur les plus riches bourgeois de Tours réputés partisans de la Ligue, moyen toujours odieux parce qu'il est injuste. Avec ce secours il s'achemina vers Poitiers; mais dans l'intervalle les dispositions avaient changé. Les Poitevins, craignant d'être à leur tour taxés de même arbitrairement, fermèrent leurs portes et forcèrent ainsi le roi à revenir sur ses pas.

1589.

Le désappointement du roi dans cette occasion fut un motif de joie pour les ligueurs de Tours, dont le courage avait déjà été rehaussé par l'événement du 8 mai. A leur tête était le maire de la ville, Gilles Duverger, qui occupait en même temps les fonctions de lieutenant-général du bailliage et de président au présidial. Ces différens emplois lui donnaient une très-grande influence parmi ses partisans. Dans leurs réunions secrètes on forma le complot de s'emparer du roi et de tous les membres du parlement pour les livrer au duc de Mayenne. La trame ayant été dé-

1589. couverte par l'un des conjurés, dans l'absence du roi on en instruisit le duc d'Épernon, qui partit aussitôt de Loches avec la troupe qui y était sous ses ordres. Arrivé à Tours, il fit saisir et exécuter les principaux complices de cette conspiration; cependant le plus coupable trouva le moyen de s'échapper. Gilles Duverger se sauva à Vendôme, qui tenait encore pour l'Union, et sut ainsi se soustraire au supplice que subirent ceux qu'il avait attirés dans son parti.

La conduite de ce maire rendit suspect au roi tout le corps de ville, dont en effet beaucoup de membres lui étaient contraires. Il jugea donc qu'il était aussi urgent que sage de le renouveler entièrement. En conséquence, par lettres patentes du mois de mai, il nomma, de son autorité et sans recourir à la voie de l'élection, un nouveau maire et vingt-quatre échevins dont la fidélité ne lui était pas suspecte. Quant aux soixante-quinze pairs à vie, ils furent supprimés par ces mêmes lettres patentes comme n'ayant pas été compris textuellement dans l'édit de création émané de Louis XI. Ce fut Jean Leblanc de La Vallière, quatrième du nom, qui dans cette circonstance importante fut investi de la confiance du roi pour les fonctions de maire. Quant aux vingt-quatre échevins, il n'en est que deux dont les noms se soient conservés jusqu'à nous dans les descendans d'Eustache Gault, seigneur de La Brillaudière, et de Philbert Gatian, commissaire des finances.

Henri III, à la sollicitation du roi de Navarre venu exprès de Beaugency, ranimé d'ailleurs par les nom-

breux succès que ses troupes venaient d'obtenir en Picardie, à Senlis et sur plusieurs autres points, résolut enfin de marcher sur Paris. Il ordonna donc au maréchal de Biron de rassembler toutes les troupes et de les diriger sur Beaugency, en les faisant passer du côté de la Sologne. Les munitions de guerre eurent également leur direction sur le même point. La reine fut conduite à Chinon pour être plus en sûreté. Les cardinaux de Vendôme et de Lénoncourt, le garde des sceaux et les membres du conseil eurent ordre de rester à Tours pour veiller à l'administration des affaires. Le roi se rendit lui-même à Beaugency, et passant le pont du côté de la Sologne, il alla assiéger Gergeau, où pour le défendre La Châtre avait mis un gentilhomme de Touraine nommé Jallanges, du nom d'une terre située dans la commune de Noizay. Sourd aux différentes sommations qui lui furent faites, Jallanges, avec un courage digne d'une meilleure cause, refusa opiniâtrément de se rendre, quoique la place ne fût pas de nature à pouvoir opposer une longue résistance. En effet elle fut emportée après quelques volées de canon, et par suite d'un entêtement qu'il avait pris pour de la fermeté, Jallanges, obligé de se rendre à discrétion, fut pendu sur-le-champ comme traître et rebelle.

1589.

Après avoir pris les villes qui se trouvaient sur son passage, le roi vint camper devant Saint-Cloud le 31 juillet afin de se rendre maître de ce pont sur la Seine, ainsi qu'il l'avait fait pour ceux de la Loire. Il s'en empara effectivement, et logea l'avant-garde de son

1589. armée, que commandait le roi de Navarre, à Meudon et dans les environs. Cette armée était forte de plus de cinquante mille hommes, y compris les Suisses qu'avait amenés Sancy : or le parti de l'Union n'était pas sans inquiétude en voyant que tous les efforts allaient se porter contre la ville de Paris, principal foyer de la sédition. Dans les guerres ordinaires il est très-rare que l'on cherche à se procurer des succès par des moyens odieux. Il n'en est pas ainsi dans les discordes civiles, et principalement lorsqu'elles sont suscitées par des opinions religieuses; tout s'y faisant au nom du ciel, poison, poignards, incendies, il n'est rien que l'on ne croie légitime. On sait, sans qu'il soit besoin que nous en retracions ici les tristes détails, de quelle manière Henri III fut assassiné le lendemain 1er août 1589 par le jacobin Jacques Clément, que tous les historiens de bonne foi représentent comme ayant été poussé à ce parricide, et par les jésuites émissaires des cours de Rome et d'Espagne, et par Edmond Bourgoin, prieur du couvent des jacobins de Paris, d'où était sorti ce même Jacques Clément pour se rendre à Saint-Cloud. On eût pu obtenir des révélations importantes, si le procureur-général de la Guesle, qui lui-même avait introduit l'assassin dans le cabinet du roi, n'eût pas été le premier à le percer de son épée, ainsi qu'il en convient lui-même dans l'une de ses lettres, aveu propre à dissiper les soupçons que sa démarche pouvait faire naître, puisque, par les devoirs de sa place, il devait au contraire veiller à la conservation du coupable. Une pareille

précipitation pouvait s'excuser dans un jeune homme, 1589. dans un militaire emporté par le premier mouvement de l'indignation, mais non dans un grave magistrat mûri par l'expérience et par l'âge.

Autant la consternation fut grande au camp de Saint-Cloud, autant Paris fit éclater son indécente et bruyante allégresse. Les provocations se multiplièrent entre les braves des deux partis; quelques-unes même avaient précédé la mort du roi. Une heure avant le crime de Jacques Clément, Jean de l'Ile-Marivaut était venu demander aux avant-postes si quelque cavalier voulait rompre une lance en l'honneur des dames, prétexte dont on colorait ces sortes de défis politiques. Un gentilhomme d'une des plus anciennes maisons de Touraine, Claude de Marolles, surnommé le Brave, et digne en effet par sa valeur et sa loyauté de servir une cause plus légitime, accepta le défi pour le lendemain. Le duel eut lieu dans la campagne, derrière le couvent des Chartreux, qui n'était pas alors dans l'enceinte de Paris. Marolles avait La Châtre pour parrain, et Châtillon était celui de Marivaut. La Châtre ayant apporté deux lances, Marivaut, homme grand et robuste, les rejeta avec mépris, en disant que *c'étaient quenouilles pour des femmes*. Il demanda qu'il lui fût permis de se servir de celle qu'il avait gagnée dans un combat précédent. Marolles y consentit et s'en tint à la sienne qui était fort légère. Le signal donné, Marivaut, mettant sa lance en arrêt, la rompit dans la cuirasse de Marolles qui en fut faussée; mais celui-ci, tenant sa lance baissée, dirigea son

1589. coup avec tant d'adresse qu'il atteignit son adversaire dans l'œil droit et y laissa le fer de sa lance, qui traversa la tête de part en part. Marivaut expira un quart d'heure après. Marolles, pour prix de sa victoire, ne voulut que le cheval et l'épée de son ennemi, et rendit le corps à Châtillon, qui le fit transporter au camp royal, tandis que le vainqueur était ramené triomphant dans les murs de la capitale; ce qui fut un nouveau sujet de joie et de réjouissances pour les Parisiens.

Aussitôt que Henri III eut rendu le dernier soupir, c'est-à-dire dès le 2 août au matin, toute l'armée prêta serment de fidélité au roi de Navarre, proclamé roi de France sous le nom de Henri IV. Après avoir fait transférer les restes du feu roi à Compiègne, ce prince, jugeant qu'il n'était pas encore opportun d'entreprendre la réduction de Paris, forma le dessein de se rendre au mois d'octobre dans la ville de Tours, considérée alors comme le siège du gouvernement. En conséquence il y convoqua pour le 1er novembre tous les princes et officiers de la couronne : ensuite il divisa son armée en trois corps; le premier pour la Picardie sous le commandement du duc de Longueville; le second pour la Champagne, sous celui du maréchal d'Aumont, et il se mit à la tête du troisième corps, emmenant avec lui le prince de Conti, le duc de Montpensier, le grand-prieur, le maréchal de Biron, Danville, colonel des Suisses, et plusieurs autres bons capitaines. Sa division se composait de douze cents chevaux, de trois mille hommes de pied et de deux

régimens suisses. Tandis que le roi conduisait cette armée en Normandie et battait à Arques le duc de Mayenne avec des forces trois fois moins considérables que les siennes, les partisans de la Ligue se remuaient à Tours pour déjouer les projets du roi en livrant cette ville aux chefs de leur parti. Ils attendirent pour l'exécution de leur plan que le duc de Soissons, qui s'était sauvé à Tours, eût quitté cette ville pour aller rejoindre l'armée royale. A la tête du complot on comptait Lelièvre, receveur à Ingrandes; Gasnay, commandant en l'île Saint-Jacques; Grigny, conseiller au présidial; de Bonnaire et Sergent, avec un chanoine de Saint-Martin nommé Letourneur. Nous avons parlé plus haut de Florent Guyot de l'Essart, à qui Henri III avait ôté le gouvernement du château de Saumur pour le remettre entre les mains du roi de Navarre. Les conjurés, se persuadant qu'il en conservait toujours du ressentiment, quoiqu'il en eût été généreusement dédommagé, n'hésitèrent pas à lui faire quelques ouvertures. De l'Essart eut l'air de les accueillir; et, comme il était très-zélé catholique, ils ne doutèrent aucunement de sa sincérité. Ils lui déclarèrent donc que leur plan était de se défaire de tous les membres du conseil du roi, de la cour des comptes, enfin de tous les royalistes qui s'étaient réfugiés à Tours, et de livrer leurs maisons au pillage; que cependant ils feraient grace de la vie aux cardinaux de Vendôme et de Lénoncourt, qui seraient détenus prisonniers dans la tour du château à la place du duc de Guise, qui s'y trouvait encore renfermé. A peine la

1589. conférence était-elle terminée, que de l'Essart, homme d'honneur et de probité, alla tout révéler au cardinal de Vendôme. Les conjurés devaient retourner chez lui dans la soirée pour lui remettre la liste de tous ceux sur lesquels on pouvait compter. Ils s'y rendirent en effet; mais de l'Essart avait fait cacher des archers du conseil, qui au signal convenu entrèrent en armes et se saisirent des conspirateurs ainsi que de leurs papiers. On avait eu la précaution de faire fermer les portes de la ville, en sorte que l'on put facilement en arrêter beaucoup d'autres. Dès le lendemain Lelièvre, Gasnay et de Bonnaire furent pendus, non sans quelque rumeur parmi leurs partisans. Un tailleur sortant de sa maison l'épée à la main et criant: *Vive Guise!* fut tué sur-le-champ ainsi qu'un autre individu qui avait tiré un coup de pistolet. Les habitans prirent soudain les armes, et le tumulte fut bientôt apaisé. Deux jours après le conseiller Grigny, Bourdin et un grainetier subirent le même supplice. Quant au chanoine Letourneur et aux autres détenus, le roi fut assez généreux pour leur faire grace. Cet exemple imposa tellement aux factieux, que depuis ce moment ils n'osèrent plus rien entreprendre.

Tandis que ceci se passait à Tours, ce même Marolles, dont nous venons de raconter le combat contre Marivaut, trouva le moyen de surprendre pour la Ligue la ville de Montrichard, dont le château était cependant assez fort pour soutenir un siége; mais son triomphe ne fut pas de longue durée; car à l'arrivée du roi une division commandée par MM. de La Tré-

mouille, de Souvré et de Montigny s'étant présentée devant cette même place, elle se rendit à la première sommation. Il en fut de même de Montoire, de Lavardin et du Château-du-Loir. 1589.

La campagne de Normandie avait empêché Henri IV de se trouver à Tours le 1er novembre, jour indiqué par la précédente convocation. Il n'y arriva que le 21. La cour du parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, enfin toutes les autorités vinrent le lendemain féliciter le monarque sur ses victoires et lui jurer obéissance. Le même jour il donna audience à Jean Moncenigo, ambassadeur de Venise, qui lui remit ses lettres de créance et lui fit, de la part de sa république, compliment sur son avènement à la couronne. Le roi ne demeura à Tours que le jeudi et le vendredi, qui se passèrent en visites; mais le samedi matin 25 il en partit pour aller rejoindre son armée au Château-du-Loir, et depuis ce jour il ne cessa de marcher avec elle de victoire en victoire, malgré les nombreux obstacles qu'il eut à surmonter.

1590. Nous avons parlé du prieur des jacobins Edmond Bourgoin, prédicateur furibond, qui depuis l'attentat de Jacques Clément n'avait cessé d'ériger son forfait en acte d'héroïsme et de le présenter comme un martyr qui s'était immolé pour la cause de la religion. Le 1er novembre 1589, lorsque les faubourgs de Paris furent emportés, ce moine y fut reconnu, arrêté et envoyé sous bonne escorte au parlement séant à Tours. Les Seize mirent tout en œuvre pour tâcher de le tirer de ce mauvais pas. Ils osèrent même envoyer un par-

1590. lementaire pour proposer son échange contre un prisonnier de marque détenu à la Bastille; mais le parlement, refusant de l'entendre, lui fit signifier de se retirer à peine d'être lui-même arrêté. On instruisit le procès, et Bourgoin fut condamné à être tiré à quatre chevaux; ce qui fut exécuté le 23 février sur la place du grand marché de Tours. Le greffier, sur le lieu même du supplice, tâchant de tirer de lui quelques aveux, inébranlable dans ses dénégations, Bourgoin se contenta de lui répondre : *Nous avons fait ce que nous avons pu et non ce que nous avons voulu*, paroles ambiguës qui persuadèrent assez généralement que la Ligue avait voulu faire assassiner en même temps le roi de Navarre. En effet le lendemain de l'arrestation de Bourgoin, un seigneur de Rougemont, sachant que Henri IV était aux faubourgs de Paris, s'y était introduit dans le dessein de l'assassiner : mais le roi en ayant été prévenu, on se saisit de Rougemont, qui fut amené à Tours sous la même escorte que Bourgoin. Il avoua dans son interrogatoire que ce conseil lui avait été donné par un moine nommé le Petit-Feuillant, de qui il avait reçu quatre cents écus pour se mettre en état de s'équiper et de paraître à l'armée royale, où il lui serait plus facile d'exécuter son projet comme étant rentré dans la religion prétendue réformée qu'il avait quittée depuis quelque temps : mais il ajouta qu'ayant eu horreur d'un tel attentat, il en avait instruit par écrit M. Delanoue pour qu'il en donnât avis au roi. Cette dernière circonstance ayant été reconnue véritable après

une assez longue détention, un arrêt du parlement le condamna à se tenir toujours à dix lieues au moins de distance des lieux où séjournerait le roi. 1590.

Ces odieuses manœuvres ourdies par le fanatisme ne se répétaient que trop souvent ; car dans le même temps un cordelier de Vendôme nommé Jessé sut si bien endoctriner un jeune moine de son ordre, qu'il le détermina à venir à Tours pour assassiner, ou le cardinal de Vendôme, ou le président d'Espesses. Ce jeune furieux s'achemina donc vers Tours déguisé sous un habillement laïc ; mais en entrant dans la ville par la porte Neuve, on reconnut qu'il était moine. Son déguisement le rendant naturellement suspect, il fut tellement pressé de questions dans son interrogatoire qu'il fit l'aveu de tout, et le lendemain il fut pendu sur la place du marché. Jessé croyait jouir de l'impunité dans les murs de Vendôme, qui était occupé par les troupes de la Ligue : mais l'armée royale s'étant emparée de cette ville, il fut pris et puni du même supplice que le jeune insensé qu'il avait séduit au nom de la religion. Il est assez affligeant de penser que presque tous les crimes de cette nature étaient enfantés dans les monastères. Il est vrai que la conduite de la cour de Rome ne contribuait pas peu à fomenter ces odieux principes dans l'esprit du clergé régulier, dont très-peu de membres avaient su se défendre. Sixte V, non content d'avoir applaudi au crime de Jacques Clément, avait excommunié Henri III et le roi de Navarre. Grégoire XIV en avait fait autant par sa bulle monitoriale donnée à Rome le 1er mars 1591 1591.

1591. et apportée en France par le nonce Marsilio Landriano. Cette bulle portait que Henri de Bourbon, jadis roi de Navarre, avait été déclaré hérétique, relaps, impénitent, par sentence du pape Sixte V, donnée à Rome le 19 septembre 1585. C'est pourquoi Sa Sainteté enjoignait à tous les archevêques, évêques, prélats et autres ecclésiastiques de le quitter et abandonner quinze jours après que sa bulle aurait été publiée daus les églises catholiques de Lyon, Paris, Rouen, Orléans, Toulouse et Aix, sous peine d'excommunication et d'interdiction contre les contrevenans. Le pape accompagnait cette bulle d'un bref d'exhortation ou admonition aux princes, seigneurs, nobles et autres personnes laïques du royaume pour les exciter à élire un bon roi qui eût la piété en recommandation, avec promesse d'envoyer bientôt les troupes qu'il avait levées en Suisse et un corps de cavalerie pour appuyer leurs bons desseins. Ainsi, malgré la déclaration faite le 4 mai par Henri IV de ne porter aucune atteinte à la religion catholique, le feu de la guerre civile n'en était pas moins alimenté par ceux qui osaient se dire les ministres d'un Dieu de paix.

Cependant, tout en promettant de maintenir dans ses états la religion catholique, apostolique et romaine, le roi n'en devait pas moins une protection spéciale au parti protestant, si maltraité par les édits de 1585 et de 1588, arrachés par les chefs de la Ligue à son prédécesseur. Aussi, de l'avis unanime de son conseil, révoqua-t-il l'édit du mois de juillet 1585,

remettant en vigueur tous ceux qui avaient été faits 1591.
en faveur des protestans; et pour que ce nouvel édit ne parût pas de nature à confirmer le schisme, on y inséra la clause qu'il n'aurait lieu que jusqu'à ce que les dissentimens en matière de religion fussent terminés dans une réunion des différens ordres de l'état.

Jacques de Thou fut chargé de porter à Tours la déclaration et l'édit pour les faire enregistrer au parlement, et comme l'armée auxiliaire était sur le point d'arriver, on lui donna en même temps la mission de se procurer par emprunt les fonds nécessaires pour la payer. De Thou s'acquitta de sa commission avec le zèle et l'intelligence qu'on avait droit d'attendre de son patriotisme et de ses talens. Il parvint à recueillir à Tours, Amboise, Loches, Chinon, ainsi que dans quelques autres villes voisines, une somme de trente mille écus d'or qu'il fit parvenir au roi.

Lorsqu'il présenta au parlement les bulles monitoriales du pape dont nous venons de donner l'analyse, l'indignation fut unanime. Sur le réquisitoire du procureur-général, Antoine Séguier, avocat-général, portant la parole, la cour rendit un arrêt qui déclarait les bulles du 1er mars 1591 nulles, abusives, séditieuses, condamnables, ordonnait qu'elles seraient lacérées et brûlées par la main de l'exécuteur; que Landriano, soi-disant nonce du pape, serait appréhendé au corps et amené dans les prisons de Tours; déclarait Grégoire, soi-disant pape, ennemi de la tranquillité publique comme fauteur des rebelles,

1591. complice des desseins ambitieux de l'Espagne et du détestable parricide commis par trahison sur la personne de Henri III; ordonnant en outre que cet arrêt serait affiché à la porte des églises, dans les grandes rues et places de Tours et autres lieux soumis à la juridiction du parlement. Le lendemain 6 août l'édit en faveur des protestans fut enregistré, et le 9 il le fut également par la chambre des comptes.

Le parlement que les factieux avaient créé à Paris ne resta pas en arrière. Aussitôt qu'il eut connaissance de l'arrêt rendu par celui de Tours, il se hâta d'user de représailles, et par son arrêt du 25 août, déclara celui du parlement de Tours nul, exécrable, abominable, fait par gens sans pouvoir, schismatiques, hérétiques, etc. La fureur et en même temps les espérances de ce parti venaient de recevoir un nouvel aliment par un événement qui avait eu lieu à Tours dix jours auparavant.

Nous avons vu précédemment que le prince de Joinville, devenu duc de Guise par la mort de son père Henri, surnommé le Balafré, avait été renfermé, à la suite de la catastrophe de Blois, dans la grosse tour du château de Tours. Depuis deux ans et huit mois il y était sous la garde du seigneur de Rouvray, de Jean d'O, capitaine de cent hommes de la garde du roi, ainsi que de trente archers ordinaires, deux exempts et douze Suisses. Jour et nuit douze des archers étaient chargés alternativement d'observer sa personne, sans permettre qu'aucun de ses domestiques couchât dans sa chambre.

1591. Avant que le duc exécutât le dessein qu'il avait formé de se sauver, il parvint à en donner avis à La Châtre, gouverneur du Berri, par un de ses laquais nommé Musique, et le 11 août il lui indiqua par Faillet, son premier valet de chambre, le lieu et l'heure où il devait lui amener des chevaux. Le 15 août, fête de l'Assomption, était le jour qu'on avait pris pour l'exécution du projet. Ayant entendu sonner midi, et sachant que c'était l'heure où l'on fermait les portes de la ville, dont les clefs étaient portées chez le maire, usage observé depuis les guerres de la Ligue, le duc descendit à la chapelle du château, et après y avoir fait ses prières, en se rendant à la tour, il s'entretint, suivant sa coutume, familièrement avec ses gardes, auxquels il proposa un défi à qui monterait le plus tôt à cloche-pied l'escalier de la tour. Les gardes par respect lui ayant laissé monter les premières marches, il prit aussitôt sa course, monta rapidement l'escalier et s'empara d'une porte de sûreté qu'on avait fait faire exprès pour lui. Il la ferma aux verroux et la mit ainsi entre lui et ses gardes, ordonnant à deux de ses gens de ne l'ouvrir à personne, quelque menace qu'on leur fît. Au même instant il monta dans sa chambre, et ayant pris une corde que la blanchisseuse lui avait apportée la veille parmi son linge, il l'attacha à un bâton qu'il plaça entre ses jambes, et passant par la fenêtre, il se laissa couler par ses gens.

Quelques gardes l'ayant aperçu des fenêtres du château tirèrent quatre coups sur lui, ce qui fut cause que ses gens effrayés laissèrent aller la corde tout à

1591. coup, en sorte qu'il tomba de la hauteur d'environ quinze pieds. Cette chute, qui lui causa une légère blessure aux genoux, ne l'empêcha pas de se relever, et, sans songer à ramasser son chapeau, il prit sa course le long des murs de la ville, parce que la Loire qui les baignait ordinairement était alors fort basse. Ainsi malgré les clameurs d'une vieille femme qui ne cessait de crier : *le guisard se sauve*, il parvint jusqu'au faubourg de Notre-Dame-la-Riche, où ayant trouvé un boulanger qui menait abreuver un cheval tout bâté, il le lui ôta et monta dessus. Il avait fait à peine quelques pas, qu'il fut rencontré par un soldat qui avait été au service de la Ligue et ancien sergent de l'élection de Tours, lequel, étant bien monté, aborda le prince en lui commandant de descendre. Le duc, croyant que c'était quelque soldat de la garnison de Tours envoyé à sa poursuite, lui dit qu'il se rendait et qu'il consentait à rentrer dans sa prison du château. Le soldat étonné lui demanda son nom. Lorsque le prince se fut fait connaître, il descendit, embrassa ses genoux et lui donna son cheval, beaucoup meilleur et plus commodément harnaché que celui qu'il quittait. Alors prenant le galop, le prince se dirigea vers le lieu qu'il avait indiqué à ses gens. Ceux-ci, le voyant venir à cheval et sans chapeau, se mirent à fuir, jusqu'à ce que l'un d'eux, ayant tourné la tête, le reconnut à ses vêtemens.

L'alarme pendant cet intervalle s'était mise dans la ville. Plusieurs personnes montèrent à cheval, entre autres deux Écossais de la garde du roi, qui infailli-

blement eussent joint le prince sans un vieillard du faubourg La Riche qui en arrêta un par la bride de son cheval en lui disant : *que veux-tu faire à ce jeune prince?* Son compagnon étant venu à son secours, et les voisins étant accourus pour les séparer, cette querelle donna le temps au duc de passer la rivière du Cher, et de joindre le baron de La Maisonfort, fils aîné de La Châtre, qui l'attendait à Saint-Avertin avec deux cents gentilshommes, et qui le conduisit à Selles, de là à Bourges où il arriva le 18 août, et où il fut reçu avec de grands témoignages d'allégresse. Telles sont les circonstances exactes de cet événement suivant les rapports et documens officiels qui furent déposés à l'hôtel-de-ville. 1591.

Cette évasion, dont on assure que le roi avait secrètement eu avis, quoiqu'il eût l'air d'en témoigner beaucoup de mécontentement, ne contribua pas peu à la ruine de la Ligue, ainsi qu'il l'avait prévu; car bientôt après la jalousie s'étant mise entre le duc de Mayenne et le duc de Guise son neveu, que le roi d'Espagne proposait aux états de Paris pour être roi, offrant de lui donner sa fille en mariage, le duc de Mayenne, piqué de cette proposition, conclut au mois de juillet 1593 une trève qui donna loisir à Henri IV de se faire instruire dans la religion catholique, et de faire abjuration dans l'église de Saint-Denis.

Nous reviendrons un peu sur nos pas pour dire que le roi, sa sœur et le duc de Montpensier quittèrent Saumur au mois de mars pour venir à Tours, où leur séjour fut célébré par des fêtes et des réjouissances

1591. qui contrastaient assez avec la misère et les malheurs du temps. Lorsque le maréchal de Biron se fut emparé de Meung, les habitans de Tours supplièrent le roi de lui commander de se rendre dans le Berri, en passant par la Sologne, pour aller assiéger la ville de Selles. Il n'était alors question à la cour que du projet de bloquer Paris aux approches de l'été, afin de contraindre les Parisiens à demander la paix. Les familles riches de la capitale qui étaient réfugiées à Tours offrirent de se cotiser pour l'entretien des garnisons qui formeraient le blocus; mais, instruites par l'expérience, elles y mirent une condition qui, toute juste et simple qu'elle était, n'en fit pas moins refuser leur offre. C'était que l'un d'entre eux, sans aucun concours des officiers royaux, serait chargé de faire gratis la recette et la distribution des deniers. Ainsi les prétendus amis du monarque aimèrent mieux le priver d'une pareille ressource que de voir passer en d'autres mains que les leurs un maniement de fonds, même étrangers aux revenus publics.

Dans ce même temps le maréchal de Souvré, gouverneur de la province, remontra au roi la nécessité non-seulement d'agrandir la ville de Tours, mais encore de la fortifier de manière à pouvoir résister à tous les efforts qu'on tenterait contre elle depuis qu'elle était devenue en quelque sorte la résidence royale et le centre du gouvernement. Henri accueillit ce projet, et au mois d'avril 1591, il donna ses lettres patentes datées du camp de Chartres pour fortifier et accroître la ville de Tours, à laquelle il abandonnait en pur don les anciennes murailles, tours, fossés,

1592.

contre-escarpes et espaces vides, prescrivant au maréchal de Souvré de faire dresser les plans et devis des nouvelles fortifications, d'accord avec les maire et échevins. Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement de Tours le 12 juin suivant. Mais, Henri IV ayant eu à conquérir l'une après l'autre presque toutes les villes de son royaume, on n'eut ni le loisir ni le moyen d'entreprendre des travaux de cette importance, dont le premier projet remontait à l'an 1520 sous le règne de François Ier, et qui avait été repris et abandonné sous Henri III. Il fallut donc encore en ajourner l'exécution à des temps plus calmes et plus heureux, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir. Les finances du roi étaient en effet tellement épuisées qu'il se vit dans la nécessité d'engager à la ville de Tours une partie des aides et autres impôts qui se levaient sur les faubourgs et villages circonvoisins pour vingt mille écus d'or au denier douze qui lui furent payés comptant. L'édit qui consacre cette aliénation est de cette année 1593, devenue célèbre par l'abjuration de Henri IV, à la suite des conférences de Surenne présidées par le Tourangeau Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, qui fut chargé de l'aller annoncer aux états de la Ligue. Mais il est difficile de convaincre l'ambition et la mauvaise foi. Les intrigues des cours de Rome et d'Espagne prévalurent sur l'avis des gens modérés, fatigués des discordes civiles et prévoyant les nouveaux malheurs qu'une plus longue obstination ne manquerait pas d'attirer sur la capitale en particulier et sur le royaume

1593. en général. Le parlement de Tours, dans le but d'accélérer la soumission des rebelles, rendit, le 15 juillet 1593, un arrêt qui enjoignait à tous les gentilshommes de se rendre auprès du roi, sous peine d'être déclarés déchus de tous leurs droits et privilèges : mais ce qui contribua peut-être plus efficacement que tous les arrêts à ramener les esprits, ce fut la publication de l'ingénieuse satire Ménippée, qui fut imprimée pour la première fois à Tours en 1593, et dont il se fit quatre éditions dans l'espace de trois semaines. Celles de Paris et de Turin ne sont que de l'année suivante 1594.

Le roi fit solennellement son abjuration le 25 juillet 1593, et le même jour il en donna avis aux maire et échevins de Tours, par une lettre dans laquelle il leur annonce qu'il a embrassé la religion catholique, et qu'il a entendu la messe. Quelque temps auparavant, il leur avait de même écrit de sa main pour démentir le bruit répandu à dessein qu'il avait été blessé au siège de Dreux le 18 juin. Il ajoute qu'on l'aura confondu avec le duc de Montpensier qui n'y avait reçu qu'une blessure assez légère. Cette lettre autographe est datée du camp de Dreux le 30 juin.

Henri IV, ayant ainsi rempli tous les engagemens qu'il avait contractés relativement à sa conversion, prit la résolution de se faire sacrer; mais la ville de Reims était encore au pouvoir de l'Union, les habitans qui inclinaient pour le roi ayant échoué dans l'entreprise qu'ils avaient tentée d'en chasser leur gouver-

1593

neur Saint-Paul. Il fallut donc se décider pour le choix d'une autre église métropolitaine. On fit connaître au roi qu'indépendamment de la sainte-ampoule de Reims, il en existait à Marmoutier une beaucoup plus ancienne, et dont l'origine du moins était connue. C'était une petite fiole qu'un ange, dit-on, avait apportée à Saint-Martin pour le guérir des blessures qu'il s'était faites en tombant du haut de l'escalier de sa cellule. De son côté, le président Claude Fauchet estimait que la cérémonie du sacre n'était pas indispensable. Il composa un opuscule daté de Tours le 6 janvier 1594, où il s'exprime ainsi : « En « quelque grande place, ou dedans, ou devant une « église, le roi peut faire tendre un haut dais royal à « un jour de dimanche. Sortant de son logis assisté « de ses princes, grands-officiers, évêques, prélats « et principaux seigneurs, faire porter devant lui « une couronne, laquelle mise en un lieu éminent, il « remonstrera à tous que Dieu l'ayant appelé à la « succession du feu roy Henri III, il avoit essayé « de mettre en paix le royaume. Toutes fois estant « malicieusement contredit par les rebelles qui, fe- « soient semblant de vouloir, contre droit et raison, « couronner un autre, il auroit fait cette présente « assemblée, comme de gens qu'il croyoit estre de « bons et loyaux sujets, ainsi qu'il avoit expérimenté « par l'assistance qu'en tant de lieux ils lui avoient « faicte, à leur honneur immortel, ayant aussi Dieu « favorisé leur fidélité de tant de victoires que par leur « moyen il avoit obtenues. Que si aucun vouloit lui

1593. « chalenger la couronne que Dieu et la loi du royaume « lui avoient donnée, il estoit prest de monstrer, « comme loyal chevalier, que justement et par droict « elle lui appartenoit, et néantmoins d'autant qu'à « l'advenir il désiroit par bonnes lois et ordonnances « gouverner l'église et le peuple que Dieu avait mis « en sa garde, il leur promettoit et juroit devant Dieu « et ses anges de vivre selon l'église catholique, faire « justice au grand et au petit, garder à chacun ses « franchises et libertés, sans enfreindre les justes et « sainctes loix faictes par ses prédécesseurs. Lors « chacun ayant crié *vive le roy*, il commandera aux « princes du sang royal de prendre la couronne et la « luy apporter. Ce fait, luy-mesme se la mettra sur « la teste, puis chacun derechef criera *vive le roy*. » Nous n'avons rapporté ce passage que parce que le cahier de huit feuillets qui le contient ne se trouve que dans quelques exemplaires des œuvres de Fauchet.

On n'eut point égard au projet du président, qui ne pouvait convenir à la position délicate dans laquelle se trouvait Henri IV. On arrêta donc que le sacre se ferait le 27 février 1594, dans la cathédrale de Chartres, où le marquis de Souvré, gouverneur de Touraine, eut ordre de faire apporter la sainte-ampoule. Il se rendit à Marmoutier le 29 janvier, accompagné de César Forget, sieur de Baudry, maire de Tours, de trois échevins, de Georges Loüet, conseiller de la cour, et grand archidiacre de Saint-Gatien, du chantre de la même église, de deux prévôts du chapitre de Saint-Martin et de dix gentils-

1594.

hommes de marque pour faire apporter la relique à Tours. Les religieux s'y refusèrent d'abord : la mairie de Tours a même consigné dans un mémoire présenté à Louis XIII, qu'elle avait déjoué le projet que ces moines avaient eu de substituer une fausse sainte-ampoule à la véritable. Cependant après quelques protestations les religieux obéirent; et, ayant revêtu leurs aubes, ils portèrent en procession leur relique dans l'église cathédrale. Le lendemain dimanche, 30 janvier, elle fut solennellement transférée dans l'église de Saint-Martin, le chapitre de Saint-Gatien tenant la droite et les religieux de Marmoutier tenant la gauche, précédés des curés de la ville et suivis de la cour du parlement en robes rouges, de la chambre des comptes, du présidial et du corps de ville. Elle demeura en dépôt dans l'église de Saint-Martin jusqu'au 15 février qu'elle fut portée dans l'église de Saint-Symphorien, et de là conduite à Chartres par quatre religieux de Marmoutier qu'escortait un détachement de cavalerie. Mais auparavant, douze cautions s'étaient engagées, en leur propre et privé nom par acte devant notaire du 15 février, de faire rendre la sainte-ampoule au lieu où elles l'avaient prise. Ces otages étaient le gouverneur, le maire César Forget, Jean le Blanc de la Vallière, Jean du Faultrey, Claude Cotereau, Charles Binet, Antoine de la Bretonnière, François Maille, Michel Charles, sieur du Bresnay, Fouques de la Salle, Jean Forget et Victor Brodeau, tous échevins de la ville de Tours.

1594.

Les religieux arrivèrent au faubourg de Chartres

1594. le samedi 19 février sur les deux heures après midi. Tout le clergé de la ville alla processionnellement au-devant d'eux jusqu'à la porte des Espars, et accompagna la relique jusqu'à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, où elle demeura en dépôt jusqu'au moment du sacre.

Le 27 du même mois, jour indiqué pour la cérémonie, le roi envoya, vers les six heures du matin, quatre jeunes barons à l'abbaye de Saint-Père pour inviter les religieux de Marmoutier à apporter la sainte-ampoule dans l'église de Notre-Dame. Ces quatre seigneurs étaient le comte de Lauzun fils, le comte de Dinan, second fils du duc de Piennes, le comte de Chiverny, fils aîné du chancelier de France, et le baron de Termes, frère du duc de Bellegarde, grand écuyer. Ils s'obligèrent également devant deux notaires royaux de rendre la sainte-ampoule dans l'abbaye de Saint-Père, suivant la coutume observée au sacre des rois. Ensuite ils partirent, accompagnés de leurs écuyers portant devant eux leurs bannières armoriées de leurs couleurs.

La sainte-ampoule fut portée par le P. Matthieu Giron, secrétaire de l'abbaye de Marmoutier. Il était revêtu d'une aube blanche et monté sur une haquenée blanche, sous un dais de damas de même couleur semé de fleurs de lis d'or que portaient quatre religieux également revêtus d'aubes blanches.

La cérémonie se fit avec la même pompe que celle qui jusque-là avait été en usage dans l'église de Reims. Seulement la formule du serment fut différente, et l'on en retrancha ces paroles inconvenantes

que nous avons enfin vues disparaître tout-à-fait de nos jours. « *De terrâ meâ, ac juridictione mihi subditâ,* « *universos hæreticos ab ecclesia dinotatos, pro viribus bonâ fide exterminare studebo.* »

1594.

Le sacre terminé, le roi fit présent aux religieux de Marmoutier d'une très-belle émeraude enchâssée dans un anneau d'or, qui demeura depuis ce temps annexé à la sainte-ampoule, jusqu'en 1791 que les députés d'Indre-et-Loire à l'assemblée Législative l'en détachèrent pour en faire hommage à Louis XVI. Cette fiole, dégarnie de quelques pierreries qui l'entouraient, fut brisée en 1793.

Au retour de Chartres on observa les mêmes cérémonies que lors du départ, et les religieux replacèrent leur sainte-ampoule au lieu qui lui était destiné dans l'abbaye de Marmoutier.

Jaloux sans doute de reconnaître l'attachement que les Tourangeaux avaient témoigné à la cause royale, Henri IV, le mois précédent, avait donné des lettres patentes pour l'érection d'une université dans la ville de Tours; mais, le 22 mars suivant, le monarque partout victorieux étant entré dans Paris, toutes les cours souveraines qui siégeaient à Tours furent rappelées dans la capitale par lettres patentes du 28 du même mois, et celles relatives à la nouvelle université restèrent comme non avenues, peut-être par la faute des autorités locales qui n'en sollicitèrent pas assez vivement l'exécution.

Henri IV n'avait point d'enfans de Marguerite fille de Henri II, et déjà plusieurs fois on avait attenté à

1594. sa vie. D'un autre côté il n'était pas assez bien vu à la cour de Rome pour tenter de faire casser son mariage avec Marguerite. Ce fut sans doute ce qui le détermina à faire venir auprès de lui le jeune prince de Condé, Henri de Bourbon. Ce prince, âgé de sept ans, et dont la légitimité était fort apocryphe, était fils posthume de Henri Ier de Bourbon-Condé et de Charlotte-Catherine de La Trémouille. Comme petit-fils du frère d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, il se trouvait alors héritier présomptif de la couronne. D'après les ordres du roi il partit de Saint-Jean d'Angely où il était élevé par sa mère, et fut reçu en Touraine par le gouverneur maréchal de Souvré qui alla au-devant de lui jusqu'à La Haye, et qui l'amena à Tours, où, malgré sa grande jeunesse, on lui fit une entrée solennelle. Il y resta dix-sept jours avec sa mère, qui le conduisit ensuite à Chenonceaux pour saluer la reine douairière, Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, qui y avait établi son séjour. Après y être restés quelque temps, retenus par la beauté des lieux où ce château est situé, ils continuèrent leur route par Montrichard et Blois, et arrivèrent à Saint-Germain-en-Laye, où le roi les attendait. Charlotte de La Trémouille avait été accusée de l'empoisonnement du prince son époux; mais un arrêt du parlement, du 24 juillet 1596, la déclara innocente de ce crime.

Depuis quelques années le roi n'était pas revenu à 1598. Tours; il y passa vers la fin de mai 1598. Rentré dans le giron de l'église, et absous par le pape Clé-

ment VIII, il voulut suivre l'exemple de beaucoup de ses prédécesseurs en se faisant, comme eux, installer solennellement dans l'église de Saint-Martin. Il y fut reçu le 26 mai, et y prêta le serment en qualité d'abbé et de chanoine honoraire. Il revenait alors de Nantes, où il donna le célèbre édit en faveur des protestans, édit devenu plus célèbre encore par sa funeste révocation. La rédaction en avait été confiée au ministre Daniel Chamier, et au Tourangeau Pierre Forget Dufresne, baron de Vérets et du Fau, ou Reignac, l'un protestant, et ce dernier catholique. 1598.

Cet édit fixant enfin le sort des protestans, jusque-là toujours incertain, ils purent se livrer sans crainte à l'industrie et au commerce dont ils étaient les agens les plus riches et les plus actifs. Leur nombre, à Tours, était assez considérable, et c'était principalement à la fabrique de soierie qu'ils s'étaient appliqués : mais ce genre de commerce était circonscrit dans des bornes fort étroites par le besoin de faire venir la soie du midi de la France, et plus encore de l'étranger. Ces entraves n'échappèrent pas à la sagacité du roi, qui comprit de quelle utilité il serait d'introduire la culture du mûrier blanc dans les provinces de l'intérieur. Il atteignit ce but par son édit du 21 juillet 1602, qui ordonnait de planter des mûriers à l'entour des villes de Paris, Tours et Orléans ; mais cette mesure ne produisit d'heureux résultats qu'à l'égard de la Touraine, les deux autres villes, moins méridionales, s'occupant fort peu à la manipulation de la soie. La première plantation se fit en 1603, au moyen de

1602. trente livres de graine de mûrier que la ville de Tours tira du Languedoc à raison de quarante sous la livre, et de vingt milliers de jeunes plants au prix de trente-trois livres sept sous six deniers le millier, qui furent semés et plantés en forme de pépinière dans les bastions du rempart, sous la direction d'un jardinier qu'on avait fait venir exprès. Le roi lui-même voulut encourager cette culture par son exemple ; car nous voyons, par un brevet du 23 février 1607, adressé au sieur Lafontaine, capitaine du château du Plessis, qu'il l'autorisa à faire planter de mûriers blancs une pièce de terre proche les murailles du parc, du soin de laquelle il donna la charge et commandement au sieur Taschereau des Pictières. Ce fut dans cette même année qu'on vit s'établir en plusieurs villes du royaume des manufactures de soieries dont un sieur Saintot eut l'intendance, et qu'un marchand de Tours nommé Jean-Baptiste Letellier publia le premier ouvrage sur l'art de fabriquer la soie. Toutefois, en s'occupant d'objets utiles, on ne négligeait point ce qui pouvait concourir à l'embellissement de la ville. Elle se terminait au midi par un long terrain consacré au jeu de mail, ou pal-mail. On planta ce terrain vague de quatre rangs d'ormeaux depuis la porte Saint-Éloi jusqu'à quelque distance de la porte Bourbon, située à l'extrémité du faubourg Saint-Étienne où commençait alors la route de Bordeaux. Les cinquante-deux toises qui restaient encore pour y arriver ne furent plantées qu'en 1604. Ce ne fut que plus d'un siècle après, en 1715, qu'une nouvelle plantation de cinq cent cin-

quante-huit ormeaux, depuis la porte Bourbon jusqu'au bastion de la Madelaine, compléta cette promenade, qui, par son étendue et par sa position, est devenue l'une des plus longues et des plus belles de la France. 1602.

Pendant tout le temps qu'avaient duré les guerres de religion, il ne s'était formé ni à Tours ni dans la province aucun établissement monastique; mais quand on vit que Henri IV était fidèle à la promesse qu'il avait faite de maintenir et de protéger la religion catholique, peut-être aussi dans le but d'opposer une barrière aux progrès du protestantisme, les couvens se multiplièrent assez rapidement; car on en compta jusqu'à cinq nouveaux depuis cette année 1606 jusqu'à 1620 : les capucins; les carmélites en 1608; les hospitalières en 1616, les feuillans en 1619, et les minimes en 1620. Nous osons à peine confondre avec les autres couvens les maisons de ces respectables filles, les sœurs hospitalières, dont la vie entière est consacrée au soulagement de l'indigence et de l'humanité souffrante. Celles de Tours furent appelées d'Orléans par le chapitre de la cathédrale pour être mises à la tête de l'Hôtel-Dieu, et à leur tour elles envoyèrent, en 1677, deux de leurs sœurs pour diriger celui de Saumur. Mais les choses les plus utiles ne sont pas ce qui frappe le plus le vulgaire, qui ne montra point dans cette circonstance l'enthousiasme qu'il fit paraître lors de l'établissement des capucins.

Cet ordre était, comme on sait, une réforme de celui de Saint-François, institué en 1525 par Mathieu

1602. de Basci, religieux observantin, et approuvée par les papes Clément VII et Paul III. On les nomma capuchins ou capucins, à cause de leurs capuchons ou capuces. Admis en France sous le règne de Charles IX, ils obtinrent de la maison-de-ville de Tours de s'y établir en 1601 : mais leur couvent ne fut bâti qu'en 1606. Voici ce qu'on rapporte à ce sujet, et dont pourtant nous n'oserions pas garantir tous les détails.

Avant que de construire le monastère sur le tertre élevé où nous l'avons vu, il fallut aplanir le coteau. Par les procédés ordinaires l'ouvrage devait être long; mais la ferveur pour ces nouveaux hôtes avait échauffé tous les esprits. Chacun voulut mettre la main à l'œuvre. Il n'y eut, dit-on, personne, quelle que fût sa condition, qui ne se fît gloire de s'armer de quelque instrument de travail. L'archevêque et son clergé commencèrent le premier jour, le corps de ville le second, le présidial le troisième, les compagnies bourgeoises continuèrent les jours suivans et après elles les paroisses des campagnes voisines qui s'y rendirent tambour battant. Il n'y avait aucun relâche, et tandis que les hommes prenaient leurs repas, les femmes et les enfans travaillaient à leur tour, soit à déblayer, soit à porter les matériaux et les terres avec de petites hottes faites tout exprès. En un mot on eût peut-être déployé moins d'activité s'il eût fallu défendre la ville de l'approche de l'ennemi.

Les maîtres ouvriers voulurent disputer d'ardeur avec les autres habitans. Tous les aplanissemens ayant

été terminés dans l'espace de quinze jours, tous les matériaux ayant été apportés et disposés à l'avance, l'église, assure-t-on, fut bâtie dans un seul jour et couverte dans un autre; si bien qu'en dix-sept jours les religieux furent en état de s'installer dans leur monastère. On ajoute que dans cet intervalle, Henri IV passant à Tours, on lui raconta de quelle manière s'exécutaient ces travaux, et qu'en voyant tant d'ardeur et d'activité, il ne put s'empêcher de dire : « Ventre saint-gris! je n'oserais pas avec ma toute-« puissance entreprendre des ouvrages de cette nature, « et ces pauvres gens l'entreprennent n'ayant rien du « tout! »

1602.

Tout étant préparé pour l'inauguration, l'archevêque, en habits pontificaux, et tout le clergé rassemblé partirent de Saint-Gatien, et se rendirent processionnellement au monastère. Ce fut l'archevêque qui officia. A l'offertoire arrivèrent douze boulangers revêtus d'aubes blanches et ayant une couronne de fleurs sur la tête. Les six premiers avaient à la main une torche de cire blanche du poids de quatorze livres, et les six autres portaient un brancard sur lequel était un pain de 17 boisseaux de fleur de froment. L'archevêque l'ayant béni, on le distribua aux assistans; deux de ces boulangers restèrent devant l'autel ayant leurs torches allumées; deux autres allèrent donner le signal au château, qui, pendant l'élévation, fit une décharge de toute son artillerie. On ne peut expliquer tant d'enthousiasme pour des moines men-

1602. diens que par la cessation des troubles religieux qui avaient si long-temps désolé la province.

Une fondation d'une nature un peu différente eut lieu en 1608. Nous la rapportons ici à cause de sa singularité. Un sieur Bastardeau de Ballaiges donna à la fabrique de Chemillé quarante sous de rente, dont vingt sous devaient être employés en achat de *fouaces* pour être distribuées après la procession des rogations aux jeunes filles de Chemillé et de Marray, et dix sous à un joueur de violon pour faire danser ensuite les filles des deux paroisses. La fabrique et le curé ne se refusèrent point à accepter cette fondation.

1608.

Les grandes qualités qui brillaient dans Henri IV, et que quelques défauts ne pouvaient obscurcir, n'avaient point désarmé le fanatisme, que d'ailleurs rien ne peut fléchir. Les mêmes mains qui avaient déjà essayé contre lui leurs poignards en armèrent de nouveau celles de l'infame Ravaillac, qui, le 14 mai 1610, le perça dans sa voiture de deux coups de couteau dont il mourut à l'instant même. On peut répéter à ce sujet les paroles du sage et judicieux de Thou : « Il est honteux de l'avouer, dit-il, mais les « faits parlent assez haut, c'est la religion qui a pro« duit en France plusieurs de ces exécrables parri« cides. » Peut-être eût-il été plus exact de dire *le prétexte de la religion*. Henri IV, âgé de cinquante-huit ans, était dans la vingt-unième année d'un règne qui n'aurait pu se prolonger que pour la gloire et le bonheur de la France. Son fils, Louis XIII, âgé de

1610.

huit ans sept mois et dix-huit jours, lui succéda sous 1610. la tutelle de sa mère Marie de Médicis. Jusque-là la régence avait toujours été déférée par les états généraux; mais, jaloux de s'attribuer cette autorité, le parlement se hâta de répondre aux pressantes sollicitations de la reine qui craignait de s'en voir privée, et qui en effet, à raison de son ambition et de son esprit d'intrigue, aurait dû être écartée de l'autorité suprême, dont elle ne pouvait faire qu'un mauvais usage. Les événemens ne tardèrent pas à prouver que le parlement, dans cette circonstance, avait moins consulté l'intérêt de l'état que le désir d'accroître ses prérogatives. Sous le règne de Henri III, ce fut l'insolence et la rapacité des favoris du roi qui firent naître un parti de mécontens. Sous celui-ci, les mêmes vices dans les favoris de la reine produisirent un effet semblable. La sage politique de Henri IV fut abandonnée, ou plutôt on sembla prendre à tâche de suivre une marche toute contraire. Comme si l'on eût été las du long calme dont on avait joui sous le règne précédent, le 15 septembre 1612, on fit rendre au 1612. roi une déclaration qui défendait aux protestans de s'assembler, déclaration qui devait rallumer la guerre civile et reproduire tous les malheurs dont les traces n'étaient pas encore effacées. Aussi dès le 20 janvier 1614, le prince de Condé et les principaux seigneurs s'éloignèrent de la cour. On les y ramena à la vérité par un traité fait à Sainte-Menehould le 15 mai suivant; mais cette pacification ne fut pas de longue durée, grace au despotisme insolent de l'Italien Con-

1616. cini, connu sous le nom de maréchal d'Ancre : cependant au mois de mars 1616 il y eut à Loudun une conférence suivie d'un traité en trente articles, pour la garantie duquel le roi donna le château de Chinon au prince de Condé, qui en confia le gouvernement à Rochefort, gentilhomme de sa maison qu'il affectionnait beaucoup.

Pendant ces conférences de Loudun, la cour se tenait à Tours, où elle était arrivée dès le 25 janvier. Elle n'en partit pour se rendre à Blois que vers la fin d'avril. La reine-mère était logée à l'hôtel de la Bourdaisière, que Philbert Babou avait fait bâtir environ un siècle auparavant, et qui était devenu l'hôtel des gouverneurs. Ce séjour pensa lui devenir funeste, par un accident qu'il était difficile de prévoir.

Le comte de Soissons, qui, sur l'ordre du roi, était arrivé à Tours le 28 janvier 1616, alla dès le lendemain 29 saluer la reine. A peine était-il entré qu'une grande partie du plancher s'écroula, et qu'il se trouva enveloppé dans sa chute. Villeroi, Nangis, Bassompierre et le marquis de Rostaing éprouvèrent le même sort sans en ressentir aucun mal. Quelques autres en furent quittes pour de légères blessures. Quant à la reine, qui était au fond de l'appartement avec mademoiselle de Vendôme, le chancelier, le président Jeannin et Puisieux secrétaire d'état, elle n'en eut que la peur, la partie du plancher où elle se trouvait ne s'étant point affaissée. Le roi était parti dès le matin pour aller à Amboise, et comme il en revint de bonne heure, il n'apprit qu'à son retour cet événement, qui

fut diversement interprété selon les bonnes ou mauvaises intentions des courtisans. 1616.

L'hiver de cette année fut plus rigoureux encore que celui de 1609, pendant lequel une portion des ponts de Tours avait été emportée. Si l'on en croit Richer dans son Mercure Français, il mourut tant de valets et de serviteurs des princes, qu'étant à Tours ils furent obligés d'y renouveler leur maison. Le roi y perdit Fleurance son précepteur, et la reine-mère Montalto son médecin. A Paris, lors de la débâcle, le pont Saint-Michel fut entraîné par les glaces, et le pont au Change, qui comme l'autre était couvert d'habitations, succomba vers le mois de juillet suivant aux secousses qu'il avait éprouvées.

Le prince de Condé ayant été arrêté au Louvre le 31 août 1616, Rochefort partit aussitôt pour Chinon dans le dessein d'y rassembler tous ceux de son parti. Cette nouvelle levée de boucliers fut cause que le 9 septembre on arrêta au conseil du roi d'envoyer une armée en Touraine, sous la conduite du maréchal de Souvré. Ce fut pour l'entretien, non-seulement de cette armée, mais encore de deux autres qu'on dirigeait contre les princes en Berri et en Picardie, qu'on fit publier l'édit de rachat et de revente de tous les greffes civils et criminels ; car la cour avait déjà dévoré les quarante millions d'économies faites par le vertueux Sully. Instruit de la décision du conseil-d'état, Rochefort réunit dans Chinon deux cents hommes de cheval et quatre cents hommes de pied, avec quantité de provisions, entre autres quatre cents bœufs qu'il mit au château, bien

1616. résolu de le défendre. Mais ayant été sommé de rendre la place, et sachant que le maréchal de Souvré devait s'y présenter en personne avec de bonnes troupes et huit pièces de siège, il obéit à la lettre du prince de Condé qui lui ordonnait de remettre le château entre les mains du roi.

Ce fut probablement la crainte d'une guerre intestine, excitée par le mécontentement des princes, qui fit reprendre le projet des nouvelles fortifications de la ville de Tours, dont nous avons déjà parlé au sujet des lettres patentes de Henri IV du mois d'avril 1591. Un arrêt du conseil du 10 mars 1616 chargea le maréchal de Souvré et le marquis de Courtevanes son fils et son successeur dans le gouvernement de Touraine, d'arrêter le plan de ces fortifications. En conséquence, il en fut dressé procès-verbal le 26 du même mois, en présence du maire, de sept échevins, de l'ingénieur en chef et du grand-voyer. Tous ces travaux n'existant plus aujourd'hui, nous croyons qu'il ne sera pas hors de propos de donner une idée de ce qu'ils étaient en retraçant ici le plan d'après lequel ils furent exécutés, et par conséquent l'aspect de la ville à cette époque.

« Nous avons ordonné, dit le procès-verbal, que « le dessein de ladite fortification et accroissement « sera continué en la forme qu'il a été commencé « depuis le bastion de la Magdelaine jusqu'à la porte « Saint-Éloy : fors que les bastions qui restent à revê- « tir seront rendus plus aigus, en sorte qu'ils puissent « être flanqués du tiers de la courtine, et par après

« tous lesdits bastions et leurs courtines estre revestus 1616.
« de pierre et murailles de pareille construction qu'il
« a esté commencé.

« Et depuis ladite porte Saint-Éloy jusqu'au bas-
« tion commencé sur les grèves, appelé le bastion
« Saint-Cyr, qu'il sera fait nouvel retranchement
« tirant de ladite porte Saint-Éloy audit bastion, à
« passer proche la grande ruette du faux-bourg de
« la Riche, et en l'estendue dudit retranchement,
« fait deux bastions et leurs courtines, de telle face
« et forme que lesdits bastions soient deffendus comme
« ceux cy-dessus : et seront pareillement lesdits bas-
« tions et courtines revestus de murailles de semblable
« construction que dessus.

« Et depuis ledit bastion de Saint-Cyr, tirant à la
« tour carrée et escorcherie nouvelle, sera la muraille
« continuée en forme de tenaille, entre lesquelles
« tenailles sera faite une ou deux portes, ou autre-
« ment, ainsi qu'il sera avisé pour aller sur la rivière.

« Et au dedans dudit faux-bourg de la Riche, il
« sera fait un grand portail pour aller de la ville sur
« ce qui restera dudit faux-bourg.

« Que les portes Henry de Bourbon et Saint-Éloy
« seront parachevées, et pour plus grande seureté
« seront faits des ravelains ou pièces détachées au-
« devant d'icelles, ou autrement ainsi qu'il sera jugé
« nécessaire.

« Et que le revestissement desdits bastions et cour-
« tines en toute l'estendue cy-dessus, sera fait de quatre
« toises de hauteur depuis le sol à rez-de-chaussée,

1616. « jusques et compris le cordon, et qu'au-dessus dudit « cordon sera fait le parapel de six pieds de hauteur.

« Aussi avons ordonné qu'il sera fait dans l'esten- « due dudit nouvel enclos cinq places publiques : à « sçavoir l'une près la porte Henry, contenant trente- « six toises de longueur et vingt-cinq de largeur, « qui s'estendra dans les terres d'un nommé Mesme, « de la veuve Gallé, maison et terre dépendant « de l'église et chapitre Saint-Gatian de cette ville, « appellée *la place d'Henry*.

« Une autre au droit du bastion de Souvré près « l'église Saint-Jean-des-Coups, contenant quarante « toises de largeur et soixante de longueur, qui s'esten- « dra dans les prés et terres dudit Saint-Jean-des- « Coups, de celles de Thibault Lhuillier, de Douet, « boucher, et de la petite Bourdaisière et dudit cha- « pitre Saint-Gatian, appelée *la place de Souvré*.

« Une autre vis-à-vis la rue Traversaine de la vieille « ville, de pareille longueur et largeur, proche de « laquelle se pourra construire un palais ou autre « édifice royal, laquelle passera et s'étendra dans la « maison et jardin de Gilles Gravier, dans les mai- « sons, jardins et terres de Galliot et Isaac Gravier, « et les vicaires de Saint-Martin, laquelle place se « nommera *la place Saint-Louis*, du nom du roi.

« Une autre près la porte Saint-Éloy, s'il est par « cy-après jugé nécessaire, et au lieu le plus utile et « convenable.

« Et la cinquième devant la porte Neuve, suivant « l'enlignement des maisons jà basties audit lieu, la-

« quelle s'estendra encore dans les jardins de la veufve 1616.
« Ribot, Saunier, et maisons de Caseau, Marain, et
« appartenances de Chauveau, Charpentier, laquelle
« place s'appellera *la place Sainte-Marie*, du nom
« de la reine-mère.

« Ordonnons pareillement qu'il sera fait dans ledit
« nouvel enclos quatre rues, à sçavoir : deux grandes
« et deux traversantes. La première desdites grandes
« rues appelée la rue Royale, commençant à la dite
« place proche la porte Henry, tirant à ladite place
« proche Saint-Jean, et de ladite place Saint-Jean
« passant en ladite place au bout de la rue Traversaine
« de la vieille ville, et se continuera jusque dans la
« rue Saint-Éloy, sauf à continuer ladite rue jusqu'au
« bastion qui sera construit vis-à-vis du Sanitas, et
« appelé le bastion de Santé, s'il est trouvé nécessaire.
« Ladite rue estant à distance de la dernière allée du
« Pal-Mail de quarante-huit toises, non compris la
« largeur de ladite rue qui sera prise vers la ville, de
« sept toises de largeur, et passera ladite rue à com-
« mencer de la porte Henry par les terres des seigneurs
« de Saint-Gatian, etc.

« Et l'autre commençant à ladite place de la porte
« Henry, finira en droite ligne dedans ladite place
« proche la porte Neuve, en la largeur de six toises,
« laquelle rue s'appellera la rue *Sainte-Anne*, du nom
« de la reine.

« La première desdites rues traversantes à prendre
« depuis le Port-Marquet, à tomber en ladite place
« Saint-Jean et finir au bastion de Souvré, de la lar-

1616. « geur de cinq toises, et la seconde de pareille lar-
« geur de cinq toises, commencera à la fin de ladite
« rue Traversaine de la vieille ville, passant par-
« devant le portail et maison de l'Oyson-Bridé, etc. »

Tels furent les changemens qui furent alors opérés dans la ville de Tours, changemens qui ont disparu à leur tour, et dont aujourd'hui on chercherait vainement les traces, si ce n'est dans la première des deux grandes rues, dite *rue Royale*, que l'on retrouve dans la rue du faubourg Saint-Étienne, la rue de l'Archevêché et les fossés Saint-Georges jusqu'au commencement du faubourg Saint-Éloi, la place d'Aumont n'existant pas encore.

1617. Malgré le traité de Loudun et l'édit de Blois du mois de mai 1616 pour la pacification des troubles du royaume, il était difficile que la paix s'y rétablît tant que le maréchal d'Ancre continuerait à dominer la reine-mère et à exercer un empire absolu sur les affaires de l'état. Le roi, las enfin de cette tyrannie, donna l'ordre à Vitry, capitaine de ses gardes, de l'arrêter mort ou vif. Vitry ne balança point à exécuter cette commission; mais, le maréchal ayant voulu faire résistance, il le tua, dit-on, d'un coup de pistolet sur le pont-levis du Louvre le 24 avril 1617. Cependant il paraît plus certain que ce furent trois hommes de la garde qui lui tirèrent trois coups de pistolet, dont l'un l'atteignit au cœur, l'autre à la tête et le dernier dans le bas-ventre. Peu d'instans après la maréchale fut arrêtée dans son appartement du Louvre, et son frère Sébastien Dori Galigai, qu'elle

avait fait pourvoir de l'abbaye de Marmoutier et de l'archevêché de Tours, craignant avec raison la fureur populaire, se sauva par la porte de derrière du collège de Marmoutier, où il était logé, et alla chercher un asile dans un monastère. 1617.

Cette mort répandit l'allégresse dans Paris, où l'on criait tout haut : *Nous avons un roi.* Sur la fin du jour il y eut des feux de joie et des danses comme s'il se fût agi d'une publication de paix. La tranquillité ne tarda pas en effet à renaître par la rentrée à la cour de tous les mécontens qui s'en étaient éloignés, et surtout par l'exil de la reine-mère au château de Blois. Après y être restée jusqu'au 22 février 1619, elle s'en sauva et se dirigea vers Montrichard, où elle trouva l'archevêque de Toulouse, fils du duc d'Épernon, avec vingt chevaux, et un peu plus loin le duc lui-même suivi d'un bon nombre de cavaliers, qui la conduisirent d'abord au château de Loches, et de là à Angoulême. Mais les cardinaux de Béthune et de La Rochefoucauld négocièrent depuis son raccommodement avec le roi, à la condition qu'elle se démettrait de son gouvernement de Normandie, et qu'elle recevrait en échange les villes de Chinon et d'Angers. Moyennant cet accord, la reine partit d'Angoulême le 29 août. Plusieurs prélats allèrent au-devant d'elle jusqu'à Sainte-Maure. Le roi, la jeune reine et presque toute la cour vinrent l'attendre à Couziers près de Monthazon, château appartenant à la maison de Rohan, situé sur les bords de l'Indre. L'entrevue eut lieu dans les jardins avec beaucoup de témoignages 1619.

1619. de tendresse de part et d'autre. On rapporte cependant qu'en l'abordant la reine-mère lui dit, non sans malice : *Monsieur mon fils, vous vous êtes fait bien grand depuis que je ne vous ai vu ;* à quoi le roi lui répondit simplement : *Je suis cru, madame, pour votre service.*

Leurs Majestés n'ayant demeuré qu'une heure à Couziers, la cour reprit le chemin de Tours, où pendant quelques jours le temps se passa en fêtes et en réjouissances. La reine Marie donna le gouvernement de Chinon au seigneur de Chanteloux, qui prêta serment de fidélité entre les mains du roi au château du Plessis où la cour s'était établie. Durant le séjour qu'elle y fit, Marie de Médicis posa la première pierre du couvent des PP. récollets, qui venaient d'être introduits à Tours ainsi que les feuillans, ordre de Citeaux, dont le roi voulut être lui-même le fondateur. Par lettres patentes datées du Plessis le 14 juillet 1619, il leur donna le prieuré de Saint-Jean-des-Coups, avec trois cents livres de rente sur la recette générale de Touraine, *en attendant mieux*. En effet il doubla cette somme au mois de février suivant. L'évêque de Luçon, depuis cardinal de Richelieu, fit la bénédiction de la première pierre, qui fut posée par Louis XIII.

Ce prince se plaisait beaucoup à tirer l'arquebuse. Ayant su qu'il y avait à Tours une compagnie de bourgeois qui s'y exerçait tous les dimanches, il donna ordre qu'on les fît venir pour tirer au prix dans la grande allée du Plessis, et voulut lui-même être de la

partie. Il fixa la distance à cent dix pas et le prix à cinquante pistoles. De son côté étaient le duc de Montbazon, les marquis de Toiras et de Courtenvaux et quelques autres. Il tira le cinquième, et ce fut Toiras qui gagna le prix. Les arquebusiers de la ville n'en furent pas moins régalés aux frais du roi, et s'en retournèrent tambour battant, tout fiers d'avoir disputé d'adresse avec leur souverain. 1619.

C'était en flattant les goûts de ce prince dans un amusement encore plus simple, que Charles d'Albert était parvenu auprès de lui au plus haut degré de faveur; car, suivant d'Avrigny, il avait mis en quatre ans sur sa tête plus de biens et de charges dans sa maison que le maréchal d'Ancre, contre lequel on avait tant crié, n'en avait mis dans la sienne pendant son plus grand crédit. Charles d'Albert, simple gentilhomme, ayant acquis la terre de Maillé qui n'était qu'une baronnie, la fit ériger en duché-pairie sous l'appellation de Luynes par lettres patentes données à Amboise le 14 novembre 1619. Depuis ce temps Maillé, qui avait donné son nom à une famille illustre de la Touraine, le perdit pour prendre celui d'un favori parvenu.

C'est à lui que l'histoire reproche d'avoir excité Louis XIII à faire la guerre aux protestans. Les Rochelais, en 1621, s'étant donc armés pour leur défense, le roi se vit dans la nécessité de se mettre à la tête de son armée et de marcher contre eux. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les haines de parti. Les hostilités ayant recommencé dans la Guienne, 1621.

1621. l'Aunis et le Poitou, l'industrie se ressentit bientôt des effets désastreux de la guerre. Un grand nombre d'ouvriers privés de travail murmuraient hautement contre les auteurs de ce fléau, et dans ce cas il n'y a pas loin du murmure à la sédition. C'est ce qui arriva à Tours au mois d'avril 1621 pour un sujet assez léger en lui-même, et qui n'eût eu aucun résultat fâcheux s'il se fût agi de toute autre chose que d'opinions religieuses.

Un cabaretier de la rue de la Monnaie, nommé Martin Lenoir, mourut le vendredi 16 avril. Cet homme depuis quelques années s'était fait protestant. Mais la vie scandaleuse de sa femme et le bruit qui se faisait journellement dans sa maison l'avaient rendu l'objet des railleries du peuple, qui ne l'appelait que Martin Luther. La haine contre lui avait même été poussée si loin, qu'on avait fait son effigie en paille, et qu'on l'avait brûlée après l'avoir traînée par les rues.

Après sa mort ses co-religionnaires eurent le tort très-grave de garder son corps jusqu'au dimanche, jour de la Quasimodo, pour l'enterrer avec plus de cérémonie dans le cimetière de la Religion, qui était situé à l'extrémité de la petite rue Chaloineau, allant de la place d'Aumont au Mail. Quelques enfans catholiques qui suivaient le convoi se mirent à chanter une chanson faite contre le défunt, et qui commençait ainsi :

Le plus grand cornard
Qui soit dans la France,
C'est Martin Lenoir ;
Telle est ma croyance.
Guéridon.

Ils le suivirent dans le grand marché et jusqu'à la porte de Saint-Simple, toujours en chantant. Quelques-uns d'eux ayant fait des croix de bois qu'ils portaient au-devant du convoi, un religionnaire, offensé de cette insulte, frappa assez rudement deux de ces enfans. Les parens ayant pris leur parti, les autres enfans se mirent à jeter des pierres, et le peuple s'en étant mêlé, ceux qui formaient le convoi furent forcés de se sauver dans une maison voisine du cimetière, où le maire fut obligé de se transporter pour protéger leur sortie : mais à peine se fut-il retiré, que les enfans, réunis en plus grand nombre, pillèrent la maison du concierge et déterrèrent le corps.

1621.

Le lendemain un attroupement d'environ deux mille individus passa l'eau devant le Sanitas, aujourd'hui l'hôpital de la Charité, et se porta sur le temple protestant qui était alors près du château du Plessis, le pilla et y mit ensuite le feu, qu'il ne fut pas possible d'éteindre, parce que les séditieux empêchaient qu'on en approchât, en disant que les huguenots étaient cause de la guerre et les auteurs de leur manque de travail. Ils démolirent ensuite la maison du concierge, pillèrent ses meubles et burent son vin. Cette émeute dura jusqu'au mardi matin, que trois compagnies bourgeoises s'y étant transportées par l'ordre du maire, les mutins prirent la fuite et se dispersèrent dans le bois de Saint-Côme.

Dans cet intervalle on répandit le bruit que les huguenots mettaient la ville au pillage, ce qui obligea les trois compagnies à retourner sur leurs pas pour

1621. défendre leurs propres maisons. Ce faux bruit avait été répandu assez imprudemment au sujet de deux religionnaires qui, étant montés à cheval dans la ville avec deux pistolets à l'arçon, avaient probablement dessein de se diriger vers le lieu du rassemblement. L'un se nommait La Houssaye, marchand; l'autre Guillochon, lieutenant de la maréchaussée. La Houssaye étant sorti par la porte de la Cohérie, fut arrêté au second corps-de-garde de la ville neuve par la sentinelle, qui pour cela fut obligée de tirer un coup d'arquebuse dans le poitrail de son cheval. Guillochon, ayant crié aux armes, fut aussitôt arrêté par la sentinelle du corps-de-garde du carroir de Beaune, qui blessa également son cheval d'un coup de hallebarde. Tous les deux ayant été conduits en prison, le tumulte fut à l'instant apaisé. On décréta contre les principaux auteurs de la démolition du temple, dont cinq furent arrêtés.

Le roi, qui était à Fontainebleau, ayant été informé de cette émeute par un courrier que le maire lui expédia, donna commission au seigneur de Melleville-le-Doux, maître des requêtes, de se transporter sur les lieux pour informer et pour juger les coupables. Aussitôt qu'il fut arrivé à Tours, on travailla à instruire le procès, dont le premier résultat fut la mise en liberté de La Houssaye et de Guillochon. Mais cet élargissement fut la cause d'une nouvelle émeute; car le même jour 4 mai, les cinq prévenus ayant été conduits au palais pour y être ouïs, la nouvelle se répandit qu'on avait absous les huguenots et qu'on allait

pendre les catholiques. Aussitôt un nouvel attroupement se forme aux portes du palais : on rompt les portes et les fenêtres de la chambre criminelle ; la foule s'y précipite et délivre les cinq prisonniers. Les juges mêmes ne trouvent leur sûreté qu'en se sauvant les uns dans les caves, les autres dans les greniers et jusque sur les toits. Les mutins se portent ensuite sur cinq maisons de protestans qu'ils mettent au pillage. De ce nombre étaient deux orfèvres, un passementier, un marchand et un notaire dont ils déchirèrent les minutes, qu'ils jetèrent ensuite dans la rue.

1621.

A l'instant tous les marchands fermèrent leurs boutiques ; les bourgeois prirent les armes et barricadèrent les rues. Ces mesures n'étonnèrent point les séditieux, qui ne craignirent pas d'envoyer trois des leurs parlementer avec le maire. L'un se faisait appeler le capitaine La Fourche, l'autre La Ruine, et le troisième se nommait Brignon. Ces trois misérables eurent l'audace de demander qu'on leur rendît trois des leurs qu'ils prétendaient être détenus dans les prisons. Ils s'y rendirent eux-mêmes avec une escorte, après avoir exigé du lieutenant-général et du maire un écrit signé de leur main qui les autorisait à mettre en liberté ceux de leur parti qu'ils trouveraient dans les prisons, avec promesse en outre qu'on ne ferait aucune recherche au sujet de ce qui venait de se passer.

Malgré cet écrit arraché par la violence, le maître des requêtes continua ses informations, et quand le roi fut instruit de ce nouveau tumulte, il envoya à Tours huit compagnies du régiment de ses gardes, et

1621. cinq des plus coupables furent pendus sans aucun obstacle sur la place du marché. Le roi, qui s'était rendu exprès à Tours, satisfait de cet exemple, fit grace à tous les autres, qui furent élargis le 21 mai.

Cet événement, joint à la guerre de religion qui continuait toujours, n'était pas propre à rassurer les protestans de Tours, qui voyaient se ranimer contre eux des animosités long-temps assoupies. Dans cette position critique, l'église consistoriale de Tours jugea à propos d'adresser au roi, qui se trouvait à Niort, d'humbles remontrances dans lesquelles elle lui exposait que depuis la dernière émeute elle n'avait plus de lieu où elle pût enterrer ses morts, puisque son cimetière avait été converti en chemin public, ni de temple pour ses prières, puisqu'on avait brûlé celui qui leur avait été accordé par le feu roi Henri-le-Grand; qu'on avait impunément pillé les maisons des religionnaires, qui n'avaient plus aucune sûreté à espérer si l'autorité royale ne les couvrait de son aile.

Le roi, touché de la légitimité de ces plaintes, y répondit le 26 mai par l'arrêt suivant:

« Sur la requête présentée au roi par les sujets de « la religion prétendue réformée, Sa Majesté a résolu « qu'elle députera un commissaire pour se transporter « dans la ville de Tours, lequel après avoir prins « l'advis des gouverneur, officiers de la justice, maire « et eschevins d'icelle, choisira et donnera par provi- « sion un lieu aux faux-bourgs ou autre endroit proche « de ladite ville, où les supplians puissent faire l'exer-

« cice de leur religion, conformément aux édits de « Sa Majesté, et ce du consentement des habitans « d'icelle, tant catholiques que de la religion préten- « due réformée, lesquels Sadite Majesté prend en sa « protection et sauve-garde. Veut et entend que les- « dits gouverneur, maire et eschevins ayent soin de « leur seureté et conservation; et pour leur donner « moyen d'achepter la place qui leur sera ordonnée « par ledit commissaire, avec l'advis et consentement « susdit, et d'y bastir pour faire à l'advenir l'exercice « de leurdite religion, Sadite Majesté leur accorde « dix-neuf mille livres à prendre sur les deniers des- « tinés aux réparations et fortifications de ladite ville; « et quant au desdommagement par eux demandé « pour les particuliers d'icelle qui ont esté pillés aus « esmotions cy-devant arrivées en ladite ville, Sa Ma- « jesté veut que ledit commissaire s'informe au vrai de « ce qu'ils ont perdu, pour lui en faire rapport; et « après l'avoir ouy, elle y aura tel égard qu'il appar- « tiendra. Faict à Niort le vingt-sixième jour de may « 1621. Signé Lovis, et plus bas Pottier. »

1621.

Cet arrêt devenait d'autant plus opportun que quelques jours auparavant tous les gouverneurs des provinces avaient reçu l'ordre de désarmer les protestans, et que ceux de Blois et de Tours furent spécialement compris dans cette mesure, qui pourtant ne fut exécutée ni à Paris ni à Lyon.

On sera peu surpris de voir aussi souvent les protestans recourir à la voie des armes, si l'on considère avec impartialité les nombreuses infractions faites aux

1623. édits de pacification, et le peu de bonne foi que l'on mettait à l'exécution des promesses qui leur étaient faites. Nous en trouvons encore un exemple dans le cahier des nouvelles doléances présentées au roi au mois de mars 1623 par les députés généraux qui résidaient auprès de lui. On y voit en effet que les protestans de Tours n'avaient rien touché de la somme qui leur avait été allouée par l'arrêt que nous venons de rapporter et que par conséquent ils n'avaient pu faire reconstruire leur temple. Il y est dit entre autres choses : « Et traitant de mesme vos subjets de ladite « profession en vostre ville de Tours, vous plaise, « Sire, les pourvoir des sommes que Vostre Majesté « leur auroit de sa grace accordées pour mesme cause « et réfection de leur temple, le lieu et place duquel « il plaira à Vostre Majesté leur continuer, comme « leur ayant ledit lieu esté adjugé par les sieurs com- « missaires, corps du clergé, de la justice, maison- « de-ville ouys : comme aussi ledit lieu et fonds esté « achepté, basty et jouy paisiblement par lesdits de « la religion jusques à l'esmotion de l'année 1621, « maintenus en ladite possession, non-seulement par « l'édit de 1598 mais aussi par ceux des années 1610 « et 1612, et plus spécialement par vostre déclara- « tion dernière, outre lequel droict, l'approche de « vostre chasteau du Plessis accoustumée au peuple « de Tours leur seroit une seureté. »

La réponse du roi à cet article des doléances ne dut pas paraître très-satisfaisante. Elle était ainsi conçue :

1623.

« Les commissaires députés en la province de Tou-
« raine pourvoyeront aux supplians d'un lieu com-
« mode pour faire l'exercice de la religion prétendue
« réformée. Quant au restablissement et réfection de
« leur temple, Sa Majesté en remet le soin et diligence
« auxdits supplians. »

Aussi les magistrats de Tours n'y eurent-ils aucun égard. Il paraît qu'il en fut de même dans beaucoup d'autres villes, car le roi fut obligé d'envoyer le sieur Amelot, maître des requêtes, et le protestant Chalas, pour faire droit aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts. Ceux de Tours insistaient pour qu'on leur rendît leur emplacement sur le chemin du Plessis, et ceux de Bourgueil pour être maintenus dans la possession de leur temple situé dans le fief de l'abbaye. Ceux-ci consentirent volontiers à l'échange qui leur fut offert d'un autre bâtiment, mais ceux de Tours refusèrent obstinément d'être relégués dans un endroit éloigné et du plus difficile accès. Ce terrain situé dans le fief de Charantais, malgré l'opposition des protestans, n'en fut pas moins acquis en leurs noms par la mairie de Tours et payé avec le produit de la vente de l'emplacement du Plessis, en sorte qu'en leur refusant ce qu'ils demandaient et en leur donnant ce qui ne pouvait leur convenir, on les réduisait à n'avoir point de temple, et l'on aigrissait inutilement des esprits qu'il était facile et prudent de contenter.

Les catholiques de Tours croyaient d'ailleurs avoir un nouvel appui dans le cardinal de Richelieu, qui venait de céder à Emeri de Bragelogne son évêché de

1625. Luçon pour le doyenné de Saint-Martin de Tours qu'il ambitionnait depuis long-temps, et que cependant il résigna par la suite à son frère, le cardinal de Lyon. Il est vrai qu'à cette époque il était déjà parvenu au faîte de la grandeur, dont le surintendant la Vieuville lui avait ouvert les portes en lui facilitant l'entrée du conseil du roi. On rapporte à ce sujet que, le 19 avril 1624, le cardinal avait juré sur l'hostie amitié et fidélité inviolables au surintendant, dans la vue d'arriver au ministère : mais que six mois après y être parvenu, il le fit non-seulement disgracier, mais encore arrêter et emprisonner au château d'Amboise, d'où cependant il eut l'adresse de se sauver après treize mois de détention. Il faut convenir, si quelque chose pouvait en cela excuser le cardinal, que les plus graves inculpations pesaient sur ce surintendant, et qu'il est toujours plus qu'imprudent de se lier par des sermens que le devoir peut mettre dans l'impossibilité de tenir.

Le château d'Amboise n'était plus en quelque sorte qu'une prison d'état. César, duc de Vendôme et son frère Alexandre, grand-prieur de France, tous les deux enfans naturels de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, par conséquent frères du roi, étaient entrés dans une intrigue de cour dirigée contre Richelieu. Le 1626. lundi 16 juin 1626, ils arrivèrent à Blois où le roi les avait appelés. Lorsqu'ils se présentèrent devant lui, le roi dit à César : « Mon frère, j'étais fort impatient de vous voir. » On assure même que, poussant jusqu'au bout la dissimulation, il ajouta : « Voulez-vous

venir demain à la chasse avec moi du côté d'Amboise? » 1626.
Ces deux princes étaient donc dans une sécurité parfaite, lorsque le samedi à deux heures du matin, le marquis de Maulny, capitaine des gardes, et Duhallier vinrent, accompagnés d'archers de la garde, les arrêter dans leur lit de la part du roi. On les embarqua dans un bateau qui les conduisit à Amboise, où ils furent confiés à la garde de Toiras, gouverneur du château, auquel on laissa deux compagnies, l'une de gardes françaises et l'autre de gardes suisses qui avaient bordé les deux rives de la Loire tandis que le bateau descendait ce fleuve. César ne recouvra la liberté que le lundi 30 décembre 1630. Le grand-prieur fut transféré au château de Vincennes, où il mourut d'une mort, dit-on, peu naturelle, dans les premiers jours de février 1629. C'est ce que nous voyons par une lettre du roi au cardinal, en date du 13 de ce même mois, par laquelle il lui annonce qu'il lui donne les deux meilleures abbayes des quatre que possédait le grand-prieur. De ce nombre était celle de Marmoutier. Le cardinal, dans sa réponse, datée du même jour, annonce au roi ne pouvoir ni ne devoir accepter ce nouveau bienfait, ayant concouru à l'arrestation du grand-prieur et ne voulant pas hériter de sa dépouille. Il en hérita cependant, moins directement à la vérité; car le cardinal de Bérulle, qui l'avait obtenue, étant mort subitement dans le cours de cette même année, Richelieu fut pourvu de l'abbaye de Marmoutier et la posséda depuis 1629 jusqu'en 1641 qu'il s'en démit en faveur de l'un de ses petits-neveux.

1626. L'emprisonnement du grand-prieur fut fatal à un jeune soldat de la garde, nommé Gaspard Boulenger qui, s'étant trouvé dans un cabaret d'Amboise avec plusieurs de ses camarades, eut l'imprudence de dire que le grand-prieur avait été injustement arrêté, et que s'il y en avait six qui pensassent comme lui, ils sauveraient les princes au lieu de les garder. Ce propos ayant été rapporté au capitaine Restincler, frère de Toiras, il fit arrêter Boulenger et l'envoya à Blois où le grand-prévôt de l'hôtel le condamna à être pendu. Après qu'il eut été exécuté, sa tête fut séparée de son corps et portée à Amboise pour être placée au bout d'une pique sur une des tours du château.

Immédiatement après l'arrestation des princes, il avait été enjoint à tous ceux de leur suite de sortir de la ville de Blois dans les vingt-quatre heures. La duchesse de Vendômc elle-même, Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, reçut l'ordre de quitter la Bretagne, dont son époux était gouverneur, et de se rendre à son château d'Anet dans le Perche. Malgré cette injonction, elle résolut d'aller trouver le roi, accompagnée de ses enfans : mais arrivée à Tours, le roi lui envoya un de ses gentilshommes lui réitérer l'ordre de se rendre à Anet et de n'en sortir qu'avec son consentement.

Si, comme on vient de le voir, le cardinal était implacable dans ses ressentimens, d'un autre côté il servait avec beaucoup de chaleur et de franchise ceux qui lui étaient sincèrement dévoués. Entre autres exemples nous pouvons citer le marquis d'Effiat, né

en Touraine, qui, par cette protection, indépendamment de son mérite personnel, fut successivement grand-maître des mines et minières, ambassadeur, surintendant des finances, gouverneur de Touraine et enfin maréchal de France. Le 24 mars 1627 il fut reçu conseiller honoraire en la chambre des pairs, quoiqu'il n'y eût parmi les nobles de robe courte que les princes du sang et les ducs et pairs qui pussent prendre rang parmi les hauts sièges. 1627.

Tout en songeant à la fortune de ses créatures, le cardinal ne négligeait pas celle qu'il préparait à ses collatéraux, destinés à perpétuer un nom qui devait s'éteindre avec lui. Ce fut dans cette vue qu'il fit retirer des mains du duc de Bourbon, en 1629, le domaine de Chinon pour le faire ensuite échanger, ainsi que le château et toutes ses dépendances, contre d'autres terres appartenant à la princesse de Conti qui n'en fut qu'un instant propriétaire; car l'échange était à peine opéré en 1630 que, le 21 février 1631, elle le vendit au cardinal ou plutôt à son prête-nom qui le lui rétrocéda le 15 septembre suivant au même prix de 119,320. Il y joignit la terre de l'Ile-Bouchard qu'il acheta en même temps du duc de La Trémouille, et il fit ériger le tout en duché-pairie sous l'appellation de duché de Richelieu. En conséquence il fut reçu au parlement le vendredi 5 septembre 1631 en qualité de duc et pair. Mais ce n'était pas encore assez pour satisfaire et son ambition et son désir de vivre dans l'histoire; il fallait qu'il y joignît un édifice qui pût rivaliser avec les plus belles résidences

1630. royales. Versailles n'existait pas encore, et le château de Richelieu, par l'étendue de ses bâtimens, leur richesse et la réunion d'une infinité d'objets d'arts en peinture et en sculpture dont il était décoré, se trouvait au premier rang de ce que la France possédait alors de plus beau en ce genre. Ce château, construit sur les dessins de Jacques Lemercier, célèbre architecte de l'époque, ne fut achevé qu'après la mort du cardinal. Il en fut de même de la ville de Richelieu dont il jeta les fondemens et qu'il fit bâtir en partie à ses frais, autant pour ajouter un nouveau lustre à son château que pour donner à son nom une célébrité qui lui était acquise à bien d'autres titres : mais il ne suffit pas de maisons pour constituer une ville; si on n'y appelle quelques branches d'industrie qui en augmentent la population, le commerce et par conséquent la richesse, ce n'est plus qu'une réunion d'habitations faites pour des propriétaires aisés, pour des rentiers qui désirent jouir d'une vie tranquille et où toute l'industrie se borne à suffire aux consommations journalières. Tel a été, tel est encore le sort de la ville de Richelieu. Il est à croire cependant qu'il en eût été autrement si le cardinal eût fourni une plus longue carrière. Il eût eu à cœur sans doute d'y allumer quelques étincelles de cet esprit actif et entreprenant qui distinguait alors la ville de Tours, et qui l'avait amenée à un si haut degré de prospérité qu'on y comptait plus de vingt mille ouvriers en soie, huit mille métiers, sept cents moulins et environ quarante mille individus uniquement employés à apprêter,

dévider et fabriquer la soie. Le cardinal lui-même s'en explique ainsi dans son testament : « On fait à « Tours de pannes si belles qu'on les envoye en « Espagne, en Italie et autres pays étrangers. Les « taffetas unis (gros de Tours) qu'on y fait aussi, ont « un si grand débit par toute la France qu'il n'est « pas besoin d'en chercher ailleurs. Les velours rouges, « violets et tannés s'y font maintenant plus beaux « qu'à Gênes. C'est aussi le seul endroit où il se fait « des serges de soye. La moire s'y fait aussi belle « qu'en Angleterre; les meilleures toiles d'or s'y font « plus belles et à meilleur marché qu'en Italie. » Chap. 9, sect. 6. 1630.

Nous avons jusqu'à ce moment différé de parler de la tentative que les jésuites firent, en 1625, pour avoir une maison de leur ordre dans le sein de la ville de Tours et du refus qu'ils éprouvèrent de la part du corps municipal, organe en cela de toute la population. Quinze années à peine écoulées depuis l'assassinat de Henri IV n'avaient point affaibli l'horreur qu'avait inspirée aux Tourangeaux ce crime généralement attribué aux doctrines de la compagnie de Jésus; doctrines de quelques-uns à la vérité, mais que pourtant la société n'avait jamais spontanément désavouées. Ces pères furent plus heureux ou plus adroits en 1632. Ayant été pareillement repoussés, ils trouvèrent un protecteur dans Henri II, prince de Condé, qui, parmi ses gouvernemens, comptait celui de la Touraine. Tout dévoué aux jésuites, il fit exprès le voyage de Tours, convoqua le corps municipal, et fut 1632.

1632. présent à la délibération dont le résultat ne pouvait être douteux, puisqu'il avait eu la précaution d'exhiber les lettres de cachet en blanc dont il était porteur. Ce fut par ce moyen, bien digne de ceux en faveur desquels il était employé, que les jésuites réussirent à s'établir dans une ville d'où ils étaient unanimement repoussés. Ce fut encore par une autre mesure de violence qu'ils parvinrent à s'emparer du collège de Marmoutier, situé à Paris rue Saint-Jacques, pour agrandir leur collège de Clermont.

La violence dont avait usé le prince causa un mécontentement général qui pensa dégénérer en soulèvement parmi le peuple, aigri déjà par la cherté du pain, dont le prix depuis deux ans s'élevait au triple de son cours ordinaire. Ces détails nous sont connus par un registre de l'abbaye de Beaumont-les-Tours, dont l'abbesse, Anne Babou de la Bourdaisière, pour faire des aumônes à la classe indigente, paya en 1632 le setier de méteil au prix de 24 liv.; ce qui, suivant la différence de qualité, portait le froment à 30 liv. d'alors ou 75 liv. de la monnaie d'aujourd'hui, le marc d'argent étant à cette époque à 20 liv. Ainsi le boisseau de froment s'élevait à 6 liv. 5 s.

L'année 1632 vit mourir dans cette même abbaye, le 4 février, à l'âge de soixante-quatre ans, Catherine-Henriette de Balzac d'Entraigues, marquise de Verneuil, ancienne maîtresse de Henri IV. Elle y avait été confinée pour le reste de ses jours, à la suite d'un complot où elle était entrée avec son père et le comte d'Auvergne son frère utérin, de concert avec l'Es-

pagne. Il ne s'agissait de rien moins que de détrôner 1632.
Henri IV et de faire couronner le fils qu'elle avait eu de lui. Outre ce fils, elle en avait encore eu Gabrielle-Angélique, légitimée et mariée le 12 février 1622 à Bernard de La Valette de Foix, duc d'Épernon et de Candale; dont le père, le fameux duc d'Épernon, mourut au château de Loches dont il était gouverneur, le 13 janvier 1642, année qui fut également 1642.
signalée par le supplice du jeune marquis de Cinq-Maars, grand-écuyer de France, grand-bailli de Touraine, fils du maréchal d'Effiat, dont nous avons déjà parlé. Favori du roi et confident des chagrins que lui causait l'empire que le cardinal exerçait sur lui, il crut seconder ses désirs en s'entremettant dans un traité avec l'Espagne, dont le but apparent était de perdre Richelieu. Celui-ci, servi par le hasard, ayant obtenu la preuve du complot, fit arrêter Cinq-Maars le 13 juin, et le 12 décembre il fut décapité à Lyon avec de Thou, dont le seul crime était d'avoir eu connaissance du complot sans l'avoir révélé. On cite à ce sujet un mot de Louis XIII qui peint parfaitement son caractère, dont on a déjà vu un échantillon dans l'arrestation du duc de Vendôme et de son frère. Instruit du jour et de l'heure de l'exécution, il tira sa montre et dit froidement : « Dans un quart d'heure M. le grand-écuyer passera mal son temps. » Cinq-Maars, à qui l'on ne donne que vingt-deux ans, en avait trente, étant né en 1612 du marquis d'Effiat et de Marie de Fourcy. En 1628 il exerçait déjà les fonctions de lieutenant-général pour le roi en Touraine,

1642. ce que sûrement il n'aurait pu faire, si, né en 1620, il n'eût été âgé que de huit ans. Après sa mort ce fut Pierre Le Voyer d'Argenson qui lui succéda dans l'emploi de grand-bailli de Touraine, qu'avaient déjà occupé trois de ses aïeux.

Le cardinal ne survécut pas long-temps à ces deux victimes de son ombrageux despotisme. Le 4 décembre de la même année il cessa de vivre, on pourrait même dire de régner. Notre histoire ne nous offre point de ministres qui aient entrepris et exécuté autant et d'aussi grandes choses avec autant de hardiesse et de ténacité, et qui aient plus aplani à la royauté le chemin vers le pouvoir absolu, que Louis XI avait ouvert avant lui par des moyens à peu près semblables, et dont le règne de Louis XIV peut être considéré comme le plus haut période, tempéré par l'éclat des armes et surtout par celui des sciences, des lettres et des arts, qui, plus encore que les victoires, font la gloire des empires.

Louis XIII suivit de près son ministre. Il mourut le 1643. 14 mai 1643, laissant la couronne à son fils Louis XIV, âgé de quatre ans huit mois et dix jours, étant né le 5 septembre 1638. Ainsi la France se trouva de nouveau sous la régence d'une femme dirigée par un prêtre italien, le cardinal Jules Mazarin, que la reine Anne d'Autriche nomma son premier ministre dès le mois de décembre 1643. Ainsi que Marie de Médicis, par engouement pour un ministre qui n'était pas Français, elle troubla et divisa la cour, fit soulever la capitale, et fut sur le point de rallumer dans le

royaume le feu de la guerre civile qui avait déjà atteint quelques provinces. Heureusement la guerre de la Fronde, toute de mécontentement contre Mazarin, n'eut point le caractère acerbe des guerres suscitées par les opinions religieuses, et la plupart des provinces y furent même tout-à-fait étrangères. Aussi le tumulte qu'il y eut à Tours en 1646 ne tenait-il à aucune cause politique. Le commerce avait eu le crédit de faire supprimer les droits imposés sur les marchandises et de les faire reporter sur le vin et autres objets de consommation. De là des émeutes assez sérieuses pour qu'on fût obligé de faire approcher des troupes, mais qui se terminèrent, comme il arrive presque toujours, par la punition des plus séditieux. Cependant l'indifférence que les provinces avaient d'abord témoignée dans la guerre de la Fronde ne se maintint pas jusqu'à la fin. Plusieurs soulèvemens eurent lieu à l'exemple de la capitale, en faveur des princes de Condé, de Conti et de Longueville, que le cardinal avait fait arrêter et emprisonner au Hâvre. Obligé par la haine et la clameur publique d'aller les en retirer lui-même au mois de février 1651, il ne s'en vit pas moins dans la nécessité de fuir de la France et d'aller chercher un asile dans l'électorat de Cologne. La régente, qui ne pouvait se passer de lui, abandonnée dorénavant à elle-même, et d'un autre côté vivement pressée par la noblesse, se détermina enfin à convoquer les états-généraux. Ajournés à Tours pour le 8 septembre de la même année, tous les députés furent exacts à s'y rendre au jour indiqué. Mazarin en fut

1643.

1651.

1651. effrayé, parce qu'une décision des états pouvait avoir pour lui des conséquences bien plus graves que l'arrêt du parlement qui le proscrivait en le déclarant ennemi du repos public : mais comme du fond de son exil il n'avait pas cessé de diriger les rênes de l'état, il eut le talent de rompre les projets de la noblesse. Les états n'eurent point lieu, et les députés, peu satisfaits, s'en retournèrent chacun dans leur province.

Nous avons parlé un peu plus haut de l'abbaye de Beaumont-les-Tours. On ne pouvait y arriver qu'en traversant un terrain bas et marécageux, souvent impraticable dans les saisons pluvieuses. Anne de Cochefilet de Vaucelas, qui en était abbesse, obtint, en 1651, du sieur Charron, intendant des turcies et levées, la construction d'une chaussée qui, à partir de la porte Saint-Éloi, en rendait les abords plus commodes. Deux ans après elle la fit planter de quatre rangs d'ormeaux. Ce chemin eut en même temps l'avantage de communiquer plus facilement à celui qui conduit au pont de Saint-Sauveur.

1656. La ville de Tours à cette époque contenait environ quatre-vingt mille ames. Or il est rare qu'une grande population ne compte pas un grand nombre d'individus qui, soit par fainéantise, soit par infirmités, cherchent leurs moyens de subsistance dans la commisération publique. De là naît cette lèpre de la mendicité qui s'accroît toujours en raison de l'insouciance ou de l'indulgence mal entendue de l'autorité. Tours est peut-être une des premières villes où l'on se soit occupé d'apporter un remède efficace à cette espèce

de fléau, aussi affligeant pour l'humanité que déshonorant pour les gouvernemens auxquels il ne manque ordinairement que la volonté de le faire cesser. L'intendant de Héere et l'archevêque Victor Le Bouthilliers obtinrent un arrêt du conseil donné à La Fère en février 1656, qui autorisait l'établissement à Tours d'un hôpital général destiné à y tenir renfermés les pauvres et mendians de la ville, de Marmoutier, de Beaumont et du Plessis, pour y être occupés aux travaux de la soie. Afin d'en assurer l'exécution, un appariteur était obligé de se tenir à chaque porte de la ville, et d'y arrêter les mendians à leur entrée avec le secours de deux habitans pris dans la milice bourgeoise à tour de rôle, et qui ne pouvaient refuser leur concours, à peine de trente sous d'amende.

Le réglement en cinquante-sept articles, arrêté au conseil-d'état en février 1658, établit pour régir cet hospice seize administrateurs, savoir : un grand-vicaire, un membre du chapitre de la cathédrale, un de Saint-Martin, trois pour le présidial, le corps de ville et l'élection, et les dix autres pris parmi les notables de la ville. L'amour-propre blessé, plus fort que l'amour du bien public, fit mettre cependant des oppositions à cet établissement. Elles émanaient des trésoriers de France et des officiers de la prévôté, offensés de ce qu'on n'avait pris dans leur sein aucun des administrateurs. On conçoit que de pareils obstacles furent bientôt levés.

On choisit pour placer cet hospice le lieu destiné sur le canal de Sainte-Anne à recevoir les individus

1656. atteints de maladies pestilentielles, trop voisin en effet de la ville. Il fallut donc transférer ailleurs ce *sanitas*. A cet effet la ville acheta cinq arpens de terre au lieu appelé la Métairie auprès du Cher, où elle fit construire les bâtimens nécessaires à sa destination. Mais heureusement ils devinrent bientôt inutiles, ces sortes de maladies, assez communes alors, ayant entièrement disparu.

L'hôpital général de la Charité, qui subsiste encore, fut confirmé par lettres patentes de Louis XV en 1726; mais depuis long-temps il n'est plus destiné à la répression de la mendicité. Quelle que fût son utilité, sa nouvelle destination le rend plus recommandable encore, puisqu'il reçoit indistinctement les malades, les vieillards, les insensés, les impotens, et que même en 1805, par les soins de M. de Pommereul, préfet du département, on y a en outre réuni, sous une seule et même administration, l'hôpital civil et militaire, qui était situé en face de la cathédrale, ainsi que l'hospice de la Madeleine, consacré uniquement aux enfans abandonnés, fondé en 1741 par M. de Rastignac, archevêque de Tours.

Depuis l'année 1632 que les jésuites avaient usurpé l'autorisation de s'établir à Tours, ils n'y étaient que d'une façon encore très-précaire, à défaut d'un local convenable. Ils firent enfin l'acquisition de l'ancien hôtel de la famille Boucicaut, où Louis XII résidait habituellement lorsqu'il séjournait à Tours. Le local était assez vaste pour qu'ils n'eussent pas besoin d'y faire beaucoup de changemens. Seulement il leur fal-

lut construire une église; elle fut achevée en 1675. 1675.
Cet édifice, que rien n'annonce au dehors, est au dedans d'une noble simplicité qui n'en exclut pas l'élégance. On sait que tous les temples de la compagnie de Jésus, contrairement à l'usage de l'église catholique, ont toujours leur sanctuaire placé à l'occident au lieu de l'être au levant; et nous n'avons point encore vu qu'on ait deviné la cause de cette singularité.

La première pierre en fut posée par l'archevêque de Tours le samedi saint 15 avril, et l'on y grava cette inscription :

D. O. M.

DIVO JOSEPHO
PRIMVM TEMPLI LAPIDEM POSVIT
ILLVSTRIS ECCLESIÆ PRINCEPS
MICHAEL AMELOT
TVRONENSIS ARCHIEPISCOPVS
ASTANTE NOBILISSIMO CLERO
CELEBERRIMO VRBIS MAGISTRATV
MAXIMO POPVLI PIE GESTIENTIS CONCVRSV
APVD. R. P. SOCIETATIS JESV
ANNO S° MDCLXXV. SABBATO SANTO.
CLEMENTE X° SVMMO PONTIFICE
LVDOVICO MAGNO GALLIARVM REGE
JOANNE PAVLO CLIVA SOCIETATIS PRÆPOSITO GENERALI.

Cette église est une de celles que la révolution n'a point détruites, quoique pourtant elle ait été aliénée, et elle est devenue une des succursales de la ville.

1675. La compagnie ne fut pas plus tôt installée dans son nouveau local, qu'elle parvint à s'emparer de l'enseignement et à faire supprimer le collège, qui, comme nous l'avons vu, avait été fondé en 1585 par le président de Fortia. Pour ne pas contrarier les volontés du fondateur, on ne mit point de jésuites dans ce collège, mais on mit ce collège chez les jésuites.

1685. On s'accorde généralement à croire que ce fut cette trop célèbre compagnie qui, de concert avec l'astucieux chancelier Michel Letellier et Louvois son fils, inspira à Louis XIV le funeste dessein de révoquer l'édit de Nantes, monument de la sagesse et de la politique de Henri IV. C'est de cette année 1685 que peut dater la décadence de la population, du commerce et de l'opulence de la Touraine. Si cet acte déshonorant pour la mémoire de Louis XIV fut en général fatal à la France, Tours fut une des villes où ses effets se firent sentir de la manière la plus désastreuse. Plus de trois mille familles protestantes furent obligées de s'expatrier. Ces hommes laborieux, occupés presque exclusivement du commerce et plus particulièrement livrés aux travaux de la soierie et de l'orfèvrerie, allèrent porter leur industrie et leurs immenses capitaux en Hollande, en Prusse, en Angleterre et généralement dans tous les pays de l'Allemagne où leur religion était protégée. Non-seulement ils privèrent de leur fortune, presque toute mobiliaire, la France déjà épuisée par de longues guerres, mais encore ils mirent leurs nouvelles patries en état de se passer des produits dont jusque-là elles avaient été

1685. tributaires de la France. Rien ne peut mieux faire ressortir la déplorable influence de l'édit de 1685 que le dénombrement qui fut fait à Tours, quinze ans après, par l'intendant Hue de Miroménil. La population de cette ville, qui, comme nous l'avons vu, s'élevait précédemment à quatre-vingt mille ames, se trouvait réduite en 1698 à trente-trois mille seulement. Il n'y restait plus que quatre cents protestans qui eurent le courage de s'exposer aux persécutions d'un gouvernement devenu à leur égard d'une absurde tyrannie, ou plutôt qui n'eurent pas le moyen d'aller chercher à l'étranger la paix et la tranquillité de conscience que le sol natal leur refusait. La consommation de la ville de Tours, qui était de quatre-vingt-dix bœufs par semaine, fut réduite à vingt-six, et les autres objets en proportion. Tours ne se releva jamais de cet échec, qui porta le découragement dans toutes les ames, sentiment qui l'a fait successivement décroître et descendre à la population actuelle de vingt-un à vingt-deux mille ames.

Henri IV rentré dans le sein de l'église catholique pouvait paraître excusable en refusant d'admettre dans ses états quatre cent mille Maures, qui, chassés d'Espagne en 1609 par Philippe III, offraient de venir s'établir dans les landes de la Gascogne. Il refusait un bien qui pouvait à cette époque n'être pas pour lui sans danger; mais rien ne pouvait excuser la faute de Louis XIV, puisqu'il avait sous les yeux l'exemple de Philippe III, qui avait appauvri ses états, peut-être pour toujours, en les dépeuplant de plus

1685. d'un million de sujets actifs autant qu'industrieux, et cela dans un pays où le climat, les institutions et les mœurs portent si fort à la paresse.

Que penser de la religion de certains princes quand on voit Louis XIV forcer à la fuite les protestans de son royaume dans le même temps où il déployait tout son pouvoir pour acquérir l'Alsace, dont la population toute entière était de la confession d'Augsbourg.

Au nombre des protestans expatriés était un Tourangeau nommé Cardel, qui avait transporté à Manheim son commerce de soierie, tout-à-fait nouveau sur les bords du Rhin. Cette circonstance, jointe à son intelligence et à son activité, avait promptement accru sa fortune. Un autre réfugié, jaloux de sa prospérité, imagina de le dénoncer au ministère de France comme ourdissant des complots contre la vie du roi. Sans daigner s'informer de la vérité ou de la fausseté de cette accusation, le ministre le fit enlever à Manheim contre le droit des gens et conduire à la Bastille. A ses derniers momens l'accusateur fit l'aveu de sa calomnie et proclama l'innocence de Cardel, qui n'en mourut pas moins dans sa prison après une détention de trente ans et malgré les sollicitations pressantes des ministres étrangers. Mais il était protestant, réfugié, et dès lors il ne pouvait être considéré comme innocent.

La désolation des familles, la ruine du commerce, la misère des ouvriers privés de travail n'empêchèrent pas les magistrats de Tours de donner à l'auteur de tant de maux un témoignage d'adulation auquel rien

ne les contraignait. En 1682 on avait percé une rue aboutissant au Mail, au lieu où se termine aujourd'hui la rue Royale. En 1688, on la continua jusqu'à la Loire, où elle fut de ce côté terminée par un arc de triomphe érigé à la gloire de Louis XIV, avec cette simple inscription en lettres d'or : LVDOVICO MAGNO. Ce monument, connu vulgairement à Tours sous le nom de *Portail-Neuf*, a été détruit en 1774, lors de la construction de la rue Royale substituée à la rue Traversaine. Son ouverture avait quatorze pieds six pouces entre les tableaux, et vingt-neuf pieds sous la clef. Les façades, tant du côté de la rivière que du côté de la ville, étaient ornées chacune de quatre colonnes d'ordre corinthien avec un attique au-dessus pour y placer la statue du roi accompagnée de trophées : mais la statue n'y fut jamais posée, et nous ne savons trop comment sa destination fut changée en faveur de la ville de Rennes. Il y avait dans l'intérieur de chacune des deux parties latérales un escalier à vis de quatre pieds neuf pouces de diamètre, pour monter jusqu'au-dessus de l'attique. Les colonnes, dont le fût est de 24 pieds de haut, non compris leurs bases, chapiteaux, architraves, frises et corniches, ont été conservées et employées à la construction de la porte d'entrée du palais archiépiscopal.

1688.

L'adjudication de cet arc de triomphe eut lieu en 1687 au prix de vingt-sept mille neuf cents livres, et le monument fut exécuté en 1688 tel que nous le décrivons ici.

La gloire de ce monarque était ainsi que lui sur

31.

1692. son déclin. La pénurie des finances était extrême; tous les remèdes qu'on tentait d'y apporter n'étaient que des palliatifs impuissans. Ce fut ainsi que, par un édit du mois d'août 1692, on sacrifia à cette détresse une des plus belles et des plus utiles prérogatives de la nation française en livrant à la vénalité tous les emplois municipaux qui jusque-là, sauf quelques exceptions fort rares, avaient toujours été obtenues par la voie de l'éligibilité. Les mairats érigés en titre formé et héréditaire et mis à l'encan, ne durent pas être d'une grande ressource si beaucoup de villes suivirent l'exemple de Tours où il ne se trouva pas un seul acquéreur.

La découverte qu'on fit dans la commune de Noyers, non loin de l'abbaye du même nom, d'une mine que l'on disait contenir de l'or et de l'argent eût été sans doute d'un grand secours pour le gouvernement; mais il paraît qu'il n'en conçut pas une idée fort avantageuse, puisqu'en 1697 le roi en fit don au baron de Pointis, chef d'escadre, à son retour de l'expédition de Carthagène. Celui-ci pourtant ne fut pas tenté d'aventurer une fortune réelle à la recherche de trésors fort incertains. Peut-être aussi a-t-on traité cette découverte avec trop d'indifférence; car on sait qu'il ne ne faut pas juger de la richesse et de la qualité d'une mine sur les parties du minerai qui s'offrent à la superficie, et celle-ci, ne promît-elle que du cuivre, mériterait peut-être encore qu'on la sondât plus profondément.

Les crimes et les délits sont presque toujours en-

fans de la misère. Celle à laquelle la France était en proie, fruit des longues guerres et des profusions du monarque dans ses temps de prospérité, contraignirent à une surveillance plus sévère les magistrats des grandes villes, refuge ordinaire des gens sans ressource ou sans aveu. Jusque-là les bourgeois se bornaient à placer pendant la nuit sur leurs fenêtres des lumières qui donnaient plus ou moins de clarté : mais d'après un édit du mois de juin de cette même année 1697, la ville de Tours fut éclairée de deux cents lanternes, nombre insuffisant à la vérité pour le but qu'on se proposait, mais qui pourtant étaient un premier pas fait vers un meilleur ordre de choses. L'invention de ces lanternes, qui datait déjà de trente ans, était due à Gabriel-Nicolas de la Reynie, lieutenant de police de Paris. Les mêmes motifs de sûreté publique firent établir à Tours, en 1699, une semblable magistrature par la création d'un troisième lieutenant du grand-bailli, qu'on appela lieutenant-général de police.

1697.

1699.

Tandis que les désastreuses journées d'Hochstett et de Blenheim répandaient la consternation dans la France, la Touraine avait de plus à gémir sur des malheurs particuliers. Les pluies abondantes des commencemens de l'automne de 1707 firent tellement grossir les eaux de la Loire, que dès le 8 octobre elles s'élevèrent jusqu'à la hauteur de vingt-deux pieds. Le Cher crut dans la même proportion, et il ne s'en fallut que de trois pieds que ses eaux n'atteignissent la hauteur des remparts du Mail. La levée au midi de

1707.

1707. la Loire fut rompue dans une longueur de cinquante toises, et la commune entière de la Ville-aux-Dames fut non-seulement inondée, mais son sol, si riche et si fertile, reçut par cette longue brèche les sables que la Loire roule en si grande abondance et en fut couvert de six, huit, et jusqu'à dix pieds de hauteur dans les endroits les plus bas. Ce n'est que par le travail constant et opiniâtre de ses cultivateurs qu'il a repris dans l'espace d'un siècle une partie de sa fertilité première : cependant il s'en faut beaucoup que la totalité ait été rendue à la culture, ce qui, à défaut de bras, ne peut être que l'ouvrage du temps et de la persévérance.

1709. Le même fléau se reproduisit en 1709, à la suite de cet hiver rigoureux dont on a long-temps gardé le souvenir. La débacle des glaces emporta la partie du pont d'Amboise qui partait de l'entrepont jusqu'à la levée du Nord. Cette fois le débordement de ce fleuve, réuni à celui du Cher, détruisit toutes les récoltes dans une étendue de plus de dix lieues : mais du moins les terres ne furent pas ensablées, et le limon que laissèrent les eaux en se retirant répara l'année suivante le mal qu'elles avaient causé. Ce désastre fut consacré par l'inscription suivante, qu'a fait disparaître la démolition de la chapelle Saint-Jean, qui était située dans le faubourg Saint-Étienne.

DIE XIV[a] JUNII ANNO MDCCIX
ÆQUALI PENE FLUMINUM EXUNDATIONE
DEMERSA SPES MESSIS
CUI SÆVIOR HYEMS PEPERCERAT.

1715. Louis XIV, abreuvé d'amertumes et de dégoûts dans les dernières années de sa vie, reçut du moins en 1712 quelque adoucissement à ses ennuis par la victoire de Denain, qui lui rappelait ses prospérités passées. La France, humiliée à son tour, respira un instant, grace aux succès de Villars, dont les brillans exploits couvrirent de quelques lauriers la tombe de ce monarque, jadis si grand, qui termina le 1er septembre 1715 un règne de plus de soixante-douze ans, laissant le trône à son arrière-petit-fils Louis XV, âgé de cinq ans six mois et quinze jours. Sous cette minorité, les profusions, l'immoralité, l'extravagance des opérations financières semblèrent faire regretter que cette fois encore les rênes de l'état ne fussent pas tombées entre les mains d'une femme, ou du moins dans celles d'un prince qui, sans posséder les talens aimables et les qualités brillantes de Philippe d'Orléans, eût eu assez de sens et de droiture pour chercher à fermer les plaies qu'avaient faites à la France les vingt dernières années du règne précédent. Mais ces matières devant nous être étrangères, nous nous empressons de rentrer dans notre sujet.

Nous avons déjà indiqué les causes de la décadence des fabriques de soieries de Tours. Les efforts de quelques hommes industrieux, et quelques légers secours accordés par le gouvernement, n'étaient pas de nature à pouvoir leur rendre leur première splendeur. Il avait beau encourager la culture des mûriers, on était peu tenté de faire de la soie lorsqu'on voyait diminuer chaque jour le nombre des métiers destinés à la

1722. mettre en œuvre. Par un arrêt du 24 juillet 1722 le roi, sur la demande de l'intendant Hérault, n'en ordonna pas moins qu'il serait annuellement imposé sur la généralité de Tours une somme de 3,000 liv. pour l'entretien des pépinières de mûriers blancs; et même, cette somme ayant été reconnue insuffisante, un second arrêt du 27 février 1725 l'éleva jusqu'à 5,000 liv. Cependant cette fabrique parut un instant devoir s'enrichir d'une nouvelle branche d'industrie. En 1747, M. Fagon, intendant du commerce, représenta au conseil du roi qu'il se faisait en France une importation considérable de damas et de velours de Gênes, et que si l'on faisait quelques sacrifices pour en introduire en France la fabrication, on éviterait la sortie de tous les capitaux destinés à payer des étoffes d'un prix fort élevé. Mais il ne suffit pas de vouloir faire le bien, il faut encore savoir le bien faire; et c'est précisément ce talent qui manqua trop souvent à l'administration française.

Il fut donc arrêté qu'on établirait à Tours une manufacture royale de damas et de velours façon de Gênes, composée d'abord de vingt-quatre métiers mis en activité par autant de maîtres ouvriers qu'on ferait venir de Gênes même. Rien de plus sage, mais ce n'était pas tout; il fallait encore que l'entreprise fût confiée à des mains habiles et intelligentes.

M. Fagon était parent d'un M. Hardion de Tours, frère puîné de l'académicien de ce nom, et ce fut probablement son seul titre pour être mis à la tête de cet établissement qui demandait moins un protégé

qu'un fabricant exercé, industrieux et économe. Les conditions de l'entreprise étaient : 1° la jouissance des bâtimens que l'on ferait construire, et qu'en effet on construisit à grands frais; 2° une prime de dix sous par aune de damas et de vingt sous par aune de velours; 3° à la charge par l'entrepreneur de pourvoir, à son compte à tous les frais de gestion et de fabrication. 1722.

Il paraît que cet entrepreneur n'avait ni les talens ni les moyens suffisans pour diriger un pareil établissement, dont il ne se tira qu'à l'aide de l'intendant Fagon, et qui passa après lui à MM. Soulas frères. Ceux-ci parvinrent bientôt à obtenir des étoffes aussi belles que celles de Gênes. Cependant malgré leurs soins et leurs efforts, par suite de cette absence d'esprit public si naturel aux Français, et par leur engouement habituel pour les produits étrangers, les débouchés à l'intérieur étaient lents et difficiles, et c'était précisément chez l'étranger qu'ils avaient le plus de faveur. Las d'éprouver des pertes énormes, ces nouveaux entrepreneurs, en 1756, se déchargèrent de leur fardeau sur le gendre de l'un d'eux, qui augmenta encore le sien en employant jusqu'à cent quarante métiers. Si cette manufacture ne fit que languir depuis jusqu'à sa chute en 1790, cette décadence tient à des causes qu'il ne nous appartient pas de déduire ici.

Cependant à côté d'elle prospérait une autre manufacture également consacrée au travail de la soie. Elle avait été créée par un arrêt du conseil du 19 août 1750.

1750. Le tirage des soies se faisait précédemment au grand tour et à la bobine, suivant le procédé usité en Espagne. M. Taschereau des Pictières, chevalier de Saint-Louis, imagina de faire tirer les soies *à la croisade*, selon la manière du Piémont. Ce fut cette méthode que voulut encourager l'arrêt que nous venons de citer. Les moulins, pourvus de leurs fourneaux et bassines qui n'étaient dans le principe qu'au nombre de douze, furent bientôt portés jusqu'à quarante-six où tous ceux qui s'occupaient de l'éducation des vers-à-soie apportaient leurs cocons, qui, par des procédés meilleurs et plus économiques, étaient convertis en écheveaux prêts à recevoir la teinture et à passer sur le métier. On ne comptait d'abord que quarante-cinq particuliers qui s'adonnassent à ce genre d'industrie, dont la récolte avait fourni 834 liv. 12 on. de cocons, produisant 83 liv. 14 on. 2 gr. de soie : mais, grace aux avantages qu'offrait cette manufacture, en 1762 on compta trois cent quatre-vingt-deux cultivateurs, 20,426 liv. 1 on. 49 gr. de cocons convertis en 2,175 liv. 1 on. 2 gr. de soie; indépendamment de tous les autres cultivateurs qui manipulaient la soie par eux-mêmes sans avoir recours à la manufacture royale.

Nous ne devons point taire que c'est cette même famille des Pictières qui contribua le plus puissamment à la propagation des mûriers blancs, non-seulement en Touraine, mais encore dans les provinces voisines, puisque de 1690 à 1745 elle en distribua plus de 1,800,000 pieds; il résulte également d'un compte arrêté à la fin de 1752 que les plants de

mûriers blancs sortis des pépinières du Plessis s'élevèrent à la quantité de 112,325 distribués à raison de deux sous six deniers la pièce. Les services qu'elle a rendus à cet égard remontent jusqu'au temps de Henri IV, ainsi qu'on l'a vu par le brevet de ce prince de l'année 1607. 1750.

Si l'on s'occupait encore de temps en temps d'encourager le commerce et l'industrie dans la ville de Tours, depuis environ soixante-dix ans on n'avait rien fait pour son embellissement et pour la facilité de ses communications. Enfin vers le milieu de ce même siècle, ces objets paraissent avoir occupé sérieusement ceux qui étaient alors à la tête de l'administration de la province. L'ouverture de la nouvelle route qui conduit en Espagne leur en fournit l'occasion, qu'ils eurent le mérite de saisir à propos. Il fallut construire sur le Cher le pont dont nous avons parlé dans notre Introduction, et élever pour y arriver la digue qui conduit jusqu'au coteau de Grandmont. Dès-lors on supprima l'ancienne entrée de la ville, appelée la porte Bourbon, qui se trouvait à l'extrémité du faubourg Saint-Étienne, pour la reporter à la tête de cette digue qu'en 1757 on planta de quatre rangs d'ormeaux. Ensuite il fallut percer dans une profondeur de plus de quarante pieds le coteau nord pour que la nouvelle route de Chartres pût arriver directement au pont déjà projeté. Tous ces travaux furent entrepris et exécutés à l'aide de régimens qu'on fit venir exprès et qui fournissaient un très-grand nombre de travailleurs. De là date l'usage des garni- 1755. 1757.

1757. sons dans la ville de Tours. Le 5 octobre 1765 on posa la première pierre du pont, qui fut exécuté sur les dessins de M. de Bayeux et entièrement terminé dans l'espace de douze ans. Le duc de Choiseul, alors ministre et gouverneur de la province, ne contribua pas peu par son crédit et son influence au conseil à obtenir l'allocation des sommes nécessaires à ces grands travaux. L'intérêt qu'il y prenait lui devenait en quelque façon personnel, puisqu'il avait en 1760 acheté la terre de Chanteloup, où, à la place de bâtimens gothiques, il faisait construire dans le goût moderne un vaste et magnifique château. On sait que la princesse des Ursins avait eu la même intention lorsqu'elle fit acheter cette terre en 1718; mais sa disgrace arrivée l'année suivante fit évanouir son projet de retraite en Touraine.

1761. Le duc de Choiseul, en faisant bâtir Chanteloup, nourrissait un autre dessein qu'il ne tarda pas à réaliser. C'était de faire ériger pour lui la baronnie d'Amboise en duché-pairie et d'en acquérir le domaine en échange d'autres terres. Ainsi donc par lettres patentes du 3 avril et arrêt du 7 juillet 1761, des commissaires furent nommés à l'effet de procéder à l'évaluation de la seigneurie et forêt d'Amboise que le roi cédait au duc de Choiseul-Stainville en échange des terres et seigneuries de Pompadour, Bret, Saint-Cyr-la-Roche et la Rivière, en vertu d'un contrat passé devant Regnaut et son confrère, notaires au châtelet de Paris. L'échange opéré, l'érection d'Amboise en duché-pairie eut lieu en 1764. Alors le

1764.

bailliage d'Amboise se trouva supprimé de fait, et son ressort fut réuni à celui de Tours. Dès l'année 1762 ce même ministre avait également fait ériger le marquisat de Montgauger en duché-pairie, sous l'appellation de Praslin, en faveur de son parent César-Gabriel comte de Choiseul-Chavigny. Par ces deux érections il se trouva que la Touraine comptait cinq duchés-pairies, savoir : ceux de Montbazon, de Luines, de Vaujour ou château La Vallière, et les deux dont nous venons de parler.

Le château de Chanteloup, après la mort du duc de Choiseul, acquis par le duc de Penthièvre, et passé depuis en différentes mains, a été détruit en 1825, à l'exception de la pagode qui est devenue la propriété du duc d'Orléans.

Ce monument fut élevé par le duc de Choiseul pendant son exil, et formé des débris du château de la Bourdaisière que François Ier avait fait bâtir en faveur de la famille de Babou. On prétend que le ministre, disgracié par les intrigues du duc d'Aiguillon, voulut s'en venger en privant le château de Vérets, qui est situé vis-à-vis, de l'agréable perspective que ces deux maisons formaient l'une pour l'autre; mais nous avons peine à croire à une semblable petitesse de la part du duc de Choiseul, qui se trouvait assez vengé par l'affluence des personnages les plus illustres qui venaient grossir la cour de Chanteloup. Une table de marbre placée au premier étage de cette pagode retraçait et leurs noms et leurs qualités. L'édifice, haut de cent vingt pieds, est élevé au-dessus

1764. du niveau de la mer de cinq cent soixante-dix pieds quatre pouces. Commencé en 1775, il fut achevé en 1778 sur les dessins de l'architecte Louis-Denis Lecamus.

Nous avons déjà eu occasion de signaler quelques débordemens de la Loire et du Cher; mais jusqu'ici les campagnes de l'Indre avaient été préservées des ravages qui suivent presque toujours les grandes 1770. inondations. En 1770 une crue extraordinaire de cette rivière emporta les arches du pont de Loches, renversa les moulins et les maisons situées sur ses bords, engloutit les troupeaux, et il y eut même plusieurs familles qui ne purent échapper à la rapidité du torrent. Le lit de l'Indre n'étant point encaissé, rien ne peut garantir de ses débordemens, qui heureusement n'arrivent pas souvent à une telle élévation. Il en est de même de celui du Cher; mais pour préserver du moins la ville de Tours de la réunion de ses eaux à celles de la Loire, on construisit dans cette même année 1770 la grande digue qui leur oppose une barrière depuis les vieux ponts de Saint-Avertin jusqu'au canal de Sainte-Anne. Tout porte à croire que la suppression de ce canal qui réunissait la Loire au Cher fut le résultat de l'achèvement de cette chaussée. Non-seulement le commerce y perdit une communication qui avait le double avantage d'accélérer les transports et d'en diminuer les frais, mais encore les eaux du canal, n'ayant plus d'écoulement, portèrent l'insalubrité dans ce quartier voisin de la ville, et où se trouve l'hôpital général dont nous avons

parlé. Rien ne prouve mieux combien cette suppres- 1770.
sion était impolitique que le nouveau canal qu'on vient d'ouvrir à grands frais à l'est de la ville: l'autre était situé à l'ouest. Nous croyons qu'il eût été moins dispendieux et peut-être plus sage de rouvrir l'ancienne communication. Nous avons dit dans notre introduction qu'on craignait que le lit de ce canal ne fût plus élevé que celui des deux rivières dont il fait la communication; mais nous eussions dû ajouter que jusqu'ici rien ne justifiait de pareilles craintes.

Cet hôpital général de la Charité dont nous avons rapporté l'origine, n'était plus destiné à renfermer et à occuper les mendians. Le gouvernement, éclairé par l'heureux succès de quelques dépôts de mendicité qu'il avait déjà établis, et particulièrement par celui de Saint-Denis, forma l'utile projet d'étendre ce bienfait à toutes les généralités, non-seulement pour mettre un frein au vagabondage, mais encore pour retirer de la débauche et accoutumer au travail les filles que la paresse ou la séduction, plus peut-être qu'une inclination vicieuse, retenait dans le libertinage. Un arrêt du conseil du 13 février 1770 autorisa donc à Tours l'établissement d'un dépôt de mendicité, à la condition que tous les détenus plus ou moins valides y seraient occupés à carder, filer la laine et à fabriquer de grosses étoffes propres à les vêtir, ainsi que des couvertures de laine, sous la direction de maîtres ouvriers, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de s'en passer. Un quart du prix de l'ouvrage leur

1770. était payé pour adoucir leur sort, et un autre quart était mis en réserve pour leur être rendu lorsque leur habileté et leur bonne conduite leur auraient mérité d'être mis en liberté. Ce dépôt fut d'abord placé au château, mais lorsqu'on l'eut destiné à devenir une caserne, on transféra le dépôt au Plessis-les-Tours, qui depuis 1778 avait cessé d'être maison royale. Il y est resté jusqu'à l'époque de la révolution qui, en déracinant beaucoup d'abus, a détruit en même temps beaucoup de choses utiles. C'est à la restauration à les faire revivre.

Tandis qu'on formait à Tours ce nouvel établissement, on en supprimait un autre fort ancien et qui peut-être, à raison même de son antiquité et de sa célébrité, eût mérité d'être mis au nombre de ceux qui étaient conservés. Nous voulons parler de l'hôtel des Monnaies enveloppé dans la suppression prononcée

1772. par l'édit du mois de février 1772 qui réduisit à seize les trente-un ateliers monétaires existant auparavant. On connaît la réputation des tournois, long-temps célèbres par la pureté de leur titre qui était à onze deniers douze grains de fin. L'hôtel des monnaies de Tours étant en dernier lieu le cinquième dans l'ordre numérique, l'E était sa marque distinctive; mais comme il n'était que le sixième sous le règne de Charles VI, on le distinguait sur les pièces d'or par un point placé sous le V, sixième lettre du mot CAROLVS, et par un pareil point sous le N de XRS. VINCIT. Dans les pièces d'argent ces points étaient placés sous le M de SIT NOMEN et sous le V de CAROLVS. Depuis

Voyez pour la suite les pages 497 et 498 placées après la page 508

habitées uniquement par les blanchisseuses et les mariniers de la Loire. Il n'en reste plus aujourd'hui la moindre trace, le courant ayant achevé d'emporter ce que la main-d'œuvre n'avait pu enlever dans les plus basses eaux. 1780.

On a vu dans le cours du huitième livre qu'Agnès Sorel avait eu son tombeau dans le chœur de la collégiale du château de Loches. Déjà sous le règne de Louis XI les chanoines avaient demandé à ce prince l'autorisation de faire disparaître de leur église ce monument qui, disaient-ils, était un objet de scandale. On sait aussi que le rusé monarque leur répondit qu'il y consentirait s'ils consentaient eux-mêmes à rendre tout ce qu'ils avaient reçu d'elle, condition qu'ils se gardèrent bien d'accepter. La même demande se renouvela en 1777; mais cette fois ce fut sous le prétexte que ce tombeau gênait le service du chœur, inconvénient dont le chapitre commençait à s'apercevoir après trois cent vingt-cinq ans écoulés. L'archevêque, plus accommodant que Louis XI, ne permit pas à la vérité l'enlèvement du tombeau, mais il consentit qu'il fût déplacé et reporté dans une autre partie de l'église, à la condition expresse de respecter tout ce qui pourrait rester du squelette et de n'en rien distraire. La translation se fit le 5 mars. La tête seule avait conservé sa forme, ses dents et sa chevelure, dont une boucle fut détachée par le médecin qui présidait à la reconnaissance; mais le procureur général, qui en fut instruit, ayant menacé de faire informer, la boucle de cheveux fut remise au doyen du

1780. chapitre, qui en fit présent à l'archevêque, et l'on assure que celui-ci, peu flatté de ce cadeau, le distribua à ses gens.

Nous reviendrons pour la dernière fois sur la fabrique de soierie de Tours, pour dire qu'elle s'enrichit en 1780 d'une importation qui lui eût été fort utile aux temps de sa prospérité. Nous voulons parler du ver-à-soie de Nankin qui fut à cette époque introduit en Touraine, et dont la soie blanche égale en beauté comme elle surpasse en solidité celle même de la Chine. Mais cette branche d'industrie jadis si florissante allait sans cesse en déclinant. En 1767 elle comptait encore dix-sept cents métiers fournissant par an de trente-trois à trente-quatre mille aunes d'étoffe, qui, au terme moyen de 10 liv. l'aune, mettaient dans la balance du commerce de la province un capital de trois à quatre millions. Mais en 1786 il ne restait plus que neuf cent quatre-vingt-dix métiers mis en œuvre par sept cent cinquante-cinq maîtres ouvriers.

Malgré la surcharge des impôts dont l'inégale répartition n'était pas le moindre vice, le mauvais état, et plus encore la mauvaise administration des finances, faisaient déjà pressentir aux esprits prévoyans une crise inévitable. D'après l'essai que Turgot avait fait avec succès dans la généralité de Limoges, on crut apporter un remède au mal par la création des assemblées provinciales. Peut-être y fût-on parvenu si l'on eût eu plus tôt recours à cette forme administrative que le temps et l'expérience pouvaient perfec-

tionner. Elle avait été mise en usage dans le Berri en 1785. On l'introduisit de même en 1787 dans la généralité de Tours. Ces assemblées, à l'instar des états-généraux se composaient des trois ordres où le tiers-états avait un nombre de représentans égal à celui des deux autres. Elles étaient formées d'une assemblée particulière dans chacune des trois provinces, et chacune d'elles avait, comme l'assemblée générale, sa commission intermédiaire qui était permanente et chargée de préparer les travaux. Les assemblées de Touraine, d'Anjou et du Maine, qui ne pouvaient prolonger leurs séances au-delà de vingt-un jours, les ouvrirent le 6 octobre, et l'assemblée générale s'ouvrit le 12 novembre suivant. On s'y occupa avec beaucoup de zèle des améliorations à apporter dans toutes les branches de l'administration intérieure : mais il était déjà trop tard. Les événemens marchaient à grands pas, et l'assemblée des notables amena bientôt celle des états-généraux. Mais ici nous touchons au terme que nous nous sommes prescrit en écrivant l'histoire de la Touraine considérée uniquement comme ancienne province du royaume. Cependant les faits préliminaires au nouvel ordre de choses sont encore de notre ressort, c'est pourquoi sans entrer dans le détail des événemens qui agitèrent la France dès l'année 1789, nous ne pouvons nous dispenser de parler de ce qui se passa en Touraine relativement à la convocation des états-généraux pour le 27 avril, et des dispositions des trois ordres dont l'assemblée se tint à Tours le 16 mars. Le 17, l'ordre

1787.

1789.

1789. de la noblesse réuni à l'hôtel-de-ville approuva et vota à l'unanimité les propositions qui lui furent faites par le marquis de Luzignem dans la motion suivante :

« L'ordre de la noblesse du bailliage de Touraine, « considérant que ses membres sont hommes et « citoyens avant que d'être nobles, ne peut se dédom- « mager d'une manière plus conforme à l'esprit de « justice et de patriotisme qui l'anime, du long silence « auquel l'abus du pouvoir ministériel l'avait con- « damné, qu'en déclarant à ses concitoyens qu'il n'en- « tend plus jouir à l'avenir des privilèges pécuniaires « que l'usage lui avait conservés. Il fait par accla- « mation le vœu solennel de supporter dans une par- « faite égalité, et chacun en proportion de sa for- « tune, les impôts et contributions générales qui seront « consenties par la nation, ne prétendant se réserver « que les droits sacrés de la propriété, et les distinc- « tions essentielles dans une monarchie, pour être « plus à même de soutenir les droits et la liberté du « peuple, le respect dû au monarque et l'autorité des « lois. »

Cette généreuse proposition fut transmise aux ordres du clergé et du tiers-état, qui s'empressèrent de l'adopter. Heureux accord du moment, qui eût épargné bien des maux s'il eût été général et durable!

Tout ce qui s'est passé depuis n'étant point entré dans notre plan, nous terminons l'histoire générale de la Touraine à l'époque où elle-même perdit son nom pour prendre celui de département d'Indre-et-

long-temps le mot tournois ne paraissait plus sur nos monnaies, excepté sur de petites pièces de cuivre dont la fabrication cessa sous Louis XIV. 1772

En 1775 on exécuta à Tours un scélérat dont les révélations à l'article de la mort firent réparer une erreur cruelle, malheureusement trop commune dans notre ancienne jurisprudence criminelle. Le prieur de Marcilly avait été trouvé assassiné, ainsi que son domestique, au milieu des flammes qui consumaient sa maison. Le sieur Rabaud de Lansonnière et deux de ses amis qui étaient en ce moment au château de La Mothe-Marcilly furent accusés de ce crime. Cette accusation précipitée n'était motivée que sur ce que Rabaud avait eu avec le prieur des procès et à leur sujet des démêlés assez vifs. Décrétés tous les trois, le jeune Rabaud parvint à s'échapper, mais ses deux amis furent arrêtés. Après avoir courageusement subi la question ordinaire et extraordinaire sans avouer un crime dont ils n'étaient réellement pas coupables, ils demeurèrent dans les liens d'un plus ample informé indéfini. Rabaud, après avoir erré pendant dix ans, las de traîner ainsi son infortune, prit à trente ans le parti de se faire cordelier. Neuf années s'étaient déjà écoulées depuis qu'il portait l'habit de Saint-François, lorsque le nommé Bureau, convaincu de plusieurs assassinats, subit à Tours le supplice de la roue : mais, comme nous l'avons dit d'abord, au moment d'être exécuté, il déclara qu'il était seul coupable du meurtre du prieur de Marcilly, injustement imputé à Rabaud de Lansonnière et à ses deux amis. Leur 1776.

1776. innocence étant ainsi reconnue, Rabaud demanda l'annulation de ses vœux, qui fut prononcée par un arrêt du 7 septembre 1776.

Le beau pont de Tours se trouvant entièrement achevé en 1777, on s'occupa de réaliser le projet conçu dès le principe de reconstruire la rue Traversaine sur un plan régulier et d'une architecture uniforme; mais pour ne pas trop grever les propriétaires et pour les engager à rebâtir d'après le nouveau plan, le gouvernement se chargea de faire construire à ses frais toutes les façades jusqu'à la hauteur du premier étage seulement. La toise courante de ces façades, en pierre dure qui coûtait 500 liv., revint au gouvernement à environ 2,000 liv., à raison des achats de maisons qu'il fallut abattre en totalité ou en partie, et dont on ne revendit que l'emplacement. On croyait tous ces travaux terminés, lorsque le tassement d'une

1778. des piles du pont, en 1778, nécessita la reconstruction de deux arches. Mais grace à l'activité qu'on déploya, ce travail fut exécuté dans le cours de la même année, de manière que le passage fut ouvert au public dès le commencement de 1779. Enfin pour mettre la dernière main à tant de grandes entreprises, on acheva en 1780 de faire disparaître entièment cette île Saint-Jacques que Louis XI avait tenté vainement de réunir à la ville de Tours et dont on avait déjà enlevé une partie pour fonder les piles du pont. Son étendue était de trois cent soixante toises en longueur sur environ quatre-vingt-dix toises de large. Elle contenait une église et cent dix maisons

Loire, dont nous laissons à d'autres le soin de recueillir et d'écrire les annales. 1789.

Notre tâche cependant est loin d'être remplie puisqu'il nous reste encore à traiter de l'antiquité des villes, des principales terres titrées et de leurs seigneurs, des établissemens ecclésiastiques, des grands fonctionnaires de la province, ainsi que des hommes célèbres en tous les genres qui ont pris naissance en Touraine. Tels sont les divers objets qui formeront la matière des deux volumes suivans.

FIN DU SECOND VOLUME.

Loire, dont nous laissons à d'autres le soin de recueillir et d'écrire les annales.

Notre tâche cependant est loin d'être remplie puisqu'il nous reste encore à traiter de l'antiquité des villes, des principales terres titrées et de leurs seigneurs, des établissemens ecclésiastiques, des grands fonctionnaires de la province, ainsi que des hommes célèbres en tous les genres qui ont pris naissance en Touraine. Tels sont les divers objets qui formeront la matière des deux volumes suivans.

